LIVRE ROUGE

DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE

tome I : vertébrés

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Don avril 1983

LIVRE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE

tome 1 : vertébrés

BIBL. DU MUSÉUM PARIS

Bibliothèque Centrale Muséum
3 3001 00016667 7
Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

INVENTAIRES
DE FAUNE ET DE FLORE

ANNEE 1983 FASCICULES 19 à 23

S 1976
19 - 23

LIVRE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE

tome 1 : vertébrés

Coordonnateur et Editeur : **François de BEAUFORT**, Directeur du Secrétariat de la Faune et de la Flore

Préface : **Jean SERVAT**, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts
Directeur de la Protection de la Nature

Avant-Propos : **Pierre PFEFFER**, Maître de Recherche au C.N.R.S.
Président du Fonds Mondial pour la Nature-France (W.W.F.-FRANCE)

Coordonnateur adjoint : Hervé MAURIN

Coordonnateurs thématiques :

MAMMIFERES : F. de BEAUFORT et A. FAYARD

OISEAUX : G. JARRY et M. TERRASSE

REPTILES : J. FRETEY

AMPHIBIENS : R. GUYETANT et M. THIREAU

POISSONS : J. ALLARDI et J. DAGET

PUBLIE AVEC L'AIDE DU W.W.F. - FRANCE

Sous l'égide du MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
Direction de la Protection de la Nature

PARIS
SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Source : MNHN, Paris

Edité par le SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE
Museum National d'Histoire Naturelle

Service scientifique national associé par convention permanente au
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

dans la collection : "INVENTAIRES DE FAUNE ET DE FLORE"

Directeur de la Publication : François de BEAUFORT

Secrétaire de Rédaction : Hervé MAURIN

Comité Permanent du Secrétariat de la Faune et de la Flore :

J. ALLARDI, G. BERNARDI, P. DUPONT, J.-P. GASC, G. JARRY, J.-C. LEFEUVRE, J.-P. LUMARET, J.-P. MARTINOT, L. OLIVIER, M. RICARD.

Illustrateurs : Roger REBOUSSIN (†), Maître de dessin au Museum, à partir d'archives acquises par le Secrétariat de la Faune et de la Flore, Jean-François BRULARD, Jean CHEVALIER, Marc CHEYLAN, Denis CLAVREUL, Philippe CORBARD, Joëlle DEFAY, Armand FAYA Jacques FRETEY, Patrick SUIRO, Robert THORN.

Les illustrations de poissons sont extraites, par autorisation spéciale des éditions Paul LECHEVALIER, Paris, de l'ouvrage de Ch. J. SPILLMANN (1961).

Composition et mise en page : Marie-Antoinette de BEAUFORT

Diffusé par la SOCIETE pour l'INVENTAIRE de la FAUNE et de la FLORE
c/o SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Copyright © 1983 by Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris.

ISSN 0246 - 3881
ISBN 2 - 86515 - 010 - 0

Dépôt légal 1983 - 1 Edité en mars 1983

Source : MNHN, Paris

PREFACE

de

Jean SERVAT

Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts
Directeur de la Protection de la Nature

Le territoire français est certainement du point de vue des richesses naturelles, le plus riche d'Europe Occidentale.

Il a été longtemps le mieux préservé, mais depuis quelques décades les activités de l'homme ont provoqué une inquiétante dégradation du milieu naturel.

Il est encore temps d'assurer la protection de l'ensemble de notre Patrimoine et de maintenir sur l'ensemble de notre pays la diversité et l'équilibre naturel des écosystèmes.

Une prise de conscience doit se développer pour aboutir aux résultats que nous souhaitons.

. . . / .

Source : MNHN, Paris

Cette prise de conscience ne s'acquiert que par la connaissance de ces problèmes et un développement de l'information.

Puisse ce livre servir à mieux faire connaître les dangers qui menacent notre Faune et notre Flore et permettre d'assurer en priorité la conservation des Espèces menacées, endémiques ou remarquables de notre territoire.

C'est dans cette réflexion, née d'une confrontation entre la connaissance scientifique et les réalités quotidiennes que chacun pourra oeuvrer utilement pour l'avenir de notre Patrimoine naturel.

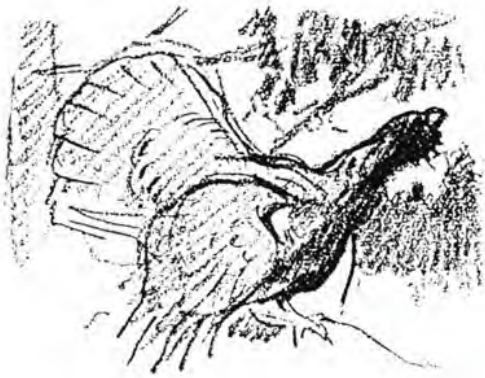

Source : MNHN, Paris

AVANT-PROPOS

REHABILITATION ET REINTRODUCTION D'ESPECES EN VOIE D'EXTINCTION

par

Pierre PFEFFER

Maître de recherches au C.N.R.S.
Président du WWF - FRANCE

Pourquoi ce livre ? N'est-il qu'un lugubre monument aux espèces tombées au champ d'honneur ou un désespérant compte à rebours de celles qui sont en sursis ? S'il s'est voulu rouge plutôt que noir, n'est-ce pas au contraire comme un signal d'alarme, un appel à une réaction immédiate de notre part avant qu'il ne soit trop tard, devant ce danger insidieux et souvent invisible qui pèse sur le monde vivant ?

La disparition des espèces animales et végétales est comme la gangrène, un de ces maux dont on ne prend conscience que lorsqu'ils ont atteint un stade quasi irréversible. Toute l'histoire de l'humanité, surtout dans sa période moderne, celle où notre espèce n'a même plus l'excuse de l'ignorance, est jalonnée de destructions aveugles, le plus souvent à des fins parfaitement futiles, de richesses naturelles qui manqueront cruellement aux générations futures. L'anéantissement de l'Aepyornis, autruche géante de Madagascar, du Dronte de l'île Maurice, pigeon terrestre de la taille d'une dinde, de la Rhytine ou vache marine qui atteignait trois tonnes, du Zèbre quagga et de l'Hippotrague bleu qui peuplaient par millions l'Afrique du Sud, sont autant de pertes irremplaçables, ne serait-ce que d'un simple point de vue économique. Il aura fallu l'extinction spectaculaire, au XIXème siècle, du Pigeon migrateur américain dont des contemporains décrivaient pourtant les vols immenses au point d'obscurcir le ciel et la quasi disparition, à la même époque et dans les mêmes régions, d'une centaine de millions de Bisons et d'Antilocapres, pour que l'opinion publique, guidée par les scientifiques, prenne conscience de cet incommensurable gâchis. Auparavant, des tentatives pour sauver certains animaux, surtout gibiers, avaient déjà eu lieu en des temps très anciens. C'est grâce à la réserve de chasse de l'Empereur de Chine qu'a pu être sauvé le célèbre cerf du Père David, éteint dans la nature depuis près de 4.000 ans. C'est également la réserve de

Source : MNHN, Paris

chasse du Roi d'Italie, aujourd'hui Parc National du Grand Paradis, qui a évité la disparition du Bouquetin des Alpes qui, dès sa création, a repeuplé spontanément nos parcs de la Vanoise et du Mercantour. Enfin, si la création, par le Roi de Pologne, de la réserve de Bialowierza, n'a pu éviter l'extinction, en 1627, de l'Aurochs qu'elle avait pour objet de protéger in extremis, elle a cependant permis le sauvetage des derniers Bisons d'Europe qui sont actuellement plus de 2.000.

Ces initiatives individuelles ont été plus tard reprises par des gouvernements de grands organismes internationaux, comme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et son fer de lance le WWF (Fonds Mondial pour la Nature). L'UICN, organisme scientifique, a été l'auteur du premier livre rouge qui, pour les seuls animaux, recense dans le monde 1.088 espèces menacées. Le WWF, pour sa part, collecte des fonds et entreprend des projets de sauvegarde de ces espèces. L'un des plus récents et des plus spectaculaires, a été la capture, en 1973, du dernier groupe d'Oryx blancs d'Arabie, décimés par la chasse motorisée. Transportés dans le désert de l'Arizona, ils sont aujourd'hui plus de 300 et, avec l'accord et sous la protection de l'Emir d'Oman, un troupeau de ces magnifiques antilopes vient d'être réintroduit dans son habitat d'origine.

Ces opérations de sauvetage en semi-captivité et de réintroduction dans la nature sont toujours très onéreuses, évidemment, et souvent délicates. Elles sont le plus souvent couronnées de succès pour les ongulés qui n'ont pas besoin d'apprentissage particulier pour rechercher leur nourriture. Aussi le WWF - FRANCE souhaite-t-il multiplier la restauration des populations de ces animaux, partout où c'est possible en France où à l'étranger. Depuis longtemps il propose la réintroduction dans notre pays du Bouquetin des Pyrénées, encore présent en Espagne. Très prochainement il va entreprendre, avec le Parc National des Cévennes, la réintroduction du cheval de Przewalski dont les multiples représentations dans l'art pariétal montrent à quel point il faisait partie du paysage de nos ancêtres.

Pour les carnivores qui ont une fâcheuse tendance à s'attacher aux humains qui les soignent (imprégnation) et à oublier leurs techniques de chasse que dans la nature ils apprennent de leur mère, font que leur réhabilitation - à partir de souches élevées en captivité - est très difficile. Aussi, pour son projet de réintroduction du Lynx dans les Vosges, puis dans certains massifs des Alpes, le WWF - FRANCE a recouru à des spécimens capturés à l'état adulte dans les forêts de Tchécoslovaquie. Le projet Gypaëte barbu, également en cours dans les Alpes, ou celui du Vautour fauve dans les Cévennes, ont en revanche fait appel

Source : MNHN, Paris

à l'élevage, les populations sauvages étant trop clairsemées pour que des prélèvements soient déontologiquement admissibles.

Les recensements effectués à l'occasion de ce "livre rouge" par de nombreux spécialistes, le plus souvent bénévoles, répartis dans toute la France, permettront ainsi de mettre sur pied un véritable plan de bataille : pour la protection des derniers îlots de populations de ces espèces menacées, pour leur transplantation à partir de ces îlots dans des régions d'où ils ont disparu, pour envisager, enfin, des opérations de réintroduction si elles n'existent plus dans notre pays. Dans certains cas, ces dénombrements se sont traduits par des résultats inespérés et extrêmement encourageants. C'est ainsi qu'ils ont permis, une fois n'est pas coutume, de constater que les populations de loutres, bien que clairsemées et discrètes, étaient nettement au-dessus de ce que l'on craignait. Il en résulte que des opérations de réintroduction, à partir de loutres écossaises ou russes comme elles avaient été envisagées, se révèlent parfaitement inutiles et même dangereuses. Pour d'autres espèces, en revanche, le risque d'un lamentable échec subsiste encore pour la protection de la nature en France. Je pense, évidemment, surtout à nos derniers ours des Pyrénées dont la population décline régulièrement, malgré les cris d'alarme des protecteurs et surtout malgré le fait que ces quelques plantigrades n'entrent nullement en conflit avec les impératifs économiques régionaux. Leur disparition, inéluctable faute de mesures draconiennes immédiates, serait une marque d'opprobe pour notre pays qui se veut pourtant exemplaire.

Je dirai enfin que le W.W.F. est heureux d'avoir contribué à ce précieux ouvrage dont les lecteurs pourront apprécier la précision du texte et la qualité de la présentation tout à l'honneur de François de Beaufort, son rédacteur responsable.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

TRIBUNE LIBRE

Jacques HAMELIN

Président de l'Union Nationale des Fédérations Départementales de Chasseurs
Président de la Fédération des Associations de Chasseurs de l'Europe
Président du Comité National d'Information Chasse - Nature

Cet ouvrage met bien en évidence les problèmes d'environnement qui nous sont aujourd'hui posés, et je citerai particulièrement les menaces qui pèsent sur les milieux naturels.

Leur gravité tient le plus souvent à leur caractère irréversible.

Et pourtant, chacun est attaché au maintien de toutes les activités de nature qui - même quand elles sont en apparence concurrentes - doivent cohabiter et se perpétuer. Les chasseurs devront aussi maintenir leur place parmi d'autres usagers.

Ces réflexions ont déterminé les organisations de chasseurs à prendre des responsabilités : je citerai la création de la Fondation Nationale pour la Protection de la Faune Sauvage qui nous donnera les moyens de contribuer par des acquisitions à la sauvegarde urgente de milieux importants qui seraient menacés.

L'heure est aujourd'hui celle de l'union, de l'ouverture et du concensus pour sauvegarder notre patrimoine commun auquel nous sommes tous profondément attachés.

Source : MNHN, Paris

TRIBUNE LIBRE

Raymond POUGET

Président de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau

Je tiens en premier lieu à remercier l'éditeur de ce beau livre dont j'ai la conviction qu'il contribuera à développer la prise de conscience du public et à renforcer la responsabilité de tous les citoyens dans la protection de leur environnement.

Les chasseurs sont aujourd'hui particulièrement sensibles à tous les aspects de la protection de la nature sans laquelle la chasse elle-même n'aurait pas d'avenir.

Outre que j'adhère à tout ce qui a été dit sur l'urgente nécessité de protection des habitats, ce qui m'encourage le plus, c'est la prise de conscience progressive des chasseurs sur l'importance de conserver nos oiseaux migrateurs qui sont un patrimoine commun à tous les pays.

Je forme des voeux pour que cette responsabilité soit la plus totalement comprise et qu'elle soit l'occasion de réduire les aspérités et de nous faire tous, les acteurs du concensus le plus large pour la prise en compte de l'intérêt général.

Source : MNHN, Paris

A ROGER **REBOUSSIN**

le peintre de la nature

A MICHEL **BROSSELIN**

le protecteur de la nature

"Où voulez-vous observer les animaux sinon là où ils vivent ? Et, s'il s'agissait de noter ce qu'ils vous livrent de merveilleux, d'aller jusqu'à les peindre ? "

Roger REBOUSSIN
Contes de ma vie sauvage
Paris, 1953

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

SOMMAIRE

Introduction par F. de BEAUFORT p. 25

- LIVRE ROUGE des MAMMIFERES p. 33
- LIVRE ROUGE des OISEAUX p. 81
- LIVRE ROUGE des REPTILES p. 163
- LIVRE ROUGE des AMPHIBIENS p. 191
- LIVRE ROUGE des POISSONS p. 219

Table des illustrations p. 17

Table des auteurs p. 21

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

TABLE des ILLUSTRATIONS

Couverture : Ours brun, gypaëte, tortue d'Hermann ; triton crêté ; esturgeon (D.C.)

Planches hors-texte en couleurs :		Pages
I.	Macareux aux Sept Iles (extrait d'un tableau de Roger Reboussin, 1927)	Frontispice
II.	Chat sauvage (aquarelle de R.R.)	32-33
III.	Bondrée apivore (aquarelle de R.R.)	80-81

Planches hors-texte en noir :		
I.	Site du busard harpaye (étude de R.R.)	32
II.	Ours brun (R.R.)	34
III.	Loutre (étude de R.R.)	57
IV.	Castor (A.F.)	68
V.	Martre (étude de R.R.)	77
VI.	Bison d'Europe (étude de R.R.)	79
VII.	Echasse (étude de R.R.)	93
VIII.	Grue cendrée ; sterne caspienne (P.S.)	96
IX.	Oie cendrée (étude de R.R.)	99
X.	Gypaëte ; faucon pélerin ; percnoptère ; balbuzard (D.C.)	104
XI.	Faucon pélerin et mouette rieuse (étude de R.R.)	105
XII.	Canepetière ; perdrix grise de montagne ; ganga cata (D.C.)	109
XIII.	Blongios ; macareux ; goéland d'Audouin (D.C.)	113
XIV.	Pie grièche grise ; chevalier combattant (R.R.)	121
XV.	Butor (R.R.)	133
XVI.	Autour (étude de R.R.)	135
XVII.	Gélinotte (étude de R.R.)	138
XVIII.	Chevêche ; faucon hobereau ; sterne caugek (D.C.)	142
XIX.	Grand duc (étude de R.R.)	144
XX.	Martin pêcheur ; locustelle luscinoïde (étude de R.R.)	146
XXI.	Courlis cendré (R.R.)	151
XXII.	Locustelle tachetée ; gorgebleue ; fauvette sarde (étude de R.R.)	152

Source : MNHN, Paris

XXIII	Tortue luth (J.F.)	161
XXIV	Caouanne (P.C.)	170
XXV	Vipère d'Orsini (M.C.)	177
XXVI	Lézard ocellé (Brehm, 1885)	190
XXVII	Crapauds commun, vert et calamite (Brehm)	192

Carte : Zones d'intérêt écologique de niveau international (S.F.F., 1982) 30

Figures :

1	Grand tétras (R.R.)	6
2	Autour (R.R.)	9
3	Faucon pélerin et tadorne (R.R.)	15
4	Martre (R.R.)	16
5	Barges à queue noire (R.R.)	23
6	Loup (R.R.)	29
7	Ours brun (D.C.)	40
8	Loup (R.R.)	41
9	Cheval sauvage (R.R.)	42
10	Bovidé primitif (Camargue) (R.R.)	43
11	Bison d'Europe (R.R.)	44
12	Bouquetin des Pyrénées (J.C.)	45
13	Loup (R.R.)	46
14	Loup (R.R.)	47
15	Phoque moine (J.C.)	48
16	Phoque veau-marin (J.C.)	49
17	Bovidés primitifs, Camargue (R.R.)	51
18	Lynx (R.R.)	52
19	Lynx (R.R.)	54
20	Vison (J.C.)	55
21	Chamois (A.F.)	60
22	Mouflon (A.F.)	60
23	Phoque gris (J.F.B.)	62
24	Chat sauvage (R.R.)	63
25	Chat sauvage (A.F.)	64
26	Chat sauvage (R.R.)	65
27	Musaraigne bicolore (J.C.)	66
28	Bouquetin des Alpes (J.C.)	67

Source : MNHN, Paris

29	Castor (Beauregard, 1897)	69
30	Lièvre variable (R.R.)	70
31	Muscardin (J.C.)	71
32	Vespertilion de Bechtein (J.F.B.)	74
33	Blaireau (J.C.)	75
34	Renard (R.R.)	80
35	Engoulevent (P.S.)	86
36	Grand corbeau (étude de R.R.)	92
37	Spatules (R.R.)	94
38	Grue cendrée (étude de R.R.)	97
39	Guifettes noires et leucoptères (P.S.)	98
40	Guillemots de Troïl (P.S.)	100
41	Pie grièche à poitrine rose (D.C.)	117
42	Glaréole à collier (D.C.)	118
43	Avocette (R.R.)	124
44	Pilet (R.R.)	125
45	Cigogne noire (D.C.)	128
46	Echasse (D.C.)	129
47	Héron bihoreau (R.R.)	131
48	Héron pourpré (D.C.)	149
49	Fou de Bassan (R.R.)	150
50	Chevaliers guignettes (R.R.)	154
51	Bécasses (R.R.)	155
52	Bécasse (R.R.)	156
53	Sitelle Corse (étude de R.R.)	157
54	Grand tétras (R.R.)	158
55	Grand tétras (R.R.)	158
56	Eider (R.R.)	159
57	Marouette de Baillon (R.R.)	160
58	Couleuvre à collier (Le Naturaliste, 1891)	163
59	Tortue d'Herman (M.C.)	166
60	Hémidactyle (ANGEL)	168
61	Caouanne (Brehm, 1885)	171
62	Tortue d'Herman (Lortet, 1887)	172
63	Tortue d'Herman (D.C.)	175
64	Le charmeur de serpents (Matthiole, 1558)	179
65	Cistude (Lortet, 1887)	180

Source : MNHN, Paris

66	Cistude (M.C.)	182
67	Tortue luth (J.F.)	185
68	Hémidactyle (M.C.)	186
69	Lézard ocellé (D.C.)	187
70	Lézard sicilien (J.F.)	188
71	Caouanne (J.F.)	189
72	Triton crêté (Brehm, 1885)	191
73	Grenouille rousse (D.C.)	194
74	Triton crêté (D.C.)	197
75	Triton crêté (Le Naturaliste, 1891)	198
76	Triton marbré (Le Naturaliste, 1891)	199
77	Spélerpès brun de Gorman (J.D.)	200
78	Spélerpès brun de Gorman (R.T.)	201
79	Triton alpestre (Le Naturaliste, 1891)	203
80	Tritons alpestres (Brehm, 1885)	204
81	Euprocte de Corse (R.T.)	205
82	Salamandres terrestres (R.T.)	209
83	Salamandre des Monts Cantabriques (R.T.)	210
84	Discoglosse peint (M.C.)	211
85	Sonneur à ventre jaune (Brehm)	214
86	Pélodyte ponctué (D.C.)	217
87	Brochet (Spilmann)	219
88	Esturgeon (D.C.)	222
89	Lamproie marine (Spilmann)	231
90	Lamproie fluviatile (Spilmann)	231
91	Saumon (Spilmann)	231
92	Grande Alose (Spilmann)	232
93	Alose feinte atlantique (Spilmann)	232
94	Alose feinte méditerranéenne (Spilmann)	232
95	Ombre commun (Spilmann)	232
96	Ide mélanote (Spilmann)	232
97	Silure glane (Spilmann)	232
98	Bouvière (Spilmann)	232
99	Blennie fluviatile (Spilmann)	232
100	Apron (Spilmann)	232
101	Grand tétras (R.R.)	233

Source : MNHN, Paris

TABLE des AUTEURS

I. COORDINATION - EDITION

François de BEAUFORT, éditeur- coordonnateur général , Maître-Assitant au Museum National d'Histoire Naturelle, directeur dans cet établissement du Secrétariat de la Faune et de la Flore (SFF), et, au sein de la Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles, directeur de l'Office Français de Protection de la Faune et de la Flore.

Hervé MAURIN, Ingénieur scientifique au Museum National d'Histoire Naturelle, directeur adjoint au S.F.F.

2. LIVRE ROUGE DES MAMMIFERES

- François de BEAUFORT
- Armand FAYARD, Conservateur du Museum d'Histoire Naturelle de Grenoble, Président de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- André BROSSET, Directeur de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique
- Gilles CHEYLAN, Assistant au Museum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence
- Raymond DUGUY, Conservateur du Museum d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de La Rochelle
- Daniel PRIEUR, Maître-Assistant à l'Université de Bretagne Occidentale
- Le Groupe Loutre de la S.F.E.P.M. présidé par Christian KEMPF

3. LIVRE ROUGE DES OISEAUX

- Guy JARRY, coordonnateur du livre rouge des oiseaux menacés en France, Chercheur au Museum National d'Histoire Naturelle, Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, Secrétaire Général de la Société Ornithologique de France (S.O.F.)
- Michel TERRASSE, Secrétaire Général du Fonds d'Intervention pour les Rapaces (F.I.R.), Secrétaire Général du Conseil International pour la Protection des Oiseaux, section française

Source : MNHN, Paris

- G. AFFRE (†), Ornithologue
- J.-C. ALBERNY, membre de la S.O.F.
- B. BONIN, Ornithologue
- P. BONNET, Ornithologue
- M. BOUVIER, Parc National des Ecrins
- P. CAMPREDON, Office National de la Chasse
- G. CHEYLAN, Assistant au Museum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence
- P. CONSTANT, Assistant à l'Université de Rennes
- M.-A. CZAJKOWSKI, Attaché du Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (M.N.H.N.)
- I. DAVAL, Ornithologue
- J.-F. DEJONGHE, Attaché au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (M.N.H.N.)
- M.-C. EYBERT, Assistant à l'Université de Rennes, Station Biologique de Paimpont
- O. FOURNIER, Ornithologue
- A. GOULIARD, membre de la S.O.F.
- A. GUILLEMONT, membre de la S.O.F.
- H. HAFNER, Chercheur à la Station Biologique de la Tour du Valat
- P. INSENMANN, Chargé de Recherches au C.N.R.S.
- L. KERAUTRET, Président du Groupe Ornithologique Nord
- B. LECLERC, Office National de la Chasse
- L. MARION, Attaché de recherches au C.N.R.S.
- M. METAIS, Secrétaire Général de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux
- R. PRODON, Assistant à l'Université Paris VI, Laboratoire Arago
- C. RIOLS, Office National de la Chasse et Centre Ornithologique Champagne-Ardennes
- A. SCHIERER, Responsable du Centre Régional de Baguage de Strasbourg
- J. TAILLANDIER, Ornithologue
- J.-C. THIBAULT, Parc Naturel Régional de Corse
- O. TOSTAIN, membre de la S.O.F.
- C. VOISIN, Maître-Assistante au Museum National d'Histoire Naturelle, Paris
- J. WALMSLEY, Chercheur à la Station Biologique de la Tour du Valat

Source : MNHN, Paris

4. LIVRE ROUGE DES REPTILES

- Jacques FRETEY, Attaché au Museum d'Histoire Naturelle, Administrateur de la Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles, Expert à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- J. LESCURE, Chargé de recherches au C.N.R.S., Président de la Société Herpétologique de France, Président, au sein de la Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles, de la Commission de la Faune de France
- M. CHEYLAN, Assistant à l'E.P.H.E.
- G.-H. PARENT, membre de la S.H.F.
- H. SAINT GIRONS, Directeur de recherches au C.N.R.S.

5. LIVRE ROUGE DES AMPHIBIENS

- R. GUYETANT, Maître-Assistant à l'Université de Besançon, coordonnateur de l'Atlas des Amphibiens de France
- G.-H. PARENT, membre de la S.H.F.
- R. THORN, membre de la S.H.F.

6. LIVRE ROUGE DES POISSONS

- J. ALLARDI, Chargé de recherches au CEMAGREF, Secrétaire Général de la Société Française d'Ichtyologie
- J. DAGET, Professeur au Museum National d'Histoire Naturelle, Directeur du Laboratoire d'Ichtyologie, Président de la Société Française d'Ichtyologie

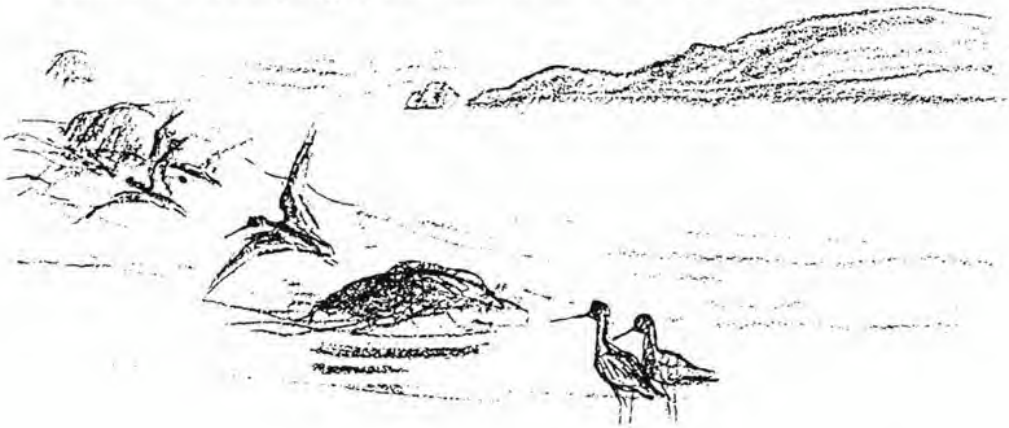

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

INTRODUCTION
AU LIVRE ROUGE DES VERTEBRES MENACES EN FRANCE

par François de BEAUFORT

C'est en 1956 que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) publia le premier "livre rouge" des mammifères du monde. Il consiste - après une longue et patiente enquête auprès de spécialistes de tous les continents - en quelques centaines de fiches décrivant la précarité de la situation des mammifères menacés ou en danger, avec un aperçu sur l'état de leurs populations, sur les causes de leur régression et sur les mesures prises.

Cette formule a eu depuis un grand succès et plusieurs organismes ou certains pays ont eu à coeur d'établir et de publier leur "livre rouge" régional ou national.

Après le Conseil de l'Europe, la Suisse, l'Italie, l'Australie, les Etats-Unis, l'U.R.S.S., l'Afrique du Sud, la Commission Européenne et beaucoup d'autres, nous présentons aujourd'hui, comme un travail collectif, le livre rouge de notre territoire métropolitain ; ce premier volume concerne les animaux vertébrés (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons) et sera suivi d'autres ouvrages sur la flore, les invertébrés et les départements ou territoires d'outre-mer.

Un livre rouge n'est ni un guide de terrain, ni un atlas de cartes de distribution des espèces, ni une monographie biologique et écologique, types d'ouvrages fort utiles mais disponibles par ailleurs - nous les citons dans la bibliographie - et dont nous n'aurions aucun intérêt à reprendre les éléments. Le livre rouge est un ouvrage qui, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, fait le point sur la situation de notre patrimoine faunistique ou floristique - on parlerait aujourd'hui de "patrimoine génétique" - avec l'ambition d'appeler l'attention des spécialistes comme des amateurs et du public sur la régression ou les dangers qui affectent les espèces sauvages.

Cinq niveaux de régression des populations et de la distribution des espèces ont été retenus, auxquels on a ajouté trois critères correspondant à une certaine sensibilité biologique : espèces remarquables, espèces endémiques, espèces migratrices ; les catégories suivantes ont donc été retenues comme représentant l'image la plus proche de la réalité :

Source : MNHN, Paris

1. Espèces disparues (exemples : loup, grande outarde, ...)
2. Espèces amenées par leur régression à un niveau critique des effectifs (exemples : vison, ours brun, lynx ; gypaëte, goéland d'Audouin, sterne de Dougall, alouette calandre, ganga, glaréole ; vipère d'Orsini ; loche d'étang).
3. Espèces affectées d'une régression forte et continue et qui ont déjà disparu de nombreuses régions (exemples : castor, loutre, blaireau ; blongios, pie-grièches, caille, faucon hobereau ; pélobate, cistude, crapaud ... ; saumon, alose, et toutes les espèces migratrices).
4. Espèces dont la population n'a pas sensiblement diminué, mais dont les effectifs sont faibles, donc en danger latent (exemples : desman ; sternes, rapaces, crave ; vipère de Seoane, hydromante, clémyde lépreuse ; poissons du sud-ouest).
5. Espèces dont une régression s'est manifestée sans qu'il soit possible de définir dans quelle mesure (exemples : chauves-souris ; engoulevent, torcol, huppe, hirondelle de rivage, ortolan ; lézard ocellé ; bouvière).

Les raisons pour lesquelles certaines espèces sont menacées ou en forte régression sont assez bien connues : destruction de leurs habitats ; pollutions par les pesticides, les engrais, les rejets de produits chimiques dans l'eau et dans l'air ; destruction d'espèces non chassables ; fréquentation excessive de milieux fragiles et piétinement ; construction anarchique dans l'espace rural ou forestier etc... Dans une certaine mesure, ces facteurs sont irrémédiablement liés au développement et à l'emprise grandissante de l'espèce humaine, mais ils pourraient aussi être parfaitement contrôlés et rationalisés. Sans cette auto-régulation dans l'envahissement de l'espace naturel, l'homme se comporte comme un être aveugle, comme certains animaux qui piétinent leur propre milieu, qui souillent l'eau qui leur est vitale.

Dans la plupart des pays européens, les études récentes font ressortir les taux de régression moyens de 1 % d'espèces disparues, 10 à 15 % d'espèces en régression considérable, 30 à 50 % en régression sensible. Certaines espèces progressent mais il s'agit le plus souvent d'espèces commensales de l'homme, bénéficiant de nos nuisances - tels les rats, les goëlands argentés - et dont l'agressivité nuit aux autres espèces dont elles envahissent les territoires.

Source : MNHN, Paris

Certaines espèces sont particulièrement fragiles du fait de leur spécialisation - c'est-à-dire de leur inféodation à des conditions très restrictives et généralement difficiles à rassembler - ou du fait de leur histoire, quand elles nous sont parvenues déjà très amoindries pour avoir mal résisté à telle ou telle évolution ; nous avons ainsi en France des espèces qui se trouvent à la limite de leur distribution géographique, où elles oscillent entre la disparition et la conquête de quelques espaces nouveaux ; mais aussi des espèces reliques, confinées par les glaciations à des zones marginales où elles ont pu à peine survivre. On peut aussi souligner le cas des "endémiques", c'est-à-dire les formes animales ou végétales qui n'existent que sur notre territoire, et dont nous avons donc l'exclusive responsabilité.

Depuis une époque récente, l'homme est parvenu - quittant un peu la préoccupation de son seul profit - à acquérir un certain altruisme vis-à-vis des autres espèces, animaux et plantes. Cette nouvelle sensibilité - dont le caractère évolutif est évident - a conduit depuis la fin du 19ème siècle au concept de protection de la nature et du monde vivant. C'est aujourd'hui un phénomène de société qui se manifeste par le développement de centaines de sociétés d'histoire naturelle, de protection de la nature, de protection des animaux et de défense de l'environnement et par l'information d'un large public ; ces préoccupations ne masquent pas la priorité que chaque homme affecte à sa propre survie, à son bien-être et à son économie, ce qui - surtout en période de crise - peut rendre les choix difficiles. Cette prise de conscience aboutit en 1970 à la création du premier noyau d'un Ministère de l'Environnement, et à la mise en chantier de règlementations qui pour certaines sont entièrement nouvelles, c'est le cas du chapître I ; "De la protection de la faune et de la flore" de la "Loi relative à la protection de la nature" promulguée le 10 juillet 1976 ; les discussions en commission parlementaire et des amendements provoquaient l'insertion d'un chapître II, "De la protection de l'animal" qui complète les dispositions antérieures du Code Pénal et du Code Rural. La Direction de la Protection de la Nature du Ministère a pu aussi créer en 1973 un réseau de 150 réserves - où la chasse est interdite sur le domaine public maritime de notre littoral.

Déjà le 24 janvier 1972, un arrêté ministériel entérine une liste satisfaisante d'espèces dont la chasse est interdite, et qui comprend notamment tous les phoques, les rapaces diurnes et les nocturnes, les hérons, etc... ; mesures qui seront largement entérinées par les arrêtés du 12 mai 1979 fixant - en application de la loi sur la protection de la nature - les listes de mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et mollusques strictement protégés ; et par un arrêté du 13 mai 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées.

Source : MNHN, Paris

Une activité internationale se développe simultanément et aboutit à plusieurs accords d'une importance fondamentale. Les Etats-Unis organisent en 1973 une conférence dont sortira la C.I.T.E.S. ou Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction ; la C.I.T.E.S. entre en vigueur le Ier juillet 1975 ; la France - après approbation du Parlement - dépose ses instruments de ratification le 10 mai 1978 et elle devient applicable d'emblée 90 jours après, soit le 8 août 1978. La Communauté Européenne lance plusieurs programmes de protection : le 2 avril 1979, son conseil adopte une directive sur la conservation des oiseaux dont l'application est obligatoire dans les dix pays de la C.E.E. ; ce texte, moderne et efficace, est bâti sur le principe dit de "liste inverse" c'est-à-dire que toutes les espèces sont protégées sauf celles qui sont énumérées dans une annexe II et qui peuvent être chassées ; les oiseaux cités à l'annexe I doivent faire l'objet de mesures renforcées de conservation et de protection de leur habitat ; une première liste de ces habitats a été fournie aux services de la Commission Européenne et du Ministère de l'Environnement, par le Secrétariat de la faune et de la flore (voir la carte en fin d'article). Plus récemment, la C.E.E. obtient l'approbation d'un "règlement" communautaire qui aboutit à une application renforcée et harmonisée de la C.I.T.E.S. et qui implique la levée des réserves que certains états membres avaient faites sur quelques espèces de crocodiles ou de tortues marines ; elle avait précédemment préparé un texte sur la prohibition d'importation des produits baleiniers ; des mesures concernant les phoques sont à l'étude.

Deux autres accords internationaux ont été mis en oeuvre dans cette décennie : la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel, du Conseil de l'Europe (ouverte à la signature à Bonn le 19 septembre 1979) et la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, le 23 juin 1979) ; elles ne sont pas encore ratifiées par la France ; la première est l'aboutissement d'une politique de longue haleine du Conseil de l'Europe et reflète les efforts de recherche réalisés en son sein pour inventorier au niveau régional les menaces qui pèsent sur les espèces et sur les milieux ; la seconde résulte d'une initiative de la R.F.A. qui a eu pour origine le constat que la convention internationale (Paris, 19 mars 1902) - ratifiée par la France le 12 décembre 1905 et qui est encore en vigueur, était assez largement dépassée ; de même que la convention internationale pour la conservation des oiseaux (Paris, 18 octobre 1950), entrée en vigueur tardivement (17 février 1963), qui a eu peu de succès, la France elle-même s'étant trouvée dans l'incapacité de la ratifier bien qu'elle en ait été l'initiatrice.

Source : MNHN, Paris

Au plan des règlementations, on peut considérer que beaucoup a été fait depuis 1970 et que les textes de protection des espèces sont bons. Leur mise en application pose sur le terrain de gros problèmes qui ne sont pas vraiment résolus et qui donnent à ces mesures un aspect virtuel ; il reste remarquable que des mesures prises sur le papier aient un rôle d'information et de dissuasion suffisant pour que la restauration de certaines espèces menacées gravement - comme les rapaces - soit en voie d'amélioration.

La fragilité de cette situation reste néanmoins frappante puisque certaines décisions prises sont fréquemment contestées et remises en causes, chaque utilisateur de faune, de flore ou d'espace voyant avant tout son intérêt immédiat et que ces utilisateurs ont des organisations puissantes, souvent de type corporatiste, et fonctionnant à ce titre avec des fonds publics provenant de taxes parafiscales que l'Etat collecte pour leur compte.

Malgré les difficultés et certaines réticences, un consensus existe au moins sur un objectif minimum : sauvegarder les espèces menacées et les restaurer. Ce consensus correspond assez bien à une stratégie de conservation, dans des "réserves", d'échantillons de l'ensemble des espèces de notre patrimoine et des différents types d'écosystèmes ; stratégie qui vise à éviter des pertes irréversibles mais qui correspond à un minimum - déjà difficile à réaliser - et non à une ambition de maintien le plus général de la qualité des milieux naturels.

Cette qualité générale doit être voulue par les citoyens, à tous les niveaux géographiques, chacun étant fondé - à l'échelon local, communal, départemental ou régional à prendre en main la défense de la qualité de son environnement. Cette prise de conscience et la notion de responsabilité sont le seul garant d'une politique active et continue, qui doit passer progressivement du coup par coup et de la défensive, à des programmes globaux, préventifs et à long terme.

Source : MNHN, Paris

CARTOGRAPHIE ECOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

ZONES D'INTERET POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

* F R A N C E *

SECRETARIAT FAUNE-FLORE - PARIS, JUIN 1982

0.0 40.00 80.00 KM

LIMITES ADMINISTRATIVES SUIVANT LE REPERTOIRE DES LIMITES DE DEPARTEMENTS - ICI IGN PARIS 1978

SFF 820305002

ZONE DE TYPE I.

ZONE DE TYPE II. (GRANDES ZONES REGIONALES POUVANT INCLURE DES SITES SPECIFIQUES DE TYPE I).

105. NUMERO D'ORDRE DE LA ZONE.

Source : MNHN, Paris

STATISTIQUE
DES VERTEBRES MENACES EN FRANCE

	Disparus	Situation critique	Régression forte	Effectifs faibles	Régressions diverses	Endémiques
MAMMIFERES	11	8	2	19	30	15
OISEAUX NICHEURS	16	52	29	39	12	14
REPTILES	1	2	2	7	4	7
AMPHIBIENS		3	5	8	2	10
POISSONS		6	7		7	
TOTAL	28	71	45	73	55	46

LEGENDE DES LISTES ROUGES (pictogrammes)

Principales causes de régression et niveaux de protection

Destruction des milieux, aménagement, exploitation.

Prélèvements et mortalité accidentelle.

Pollutions, pesticides, nuisances.

Divers : conséquences des incendies, du tourisme et des loisirs.

Protection de l'espèce : T = totale ; P = partielle.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

FASCICULE 19 Année 1983

LIVRE ROUGE DES MAMMIFERES MENACES

Coordonnateurs : F. de BEAUFORT
A. FAYARD

Préface : A. FAYARD

Auteurs : F. de BEAUFORT (F. de B.)
A. BROSSET (A. B.)
G. CHEYLAN (G. C.)
R. DUGUY (R. D.)
A. FAYARD (A. F.)
D. PRIEUR (D. P.)
et le Groupe Loutre de la S.F.E.P.M.

Sous les auspices de la Société pour l'Etude et
la Protection des Mammifères (S.F.E.P.M.)

PARIS

SECRETARIAT de la FAUNE et de la FLORE

Source : MNHN, Paris

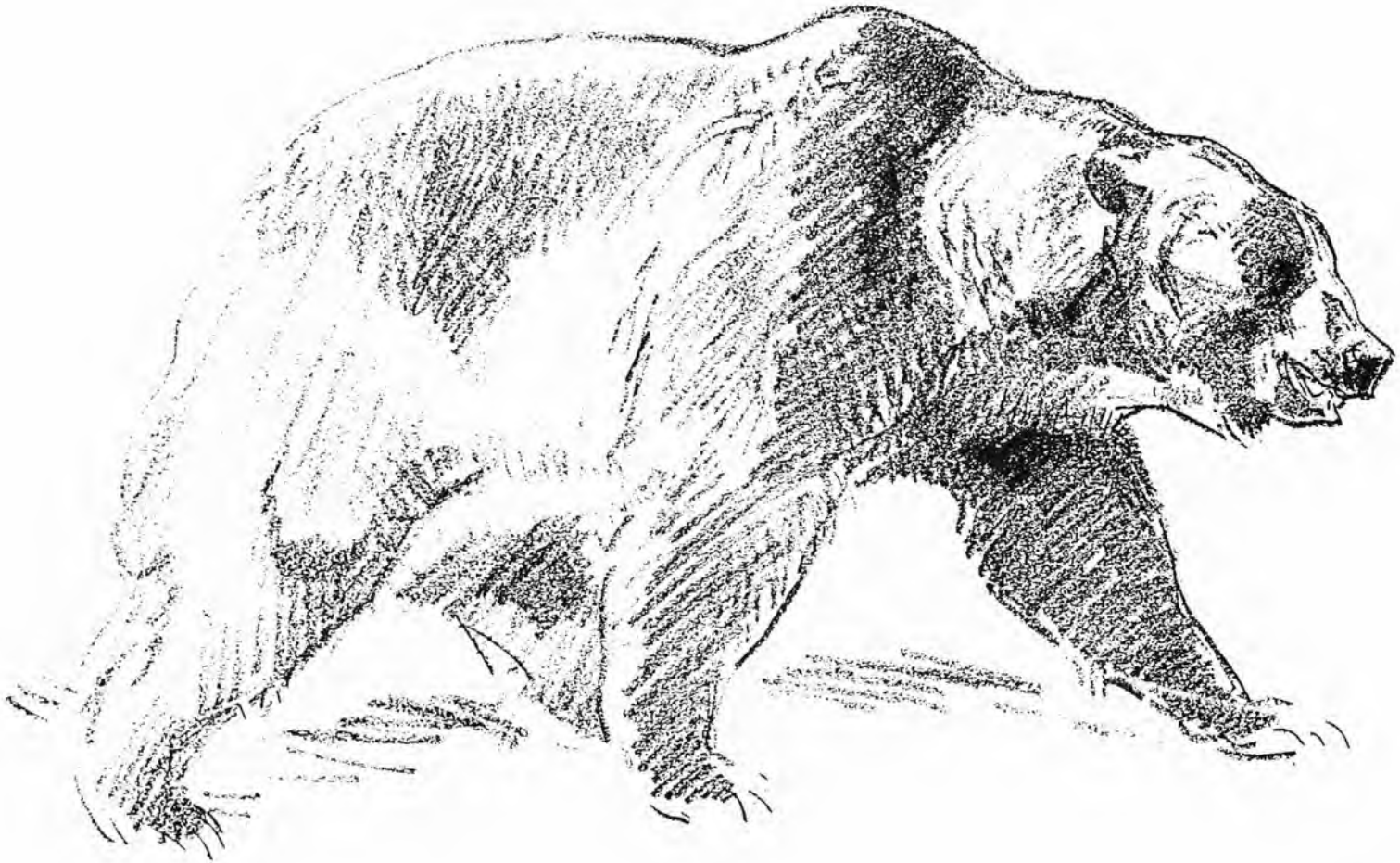

Source : MNHN, Paris

INTRODUCTION AU LIVRE ROUGE DES MAMMIFERES

par Armand FAYARD

Si la France, aujourd'hui, compte une centaine d'espèces terrestres et aquatiques, une dizaine ont disparu de son patrimoine dont deux du monde.

Le morcellement et l'isolement des populations, une densité trop faible pour permettre le maintien des populations, pèsent lourdement sur l'avenir d'au moins 8 espèces : l'ours, le lynx, le vison et la loutre, le phoque gris, le rhinolophe de Méhély et le vespertilion de Capaccini, le mouflon de Corse.

A ces cas alarmants et qu'il est nécessaire de prendre en considération le plus rapidement possible, viennent s'ajouter une quarantaine d'espèces pour lesquelles nous observons un affaiblissement des effectifs et une régression spatiale. Si, parmi ces espèces, nos connaissances sur les chauves-souris, bien qu'encore trop fragmentaires, nous donnent une vision pessimiste de leur avenir, un espoir apparaît pour le castor et le bouquetin au bord de l'extinction il y a peu de temps mais qui, désormais, grâce à des mesures de protection et à des réintroductions, connaissent un nouveau départ et retrouvent une partie de leur aire de répartition.

Malheureusement, le statut de bien d'autres espèces reste encore très incertain : lièvre variable, musaraigne alpine, musaraigne de Miller, desman des Pyrénées, écureuil, taupe aveugle, muscardin, rat noir ... De même, pour la plupart des "puants et nuisibles", malgré un manque d'informations précises concernant les densités, un recul apparaît dans bien des régions, et blaireau, genette, hermine, putois, renard pâtissent des excès de destruction de leurs biotopes et des piégeages et empoisonnements.

Si l'attention est souvent plus attirée par le sort des espèces, il est néanmoins nécessaire de rappeler que nombreuses sont aussi les "micro" espèces placées dans un processus de régression telles celles, en particulier, des milieux humides : rat des moissons, musaraigne aquatique, campagnol aquatique, et des milieux bocagers : musaraigne carrelet, crocidures, chauves-souris ...

Les résultats des enquêtes réalisées dans le cadre de l'Atlas des Mammifères de France, apporteront plus d'informations concernant des espèces encore considérées comme communes, avec peut-être, des renseignements peu encourageants pour les loirs, hérissons, taupes, hamsters, rhinolophes, murins, oreillards ...

LES CARNIVORES -

Les carnivores, qui ont le tort d'être les prédateurs d'un gibier que s'adjugent en priorité les chasseurs, n'obtiennent encore que très lentement les faveurs d'un public et des pouvoirs publics trop longtemps tenus mal informés de leurs moeurs véritables. Traqués, piégés, brûlés, empoisonnés ..., les grands carnivores ont subi une régression rapide.

Source : MNHN, Paris

La plupart d'entre eux (ours, loups, lynx) ayant été quasiment exterminés dès le début du siècle, les espèces de taille inférieure ont pris la relève malgré les essais de réhabilitation tentés auprès des mass-média par les naturalistes et associations de Protection de la Nature. Si la genette, le chat sauvage, la loutre, le vison ont enfin acquis le droit à une protection intégrale - souvent mal appliquée - les autres espèces (renard, blaireau, martre, fouine, hermine, belette, putois) sont encore parmi les espèces pouvant être détruites, en dépit pourtant de l'absence de connaissances précises sur leur répartition et surtout sur leur densité réelle.

La plupart de ces espèces, autrefois largement répandues, subissent actuellement une forte régression spatiale que l'Atlas national devrait déjà mettre en évidence et qui le sera encore plus au niveau des répartitions régionales.

LES INSECTIVORES -

Les insectivores, ainsi que la plupart des petits mammifères, bénéficient d'un taux de reproduction tel qu'ils peuvent paraître à l'abri de tout danger. S'il est vrai que les espèces en tant que telles, largement représentées sur notre territoire, ne sont pas directement menacées, il n'en est pas de même des populations et donc, sans doute, de certaines sous-espèces, qui, dans bien des régions, paraîssent devoir subir en particulier l'influence des modifications agricoles et l'usage des agents insecticides et pesticides. Peu appréciables et peu étudiés, les changements et perturbations sont surtout visibles sur les grosses espèces comme le hérisson, victime importante de la route, et sur des espèces endémiques comme le desman.

LES CHAUVES-SOURIS -

Le monde nocturne des mammifères volants n'a jamais suscité un grand enthousiasme auprès des naturalistes et, jusqu'à ces dernières années, les chéiroptèrologues étaient très peu nombreux. Les moeurs crépusculaires, cavernicoles, arboricoles de ces espèces n'en facilitent d'ailleurs pas l'étude.

Aujourd'hui, nous assistons cependant à un net regain d'intérêt pour cette faune, par de jeunes mammalogistes qui s'intéressent principalement à l'étude de la répartition des espèces, apportant de précieuses informations qui faisaient défaut jusqu'à maintenant. Bien qu'incomplètes, les données recueillies par les spécialistes furent suffisantes pour que soit lancé un cri d'alarme, entendu, et qui a permis la protection des trente espèces réparties sur le territoire français.

En l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de donner la situation exacte pour chacune des espèces. Dans leur ensemble, les chauves-souris sont menacées pour de multiples raisons néfastes à leur répartition et à leur reproduction : réduction et destruction des espaces vitaux, perturbations dans les grottes, aménagements des forêts, des résidences secondaires, ... épandages d'insecticides et pesticides, collectionneurs, ...

LES RONGEURS -

La majorité des espèces du monde prolifique des Rongeurs est probablement à l'abri de tout danger. D'ailleurs, au cours des temps, les populations de rongeurs ont pour la plupart fluctué en fonction des activités humaines agricoles et forestières principalement ; il est donc bien difficile dans ces conditions de situer leur position actuelle. Seules paraissent encore en danger, une grande espèce comme le castor, et des espèces comme le muscardin, le rat des moissons inféodés à des milieux fragiles.

Source : MNHN, Paris

LISTE ROUGE DES MAMMIFERES MENACES EN FRANCE

LES MAMMIFERES DISPARUS					Pages
Cheval sauvage	*				42
Aurochs	*				43
Bison d'Europe	*				44
Bouquetin des Pyrenees	*				45
Cerf de Corse	*				46
Loup	*				47
Phoque moine	*	*			48
Phoque veau-marin	*				49
Hérisson d'Afrique du Nord			*		50
Pipistrelle de Savi		*	*		50
Pika de Corse	*				51

LES MAMMIFERES AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS					
Ours brun	*			T	53
Lynx	*			T	54
Vison	*		*	T	55
Loutre	*	*		T	56
Mouflon de Corse	*			T	59
Phoque gris	*	*		T	61
Rhinolophe de Mehely		*	*	T	62
Vespertilion de Capaccini		*	*	T	62

LES MAMMIFERES AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS					
Chat sauvage	*		*	P	64
Rhinolophe euryale		*	*	T	65

Source : MNHN, Paris

LES MAMMIFERES DONT LA POPULATION N'A PAS SENSIBLEMENT DIMINUE MAIS DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES, DONC EN DANGER LATENT

					Pages
Bouquetin des Alpes		*		T	67
Castor		*		T	69
Lièvre variable		*		P	70
Muscardin			*		71
Desman des Pyrénées		*	*	T	72
Taupe aveugle		*	*		73
Musaraigne alpine			*		72
Musaraigne de Miller			*		73
Crocidure bicolore		*			74
Molosse		*	*	T	74
Rhinolophe de blasius		*	*	T	74
Vespertilion des marais		*	*	T	74
Vespertilion de Bechstein		*	*	T	74
Vespertilion de Brandt		*	*	T	74
Vespertilion de Nathaline		*	*	T	74
Sérotine de Nilsson		*	*	T	74
Grande noctule		*	*	T	74
Noctule de Leisler		*	*	T	74
Pipistrelle de Nathusius		*	*	T	74

LES MAMMIFERES DONT UNE REGRESSION S'EST MANIFESTEE SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEFINIR DANS QU'ELLE MESURE

Blaireau	*	*		(P)	76
Fouine	*	*		P	76
Hermine	*	*		P	76
Putois	*	*	*	P	76
Genette		*		T	76
Musaraigne aquatique	*				76
Hérisson	*	*	*	T	76
Taupe	*	*	*		76
Ecureuil		*	*	T	76
Loir	*		*		76
Rat des moissons	*				76
Rat noir		*	*		76

Source : MNHN, Paris

						Pages
Grand Rhinolophe	*			*	T	76
Petit Rhinolophe	*			*	T	76
Grand murin	*			*	T	76
Petit murin	*			*	T	76
Vespertilion de Daubenton	*			*	T	76
Vespertilion à oreille échancrée	*			*	T	76
Vespertilion à moustaches	*			*	T	76
Vespertilion de Natterer	*			*	T	76
Sérotine commune	*			*	T	76
Sérotine bicolore	*			*	T	76
Noctule	*			*	T	76
Pipistrelle commune	*			*	T	76
Pipistrelle de Nathusius	*			*	T	76
Pipistrelle de Kuhl	*			*	T	76
Barbastelle	*			*	T	76
Oreillard	*			*	T	76
Oreillard gris	*			*	T	76
Minioptère de Schreibers	*			*	T	76
LES MAMMIFERES REMARQUABLES, SENSIBLES, OU JOUANT UN ROLE IMPORTANT DANS LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES OU COMME INDICATEURS						
Martre	*	*			P	78
Musaraigne étrusque	*			*		78
Musaraigne carrelet	*		*			78
Campagnol aquatique	*		*			78
Muscardin	*					78
RECAPITULATION DES MAMMIFERES ENDEMIQUES						
Cerf élaphe de Corse					T	78
Isard ou Chamois des Pyrénées					P	78
Chamois de Chartreuse					P	78
Chat sauvage de Corse					T	78
Desman des Pyrénées					T	78
Musaraigne musette de Corse						78
Crocidure des jardins de l'île d'Yeu						78
Crocidure des jardins de l'île d'Ouessant						78
Crocidure des jardins de l'île de Sein						78

Source : MNHN, Paris

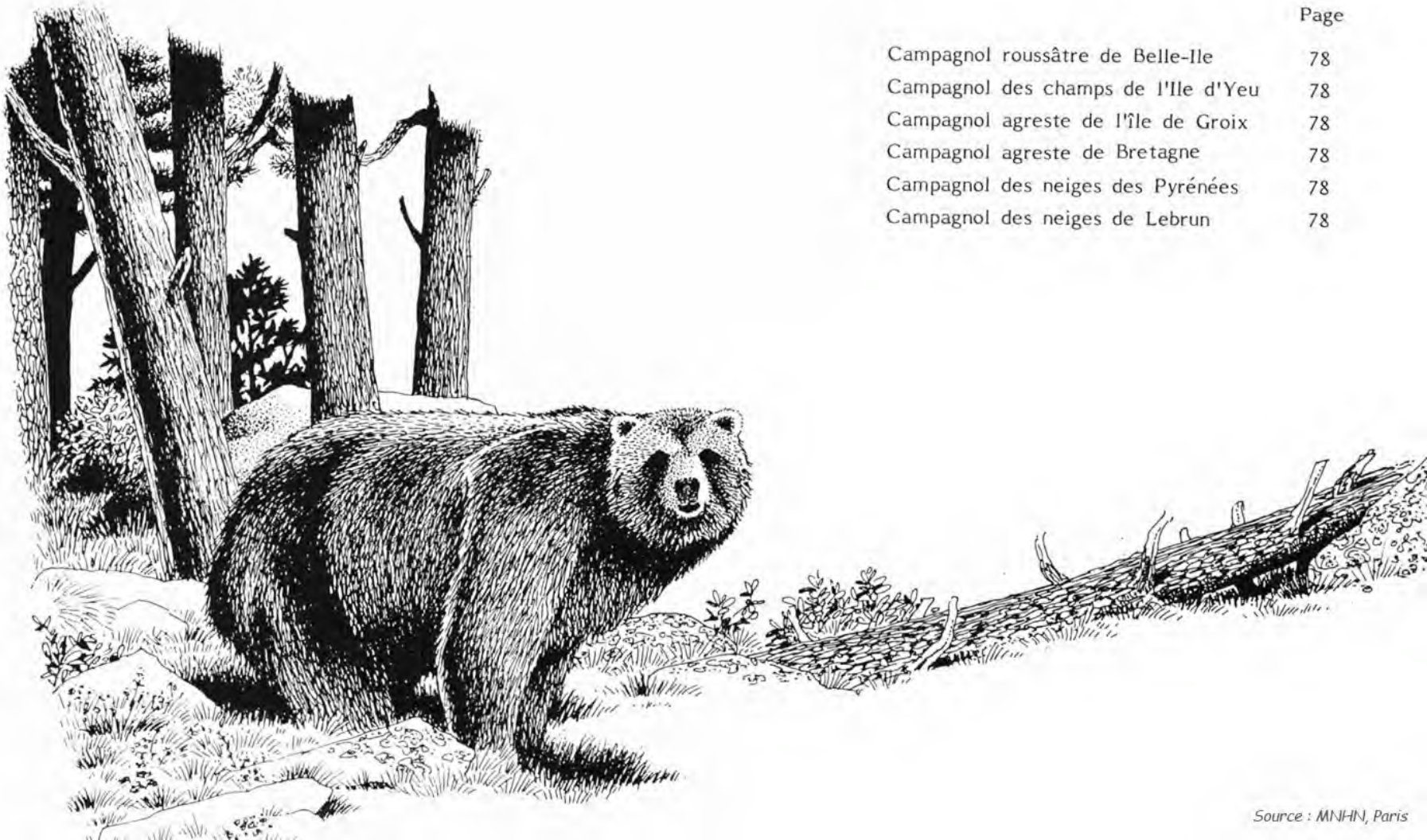

	Page
Campagnol roussâtre de Belle-Ile	78
Campagnol des champs de l'Ile d'Yeu	78
Campagnol agreste de l'île de Groix	78
Campagnol agreste de Bretagne	78
Campagnol des neiges des Pyrénées	78
Campagnol des neiges de Lebrun	78

Source : MNHN, Paris

LES MAMMIFERES DISPARUS

Source : MNHN, Paris

LE CHEVAL SAUVAGE

Equus ferus silvaticus Vetulani, 1927

Ordre PERISSODACTYLES Famille Equidés

Le cheval sauvage ou tarpan sylvestre, est de petite taille, la crinière dressée. Il semble exister en France jusqu'au XVIème siècle ; il est alors décrit comme forestier, montagnard et particulièrement farouche. Son homologue asiatique est le cheval de PRZEWALSKI, dont les populations commencent d'être bien restaurées dans le milieu d'origine et des reproducteurs disséminés dans des parcs.

Le cheval primitif a été persécuté par les anciens mais a de nombreux cousins avec nos poneys dont certaines races présentent encore bien certaines caractéristiques du cheval sauvage et ont gardé une part de sa rusticité.

F. de B.

Source : MNHN, Paris

L'AUROCHS

Bos taurus primigenius L., 1758

Ordre ARTIODACTYLES Famille Bovidés

C'est un très puissant bovin dont on ne connaît pas parfaitement la description bien qu'il ait vécu à l'époque historique. En France, l'aurochs existe encore au VIème siècle, dans les Vosges semble-t-il, et en Germanie. Au IXème siècle, Charlemagne le chasse dans la région d'Aix-la-Chapelle, où il est rencontré jusqu'au XIème siècle. Au début du XVème siècle, il n'en reste qu'en Pologne, dans la forêt de JAKTOROWKA (et également dans la réserve royale de Varsovie). Ses effectifs s'amenuisent au XVIème siècle du fait de la chasse et il n'en subsiste que quatre individus en 1602. En 1620, il ne reste au monde qu'une vache qui meurt - et l'espèce avec elle - en 1627. L'aurochs a dû se laisser domestiquer depuis une lointaine préhistoire et il est comme l'ancêtre de nos bovins domestiques actuels par l'intermédiaire desquels survit en fait une partie - bien amoindrie par la sélection - de son patrimoine génétique.

F. de B.

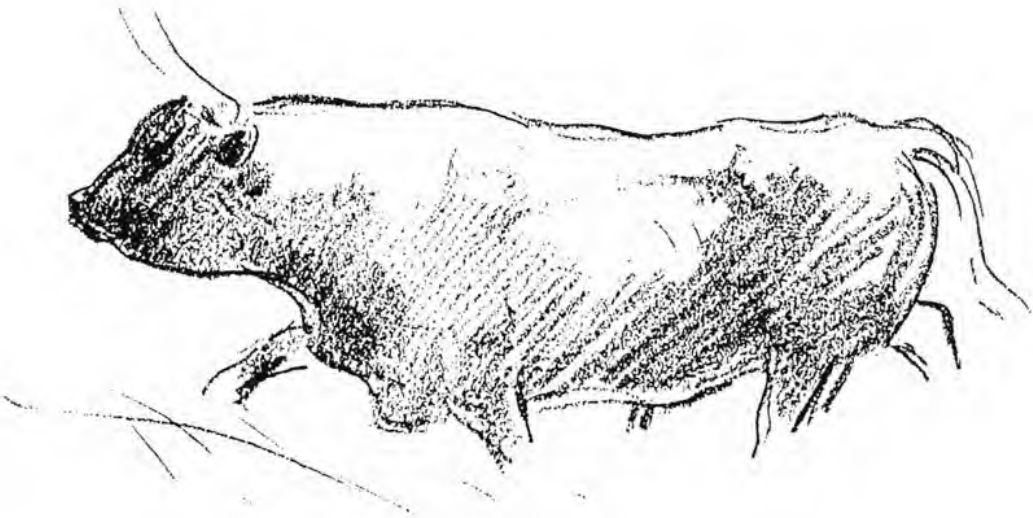

Source : MNHN, Paris

LE BISON D'EUROPE

Bison bonasus L., 1758

Ordre ARTIODACTYLES Famille Bovidés

Le bison était assez abondant à l'époque gauloise et a dû subsister dans l'est de la France jusque vers le VIIème siècle. On le trouve en Germanie jusqu'au XVIIIème siècle ; le dernier survivant est tué en 1855. Au XIXème siècle, il n'existe plus par ailleurs que deux noyaux de peuplement : les pentes boisées du nord-ouest du Caucase et la forêt de Bialowieza en Pologne. Le bison du Caucase s'éteint définitivement vers 1825. Au début du XXème siècle, le cheptel de Bialowieza comprend 727 individus qui disparaissent pendant la révolution et la guerre. Des survivants, conservés dans certains parcs zoologiques, permettront de sauver, développer, puis de réintroduire le bison d'Europe en Pologne et en U.R.S.S. Le bison n'a jamais pu être domestiqué et n'a donc pas - à l'encontre de l'aurochs - de descendant.

F. de B.

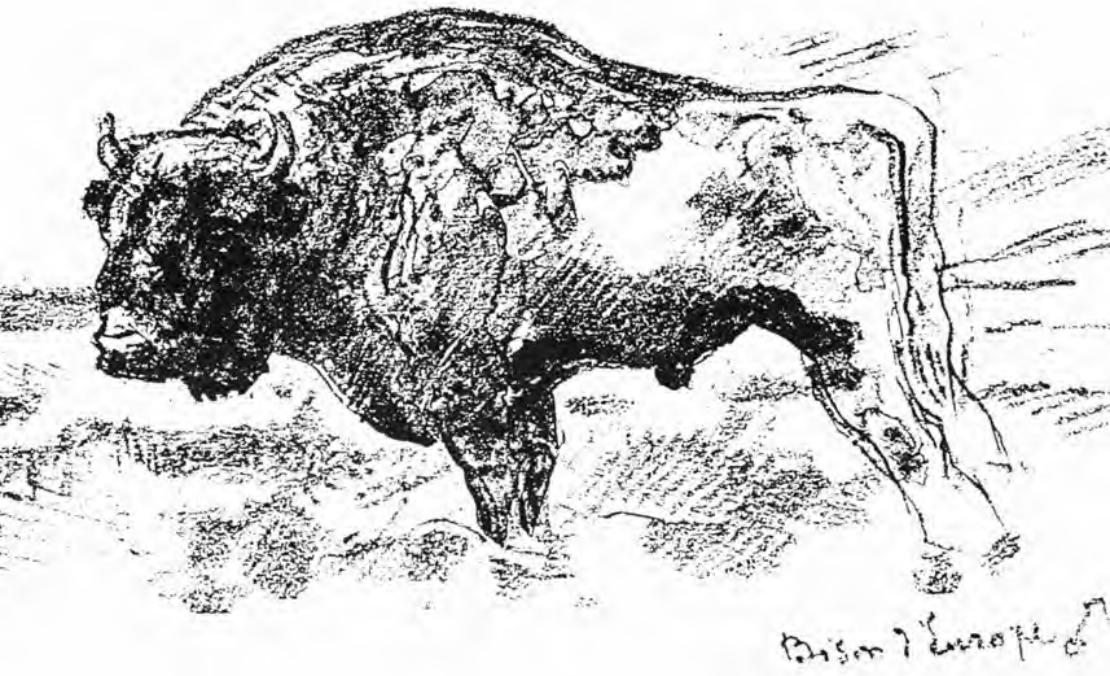

Source : MNHN, Paris

LE BOUQUETIN DES PYRENEES

Capra (pyrenaica) pyrenaica (Schintz, 1838)

Ordre ARTIODACTYLES Famille Bovidés

Des différentes classifications proposées par les auteurs, nous retiendrons seulement l'idée que les bouquetins d'Espagne et des Pyrénées forment un ensemble nettement différent des bouquetins des Alpes, notamment de par leurs cornes en lyre ; et que les bouquetins des Pyrénées forment eux-mêmes une population séparée des autres bouquetins de la Péninsule Ibérique, et ce, depuis au moins le XIXème siècle.

En tout état de cause, concernant la France, le bouquetin des Pyrénées a été exterminé par la chasse dès la fin du XIXème siècle et l'on n'a plus revu par la suite - notamment au cirque de Gavarnie - que des bouquetins isolés provenant en été du versant espagnol et qui ont été tués illégalement à chaque apparition.

A l'époque préhistorique, le bouquetin peuple toutes les Pyrénées, y compris - pour des raisons climatiques - les plaines du bassin d'Aquitaine qu'il quittera au Néolithique. Dès la fin du XVIIIème siècle, pourchassé, on ne le trouve plus que dans les Pyrénées centrales et occidentales et il disparaît au milieu du XIXème siècle. Dans les Pyrénées espagnoles, sa chasse est interdite au début du XIXème siècle alors qu'on estime qu'il subsiste une cinquantaine de bouquetins dans le val d'Arasas ou Ordessa, et sans doute une petite population dans la Maladetta. Cette dernière a aujourd'hui disparu et le Parc National d'Ordessa abrite sans doute une vingtaine de bouquetins.

Comment revoir le bouquetin des Pyrénées dans nos montagnes françaises ? La solution la plus rationnelle, proposée dès 1970 par le Museum (FB, SCN ; DATAR) consisterait à attendre un essaimage naturel à partir de la petite colonie pyrénéenne espagnole d'Ordessa, dont l'accroissement a été certes très lent jusqu'ici : de 5 à 7 individus en 1970 à une vingtaine en 1980 ; mais ce taux peut s'accélérer. La solution la plus rapide serait la réintroduction de bouquetins de la race ibérique la plus voisine C. h. p. victoriae existant dans la Sierra de Gredos. Tenant compte de l'inévitable mixité génétique qui affecterait les animaux d'Ordessa - c'est-à-dire les derniers véritables bouquetins des Pyrénées, il appartient aux scientifiques et autorités d'Espagne de prendre la décision de l'une ou l'autre solution.

F. de B.

Source : MNHN, Paris

LE CERF DE CORSE

Cervus elaphus corsicanus Erleber, 1777

Ordre ARTIODACTYLES Famille Cervidés

Le cerf de Corse est une forme insulaire, spécifique à la Corse et à la Sardaigne, du cerf d'Europe ou cerf élaphe. Il a disparu de Corse vers 1969 ; en 1968, l'on retrouve le cadavre d'une des dernières biches. Il était localisé sur la côte est : réserve de chasse de Casabianda, domaine de Pinéa, embouchure du Fiumorbo entre Vignale et Ghisonacia. Il était autrefois répandu dans la Haute Corse orientale ; ses effectifs ont été très diminués pendant la guerre ; il restait une vingtaine d'individus en 1948, 10 à 15 seulement en 1958, 7 à 8 en 1962.

En Sardaigne, il subsiste environ 200 individus divisés en trois populations (Sette Fratelle-Castiadas, Arbus, Sulcis orientale), qui bénéficient de mesures d'aménagement et de protection strictes.

Le cerf de Corse est de très petite taille : 80 cm au garrot et 70 kg. pour le mâle ; un cerf continental de petite taille mesure 1,30 m au garrot pour 150 kg. tandis que les grands cerfs d'Europe centrale atteignent 1,50 m et 350 kg. Les causes de la disparition progressive du cerf de la Corse sont la mise en valeur agricole intensive de la région qui constituait son dernier refuge et surtout une chasse illégale latente. Il faut dire enfin que contrairement à ce qui est fait en Sardaigne, aucune mesure spécifique ou technique d'aménagement, de surveillance, ni aucune mesure financière n'ont été, à cette époque, prises en faveur des sites de Corse où il aurait encore pu être sauvé.

Un projet de réintroduction à partir d'animaux de Sardaigne est à l'étude. Une telle opération - même si elle est souhaitable - ne compensera pas la perte génétique définitive que représente la disparition d'une population insulaire isolée de longue date.

F. de B.

Source : MNHN, Paris

LE LOUP

Canis lupus L., 1758

Ordre CARNIVORES Famille Canidés

Le loup est une espèce à distribution géographique très large puisqu'il existe dans toute l'Europe, en Asie jusqu'en Chine, en Inde et en Israël ; en Amérique du Nord jusqu'au Mexique. Si l'on sait encore qu'il vit dans toutes sortes de milieux : zones froides de l'Arctique ou de l'Est européen, déserts tropicaux de l'Inde et toutes les nuances des climats tempérés, on réalise la masse de moyens déployés par l'homme pour menacer une espèce aussi plastique. Le loup est maintenant en danger dans la presque totalité des pays du monde ; même en Amérique du Nord et en Europe de l'Est, il régresse rapidement et a disparu de nombreuses régions. En Europe occidentale il ne subsiste qu'en effectifs clairsemés en Scandinavie, dans les Balkans, en Italie et dans la péninsule Ibérique. A partir de 1930 il disparaît de France, son dernier noyau de population stable et reproductrice ; on ne signalera plus qu'occasionnellement pendant de nombreuses années encore, quelques individus ayant pu, soit survivre dans le secret de certaines régions isolées, soit pénétrer de pays voisins comme l'Espagne. Jusques vers le milieu du XIXème siècle, il existe encore dans toute la France, mais son déclin s'amorce, région par région ; tous les moyens de destruction lui sont appliqués : fosses, pièges et traquenards, collets, avec bien sûr la chasse traditionnelle à courre, mais avec aussi des dogues ou des lévriers ; et enfin le poison qui se répand à partir de 1880, si bien que le loup a déjà été évincé de régions entières dans le nord, le sud et les Alpes ; peu avant la fin du siècle, il ne reste de populations régulières qu'en Bretagne, dans le centre et dans l'est ; il disparaît bientôt de Bretagne, puis de l'est et en 1922, on ne le connaît plus qu'en Poitou. Aucune mesure de protection n'est jamais intervenue en sa faveur, même au bord de l'extinction dans notre pays au point que les primes de destruction revalorisées en 1903 quand il restait moins de cinquante loups en France sont encore en vigueur.

F. de B.

BIBLIOGRAPHIE.

F. de BEAUFORT - Le loup en France - Le courrier de la Nature, 1974 n° 31, p. 120-123, 4 cartes, 1 ill. -

Source : MNHN, Paris

PHOQUE MOINE

Monachus monachus (Hermann, 1779)

Ordre PINNIPEDES Famille Phocidés

La présence du phoque moine sur les côtes françaises de Méditerranée est connue depuis le XVIème siècle, mais il est à peu près certain qu'il s'y trouvait déjà de très longue date. On peut estimer que, du XVIème à la fin du XIXème siècle, l'habitat de cette espèce s'étendait de la Cerdagne à la région de Nice, mais que la partie la plus importante de la population se situait sur les côtes de Provence. C'est d'ailleurs dans cette zone - plus précisément aux îles d'Hyères et dans les calanques de Marseille - que de petits groupes se sont maintenus le plus longtemps : on peut situer vers les années 1930-1935 la cessation de la reproduction dans ces colonies. Il n'existe d'ailleurs que très peu de données sur la période des naissances que l'on peut situer, vraisemblablement, au mois de septembre.

La côte ouest de la Corse a probablement abrité une population relativement importante de phoques moines qui s'y sont maintenus nettement plus tard que sur le continent. Une diminution brutale de leur nombre est apparue vers 1970 pour aboutir à une disparition quasi totale moins de cinq ans après.

Sur les côtes françaises de l'Atlantique, où aucune colonie de phoques moines n'a existé, les très rares observations sont le fait d'animaux erratiques venus de populations situées beaucoup plus au sud.

Au cours des dernières décennies, l'évolution rapide vers la disparition de l'espèce sur nos côtes de Méditerranée est imputable à un facteur essentiel : l'action de l'homme. La destruction directe des animaux et les dérangements permanents des colonies auront donc suffi, en moins d'un demi siècle, à rayer le phoque moine des espèces sédentaires de la faune de France.

R. D. ; G. C.

BIBLIOGRAPHIE.

R. DUGUY, G. CHEYLAN, 1980 - Les phoques des côtes de France. I - Le phoque moine Monachus monachus Hermann 1779. Mammalia, 44, 2, pp. 203-209.

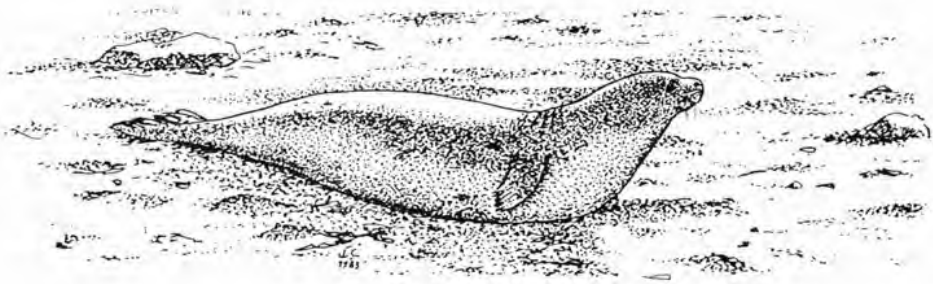

Source : MNHN, Paris

PHOQUE VEAU-MARIN

Phoca vitulina L., 1758

Ordre PINNIPEDES Famille Phocidés

Sur les côtes de France, la seule colonie reproductrice qui ait existé se trouvait en baie de Somme. Elle a commencé à décroître depuis le milieu du XIXème siècle et a fini par disparaître vers les années 1930.

Parmi les causes de disparition de cette colonie, celle qui semble la plus évidente est la chasse ; pratiquée dès le XIXème siècle, elle a régulièrement continué jusqu'aux mesures de protection très récente de l'espèce. A cela, il faut ajouter la destruction faite par les pêcheurs, à coup de harpon, rames, de bâtons. En outre, l'augmentation importante de la navigation dans la baie, à partir des années 1920, est certainement venue apporter un facteur de dérangement supplémentaire.

R. D.

BIBLIOGRAPHIE.

R. DUGUY, 1980 - Les phoques des côtes de France.
II - Le phoque veau-marin, Phoca vitulina L., 1758, Mammalia, 44, 3, 1980.

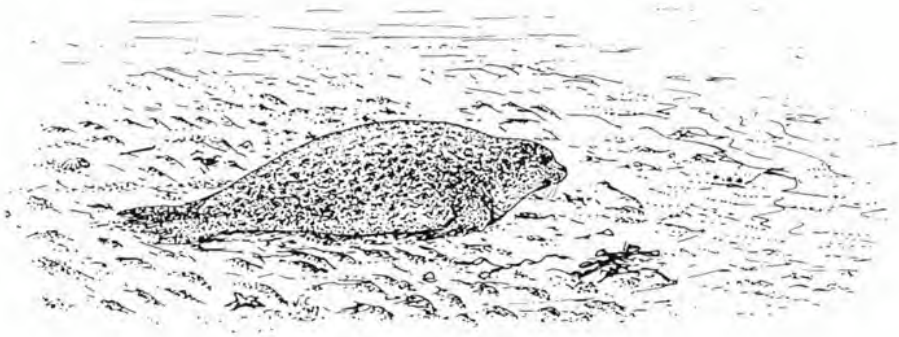

Source : MNHN, Paris

LE HERISSON D'AFRIQUE DU NORD

Erinaceus algirus Lereboullet 1840

Ordre INSECTIVORES Famille Erinacidés

O. THOMAS (1918), plus pour des raisons de biogéographie que pour des différences morphologiques, range le Hérisson d'Afrique du Nord dans la forme Aethechinus. Une classification que retient apparemment HEIM de BALZAC (1936) mais que n'acceptent pas SAINT-GIRONS (1969) et CORBETT (1978) qui le replacent dans le genre Erinaceus.

Si, avec SAINT-GIRONS (1969), l'on peut émettre de sérieux doutes sur la présence réelle du Hérisson d'Afrique du Nord à la Rochelle, la distribution de l'espèce se limiterait alors au bassin méditerranéen. Cependant, aucune donnée récente n'est venue s'ajouter à ces données rares et anciennes. Jusqu'à information contraire, force nous est de considérer l'espèce comme disparue de France.

A. F.

BIBLIOGRAPHIE.

THOMAS O. 1918 - The generic division of the hedgehogs. Ann. Mag. Nat. Hist. sc., vol. 1, February 1918.

HEIM de BALZAC H. 1938 - Le Hérisson d'Algérie Aethechinus algirus, relique pliocène en France. Bull. Mus. Hist. Nat. Paris 8, 322-326.

SAINT-GIRONS M.-C. 1963 - Note sur les Mammifères de France - VIII - Données sur la morphologie et la répartition de Erinaceus europaeus et E. algirus. Mammalia, 33, 206-218.

PIPISTRELLE DE SAVI

Pipistrellus savii (Bonaparte, 1837)

Ordre CHIROPTERES Famille Vespertilionidés

Cette espèce est liée aux régions rocheuses ensoleillées, surtout méditerranéennes. Les dernières captures certaines proviennent du Gard et datent du début du siècle.

d'après A. BROSSET

Source : MNHN, Paris

PIKA DE CORSE

Prolagus corsicanus Wagner, 1829

Ordre LAGOMORPHES Famille Ochotonidés

Cette espèce est très fréquente à l'état de sub-fossile dans les dépôts les plus superficiels des cavernes de Corse, et se trouve déjà fréquemment associée à des dépôts de l'âge de fer de l'époque de la Tène, soit au Vème siècle avant notre ère. Cette abondance en superficie a intrigué plusieurs auteurs : LORTET (1873), FORSYTH MAJOR (1880, 1899, 1914), DEPERET (1902), DEHAUT (1920), puis PASSEMARD et JOLEAUD (1925), qui ont estimé que le Pika de Corse avait pu survivre jusqu'à une époque historique récente. CETTI (1774) a en effet observé l'espèce sur l'île de TAVOLARA, où elle a survécu le plus longtemps ; elle y vivait en grandes colonies au point que le sol était labouré de terriers.

D'après DEHAUT, la disparition de cette espèce "éteinte aujourd'hui, est avant tout le fait de l'homme, pour sa nourriture et par la destruction de la forêt".

F. de B.

Source : MNHN, Paris

LES MAMMIFERES AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS

Source : MNHN, Paris

L'OURS BRUN

Ursus arctos L., 1758

Ordre CARNIVORES Famille Ursidés

L'ours brun ne s'est plus guère rencontré que dans les forêts de montagne dès le moyen-âge ; il subsiste dans les Vosges jusqu'au XVIIIème siècle puis se trouve cantonné dans les Alpes et les Pyrénées. Dès le XIXème siècle, il subsiste dans les Pyrénées et il devient assez rare ou localisé dans les Alpes, et vers le milieu du siècle, plusieurs auteurs redoutent sa disparition de cette région, "malgré son intelligence et sa force" dira l'un d'eux. Au début du XXème siècle, il a disparu de plusieurs régions des Alpes et s'y trouve plus régulièrement qu'en Savoie et dans le Vercors ; même dans ces régions, les observations deviennent très rares. Les derniers ours tués dans le Vercors (Isère, Pas de l'ours, 1901) et dans la Basse Maurienne (Savoie, Col de Mongeois, 1921) sont sans doute les derniers ours des Alpes malgré quelques observations ultérieures qui ont maintenu jusqu'à la dernière guerre l'espoir de le retrouver.

Dans les Pyrénées, l'espèce se maintient plus longtemps ; une enquête du Museum (Bourdelle, 1937) permet d'estimer leur nombre à 150-200 ; ce chiffre paraît aujourd'hui exagéré à la lumière des recherches ultérieures et doit être attribué aux mouvements des ours qui peuvent faire prendre en compte les mêmes individus dans différents massifs. En effet, le Dr. Couturier en 1954, chiffre l'effectif à 70 et pense que c'est là une augmentation par rapport à l'avant-guerre, les ours comme le reste de la faune ayant profité du calme cynégétique ; en 1964 on parle de cinquante individus ; en 1970, quarante au maximum (F. de B. : Etude du Service de Conservation de la Nature, Museum, pour la D.A.T.A.R.) dont cinq au plus seraient dans le nouveau Parc National ; en 1975, on pense qu'il y en a environ vingt-cinq (Conseil de l'Europe, contri. F. de B.) en deux populations fractionnées soit 10 à 15 dans l'ouest des Pyrénées, 7 à 8 en Ariège - Haute-Garonne ; il ne reste aujourd'hui que dix à douze ours répartis sur 800 km2 et dont un seul dans le Parc National des Pyrénées Occidentales.

Ce déclin régulier - malgré une mesure officielle d'interdiction de la chasse à l'ours intervenue tardivement le 3 juillet 1958 et accompagnée d'une décision du Conseil Supérieur de la Chasse de remboursement des dégâts qui lui sont imputés - s'est poursuivi inexorablement sous les effets conjugués du braconnage, du piégeage et des empoisonnements, de la création de routes d'exploitation et sentiers forestiers, du tourisme, des activités pastorales. Ces dispositions n'ont donc pas été efficaces faute d'être confortées sur le terrain par des mesures de gestion ; des routes forestières se sont ouvertes et menacent encore dans des zones qui auraient dû rester des sanctuaires. L'ours est en France au seuil de voir insatisfaites ses exigences biologiques minimales et l'espoir de sauver ses dernières populations originelles dans leur milieu naturel est plus qu'incertain.

F. de B. & A. F.

BIBLIOGRAPHIE.

COUTURIER M. 1954 - L'ours brun. Grenoble, chez l'auteur.

FONDS D'INTERVENTION ECO-PASTORAL (éditeur) - 1979, La grande faune pyrénéenne et des montagnes d'Europe, Pau.

Source : MNHN, Paris

LE LYNX

Felis lynx L., 1758

Ordre CARNIVORES Famille Félidés

Au Moyen-Age, le lynx existe encore dans toute la France, notamment dans les grandes forêts de plaine ; mais c'est une espèce vulnérable et qui régresse sous l'effet de la chasse, du piégeage et des empoisonnements ; dès le XVIIème siècle, on ne le trouve plus que dans les zones de montagne. Les Vosges le conserveront jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, le Jura et le Massif Central jusqu'à la fin du XIXème siècle tandis qu'en Savoie, en Dauphiné et dans les Alpes du Sud les derniers lynx seront tués dans la première décade du XXème siècle. Il subsistera plus longtemps dans les Hautes-Alpes et on entendra souvent dire que le Queyras serait son dernier refuge. Dans les Pyrénées, des lynx sont encore tués jusque vers 1940 ; après une longue période où on l'y pense éteint, il faudra attendre 1965 pour que de nouvelles indications, indices, traces, observations se multiplient et apportent de grandes certitudes sur son maintien dans l'ouest des Pyrénées.

Les projets de réintroduction - dont l'idée avait été avancée de longue date, prennent forme dans des pays voisins à partir de 1970 ; un lynx venu s'installer dans l'Ain au début de l'année 1973 et provenant des petites populations introduites dans le Jura suisse, est abattu l'année suivante par un chasseur qui n'hésite pas à se vanter de cet exploit devant la presse , alors que le Lynx est protégé officiellement en France depuis deux ans . Les chasseurs et forestiers locaux lui imputaient des prélèvements de Chevreuil.

F. de B.

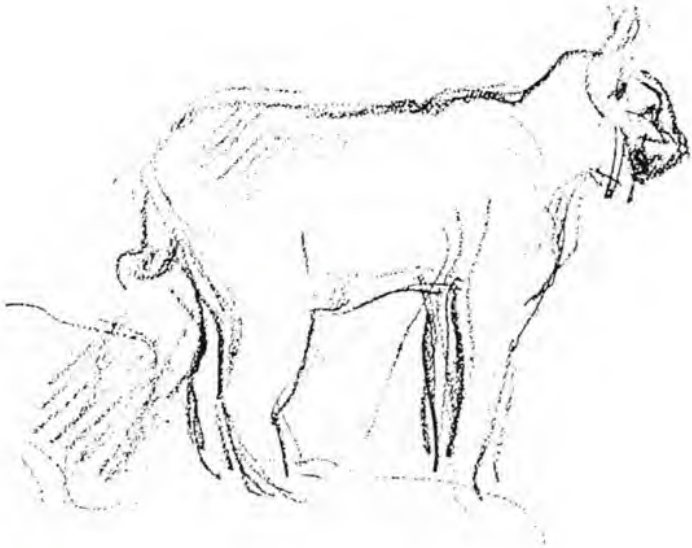

Source : MNHN, Paris

LE VISON

Mustela lutreola L., 1761

Ordre CARNIVORES Famille Mustélidés

Le vison européen est presque une énigme dans la faune de France. Quasi inconnu, il semblerait, d'après Chanudet (Colloque de mammalogie - Le Creusot, 1977) subsister surtout dans l'Ouest de la France sous forme de petites populations isolées. Comme pour toutes les espèces liées aux milieux aquatiques, l'assèchement, la pollution, la rectification des berges, sont venus renforcer le piégeage, la chasse, les empoisonnements.

Les visons américains (Mustela vison) échappés d'élevage et qui ont fait souche dans certaines régions de France, accentuent les difficultés de cerner de façon correcte la répartition du vison européen.

Le vison a été inscrit récemment sur la liste des espèces protégées. Une protection sans doute tardive et qui demandera à être accompagnée d'une étude scientifique sur l'écologie des populations existantes afin de préconiser des mesures efficaces de protection.

A. F.

Source : MNHN, Paris

LA LOUTRE

Lutra lutra L. 1758

Ordre CARNIVORES Famille Mustélidés

La loutre était autrefois présente voire abondante dans toute la France. Elle était encore présente sur la Seine en 1879 et il existait, en particulier dans l'Ouest de la France, une tradition de piégeage. C'est ainsi qu'à la fin du 19ème siècle, 3.000 loutres ont été capturées en Bretagne.

Malgré des cas locaux particuliers, cette "abondance" de la loutre fut mentionnée jusqu'au début du 20ème siècle, surtout le long des grands fleuves. La raréfaction semble se situer vers les années 1930 à 1945 puis surtout vers 1960. Entre 1960 et 1980, la loutre s'éteint dans ses derniers refuges des bassins du Rhin, de la Seine, du Rhône, pour ne conserver des effectifs viables que dans l'Ouest de la France et le Centre. Les populations actuelles sont au minimum de 250 individus mais probablement plus, jusqu'à 500 ou 1.000 individus.

Une étude historique fine est en cours, pour les régions du Rhône, du Massif Central, de la Bretagne et de l'Alsace, et il sera possible prochainement de mieux cerner ce phénomène dans le temps et dans l'espace, ainsi que de déterminer les causes de raréfaction.

Au mois de septembre 1981, la distribution et le statut de la loutre sont connus dans 18 départements. 31 autres sont en cours de prospection et permettent de donner une tendance, 12 autres enfin n'ont plus de loutres depuis 1930 et n'ont pas fait l'objet de prospection systématique. Les 2/3 du territoire national sont ainsi couverts et permettent de livrer des premiers résultats :

La situation présente nous donne trois grandes aires :

- Le Nord et la région parisienne, densément peuplés et cultivés. La loutre y a disparu entre 1920 et 1940 et il ne subsiste plus que de très petites populations, non continues et considérées comme non viables dans l'évolution actuelle.

- L'Est (Ardennes - Lorraine - Jura et Bassin Rhodanien) et le Centre : ce sont des "têtes" de bassins versants de grands fleuves (Rhin, Rhône, Seine). Les cours de ces fleuves ont été rectifiés, leurs eaux très intensément pollués. Autrefois routes de passage privilégié pour les loutres, ces zones tout en conservant localement des biotopes favorables, ne connaissent plus que des populations relictuelles et isolées, en voie de disparition (1978-1979 pour l'Alsace).
A noter la présence de loutres à 1.520 m d'altitude dans les Alpes et à 2.200 m dans les Pyrénées (Réserve de Néouvielle).

- Le Centre Ouest et l'Ouest (Massif Central, Charentes, Landes, Bretagne) présentent une vaste zone au sein de laquelle la loutre est présente localement en populations continues dans 5 types de milieux :

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

+ Rivières oligotrophes (Massif Central, Pyrénées)
+ Etangs (Landes, Massif Central et lacs Pyrénées)
+ Rivières mésotrophes (Landes, Charente)
+ Canaux (Charente, Vendée)
+ En Bretagne et en Aquitaine, quelques loutres sont confinées en bord de mer.

La loutre était abondante dans les eaux de plaine et les rives des grands fleuves qui offraient les biotopes écologiquement les plus favorables. A partir de 1930, et surtout 1950, l'aménagement hydro-électrique massif (220 centrales) de ces rivières, leur pollution devenue intense (dans le Rhin, 7 millions de tonnes de sel sont déversés par année de même que 1.000 tonnes d'arsenic, 200 tonnes de cadmium, 1.500 tonnes de plomb ...) a considérablement diminué les potentialités de ces milieux.

Les cours des grands fleuves ont par ailleurs été aménagés et le Rhin et le Rhône rectifiés et corsetés, pour livrer un trafic fluvial annuel dépassant les 15 millions de tonnes ...

Ainsi, ces biotopes, autrefois véritables "réservoirs" de populations, ont été détruits, cantonnant la loutre vers des milieux écologiquement marginaux, comme les torrents de montagne où elle se trouve en populations insularisées, sans contact, et qui s'éteignent "inexorablement" les unes après les autres par suite du piégeage (interdit depuis 1972), du dérangement (plus de 3 millions de pêcheurs en France), des pesticides ... De ce fait, les milieux où la loutre a survécu sont les hauts bassins de la Loire et de la Garonne, fleuves "peu" aménagés, qui drainent des régions peu perturbées sur le plan hydrographique. Ces hauts bassins sont assez vastes, homogènes et écologiquement productifs (rivières de moyenne montagne) pour assurer le maintien d'un noyau de population viable (Massif Central, Pyrénées). Les bords de côtes et marais côtiers extensifs, de la Bretagne aux Landes, pour lesquels le phénomène précédemment évoqué n'a pas joué, et qui conservent de ce fait, des populations essentiellement décimées par le piégeage et (de plus en plus) par le drainage et le tourisme (26 millions en 1980).

Il est difficile de déterminer les causes précises de raréfaction, dans l'état actuel de nos connaissances. Ces causes seront probablement variées en raison de la diversité des situations écologiques et historiques.

Notre recherche doit surtout s'orienter de ce fait, sur deux axes :

- Collecte de données dans le cadre de travaux coordonnés à l'échelle internationale sur la question fondamentale : pourquoi la loutre disparaît-elle ?

- Engager un plan de suivi régulier et statistique des populations tous les 3 à 5 ans, sur 150 à 200 rectangles.

Sur le plan de la conservation de la nature enfin, deux recommandations peuvent être faites dès à présent :

- Sur les sites isolés, sauvegarde absolue du milieu, en vue d'éviter les réintroductions, à déconseiller formellement.

- Engager une campagne active pour la conservation des marais de l'ouest et du bassin de la Loire.

Groupe Loutre de la SFEPM
avec le soutien du W.W.F.

Source : MNHN, Paris

LE MOUFLON DE CORSE

Ovis ammon musimon L. 1758

Ordre ARTIODACTYLES Famille Bovidés

D'après des études récentes, le Mouflon de Corse "contrairement à l'opinion générale, ne constitue pas, avec celui de Sardaigne, une espèce sauvage indigène" (Poplin, 1979). Le Mouflon de Corse reste conspécifique avec les différentes formes de moutons domestiques ; cette race ou sous-espèce qui serait donc née du marronnage de moutons encore primitifs introduits par l'homme dès le début de Néolithique, était encore largement présente dans l'île de Corse au siècle dernier. Aujourd'hui les dernières populations cantonnées en Corse dans l'étage montagnard ne dépassent probablement pas les 400 à 600 individus, principalement à Bavella, Sambucco et Asco. L'espèce est donc en bonne voie d'être sauvée dans son milieu d'origine.

Les introductions de cette espèce en Europe continentale se sont multipliées depuis les années 1930 ; la plupart des souches ainsi implantées en Allemagne, Tchécoslovaquie, ... proviennent de Sardaigne ; et des mouflons importés des pays de l'est ont eux-mêmes constitué une grande partie des pools reproducteurs de Cadarache puis de Chambord qui ont servi à toutes les introductions en France. A Chambord, certains des reproducteurs présentaient un pelage presque blanc qui est à l'origine de certaines anomalies de coloration, notamment chez les mouflons de la Réserve Nationale des Bauges où j'observai (F.B. 1969) une femelle entièrement blanche et plusieurs autres sujets à larges plages blanches atypiques. La reproduction en petits groupes captifs a évidemment fait surgir une certaine sélection de caractères et c'est donc bien dans son milieu d'origine - la Corse - que le mouflon doit être en priorité préservé. Quoiqu'il en soit, du fait de la politique de réintroduction de l'espèce engagée par le Conseil Supérieur de la Chasse, le mouflon est maintenant présent dans vingt cinq départements français à l'état libre, et dans plusieurs autres en semi-liberté ; on peut estimer à environ 6.000 ces effectifs dispersés dans le Massif Central et son pourtour, la région alpine, l'Estérel, les Pyrénées.

F. de B. et A.F.

PFEFFER P. 1967 - Le Mouflon de Corse (Ovis ammon musimon) - Mammalia, 31, Supplément, 282 p.

POPLIN F. 1979 - Origine du Mouflon de Corse dans une nouvelle perspective paléontologique par marronnage. Ann. Gent. Sel. Anim., II, 2, pp. 133-143.

Source : MNHN, Paris

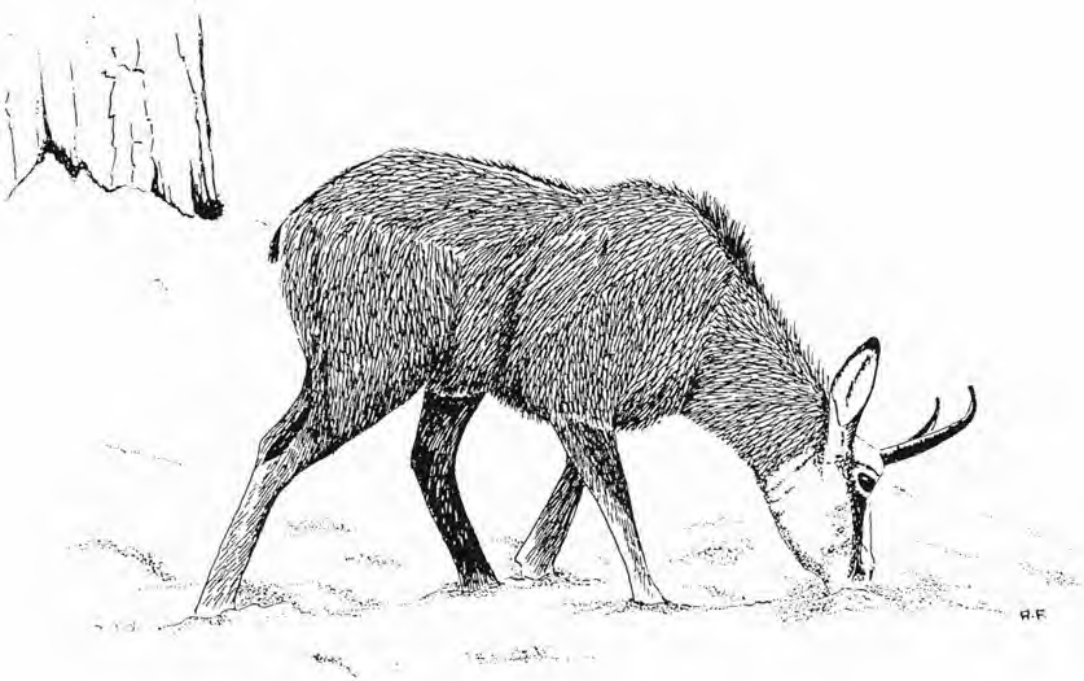

Source : MNHN, Paris

LE PHOQUE GRIS

Halichoerus grypus (Fabricius, 1791)

Ordre PINNIPEDES Famille Phocidés

La présence de phoques sur les côtes françaises de la Manche et de l'Atlantique a été signalée dès le XVIème siècle. Mais, ce n'est qu'à partir de 1756 que les descriptions de Robien permettent d'identifier le "Loup marin" des côtes bretonnes au Phoque gris. L'existence ancienne des phoques, dans cette région, est confirmée plus tard par une étude sur les toponymes marins, parmi lesquels le nom breton du Phoque est souvent utilisé. Pourtant, pendant le XIXème siècle et jusqu'à la fin de la moitié du XXème, le Phoque gris est considéré comme un visiteur accidentel.

Effectivement, chaque hiver, de jeunes individus sont trouvés échoués à la côte. Très souvent, ces animaux sont faibles et meurent rapidement. La découverte de quelques individus marqués a permis de déterminer en partie leur origine : la Grande-Bretagne, et plus précisément le Pays de Galles.

Mais, à côté de cette fréquentation irrégulière, des observations de Roux, Lucas, dans les années 1960, puis celles d'équipes de la SEPNB, permettent d'établir la présence régulière de l'espèce en quelques sites privilégiés de Bretagne. Dans ces sites, en toutes saisons, des individus des deux sexes et d'âges différents sont observés.

La découverte, en janvier 1973, d'un cadavre frais de nouveau-né, dans l'Archipel de Molène/Ouessant constitue la première preuve de la reproduction de l'espèce en France. Depuis cette date, malgré les recherches entreprises, aucune preuve supplémentaire de reproduction n'a pu être apportée.

Cette petite colonie, située en limite sud de l'aire de répartition de l'espèce dans l'Atlantique Nord-Est, ne se reproduit vraisemblablement qu'irrégulièrement à des périodes et des endroits variables d'une année sur l'autre. Dans ces conditions, son maintien ne semble possible que grâce à l'apport d'animaux venant des colonies les plus proches, situés en Cornouailles et au Pays de Galles.

Actuellement, un programme de sauvetage des jeunes animaux trouvés à la côte est en cours. Il est réalisé par la SEPNB et le Centre d'Etudes des Mammifères marins de La Rochelle et financé par le W.W.F. France. Un programme d'étude est également en cours, dans le but d'évaluer l'apport des colonies anglaises dans le maintien de la population française et de proposer, après évaluation des avantages et des coûts, les mesures les plus appropriées pour assurer le maintien de l'espèce sur les côtes françaises.

Daniel PRIEUR
Novembre 1981

Source : MNHN, Paris

RHINOLOPHE de MEHELY

Rhinolophus mehelyi Mutschie, 1901

Ordre CHIROPTERES Famille Rhinolophidés

Cette espèce méditerranéenne, répandue autrefois en Provence, est aujourd'hui presque complètement éteinte à cause, semble-t-il, des prélèvements abusifs par les collectionneurs. Les stations qui abritaient autrefois des Rhinolophes de Méhély sont aujourd'hui désertées.

A. B.

VESPERTILION de CAPACCINI

Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)

Ordre CHIROPTERES Famille Vespertilionidés

Cette espèce du sud-est de la France, dont l'aire potentielle de répartition remonte dans la vallée du Rhône, a presque disparu aujourd'hui, victime des dérangements et surtout des collectionneurs qui ont décimé les quelques colonies importantes connues dans le midi de la France.

A. B.

Source : MNHN, Paris

LES MAMMIFERES AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE
ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS

Source : MNHN, Paris

LE CHAT SAUVAGE

Felis sylvestris Schreber, 1777

Ordre CARNIVORES Famille Félidés

Probablement très commun au moyen-âge lorsque la forêt recouvrait encore une grande partie de la France, le Chat sauvage ou chat forestier, s'est raréfié au cours du XIXème siècle. Encore présent aujourd'hui dans les forêts du Nord-Est, de l'Est, du Massif Central, des Pyrénées, l'animal paraît rare ou disparu de certaines régions alpines et de l'ouest.

Le chat sauvage est un mammifère peu connu en France et il est d'ailleurs souvent confondu avec le chat haret.

Longtemps maintenue dans le rang des nuisibles, l'espèce est protégée depuis 1979, mais cette protection est rendue problématique par les difficultés qu'il y a à distinguer sur le terrain le vrai chat sauvage du chat haret.

A. F.

CONDE B. - SCHAUENBERG P. 1963 - Le Chat Sauvage dernier félin de France. Font Vive, 8, 7 pages.

SCHAUENBERG P. 1981 - Eléments d'écologie du chat forestier d'Europe. Felis silvestris Schreber, 1777 ; Terre et Vie, 35, pp. 3-36.

Source : MNHN, Paris

RHINOLOPHE EURYALE

Rhinolophus euryale

Ordre CHIROPTERES Famille Rhinolophidés

Espèce troglophile, commune il y a quelques décennies encore dans les grandes cavités des régions basses, au Sud de la Loire. Peut former des colonies d'un millier d'individus.

Cette espèce a eu beaucoup à souffrir de l'invasion généralisée des cavernes par les spéléologues et les zoologistes improvisés. La plupart des colonies se sont sérieusement amenuisées ; certaines ont complètement disparu. D'autres errent de gîte en gîte, parce que trop dérangées dans la caverne de mise-bas.

Le Rhinolophe euryale peut être considéré comme une espèce en voie de disparition, non seulement en France, mais aussi en Espagne et en Afrique du Nord.

A. B.

Source : MNHN, Paris

LES MAMMIFERES DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES DONC EN DANGER

Source : MNHN, Paris

LE BOUQUETIN DES ALPES

Capra ibex L. 1758

Ordre ARTIODACTYLES Famille Bovidés

Il n'est pas possible d'écrire sur le bouquetin des Alpes sans faire référence au Dr. Couturier, auteur d'une monumentale monographie sur cette espèce.

"Au début du XIXème siècle, il était encore rencontré en Haute-Savoie, en Savoie et dans les Hautes-Alpes, beaucoup plus clairsemé dans les Basses-Alpes où ses derniers représentants étaient tués vers 1815 entre la Durance et l'Ubaye, près des Orres". Par la suite, l'espèce disparaît totalement de nos Alpes.

"La protection de l'espèce dans le Massif du Grand Paradis a provoqué de nouvelles apparitions dans notre pays". Il s'agit d'animaux franchissant la frontière et qui sont systématiquement tués par les chasseurs : "il s'en tue beaucoup en France". Il faut dire que ces passages ont principalement lieu à l'automne.

Dès 1934, des tentatives d'essaimage sont connues en Maurienne (Savoie) ; en 1947, une harde est exterminée. Pourtant, à partir de 1950 à 1960, les bouquetins parviennent à s'installer près du Col de Chavière ; la création du Parc National de la Vanoise vient à point en 1963 pour sauver et développer le bouquetin dont l'effectif est déjà de 300 en 1975 et de 400 en 1979. En Haute-Savoie, il est réintroduit par l'administration entre 1972 et 1975 dans les zones de Sixt, Sallanches et Chamonix à partir de bouquetins achetés à la Suisse, qui ont eux-mêmes pour souche les bouquetins du Grand Paradis.

Vers 1920, des bouquetins du Grand Paradis sont réintroduits dans la réserve italienne de Valdieri, ce qui va à terme provoquer des passages vers les Alpes Maritimes. Ces passages sont réguliers après la guerre mais les bouquetins sont tués au fur et à mesure. Les observations se poursuivent sans qu'il y ait de harde implantée en permanence. La création de la réserve nationale de chasse du Mercantour facilitera finalement l'implantation ; en 1975, il y a 50 bouquetins dans le Mercantour.

Le bouquetin est donc en France un disparu qui a réssuscité et qui doit encore être conforté par de nouvelles réintroductions en différents points des Alpes sur l'ensemble de son aire de distribution ancienne.

F. de B.

COUTURIER M.-A.-J. - Le bouquetin des Alpes. 1962 ; Grenoble ; chez l'auteur.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

LE CASTOR

Castor fiber L. 1758

Ordre RONGEURS Famille Castoridés

Le castor ou bièvre était très abondant au Moyen-âge bien qu'il fut alors chassé et exploité pour sa fourrure, sa chair aussi, mais également pour le castoreum, produit de ses glandes à musc utilisé en pharmacopée.

Au XVIème siècle, il existe encore dans toute la France mais régresse au point qu'à la fin du XVIIIème siècle il est déjà confiné au bassin du Rhône.

A la fin du XIXème siècle il n'existe plus que dans les îles sauvages de Camargue et une prime est encore accordée pour sa destruction. Dès cette époque le monde scientifique se préoccupe de sa disparition et obtient peu à peu que des mesures soient prises : suppression des primes, arrêtés préfectoraux de 1909 qui limitent sa destruction, création d'une réserve biologique en 1928.

Certes, le castor n'avait pas retrouvé son aire géographique normale sur toute la France, mais son sauvetage était entrepris et vers 1930, il y en avait quelques centaines ; les huttes trop vulnérables ont été remplacées par des terriers. Depuis, les effectifs ont progressé régulièrement ainsi que l'aire de répartition dans le bassin du Rhône. Des réintroductions à partir de 1965 ont permis à l'espèce de reconquérir des parcelles régionales depuis longtemps abandonnées : Bretagne, Poitou, Alsace, Marne et Haute-Marne, Jura, Haute-Savoie, Cévennes, Yonne, ... et ce à partir de castors capturés dans la vallée du Rhône.

La situation du castor a donc fait de grands progrès mais tous les problèmes d'avenir ne sont pas réglés puisqu'une pression se fait maintenant sentir par l'exploitation agricole de nouveaux terrains, et le castor est à nouveau accusé de dégâts occasionnés aux plantations faites dans son milieu.

F. de B.

Source : MNHN, Paris

LE LIEVRE VARIABLE

Lepus timidus L. 1758

Ordre LAGOMORPHES Famille Léporidés

Le lièvre variable est un hôte exclusif des Alpes françaises bien qu'il persiste toujours des rumeurs sur sa présence dans les Pyrénées !

Animal aussi bien rupicole que sylvicole, ses populations sont loin de présenter les densités spectaculaires des lièvres boréaux. Sa répartition est en taches dans les massifs de Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes maritimes, et de grands vides alternent avec des zones où la densité n'atteint tout au plus que quelques individus au km2.

Il n'est pas possible de donner un état exact des populations tant l'animal, principalement nocturne, est difficile à rencontrer.

Dans leurs zones de chevauchement, lièvre variable et lièvre commun peuvent donner des hybrides.

En dehors de l'étude déjà ancienne de COUTURIER (1964), aucun renseignement nouveau n'est venu améliorer notre connaissance sur une espèce qui, apparemment, se maintient à un seuil que d'aucuns qualifient d'alarmant mais qui, objectivement, reste à préciser.

A. F.

COUTURIER M. 1964 - Le Gibier des Montagnes françaises. (réédité en 1980).

Source : MNHN, Paris

MUSCARDIN

Muscardinus avellanarius L. 1758

Ordre RONGEURS Famille Gliridés

Des trois gliridés de la faune française, le muscardin est celui qui reste le moins connu. Présent dans toute la France, sa répartition est peu précise à cause principalement de ses moeurs nocturnes, de son cantonnement dans les massifs arbustifs et aussi d'une fréquence peu élevée dans les pelotes de réjection des rapaces.

Hormis quelques notes, aucune étude scientifique n'a été menée sur l'espèce en France. Ses densités nous étant inconnues, le statut de l'espèce ne peut être précisé avec certitude.

A. F.

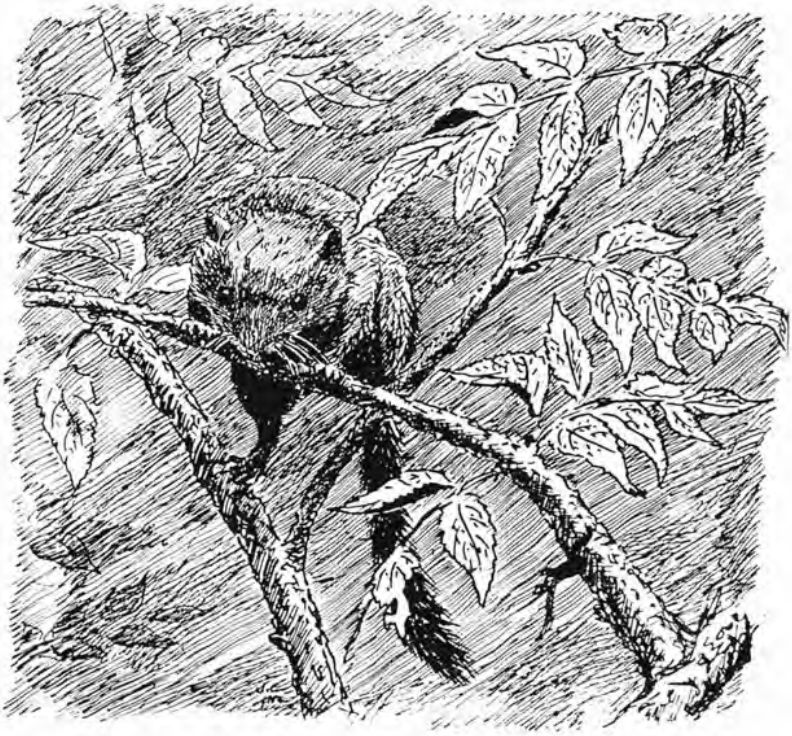

Source : MNHN, Paris

DESMAN DES PYRENEES

Galemys pyrenaicus (Geoffroy 1811)

Ordre INSECTIVORES Famille Talpidé

Si, entre le premier travail important sur le Desman des Pyrénées (TRUTAT 1981) et celui non moins important, surtout pour l'anatomie de l'animal, de PUYSSEGUR (1935) il s'écoule pas moins de 45 années, il faudra attendre encore une trentaine d'années pour que commence une étude fine de l'écologie de l'espèce par B. RICHARD (1969-1973 ...).

Une publication récente (RICHARD 1976) précise l'aire de répartition de l'espèce endémique des Pyrénées, "hôte typique du lit supérieur des rivières". Il semble bien que l'aire, qui s'est rétrécie au cours des temps historiques, pour des causes imparfaitement élucidées, diminue encore sous les effets conjugués de causes désormais classiques comme les pollutions des eaux mais aussi sous l'influence de facteurs moins évidents comme la sécheresse résultant du déboisement et, récemment, suite aux prélèvements croissants effectués à la demande de ... collectionneurs !

A. F.

BIBLIOGRAPHIE.

TRUTAT E. 1981 - Essai sur l'Histoire Naturelle, Privat, Toulouse.

PUYSSEGUR C. 1935 - Recherches sur le Desman des Pyrénées. Bull. Soc. Hist. Nat. Toulouse, 47, 163-227.

RICHARD P.-B. 1973 - Le Desman des Pyrénées, mode de vie. Univers sensoriel, Mamm. 37 (1), 1-16.

1976 - Extension en France du Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus) et son environnement. Bull. Ecol. 7 (3), 327-334.

MUSARAIGNE ALPINE

Sorex alpinus Schinz 1837

Ordre INSECTIVORES Famille Soricidés

L'espèce n'est connue en France que du Jura et des Alpes et, à notre connaissance, la seule station connue des Alpes françaises n'a donné que quelques individus en majorité déposés au museum de Genève. Aucune étude n'est encore en notre possession actuellement pour nous permettre de préciser l'état réel des populations.

Les recherches faites dans le cadre de l'Atlas des Mammifères de France, ne paraissent pas devoir, pour l'instant, étendre l'aire de répartition sur le territoire français.

A. F.

Source : MNHN, Paris

MUSARAIGNE DE MILLER

Neomys anomalus Cabrera 1907

Ordre INSECTIVORES Famille Soricidés

La musaraigne de Miller n'est pas toujours distinguée de la musaraigne aquatique dont elle diffère peu sur le plan morphologique.
Considérée encore comme rare dans l'ouvrage de SAINT-GIRONS (1973), localisée et inféodée à des milieux très spécifiques dans les Alpes, le Massif Central, le Jura, les Vosges, les Pyrénées, l'espèce serait cependant plus fréquente comme tendent à le montrer les relevés effectués pour l'atlas national.

En l'absence de toute étude sur la biologie de l'espèce dans notre pays, il est impossible de préciser le statut des populations.

Il faut toutefois relever l'incohérence de la loi française qui protège la musaraigne aquatique (relativement fréquente) et ignore la musaraigne de Miller qui, en tout état de cause, semble devoir être assez rare et de surcroît quasi indiscernable de la précédente par le non spécialiste.

A. F.

TAUPE AVEUGLE

Talpa caeca Savi 1822

Ordre INSECTIVORES Famille Soricidés

La taupe aveugle qui se distingue de la Taupe commune principalement au niveau de la structure du crâne, n'est connue actuellement que du Vercors (HEIM de BALZAC 1940) et des Alpes Maritimes (GRULICH 1971).

L'absence d'étude en France sur la Taupe depuis les travaux de GODET (1951) et la grande ressemblance morphologique entre les deux espèces expliquent, sans doute en partie, cette localisation restreinte de l'espèce caeca.

Aucune donnée biologique n'existe en France sur T. caeca.

A. F.

BIBLIOGRAPHIE.

HEIM de BALZAC H. 1940 - Première capture authentique en France de Talpa caeca. Bull. Soc. Zool. France 65, III-113.

GRULICH I. 1971 - Talpa caeca dobyi subsp. nova in den Alpes-maritimes, Frankreich. Zool. Listy 20 : III-129.

Source : MNHN, Paris

CROCIDURE BICOLORE	Crocidura leucodon (Hermann, 1780)
MOLOSSE	Tadarida teniotis (Rafinesque, 1814)
RHINOLOPHE DE BLASIUS	Rhinolophus blasii Peters, 1866
VESPERTILION DES MARAIS	Myotis dasycneme (Boie, 1825)
VESPERTILION DE BECHSTEIN	Myotis bechsteini (Kuhl, 1818)
VESPERTILION DE BRANDT	Myotis brandti (Eversmann, 1845)
VESPERTILION DE NATHALINE	Myotis nathalinae Tupinier, 1977
SEROTINE DE NILSSON	Eptesicus nilssoni (Keyserling et Blasius, 1839)
GRANDE NOCTULE	Nyctalus lasiopterus (Schreber, 1780)
NOCTULE DE LEISLER	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1818)
PIPISTRELLE DE NATHUSIUS	Pipistrelle nathusii (Keyserling et Blasius, 1839)

BIBLIOGRAPHIE :

BROSSET A. 1978 - Les chauves-souris disparaissent-elles ? Courrier de la Nature, 55, pp. 17-22.

BROSSET A. 1974 - Mammifères sauvages de France et d'Europe de l'Ouest. Ed. F. Nathan.

SALVAYRE H. 1980 - Les chauves-souris. Ed. Balland.

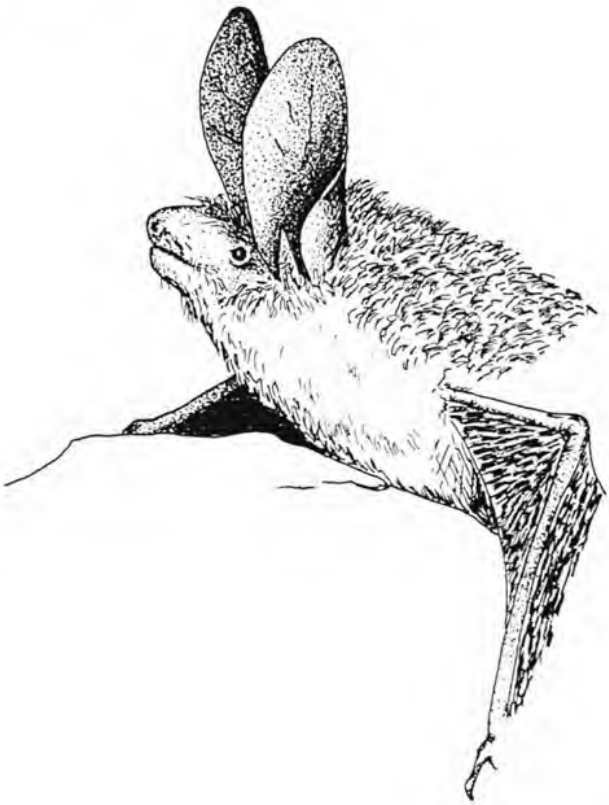

Source : MNHN, Paris

LES MAMMIFERES DONT UNE REGRESSION S'EST MANIFESTEE SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEFINIR DANS QUELLE MESURE

Source : MNHN, Paris

BLAIREAU - Meles meles (Linnaeus, 1758)
FOUINE - Martes foina (Erxleben, 1777)
HERMINE - Mustela erminea (Linnaeus, 1758)
PUTOIS - Mustela putorius (Linnaeus, 1766)
GENETTE - Genetta genetta (Linnaeus, 1758)
MUSARAIGNE AQUATIQUE - Neomys fodiens (Pennant, 1771)
HERISSON - Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758
TAUPE - Talpa europaea Linnaeus, 1758
ECUREUIL - Sciurus vulgaris Linnaeus, 1766
LOIR - Glis glis (Linnaeus, 1766)
RAT DES MOISSONS - Micromys minutus (Pallas, 1771)
RAT NOIR - Rattus rattus (Linnaeus, 1758)
GRAND RHINOLOPHE - Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)
PETIT RHINOLOPHE - Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)
GRAND MURIN - Myotis myotis (Borkhausen, 1797)
PETIT MURIN - Myotis blythi (Tomes, 1857)
VESPERTILION DE DAUBENTON - Myotis daubentoni (Kuhl, 1819)
VESPERTILION A OREILLE ECHANCREE - Myotis emarginatus (Geoffroy 1806)
VESPERTILION A MOUSTACHES - Myotis mystacinus (Kuhl, 1819)
VESPERTILION DE NATTERER - Myotis nattereri (Kuhl, 1818)
SEROTINE COMMUNE - Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)
SEROTINE BICOLORE - Vespertilio murinus Linnaeus, 1758
NOCTULE - Nyctalus noctula (Schreber, 1774)
PIPISTRELLE COMMUNE - Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)
PIPISTRELLE DE NATHUSIUS - Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839).
PIPISTRELLE DE KUHL - Pipistrellus kuhli (Kuhl, 1819)
BARBASTELLE - Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)
OREILLARD - Plecotus auritus (Linnaeus 1758)
OREILLARD GRIS - Plecotus austriacus Fischer, 1829
MINIOPTERE DE SCHREIBERS - Miniopterus schreibersi (Kuhl, 1819)

F. de B. et A. F.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

LES MAMMIFERES REMARQUABLES, SENSIBLES, OU JOUANT UN ROLE IMPORTANT DANS LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES OU COMME INDICATEURS.

MARTRE - Martes martes (Linnaeus, 1758)
MUSARAIGNE ETRUSQUE - Suncus etruscus (Savi, 1822)
MUSARAIGNE CARRELET - Sorex araneus Linnaeus, 1758
CAMPAGNOL AQUATIQUE - Arvicola sapidus Miller, 1908
MUSCARDIN - Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)

RECAPITULATION DES MAMMIFERES ENDEMIQUES.

CERF ELAPHE DE CORSE - Cervus elaphus corsicanus Erxleben, 1777
ISARD ou CHAMOIS DES PYRENEES - Rupicapra rupicapra pyrenaica Bonaparte, 1845
CHAMOIS DE LA CHARTREUSE - Rupicapra cartusiana Couturier, 1938
CHAT SAUVAGE DE CORSE - Felis silvestris neyi Lavauden, 1929
DESMAN DES PYRENEES - Galemys pyrenaicus pyrenaicus Geoffroy, 1811
MUSARAIGNE MUSETTE DE CORSE - Crocidura russula cyrnensis Miller, 1907
CROCIDURE DES JARDINS DE L'ILE D'YEU - Crocidura suaveolens oyaensis Heim de Balsac, 1940
CROCIDURE DES JARDINS DE L'ILE D'OUESSANT - Crocidura suaveolens uxantisi Heim de Balsac, 1951
CROCIDURE DES JARDINS DE L'ILE DE SEIN - Crocidura suaveolens enez-sizunensis Heim de Balsac et de Beaufort, 1966
CAMPAGNOL ROUSSATRE DE BELLE-ILE - Clethrionomys glareolus insulaebellae Heim de Balsac, 1940
CAMPAGNOL DES CHAMPS DE L'ILE D'YEU - Microtus arvalis oyaensis Heim de Balsac, 1940
CAMPAGNOL AGRESTE DE L'ILE DE GROIX - Microtus agrestis enez-graezi Heim de Balsac et de Beaufort, 1966
CAMPAGNOL AGRESTE DE BRETAGNE - Microtus agrestis armoricanus Heim de Balsac et de Beaufort, 1966
CAMPAGNOL DES NEIGES DES PYRENEES - Microtus nivalis aquitanius Miller, 1908
CAMPAGNOL DES NEIGES DE LEBRUN - Microtus nivalis lebrunii Crespon, 1844

F. de B. et A.F.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

PRINCIPAUX OUVRAGES DE REFERENCE

- BRINK F.-H. VANDEN - Guide des mammifères sauvages de l'Europe Occidentale. Delachaux et Niestlé, Paris, 1967.

- BROSSET A. - Mammifères sauvages de France. F. Nathan, Paris, 1974.

- BURTON M. - Tous les mammifères d'Europe en couleurs. Multiguide Nature. Elsevier, Paris, 1976.

- CONSEIL de L'EUROPE - Mammifères sauvages menacés en Europe. Strasbourg, 1976.

- CORBET G.-B. - The mammals of the palearctic region. A taxonomic review. British Museum (Nat. Hist.), Londres, 1978.

- ELLERMAN J.-R. & MORRISSON-SCOTT T.-C.-S. - Checklist of palearctic and indian mammals, 1758 to 1946. Londres, 1951.

- GRASSE P.-P. - Traité de zoologie. T. XVII, Mammifères. Masson, Paris, 1955.

- HAINARD R. - Les mammifères sauvages d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 1961.

- MILLER G.-S. - Catalogue of the mammals of Western Europe. British Museum (Nat. Hist.), Londres, 1912.

- NOBLET J.-F. & BERTHOUD G. - Comment reconnaître les chauves-souris de France. S.F.E.P.M., Grenoble, 1981.

- RODE P. & DIDIER R. - Atlas des mammifères de France. N. Boubée, Paris, 1946.

- RODE P. - Les chauves-souris de France. Boubée, Paris, 1947.

- SAINT-GIRONS M.-C. - Les mammifères de France et du Bénélux. Doin, Paris, 1973.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

FASCICULE 20 Année 1983

LIVRE ROUGE DES OISEAUX MENACES

Coordonnateurs : G. JARRY (G. J.)
M. TERRASSE (M. T.)

Préface : G. JARRY

Auteurs :
G. AFFRE
J.-C. ALBERNY
B. BONIN
P. BONNET
M. BOUVIER
P. CAMPREDON
G. CHEYLAN
P. CONSTANT
M.-A. CZAJKOWSKY
I. DAVAL
J.-F. DEJONGHE
M.-C. EYBERT
O. FOURNIER
A. GOULLIART
A. GUILLEMONT
H. HAFNER
P. ISENMANN
G. JARRY
L. KERAUTRET
B. LECLERCQ
L. MARION
M. METAIS
R. PRODON
C. RIOLS
A. SCHIERER
J. TAILLANDIER
M. TERRASSE
J.-C. THIBAULT
O. TOSTAIN
C. VOISIN
J. WALMSLEY

Sous les auspices de la Société Ornithologique de France

PARIS

SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Source : MNHN, Paris

NOTE DE L'EDITEUR - Le livre rouge des oiseaux concerne exclusivement les oiseaux nicheurs pendant leur période de nidification en France. Cette période critique correspond évidemment à une responsabilité particulière de notre pays dans l'idée de la conservation et du développement de nos ressources génétiques.

Source : MNHN, Paris

INTRODUCTION
AU LIVRE ROUGE DES OISEAUX MENACES EN FRANCE

par Guy JARRY

Ce long chapître consacré aux oiseaux nicheurs ou ayant niché en France est le fruit d'une large concertation entre de nombreux ornithologues français tant en ce qui concerne la conception que la rédaction des textes.

Parmi les 266 espèces d'oiseaux nichant en France, 132 d'entre elles ont un statut préoccupant soit par la faiblesse de leurs effectifs, soit parce qu'elles occupent une aire géographique de reproduction restreinte ou que leurs habitats ont subi de profondes altérations, soit enfin par les destructions massives dont elles ont été l'objet.

Parmi elles, 81 espèces se trouvent dans une situation critique, parfois alarmante, pour deux raisons essentielles. La première est due à une érosion importante des effectifs sous l'effet de multiples causes souvent liées à l'action humaine. Quant à la seconde, elle se rapporte à des populations aux effectifs très limités occupant des biotopes ou des aires géographiques tellement restreints qu'elles sont potentiellement menacées, même si jusqu'ici l'action de l'homme n'est pas à mettre en cause. Quelques évènements contrariants suffiraient en effet pour anéantir notre population nicheuse de certaines espèces comme les Puffins, le Gypaète barbu, le Balbuzard fluviatile, le Goéland d'Audouin, le Ganga cata, le Cochevis de Thekla et bien d'autres.

Nous nous sommes donc efforcés, à la lumière de nos connaissances actuelles, de définir le statut de chaque espèce menacée mettant notamment en relief les causes établies ou jugées responsables de cette situation et de proposer les mesures de sauvegarde qu'il serait opportun de mettre en oeuvre lorsqu'elles sont possibles.

Les causes les plus importantes de limitation ou de réduction des effectifs s'avèrent être de deux ordres : celles qui se trouvent liées à l'action directe ou indirecte de l'homme d'une part, et d'autre part, celles qu'engendrent les facteurs climatiques.

L'action de l'homme en modelant les paysages, les milieux dits naturels, en supprimant des biotopes dans un souci de rentabilité économique, a entraîné de profondes modifications et la réduction de l'habitat de beaucoup d'espèces. Les milieux dulçaquicoles et plus particulièrement les marais, ont été les plus sacrifiés sur l'autel du développement économique depuis un siècle. C'est sans doute pourquoi une proportion de 30 % des espèces d'oiseaux inféodés à ces milieux figure dans notre liste.

Source : MNHN, Paris

Bien d'autres facteurs sont à invoquer telles les pollutions chroniques ou accidentelles (marées noires par exemple), les dérangements liés aux loisirs, la chasse et la destruction. Sur ce dernier point, la raréfaction de nombreuses espèces de rapaces diurnes est la conséquence directe d'au moins un siècle de destructions acharnées par faits de chasse, piègeage, dénichage et empoisonnement.

Ce grand massacre qui n'a commencé à décroître qu'à partir de 1972 explique sans nul doute que 60 % de nos espèces de rapaces diurnes nicheurs trouvent leur place dans cet ouvrage.

Quant aux oiseaux marins, la moitié des espèces nichant en France présente un statut alarmant. Il faut y voir plusieurs causes. D'abord la vulnérabilité des colonies, la faiblesse de leurs effectifs, l'impact des pollutions par les hydrocarbures, les dérangements occasionnés par le tourisme mais aussi parce que plusieurs espèces trouvent, dans notre pays, les limites de leur aire de nidification. C'est en effet sur celles-ci que les érosions d'effectifs retentissent avec plus d'ampleur.

Les modifications progressives ou les accidents du climat peuvent exercer de puissantes pressions sur les populations d'oiseaux tant dans les zones de reproduction que celles de séjour hivernal, et de transit pendant les migrations. C'est ainsi que l'atlantisation du climat, pendant les trois dernières décennies, est jugée responsable du déclin de la Pie-grièche à poitrine rose. Entre 1969 et 1980, le grave déficit pluvial observé dans les contrées sahéliennes d'Afrique a rendu les zones d'hivernage moins hospitalières pour certains de nos migrateurs, et ainsi entraîné un surcroît de mortalité.

Si en 1983, les mesures légales de protection prennent en compte la majorité des espèces menacées, force nous est de souligner que leurs habitats ne sont pas pour autant à l'abri de toute destruction ou dégradation bien que la loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 (J. O. du 13.07.76) Ad. Chap. I art. 3) y fasse obstacle.

A cet égard, il est bon de résumer ici l'historique des mesures de protection que le Gouvernement français a pris en faveur des oiseaux nicheurs, migrateurs ou hivernants.

En 1902, furent adoptées les premières dispositions en faveur de la protection des oiseaux, appliquées à toute la France. Précisons toutefois que les préfets pouvaient prendre sous forme d'arrêtés, des mesures supplémentaires de sauvegarde en ajoutant notamment de nouvelles espèces à la liste nationale. Celle-ci comprenait : les Cigognes, les Chouettes, les Hiboux à l'exception du

Source : MNHN, Paris

Grand-Duc, l'Engoulevent, les Martinets, le Guêpier, le Rollier, la Huppe, tous les Pics, les Hirondelles, les Mésanges, les Sitelles, les Grimpereaux, le Troglodyte, les petits Turdidés, toutes les Fauvettes, les Roîtelets, les Gobe-mouches, les Accenteurs, les Pipits, les Bergeronnettes, l'Etourneau sansonnet, le Chardonneret, le Tarin des Aulnes, le Venturon, le Serin cini et le Bec croisé des sapins.

Ce ne fut qu'un demi siècle plus tard que de nouvelles espèces furent l'objet de protection. En 1959, la Bernache cravant et le Tadorne de Belon furent soustraits à la chasse. Ce fut aussi le cas, en 1962, pour le Fou de Bassan, la Spatule, le Flamant rose, l'Ibis falcinelle, les Aigrettes, les Cygnes, les Vautours, le Gypaète, les Grands Aigles, le Balbuzard, le Circaète, le Pygargue, les femelles du Grand Tétras et du Tétras lyre, les Grues, l'Echasse, l'Avocette, tous les Laridés, tous les Alcidés et le Grand Duc.

En 1964, un arrêté complémentaire protégea tous les Aigles ce qui impliqua que l'Aigle botté, l'Aigle criard et l'Aigle pomarin aient été soustraits à la destruction et à la chasse ; cette décision concerna aussi le Balbuzard et le Grand Duc. Avait-on oublié que la protection de ces deux espèces était déjà assurée dès 1962 ?

Un nouvel arrêté complémentaire pris en 1968, protégea les Grues, l'Avocette et les Alcidés, ce qui avait été déjà fait dès 1962.

En 1972, la liste s'étoffa d'une longue série de nouvelles espèces : Plongeons, Grèbes, Butors, Harles, tous les rapaces diurnes sans aucune exception, Outardes, Alouettes à l'exception de l'Alouette des champs, Grand Corbeau, Crave, Chocard, Loriot, Merles de roche, bleu et à plastron, Pies-grièches, tous les Fringillés ne figurant pas dans la liste de 1902 sauf le Bruant ortolan.

Un nouvel arrêté, pris en 1974, y inclua les Hérons crabiers et garde-boeufs ; un autre, en 1975, assura la protection des Pétrels, Puffins, Cormorans, de tous les Hérons qui n'étaient pas encore protégés et des Coucous.

Très récemment enfin, l'arrêté de 1979, abrogé en mars 1981, puis repris dans son intégralité en mai de la même année, étend la protection à un nouveau cortège d'espèces : Fuligule nyroca, Erismature à tête blanche, Râle des genêts, toutes les Marouettes, Chevalier guignette, tous les Bécasseaux (sauf le Maubèche), Oedicnème criard, Glaréole à collier, Labbes, Ganga cata, Martin-pêcheur, Cassenoix moucheté, Cincle, Jaseur de Bohême, Moineaux à l'exception toutefois du Moineau domestique.

Source : MNHN, Paris

Concernant cette dernière liste, plusieurs remarques s'imposent. Du fait que la nouvelle loi sur la protection de la nature, adoptée en 1976, fait obligation de citer tous les noms d'espèces protégées, quelques oublis fâcheux sont à déplorer. C'est ainsi que les Phalaropes, le Cochevis de Thekla, les Bruants des roseaux, lapon et des neiges ont malencontreusement échappé à la protection !

D'autre part, la liste des oiseaux gibiers, dressée avec la même volonté de précision, ne cite pas les Chevaliers sylvain, culblanc et stagnatile, ni l'Etourneau unicolore, pas plus que le Bruant ortolan et le moineau domestique. De quel statut légal relèvent toutes ces espèces ni classées gibier, ni protégées ? D'aucun, semble-t-il.

Enfin, soulignons qu'un arrêté ministériel, pris en 1981, en limitant la commercialisation des oiseaux gibiers à un minimum d'espèces, aura sans aucun doute pour effet, de freiner les ponctions cynégétiques opérées sur les populations d'oiseaux dont la chasse est encore permise. Le libre commerce ne concerne plus actuellement que le Canard colvert, les Perdrix grise, rouge et de Barbarie (espèce nord-africaine), le faisan de Colchide, le Lagopède des saules (écossais et scandinave) et le Pigeon ramier. C'en est fini des pâtés d'Alouettes, de Grives et Merles, des brochettes de Bruants ortolans et de bien d'autres des aspects commerciaux douteux liés à la gastronomie et au repeuplement des chasses.

Je ne voudrais pas, avant de terminer cette présentation, passer sous silence les chasses dites traditionnelles. Un petit groupe de pression composé de soi-disant cynégètes tente actuellement d'officialiser des procédés de captures d'oiseaux interdits en France depuis 1902, mais trop complaisamment tolérés jusqu'à maintenant. Ces procédés comprennent lacets (noeuds coulants), tendelles (assommoirs), filets rabattants, matole (cage piège) etc... Ils déshonorent l'image de la chasse en France et ouvrent la porte à bien des abus. Quand les verra-t-on enfin disparaître ?

Face à l'évolution rapide de notre monde civilisé, les oiseaux voient leur habitat régresser de plus en plus rapidement. Protéger les oiseaux sans se soucier de leurs milieux vitaux ne serait qu'illusoire.

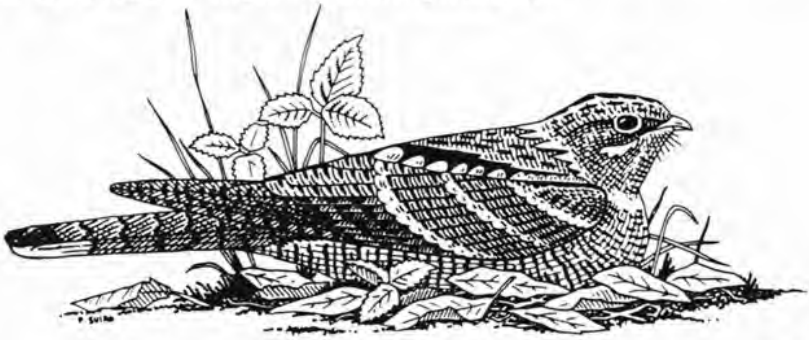

Source : MNHN, Paris

LISTE ROUGE DES OISEAUX MENACES EN FRANCE

LES OISEAUX DISPARUS		Pages
Spatule blanche	T	95
Ibis falcinelle	T	95
Oie cendrée	P	95
Erismature à tête blanche	T	95
Aigle pomarin	T	95
Pygargue à queue blanche	T	95
Grue cendrée	T	95
Outarde barbue	T	95
Sterne caspienne	T	95
Agrobate roux	T	97
Phragmite aquatique	T	97

LES OISEAUX NICHANT OCCASIONNELLEMENT EN FRANCE		
Sarcelle marbrée	P	98
Canard siffleur	P	98
Fuligule nyroca	T	98
Faucon kobez	T	98
Guifette leucoptère	T	98

LES OISEAUX AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS						
Puffin des Anglais	*		*	*	T	101
Blongios nain	*	*	*	*	T	101
Cigogne blanche	*	*	*		T	102
Aigle de Bonelli	*	*		*	T	102
Aigle royal		*	*	*	T	103
Vautour fauve		*	*	*	T	103
Percnoptère d'Egypte	*	*	*	*	T	106
Gypaète barbu	*	*	*	*	T	106
Balbuzard pêcheur	*	*	*	*	T	107

Source : MNHN, Paris

						Pages
Faucon pélerin		*	*	*	T	107
Faucon crécerellette	*	*	*	*	T	108
Perdrix bartavelle					P	108
Perdrix grise de montagne	*	*	*		P	110
Râle des genêts	*		*	*	T	110
Outarde canepetière	*		*		T	111
Goéland d'Audouin		*		*	T	112
Guifette noire	*	*	*	*	T	112
Sterne arctique					T	114
Sterne de Dougall	*		*	*	T	114
Pingouin torda			*	*	T	114
Guillemot de Troïl			*	*	T	115
Macareux moine			*	*	T	115
Ganga cata	*		*	*	T	115
Pigeon biset (rupestre)				*	P	116
Alouette calandre					T	116
Pie grièche à poitrine rose					T	117

LES OISEAUX DONT LA POPULATION NICHE PONCTUELLEMENT OU SUR UNE AIRE GEOGRAPHIQUE TRES RESTREINTE, SES EFFECTIFS ETANT TRES FAIBLES

Puffin cendré	*		*	*	T	119
Eider à duvet					P	119
Barge à queue noire	*	*	*		P	119
Chevalier combattant	*	*	*		P	120
Avocette					T	120
Glaréole à collier	*	*		*	T	120
Sterne hansel	*			*	T	120
Rollier d'Europe	*		*		T	122
Pic à dos blanc	*	*		*	T	122
Pic tridactyle	*			*	T	122
Cochevis de Thekla	*	*			P	122
Hirondelle rousseline		*		*	T	123
Sitelle corse	*			*	T	123
Traquet rieur				*	T	123
Lusciniole à moustaches	*				T	124
Pie grièche grise	*		*		T	124

Source : MNHN, Paris

LES OISEAUX DONT LA REPRODUCTION EST RECENTE OU OCCASIONNELLE EN FRANCE ; CES ESPECES ONT UNE AIRE DE REPRODUCTION TRES REDUITE OU PONCTUELLE ET DES EFFECTIFS TRES MODESTES

						Pages
Grèbe jougris	*		*	*	T	126
Pétrel fulmar				*	T	126
Cigogne noire	*			*	T	126
Canard pilet	*	*		*	P	127
Harle bièvre	*		*	*	T	127
Goéland cendré	*			*	T	127
Mouette mélanocéphale	*				T	128
Goéland railleur	*				T	128

LES OISEAUX DONT LA REPRODUCTION EN FRANCE EST TRES FLUCTUANTE SELON LES ANNEES ET DONT LES EFFECTIFS SONT TOUJOURS FAIBLES

Echasse blanche	*	*	*	*	T	130
Hibou des marais	*	*	*	*	T	130

LES OISEAUX AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE ET QUI ONT DEJA DISPARUS DE CERTAINES REGIONS

Héron pourpré	*	*	*	*	T	132
Héron crabier	*	*	*	*	T	132
Héron bihoreau	*	*	*	*	T	132
Butor étoilé	*	*	*	*	T	134
Sarcelle d'été	*	*		*	P	134
Sarcelle d'hiver	*	*		*	P	136
Autour des palombes		*	*	*	T	136
Epervier d'Europe	*	*	*	*	T	137
Busard Saint-Martin	*	*	*	*	T	137
Busard cendré	*	*	*	*	T	137
Busard des roseaux	*	*	*	*	T	137
Faucon hobereau	*	(*)	*		T	139
Grand tétras	*	*		*	P	139
Gélinotte des bois	*	*		*	P	139
Caille des blés	*	*	*		P	140
Marouette ponctuée	*				T	140
Marouette de Baillon	*				T	141

Source : MNHN, Paris

						Pages
Marouette poussin	*				T	141
Bécassine des marais	*	*			P	143
Oedicnème criard	*	*		*	T	143
Sterne caugek					T	143
Hibou grand-duc	*	*	*	*	T	145
Chouette chevêche	*		*		T	145
Martin pêcheur	*	*	*		T	147
Huppe fasciée	*		*		T	147
Torcol fourmilier	*		*		T	148
Mésange rémiz	*				T	148
Locustelle luscinoïde	*				T	148
Phragmite des joncs	*				T	149

LES OISEAUX DONT LA POPULATION N'A PAS SENSIBLEMENT DIMINUE MAIS DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES DONC EN DANGER LATENT

Grèbe à cou noir	*	*		*	T	153
Pétrel tempête			*	*	T	153
Fou de bassan				*	T	153
Grand Cormoran	*	*			T	153
Cormoran huppé				*	T	153
Aigrette garzette	*			*	T	153
Héron garde boeuf					T	153
Tadorne de Belon	*	*			T	153
Canard souchet	*	*			P	153
Nette rousse	*	*			P	153
Circaëte Jean-le-Blanc		*			T	153
Milan royal	*	*			T	153
Aigle botté		*			T	153
Tétras lyre	*	*		*	P	153
Râle d'eau	*	*			P	153
Huîtrier pie	*	*		*	P	153
Grand gravelot				*	P	153
Gravelot à collier interrompu	*	*		*	P	153
Courlis cendré	*	*		*	P	153
Chevalier gambette	*	*		*	P	153
Chevalier guignette	*				T	153
Mouette tridactyle				*	T	153

Source : MNHN, Paris

						Pages
Guifette moustac	*		*	*	T	153
Sterne naine	*			*	T	153
Sterne Pierregarin	*			*	T	153
Coucou-geai		*			T	153
Hibou petit duc	*		*		T	153
Chouette chevêchette				*	T	153
Chouette de Tengmalm				*	T	153
Pipit rousseline	*				T	153
Gorgebleue à miroir	*				T	154
Locustelle tachetée	*				T	153
Fauvette sarde				*	T	153
Fauvette à lunette				*	T	153
Gobe mouche à collier	*				T	153
Pie grièche écorcheur	*		*		T	153
Pie grièche à tête rousse	*		*		T	153
Cassenoix moucheté				*	T	153
Etourneau unicolore				*	T	153

LES OISEAUX DONT UNE REGRESSION S'EST MANIFESTEE SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEFINIR DANS QUELLE MESURE

Bondrée apivore	*	*	*		T	156
Buse variable		*		*	T	156
Faucon crécerelle	*	*			T	156
Perdrix rouge	*	*	*		P	156
Perdrix grise	*	*	*		P	156
Bécasse des bois		*			P	156
Chouette effraie		*		*	P	156
Alouette calandrelle	*	*	*		T	156
Alouette lulu	*	*	*		T	156
Fauvette grisette	*		*	*	T	156
Crave à bec rouge				(*)	T	156
Bruant ortolan	*	*	*		P	156

LES OISEAUX ENDEMIQUES

Sitelle corse					T	157
Autour de corse					T	158

Source : MNHN, Paris

		Page
Epervier de Corse	T	158
Grand Tétras des Pyrénées	P	158
Chouette effraie de Corse	T	158
Pic épeiche de Corse	T	158
Pie grièche à tête rousse de Corse	T	158
Gorgebleue de l'Ouest	T	158
Fauvette sarde	T	158
Mésange noire de Corse	T	158
Grimpereau des bois de Corse	T	158
Venturon montagnard de Corse	T	158
Geai des chênes de Corse		158

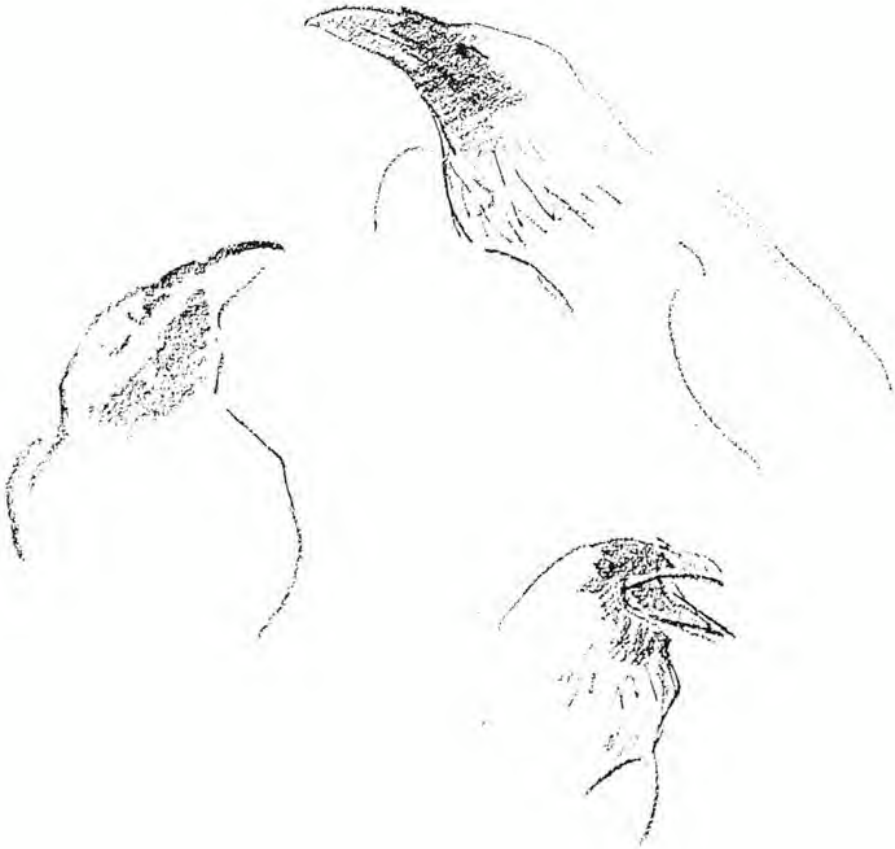

Source : MNHN, Paris

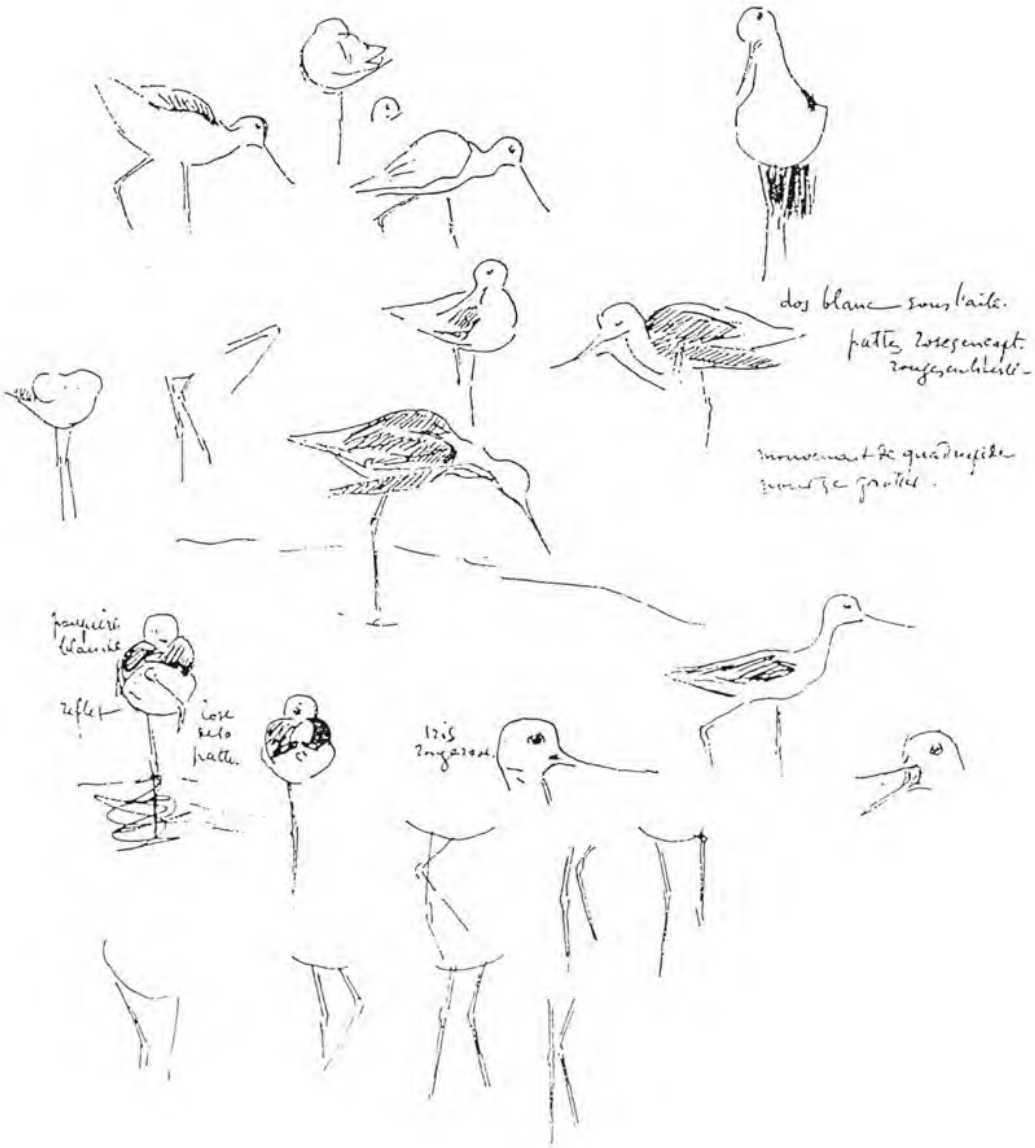

Source : MNHN, Paris

LES OISEAUX DISPARUS

Source : MNHN, Paris

SPATULE BLANCHE (Platalea leucorodia) L. 1758

Cette espèce fut au 16ème siècle, nicheuse dans les marais de l'estuaire de la Loire, en Brière notamment.

IBIS FALCINELLE (Plegadis falcinellus) (L.) 1766

L'Ibis falcinelle se reproduisait au 19ème siècle en Camargue. Depuis, un seul cas de reproduction certaine eut lieu dans la Dombes, en 1965.

OIE CENDREE (Anser anser) (L.) 1758

Il n'est pas certain que l'espèce ait autrefois réellement niché en France. Un cas de reproduction fut noté au 19ème siècle en Alsace. Elle a été introduite très récemment avec succès en Baie de Somme (Marquenterre) et dans le Bassin d'Arcachon.

ERISMATURE A TETE BLANCHE (Oxyura leucocephala) (Scopoli) 1769

L'Erismature a niché en Corse jusqu'en 1955.

AIGLE POMARIN (Aquila pomarina) Brehm 1831

Quelques cas de reproduction furent observés en Lorraine pendant le 19ème. Des doutes importants pèsent sur d'anciennes observations laissant supposer la reproduction de cet aigle dans les Alpes, le sud du Massif Central et les Pyrénées.

PYGARGUE A QUEUE BLANCHE (Haliaetus albicilla) (L.) 1758

Ce grand rapace a disparu de Corse définitivement en 1959 date à laquelle le dernier individu a été abattu. Il y nichait encore vers 1943.

GRUE CENDREE (Grus grus) (L.) 1758

Au cours du 19ème siècle, cette espèce nichait encore dans les grands marais du sud-ouest de la France.

OUTARDE BARBUE (Otis tarda) L. 1758

Elle a disparu à la fin du 19ème siècle de la Champagne pouilleuse où elle nichait dans les savarts. Elle nichait probablement aussi dans le département des Landes.

STERNE CASPIENNE (Hydroprogne caspia) (Lepechin) 1770

Cette sterne fut nicheuse en Corse pendant la première moitié du 19ème siècle.

Source : MNHN, Paris

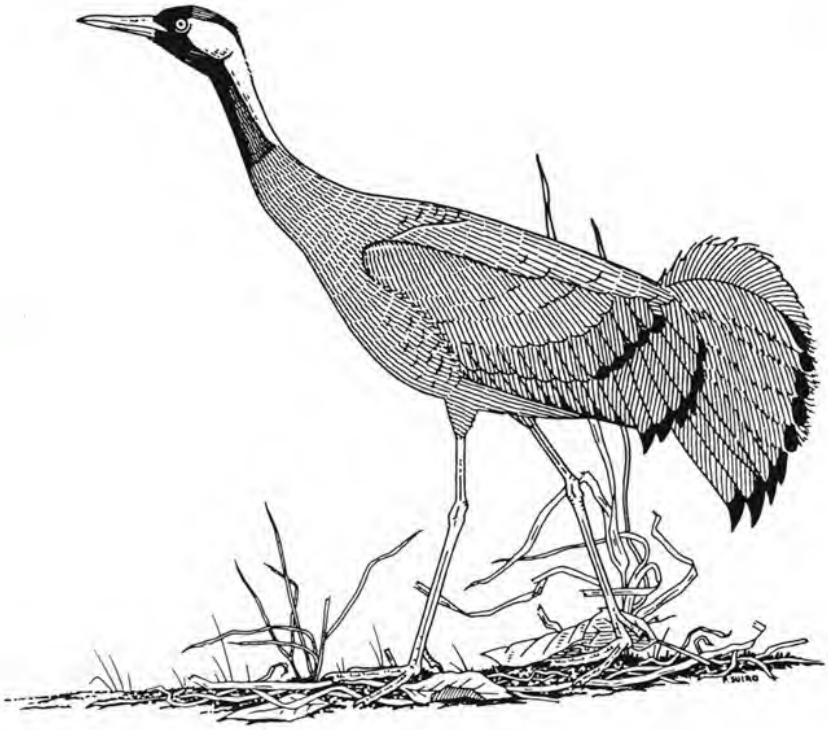

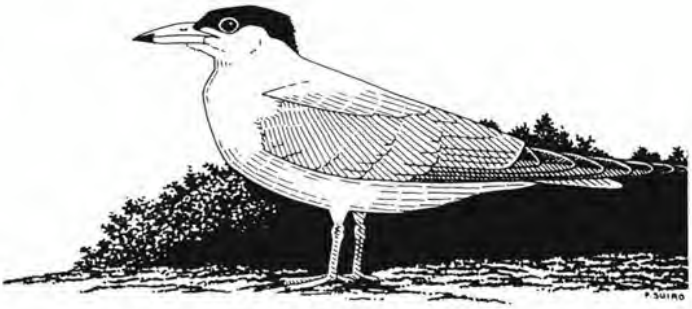

Source : MNHN, Paris

AGROBATE ROUX (Cercotrichas galactotes) (Temminck, 1820)

Sa reproduction a été constatée dans les départements du Gard et du Vaucluse jusqu'au premier tiers du 20ème siècle.

PHRAGMITE AQUATIQUE (Acrocephalus paludicola) (Vieillot, 1817)

Cette espèce nichait autrefois en Camargue. Plus récemment, un couple s'est reproduit dans le département de la Marne, en 1961 et un autre suspecté de nicher dans les Ardennes en 1977.

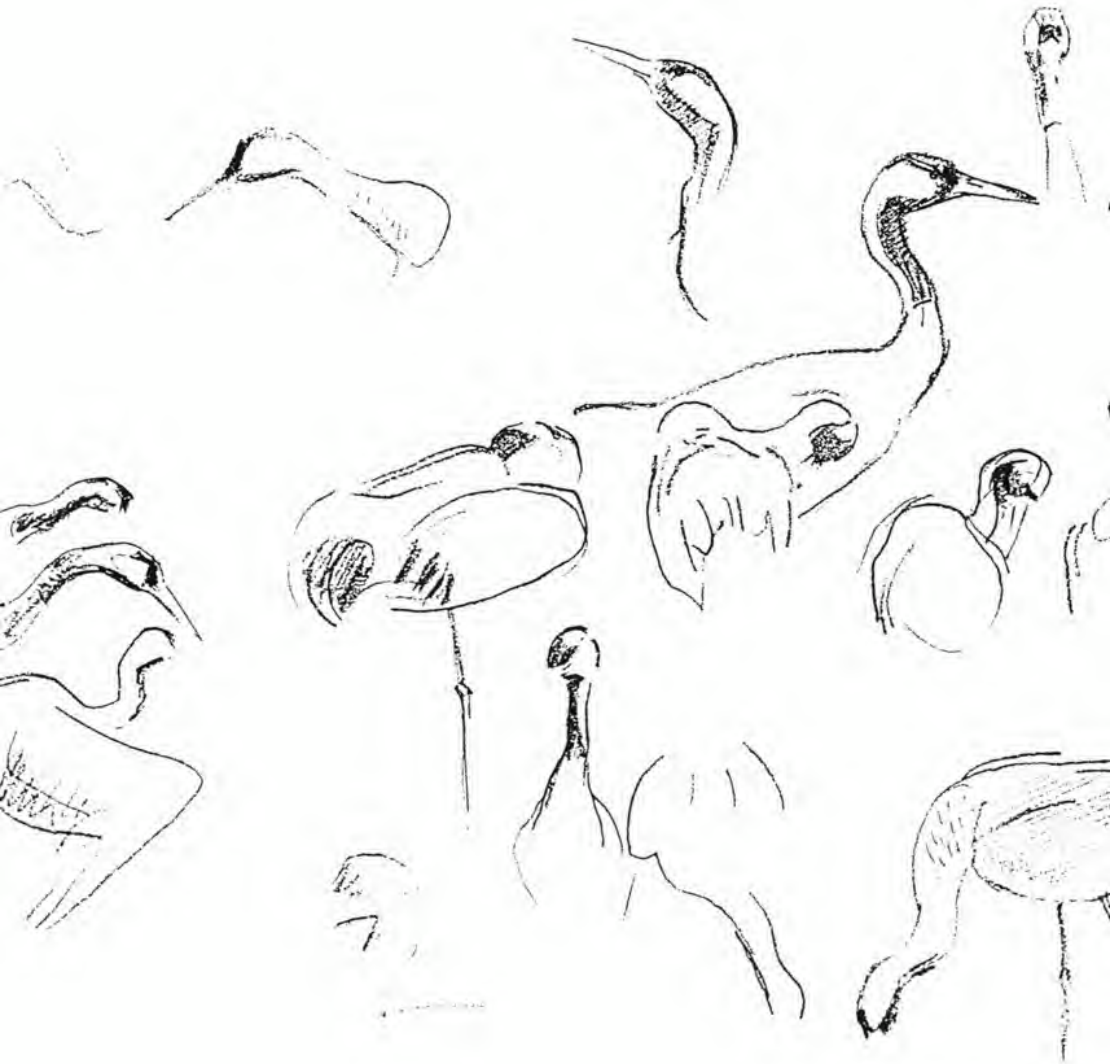

Source : MNHN, Paris

OISEAUX NICHANT OCCASIONNELLEMENT EN FRANCE.

SARCELLE MARBREE (Anas augustirostris) Ménétries 1832

L'espèce semble avoir niché sporadiquement en Camargue au cours du 19ème siècle et au début du 20ème siècle, toutefois les preuves font défaut.

CANARD SIFFLEUR (Anas penelope) L. 1758

Les observations permettant d'établir la preuve formelle de la reproduction naturelle du Canard siffleur sont rares, ce qui montre bien son caractère accidentel. Ces indications se rapportent à la Camargue, la Normandie, l'Aquitaine, le Roussillon, la Région Parisienne.

FULIGULE NYROCA (Aythya nyroca) (Guldenstadt) 1769

Ce petit canard plongeur a niché très sporadiquement à la fin du siècle dernier en Loire-Atlantique. Dans les Dombes, l'espèce a cessé de s'y reproduire à partir des années voisines de 1960.

FAUCON KOBEZ (Falco vespertinus) L. 1766

Une colonie fut signalée dans la région de Tarascon peu après la seconde guerre mondiale mais son authenticité n'a pas été clairement établie. En outre, une tentative de reproduction a été observée en 1977 dans le département de la Marne, et un autre cas en 1979 ou 1980 dans les Alpilles.

GUIFETTE LEUCOPTERE (Chlidonias leucopterus) (Temminck) 1815

L'aire de nidification de cette gracieuse petite Sterne se situe en Europe centrale et en Asie.
A la fin du siècle dernier, cette espèce nichait communément dans la Brenne et se serait reproduite dans l'Aube.
Tout récemment, en 1979, un seul couple a niché dans le sud du Bassin Parisien. Ce cas reste très accidentel.

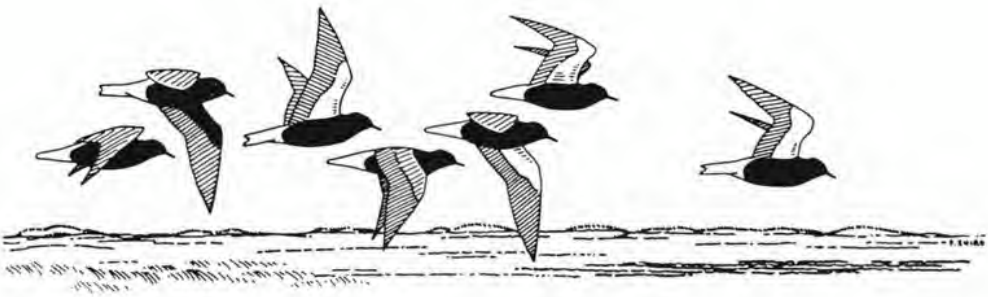

Source : MNHN, Paris

BIBLIOTHÈQUE MUSÉUM PARIS

Source : MNHN, Paris

OISEAUX AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DE LEURS EFFECTIFS

Source : MNHN, Paris

PUFFIN DES ANGLAIS (Puffinus puffinus) (Brünnich) 1764

Deux populations très distinctes sur les plans systématique et géographique sont présentes en France. L'une appartenant à la forme nominale niche en Bretagne, l'autre P. p. Yelkouan se reproduit en Méditerranée. Ces deux populations ont plusieurs points communs : leurs effectifs et le nombre de leurs colonies en France déjà faibles au siècle dernier, ont régréssé au XXème siècle. Toutefois, les deux races possédant d'importantes populations dans d'autres régions ne sont pas directement menacées.

En Bretagne, on ne connaît que deux colonies dont l'une en Mer d'Iroise compte environ 10 couples et l'autre aux Sept Iles est estimée à 50 couples. En Méditerranée, il reste quelques couples près de Marseille (île de Riou) et d'Hyères.

Sa reproduction en Corse n'a pas été contrôlée depuis plusieurs décennies.

Les causes de régression sont mal connues et mériteraient d'être étudiées. Dans l'Atlantique et localement en Méditerranée, des oiseaux sont souvent victimes des filets de pêche. Mettre en place la protection intégrale des îlots où se maintiennent les colonies est une mesure indispensable. Les limitations des goélands et des rats seraient à envisager localement.

J.-C. THIBAULT

BLONGIOS NAIN (Ixobrychus minutus) (L.) 1766

Espèce largement représentée en Europe centrale, sa distribution est discontinue en Europe occidentale et n'atteint pas les Iles britanniques.

En France, on observe également une répartition en mosaïque. De part et d'autre d'une bande transversale continue partant de la Basse-Loire pour atteindre d'un côté la Lorraine et de l'autre l'Isère, en passant par la Brenne, la Sologne, le Montmorillonnais et la Dombes, et qui regroupe 40 % des effectifs. On trouve quatre peuplements plus ou moins isolés géographiquement : celui du nord du pays, le plus prospère (25 à 30 %), celui de Champagne, puis celui des Charentes-val de Garonne et celui du littoral camarguais et languedocien.

La France aurait perdu le quart de ses effectifs entre 1968 et 1974, évalués à 1500 couples à cette dernière date. Les seules fluctuations régionales connues concernent l'axe de répartition transversal : régression en Dombes et val de Saône et raréfaction sensible en région nantaise, avec disparition de la population autrefois florissante de l'Erdre. Cette baisse semble également se produire dans les pays voisins.

Bien sûr, cet oiseau de moeurs très discrètes passe souvent inaperçu au fond des roselières inondées et les données précises font cruellement défaut y compris sur sa biologie. Mais ceci ne peut totalement expliquer la difficulté croissante d'observation du Blongios en France, surtout si on considère que cette difficulté n'existe pas en certains points d'Italie et d'Espagne. Il est donc à craindre que le déclin de cet oiseau soit bien réel, même si il est masqué par une prospection plus grande des ornithologues ces dernières années.

Les régulations hydrauliques de marais ou leur assèchement systématique seraient une des principales causes de cette évolution.

L. MARION

Source : MNHN, Paris

CICOGNE BLANCHE (Ciconia ciconia) (L.) 1758

En dehors d'une population "stable" en Alsace et en Moselle, des nidifications plus ou moins sporadiques se produisent sur le territoire national : en Franche-Comté, Bourgogne, Nord, Picardie, Normandie, Vendée, Charente-Maritime, Aquitaine, Bouches-du-Rhône et Languedoc.

La population alsacienne, située à la limite sud-ouest de l'aire de nidification d'Europe Centrale, comptait 173 couples en 1948. Elle ne comprenait plus que 98 couples en 1955 mais atteignit 145 couples en 1960. Par la suite, une rapide régression conduisit la population à 9 couples en 1974. Ce déclin spectaculaire des effectifs semble être dû essentiellement à la chasse dans les régions d'hivernage et de migration.

L'application de la technique dite "des enclos" de réintroduction a fait remonter l'effectif à 21 couples en 1980. Bien que protégée légalement en France toute l'année, l'espèce continue à subir des pertes par tir au fusil dans la vallée du Rhône, le Languedoc et le Roussillon. L'important déclin des populations occidentales de Cigogne blanche pourrait trouver une explication dans les destructions par la chasse ou par les pesticides anti-acridiens sur les zones grégarigènes du criquet migrateur dans le sahel lors de leur stationnement hivernal en Afrique.

Les zones humides ne paraissent pas indispensables à l'espèce, beaucoup de régions lui restent propices en France.

A. SCHIERER

AIGLE DE BONELLI (Hieraaëtus fasciatus) (Vieillot) 1822

Un recensement à peu près complet des couples nicheurs de notre pays est à l'heure actuelle quasiment achevé et l'on peut considérer que la marge d'erreur des estimations suivantes ne dépasse pas 10-20 % par défaut ; 25 couples sont connus en Provence tandis que l'on trouve 20 couples en Languedoc-Roussillon, soit 45 couples au minimum dans notre pays et plus vraisemblablement 50-55, en tenant compte des couples connus dont la nidification n'a pas encore été prouvée.

Cette population est stable dans l'ensemble depuis les années 1950 malgré quelques sites abandonnés (déclin local dans les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude). Cette stabilité paraît toutefois bien fragile car un pourcentage élevé de couples paraît connaître depuis une décennie des problèmes de survie de plus en plus aigus.

Ceux-ci sont liés au développement touristique (randonneurs, alpinistes et photographes) et surtout, du moins en Provence, à la pression abusive de la chasse qui réduit de manière dramatique les proies préférées de cet Aigle : Perdrix rouge Alectoris rufa et Lapin Oryctolagus cuniculus, espèce par ailleurs décimée par la myxomatose. De ce fait, un nombre élevé de nichées échoue (environ 25 %) à cause de la malnutrition dans la plupart des cas. Il semble toutefois qu'en Languedoc, où la reproduction de cette espèce réussit bien moins souvent qu'en Provence, les dénichages soient la cause d'échecs très fréquents.

La survie de près de la moitié des couples français semble de ce fait menacée à court terme. La mise en réserve des falaises habitées par cet aigle, et la surveillance des nids convoités constituent les mesures conservatoires à mettre en oeuvre.

G. CHEYLAN

Source : MNHN, Paris

AIGLE ROYAL (Aquila chrysaetos) (L.) 1758

Espèce holarctique, l'Aigle royal occupait jadis une grande partie de la France : tous les massifs montagneux y compris le Jura et le Nord du Massif Central et les grandes étendues boisées (forêt de Fontainebleau).

Les persécutions directes, chasse, destruction des nids, piègeage, poison ... l'ont chassé vers les montagnes ; il est confiné aujourd'hui aux Pyrénées, aux Alpes, au sud du Massif Central et en Corse.

Sa population était évaluée jusqu'à ces dernières années à 120 à 150 couples. Depuis peu, on connaît mieux son statut reproducteur : Alpes = 100 à 120 couples ; Pyrénées = environ 40 couples ; Causses = 15 couples ; Corse = 10 à 15 couples soit un total de 165 à 190 couples.

Ce chiffre ne correspond pas à une expansion de l'espèce mais plutôt à une meilleure connaissance de sa répartition. Certains territoires (Provence) ont été abandonnés depuis 1972.

En règle générale, on peut dire que depuis 20 ans l'espèce a stoppé sa régression et présente une stabilité générale.

Les succès de reproduction très variable d'une région à une autre témoignent d'une abondance plus ou moins grande des principales proies de cette espèce : lapin en garrigue, marmotte dans les Alpes ... Le facteur trophique est donc le plus important pour expliquer la faible productivité : myxomatose, chasse excessive et pratiques culturales modernes conjuguent leurs effets pour abaisser la densité des espèces-proies.

En dehors des destructions directes, toujours à craindre, l'Aigle royal est aussi menacé par la modification de ses terrains de chasse (reboisement des Causses en particulier), par le tourisme et le dérangement sous toutes ses formes (promeneurs, photographes, escalade, survol à basse altitude des falaises par avion et hélicoptère ...). L'Aigle royal enfin, a payé un lourd tribut aux traditionnelles campagnes d'empoisonnement à la strychnine dont l'usage est interdit depuis le 4 février 1982.

M. TERRASSE

VAUTOUR FAUVE (Gyps fulvus) (Hablizl) 1783

Grand rapace charognard, ce vautour dépend surtout de la présence de troupeaux d'animaux domestiques dont il se nourrit des individus morts. Il niche en colonie dans les parois escarpées.

Autrefois répandu dans toutes les montagnes du Sud de la France : Alpes, Cévennes et Pyrénées, il ne subsiste plus que dans la moitié occidentale des Pyrénées, qui constituent la limite septentrionale d'une population ibérique estimée à 2000-2500 couples nicheurs. Depuis 10 ans environ, les colonies du versant nord des Pyrénées (certaines colonies sont coupées en deux par la ligne frontière) sont régulièrement recensées et un accroissement sensible de la population a été noté : une centaine en 1980 contre une soixantaine en 1970. De plus, fait encourageant, de nouveaux sites abandonnés par l'espèce sont recolonisés. Ces résultats sont certainement dûs à une meilleure connaissance de l'espèce, mais aussi, à des campagnes de nourrissage hivernal.

Le Vautour fauve dans les Pyrénées françaises ne se reproduit que dans le Béarn et le Pays Basque. A partir de la vallée du Gave de Pau, vers l'Est jusqu'aux Pyrénées orientales, cette espèce n'est présente que du mois de mai au mois d'octobre où elle estive pour suivre les transhumances.

La chasse, la disparition de sa nourriture et les empoisonnement ont été les principales causes de sa régression et de sa disparition.

Un projet de réintroduction dans les Cévennes est en cours pour reconstituer une population de Vautours fauves dans les canôns des Grands Causses.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Dans les Pyrénées, des campagnes de nourrissage hivernal, la surveillance des sites les plus accessibles pour éviter les dérangements par les promeneurs, photographes peu scrupuleux ou les dénichages, sont suivis de résultats encourageants.

La strychnine constitua longtemps une des plus graves menaces ; elle est interdite au début de 1982. Toutefois, d'autres poisons très inquiétants subsistent, notamment les substances insecticides utilisées pour anéantir les parasites de la laine des moutons vivants.

M. TERRASSE

PERCNOPTERE D'EGYPTE (Neophron percnopterus) (L.) 1758

Ce petit vautour migrateur hiverne en Afrique tropicale et revient fin mars pour défendre un territoire et nicher isolément dans une cavité rupestre. Il nichait au début de ce siècle dans toutes les Alpes, de la Provence jusqu'au lac Léman, dans le sud du Massif Central et dans l'ensemble Pyrénées-Corbières.

Commensal des grands troupeaux, le Percnoptère d'Egypte a suivi la régression de l'élevage et sa population la plus dense - environ 40 couples - s'étend sur la moitié occidentale des Pyrénées où le pastoralisme est encore assez vivant. Un petit noyau d'une vingtaine de couples habite depuis la Provence jusqu'à l'Ardèche.

Les menaces principales qui pèsent sur son avenir sont avant tout la disparition de ses ressources alimentaires, les campagnes d'empoisonnement, les collectionneurs (oeufs et dépouilles) et le dérangement.

Comme pour le Vautour fauve, le nourrissage artificiel peut faciliter le maintien de cette espèce dans des secteurs où l'élevage est en perte de vitesse. Des charniers régulièrement approvisionnés peuvent même fixer de nouveaux couples à leur retour de migration.

L'interdiction d'emploi de la strychnine est une mesure qui contribuera à sauver les derniers couples de percnoptères.

M. TERRASSE

GYPAETE BARBU (Gypaetus barbatus) (L.) 1758

Le Gypaète barbu est un vautour aux moeurs très particulières puisqu'il est l'un des rares êtres vivants à se nourrir presque exclusivement des carcasses nettoyées par les autres vautours ou par les carnassiers : os surtout, pattes, sabots .... Il est capable de briser les os longs en les précipitant en vol sur des pierriers et ce comportement très original lui a valu d'être souvent baptisé "mangeur d'os".

Son extermination dans les Alpes fut achevée pendant la première moitié du XXème siècle à la fois par les chasseurs et par les collectionneurs.

De toutes les populations insulaires méditerranéennes, seules subsistent celles de Crête et de Corse. La population ibérico-pyrénéenne s'est considérablement restreinte puisque, à part un noyau relictuel de 2 couples en Sierra de Cazorla-Andalousie, seule est encore prospère la population pyrénéenne.

La France héberge un minimum de 17 couples de Gypaètes répartis ainsi :

Pyrénées : 12 couples surtout dans la moitié occidentale ; Corse : minimum 5 couples.

Depuis 15 ans, un certain nombre d'observations de Gypaètes adultes et immatures ont été effectuées dans les Alpes suisses, françaises et italiennes, qui pourraient correspondre à des oiseaux erratiques venus des populations balkaniques ou corses.

L'avenir du Gypaète en France est surtout menacé par l'utilisation des poisons, le dérangement des sites de nidification et la diminution de ses ressources alimentaires.

Source : MNHN, Paris

Les mesures de sauvegarde passent par la protection des sites de nidification et la mise en oeuvre de campagnes de nourrissage hivernal dans certains territoires appauvris en faune sauvage ou domestique.

Un projet de réintroduction est en cours dans les Alpes.

M. TERRASSE

BALBUZARD PECHEUR (Pandion haliaetus) (L.) 1758

Cette espèce cosmopolite nichait autrefois dans toute l'Europe. A l'heure actuelle ne subsistent que deux populations, l'une encore importante en Europe septentrionale (Scandinavie surtout), l'autre au seuil de l'extinction en Méditerranée occidentale.

En France, les derniers Balbuzards continentaux disparaissaient vers 1940 de l'est du pays. En Méditerranée, l'espèce n'est plus représentée que par une trentaine de couples dont la Corse est l'un des derniers lieux de reproduction. Dans cette île, l'espèce habitait tous les biotopes favorables jusqu'aux années 1950. Persécutés par la chasse, repoussés par l'aménagement de la côte orientale et les dérangements de toute nature, empoisonnés par les pesticides, les Balbuzards corses ont atteint en 1974 le seuil critique de 4 couples connus.

Depuis, grâce à d'importants efforts de protection et d'éducation, cette espèce a regagné du terrain avec 10 à 12 couples reproducteurs.

Les plus importantes mesures pour sauver cette espèce sont liées à la protection des derniers sites qui lui sont favorables et à la prévention du dérangement pendant la saison des nids.

M. TERRASSE

FAUCON PELERIN (Falco peregrinus) Tunstall 1771

Le Faucon pélerin n'habite plus aujourd'hui en France, qu'au Sud d'une ligne allant des Vosges aux Pyrénées atlantiques.

Sous l'effet conjugué de la destruction au fusil et de la stérilisation par les pesticides, cette espèce a disparu durant les années 1950-1960 de Bretagne, de Normandie, des Ardennes, du Morvan, du Limousin et du Périgord.

La population initiale, d'environ 600 couples, est maintenant estimée à 250 couples répartis dans toutes les régions où se rencontrent des falaises rocheuses des plaines aux montagnes : Vosges, Jura, Alpes, Bourgogne, Massif Central, Pyrénées et Corse.

Trois tendances se manifestent schématiquement :

- Stabilité relative pour les populations de montagnes, peu accessibles.
- Régression forte amenant l'espèce en position alarmante dans les franges Nord et Sud de son aire de répartition : Vosges, Bourgogne (un seul couple en 1980), Côte d'Azur.
- Tendance à recoloniser les sites abandonnés dans certaines zones comme le Jura où les effets positifs d'une protection efficace commencent à se faire sentir.

Si les causes classiques de destruction (tir et pesticides) ont régressé, d'autres menaces (celles du dénichage des jeunes pour la fauconnerie), se sont précisées ; elles nécessitent la mise en oeuvre de campagnes de surveillance des nids.

La prédation naturelle par le Hibou Grand-Duc et par certains mammifères (Martre, Genette) n'est pas négligeable.

M. TERRASSE

Source : MNHN, Paris

FAUCON CRECERELLETTE (Falco naumanni) Fleischer 1818

Entre 1947 et 1960, un certain nombre de colonies ont été recensées, dans les Pyrénées-orientales, l'Aude, le Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, toujours à proximité de plaines étendues. Les données accumulées entre 1950 et 1965 en Provence permettent de se faire une idée approximative, et sûrement sous-estimée de son peuplement à l'époque. Il semble qu'il ait existé alors en Provence une centaine de couples répartis, d'une part, en plusieurs colonies dont certaines rassemblaient plusieurs dizaines de couples, et par des couples isolés d'autre part. Il est probable que les populations languedocienne et roussillonnaise, mal connues, étaient aussi nombreuses.

Le déclin brutal de l'espèce entre 1965 et 1975 est estimé à 80-90 % en Provence, ne laissant qu'une dizaine de couples disséminés dans les années 1977-78. Depuis, la population provençale comprend environ 30 couples dans la basse vallée du Rhône, représentant sans doute l'ensemble de la population française, sous réserve de la découverte de quelques couples supplémentaires en Roussillon.

Le déclin de la Crécerellette en France coïncide avec l'envahissement du Midi par le Choucas Corvus monedula, dans les années 1940-50. Il est significatif de constater que la dernière colonie importante connue, n'accueille pour le moment, qu'un très petit nombre de Choucas. L'impact de la destruction de certaines colonies connues par les collectionneurs (oeufs surtout) n'est certainement pas négligeable.

G. CHEYLAN

PERDRIX BARTAVELLE (Alectoris graeca) (Meisner) 1804

La perdrix grecque d'origine faunistique "Turkmeno - méditerranéenne" marque sa limite occidentale de son aire de répartition dans les Alpes françaises.

Espèce thermophile, affectant les versants sud des Alpes internes, elle a subi d'après de nombreux auteurs suisses et français (GEROUDET, 1974 - YEATMAN, 1975 - LEBRETON, 1977) une nette régression depuis 20 ans. En Suisse (Valais) on citait (4 couples au kilomètre carré) en 1970, densité rarement atteinte de nos jours.

LAVAUDEN en 1936, la citait comme bien représentée dans les versants sud des Alpes dauphinoises jusque dans le Vercors. L'observation la plus occidentale de cette espèce a été probablement notée sur les versants sud-ouest du Vercors vers 900 mètres d'altitude en 1970.

Sa répartition actuelle est limitée aux étages subalpins en versants sud des Alpes internes avec des reliquats très menacés dans les Préalpes calcaires.

Sa limite occidentale passe par une ligne décrite par GEROUDET en 1955 et 1978 - Sospel, Saint-Martin de Vésubie, Castellane, Digne, Sisteron, Veynes, Chatillon-en-Diois et versant sud du Vercors jusqu'à Omblèze ... La Chapelle-en-Vercors (l'Obiou, Dévoluy) Valbonnais, Belledonne, Saint-Jean-de-Maurienne, massif des Bauges, (entre Chambéry et Annecy), Bonneville, Thonon.

En la fin de ce siècle, il est difficile de prévoir l'avenir de cette Perdrix. Assistons-nous dans le cadre des fluctuations de populations animales à un déclin passager dû à des facteurs abiotiques, dont le principal est attribué à une atlantisation du climat ? Cette menace est confirmée par la moyenne météorologique de ces 10 dernières années.

Plus généralement, comme pour toutes espèces en limite d'aires, des facteurs multiples interviennent pour faciliter ou restreindre ces aires de répartition.

Source : MNHN, Paris

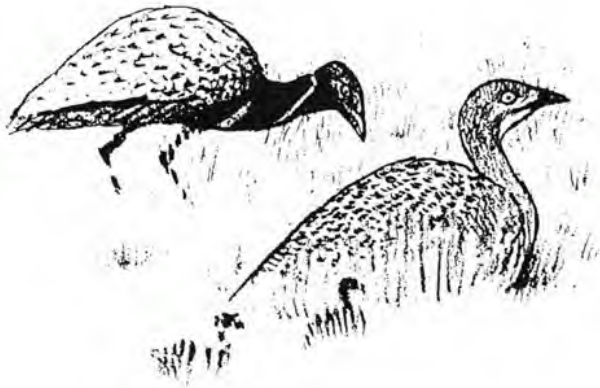

D.C. 80

Source : MNHN, Paris

Pour une fois, la destruction d'un habitat n'est pas le facteur essentiel de raréfaction d'une espèce, mais on peut attribuer la disparition de la Perdrix bartavelle aux facteurs suivants par ordre décroissant d'importance :

1 - Abandon des cultures de céréales d'altitudes depuis plus de 30 ans.
2 - Atlantisation du climat depuis 15 ans.
3 - Fréquentation humaine (homme + chien) d'origine touristique depuis 20 ans.
4 - Chasse.
5 - Pollution génétique : limite sympatrique avec la Perdrix rouge (Alectoris rufa) et introduction malencontreuse de la Perdrix Chuckar (Hautes-Alpes).

M. BOUVIER

PERDRIX GRISE DE MONTAGNE ou PERDRIX CHARRELA (Perdix perdix hispaniensis) Reichenow 1892

Cette sous-espèce de Perdrix grise occupe encore dans les Pyrénées une aire allant du Massif du Canigou, à l'est, à la forêt d'Iraty (Pyrénées Atlantiques), à l'ouest, à des altitudes comprises habituellement entre 1400 m et 2000 m.

Son aire de répartition, continue et homogène il y a 20 ans, se fragmente et se contracte en îlots de plus en plus petits.

Une réduction très spectaculaire depuis une dizaine d'années, évaluée dans les Hautes Pyrénées à 80 % peut aller jusqu'à la disparition sur de vastes secteurs. Ainsi, la population des Hautes Pyrénées est estimée actuellement à plusieurs centaines de Perdrix seulement.

Parmi les causes qui ont précipité le déclin de cet oiseau gibier, on a cité l'abandon des cultures céréalières de montagnes, mais il semble qu'une chasse excessive en soit responsable.

L'acharnement de spécialistes de sa chasse, aidés de très bons chiens, a conduit à une extermination quasi complète dans certaines zones. La contamination génétique des Perdrix indigènes par l'apport d'oiseaux d'élevage a pu jouer un rôle néfaste.

Il semble que le premier remède serait de modifier la législation cynégétique qui règlemente sa chasse et de considérer cette Perdrix comme "gibier de montagne".

Un moratoire de sa chasse durant 3 à 5 ans, semble la seule solution pour sauver cette sous-espèce.

J.-C. ALBERNY

RALE DES GENETS (Crex crex) (L.) 1758

Si en 1936 le Râle des genêts était considéré comme un nicheur répandu et commun, quarante ans plus tard, la carte française de sa distribution montrait qu'il s'y était considérablement raréfié.

A partir de 1950, la diminution de ses effectifs devint très sensible. Ce phénomène a, du reste, été également observé dans d'autres pays d'Europe occidentale.

De nos jours, il ne reste commun qu'en de très rares localités de l'Anjou, du Jura, de l'estuaire de la Loire, du Val de Saône etc... Son habitat que constituent les prairies humides, les pelouses marécageuses ou sèches ainsi que les champs de plantes fourragères (luzerne, trèfle) a subi de profondes modifications pendant ces vingt dernières années (assèchements, suppression, mise en valeur, mode d'exploitation).

Source : MNHN, Paris

La mécanisation de l'exploitation des fourrages cultivés ou naturels pourrait avoir déterminé le déclin de ses effectifs en provoquant la destruction des couples et de leurs nichées. Il est à remarquer, à l'appui de ces hypothèses que, dans les régions où les pelouses naturelles n'ont pas été modifiées ni exploitées, les populations de Râles des genêts ne paraissent pas avoir régressé.

Cette espèce, appelée familièrement "Roi des Cailles" du fait qu'elle s'associe parfois aux vols migratoires des Cailles, est en réalité un bien plus grand voyageur que ces dernières. En effet, ses principaux quartiers d'hiver, encore mal définis, semblent se situer en Afrique, au sud de l'équateur. Trois reprises de Râles bagués en Europe en témoignent.

A la difficulté de traverser une grande partie du continent africain - difficulté accrue depuis 12 ans par la sécheresse en zone sahélienne - pourrait se conjuguer la détérioration de son habitat hivernal et causer ainsi, de lourdes pertes supplémentaires au sein de ses effectifs.

Avoir rangé en 1979 cet oiseau dans la liste des espèces protégées en France, constitue une première et légitime disposition de sauvegarde, mais il serait urgent de l'assortir de mesures de protection portant sur les biotopes qu'il occupe.

G. JARRY

OUTARDE CANEPETIERE (Otis tetrax) L. 1758

La France constitue la limite nord de la répartition de la petite Outarde sur le continent européen ; elle occupe en effet l'ensemble des pays méridionaux de l'Europe, de la Péninsule ibérique jusqu'en Union Soviétique (Ukraine).

La Canepetière niche dans toutes les grandes plaines calcaires céréalières du Centre du pays : Beauce, Champagne, Berri, Poitou, Limagne et les plateaux calcaires jusqu'à 1.000 m. d'altitude (Les Causses) ; elle occupe également les anciens lits de rivières (Crau, basse vallée de l'Ain).

C'est en fait un oiseau de steppes découvertes semi-arides dont il ne subsiste en France, à l'état primitif, que la Crau et qui a su s'adapter aux transformations de nos plaines par l'agriculture.

On constate une forte régression de ses effectifs dans de nombreux pays d'Europe ; la population, quant à elle, s'amenuise régulièrement depuis les années 1960 ; il ne reste actuellement, qu'environ 6 à 7.000 mâles chaque printemps.

Malgré l'interdiction de chasse dont elle bénéficie depuis 1973, puis le classement sur la liste des espèces protégées en 1979, sa disparition des grandes plaines céréalières (Beauce notamment) semble irréversible et due à la monoculture céréalière et à l'évolution des modes d'exploitation agricole.

Elle maintient cependant des effectifs importants dans les régions où subsistent à la fois élevage et culture.

Même la Crau, seule relique de steppes en France où abonde l'Outarde canepetière, voit son biotope menacé.

M. METAIS

Source : MNHN, Paris

GOELAND D'AUDOUIN (Larus audouinii) Payraudeau 1826

Les effectifs de cette espèce pan-méditerranéenne sont inférieurs à 3000 couples. En France, il est nicheur seulement en Corse où l'importance numérique des colonies, oscille entre quelques unités et moins de cent couples.

Le débarquement des plaisanciers sur les îlots où il niche, l'abondance des rats certaines années, le lotissement des côtes aux abords des colonies, la pollution chronique de la Méditerranée et l'appauvrissement à long terme des richesses trophiques, constituent les principales menaces qui pèsent sur son avenir.

La conservation des îlots où il a niché, même de façon occasionnelle, la dératisation et l'interdiction des visites humaines en période de reproduction sont les mesures prioritaires pour maintenir une population corse de ce Goéland.

J.-C. THIBAULT

GUIFETTE NOIRE (Chlidonias niger) (L.) 1758

Oiseau des latitudes moyennes, la Guifette noire se reproduit aussi bien en Amérique du Nord tempérée qu'en Eurasie, des rivages atlantiques de la France aux confins occidentaux de la Mongolie extérieure.

Essentiellement maritime en saison hivernale, la Guifette noire est, en période de reproduction, l'hôte privilégié de certains marais inondés et d'étangs peu profonds bordés de larges franges de végétation dense. Elle s'y établit volontiers en petites colonies lâches allant de quelques couples à quelques dizaines.

Elle recherche sa nourriture aussi bien sur la ceinture végétale des étangs où elle capture surtout des invertébrés aquatiques ou terrestres et leurs larves, que sur l'onde sur laquelle elle glisse pour cueillir petits poissons ou batraciens.

La Guifette noire était considérée en 1936 comme un nicheur commun dans toute la France à l'exception du Sud-Ouest et du littoral languedocien. Cette estimation nous semble peu réaliste aux vues de la littérature ornithologique du début du siècle. Actuellement, elle ne subsiste qu'à raison de 60 à 100 couples en Basse-Loire, de 40 à 50 couples en Vendée, de 30 à 50 en Sologne et de 10 à 20 couples en Brenne. Ailleurs elle n'est plus que sporadique ; des cas récents de nidification ont été relevés en Dombes en 1967, 1975 et 1978 ; en Forez en 1975.

Quoique protégée dans la plupart des pays d'Europe occidentale, l'espèce est en net déclin et ses effectifs n'ont cessé de régresser depuis le début du siècle ; rien cependant ne prouve que le processus ne soit bien antérieur. Il est bien difficile d'en cerner les causes tant les informations que l'on possède sont rares et fragmentaires ; elles résultent sans doute de la convergence de plusieurs facteurs.

L'assèchement systématique des zones humides ou leur transformation à des fins industrielles ou touristiques (bases de loisirs, camping) et la pratique du faucardage lui sont très préjudiciables. Cependant, force est de constater que dans les régions telles que la Sologne et la Brenne où le nombre d'étangs en eau n'évolue guère depuis quelques décennies, la Guifette noire a déserté de nombreuses localités.

La diminution des ressources alimentaires intervient sur les quartiers de nidification où le traitement chimique des cultures fait disparaître nombre de ses proies.

Source : MNHN, Paris

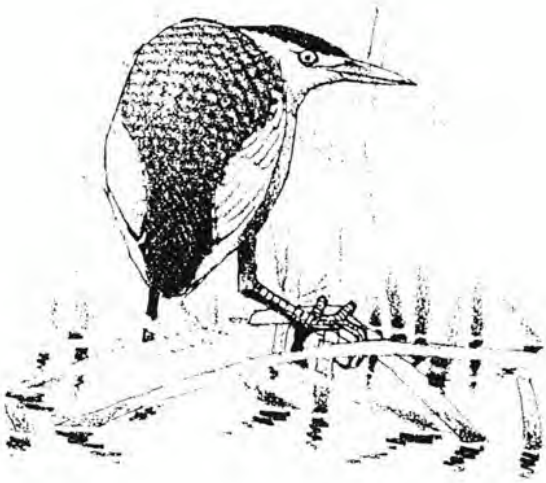

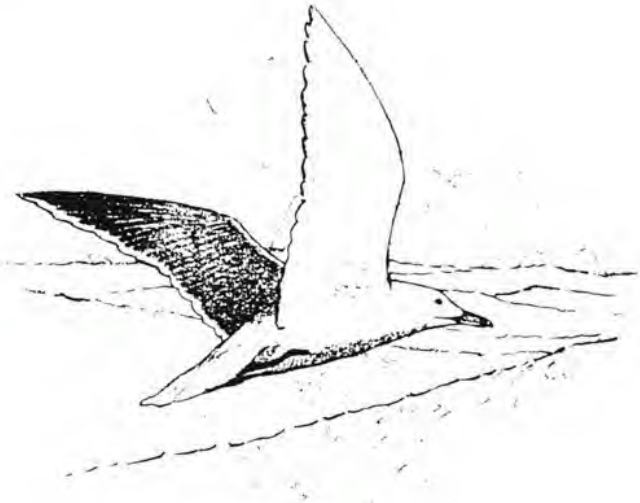

Source : MNHN, Paris

Il est acquis que la population française, estimée à 220 couples maximum, ne se maintiendra qu'au prix de mesures très strictes de conservation des sites de nidification actuels et leur protection efficace contre les dangers qui les menacent en particulier les activités de tourisme et de loisirs qui se développent autour de ces biotopes.

M.-A. CZAJKOWSKY

STERNE ARCTIQUE (Sterna arctica) (Naumann) 1819

La France et plus précisément la Bretagne, constitue la limite méridionale de l'aire de nidification de cette Sterne. Ses effectifs en Bretagne n'ont jamais dépassé 60 à 70 couples, il y a vingt ans.

Actuellement, sa population en France se limite à 20 couples rassemblés sur une seule colonie. Dans les îles britanniques, une forte réduction ou encore l'abandon des colonies les plus méridionales ont également été observés.

G. JARRY

STERNE DE DOUGALL (Sterna dougallii) Montagu 1813

La Sterne de Dougall niche aussi bien sur les rivages marins baignés par les eaux froides comme dans le nord de l'Europe ou de l'Amérique que par les eaux tropicales comme en Afrique, Amérique, Asie et Australie.

En France, elle niche uniquement en Bretagne sur les îlots marins. Sa population semblait plutôt stable jusqu'en 1973 ne variant que dans les limites de 500 à 800 couples ; ses colonies étant en revanche très instables.

Depuis, une régression catastrophique des effectifs nicheurs a été observée. Il semble qu'il faille mettre ce phénomène en rapport avec l'explosion démographique des Goélands argentés, prédateurs importants d'oeufs et de poussins dans les colonies de Sternes.

G. JARRY

PINGOUIN TORDA (Alca torda) L. 1758

C'est en Bretagne que se trouve la limite la plus méridionale de l'aire de reproduction du Pingouin torda qui occupe par ailleurs les rivages marins de l'Atlantique nord.

Sa population mondiale n'excède pas 200.000 couples.

A son apogée, la population bretonne de cet Alcidé n'a vraisemblablement pas dépassé 6 à 700 couples au cours de la première moitié de notre siècle. Actuellement, les effectifs sont très inférieurs à 100 couples ; la réserve des Sept Iles en abrite la majorité. Les importantes marées noires successives qui ont affecté les eaux bretonnes depuis 1967 ont eu de désastreuses conséquences sur les populations nicheuses d'Alcidés de Bretagne dont celle du Pingouin torda.

G. JARRY

Source : MNHN, Paris

GUILLEMOT DE TROIL (Uria aalge) (Pontoppidan) 1763

Le Guillemot de Troïl, en France, fut rare au début du vingtième siècle. Entre 1930 et 1945 sa population atteignait des effectifs maxima en Bretagne que l'on estime à plusieurs milliers de couples, probablement de l'ordre de 4 à 5000. A cette époque, quelques colonies étaient installées dans les falaises des côtes de Normandie et de Picardie. Depuis, le processus de déclin de la population s'est engagé. Les colonies de Normandie et de Picardie ont disparu, celles de Bretagne se sont amenuisées. Actuellement, quatre colonies subsistent ; elles totalisent environ 300 couples.

Le développement de la population de Guillemot au cours de la première moitié de ce siècle semblerait s'expliquer par l'immigration de sujets venus des colonies britanniques, très florissantes à cette époque. Son actuel déclin, qui est propre également aux populations des îles britanniques, pourrait s'expliquer par une baisse des ressources alimentaires et par la pollution marine par les hydrocarbures devenue hélas chronique.

G. JARRY

MACAREUX MOINE (Fratercula arctica) (L.) 1758

Comme pour le Pingouin torda, les colonies de Macareux moine en France sont situées sur les marges méridionales de son aire géographique de reproduction. Les colonies florissantes de Bretagne, au XIXème siècle, et en particulier celles des Sept Iles furent victimes de massacres cynégétiques insensés et de vastes campagnes de captures opérées par les pêcheurs. Après avoir été légalement protégé, le Macareux moine vit sa population augmenter jusque vers 1950. Un nouveau déclin s'amorça et se poursuit encore actuellement.

Les naufrages du "Torrey Canyon" puis du "Tanio", par la pollution due aux hydrocarbures qu'ils ont occasionnée, ont eu de funestes conséquences sur cet Alcidé. A ceci s'ajoute une baisse sensible des ressources alimentaires liée au réchauffement des eaux marines d'une part, et d'autre part, à la pression qu'exercent les Goélands argentés sur les individus nicheurs.

Les effectifs français sont actuellement réduits à quelques centaines de couples, de l'ordre de 2 à 300.

Pour permettre aux effectifs de Macareux de se reconstituer, il importerait d'engager une lutte plus efficace contre le rejet des hydrocarbures en mer. Par ailleurs, l'étude de l'écologie de sa reproduction pourrait mettre en lumière d'autres facteurs susceptibles de limiter le succès de sa nidification.

G. JARRY

GANGA CATA (Pterocles alchata) (L.) 1766

La présence du Ganga et sa reproduction sont connues dès le siècle dernier dans la Basse vallée du Rhône et dans les plaines des Pyrénées orientales, où l'espèce subsiste jusque vers 1895 ; elle était aussi citée de manière plus vague dans les environs de Montpellier, Hérault, d'où elle semble avoir disparu plus tôt. Ces deux localités du Languedoc-Roussillon permettent de supposer que toute la côte méditerranéenne du Rhône à l'Espagne a dû être peuplée avant sa mise en culture. Avec la disparition de cette population, la Crau reste depuis un siècle l'unique zone de reproduction en France.

Source : MNHN, Paris

L'aire d'occupation de l'espèce dans cette plaine était toutefois bien plus vaste autrefois car on la trouvait dans des secteurs périphériques d'où elle a disparu : Crau de Berre, plaine de Sénas.

La superficie des pâturages que peuple le Ganga - les "coussous" - s'étendait alors sur près de 500 km2 alors qu'il n'en reste aujourd'hui que 150 km2. Grâce à un travail d'équipe entrepris depuis plusieurs années, on connaît désormais assez bien l'importance de la population de cette plaine, qui est estimée à 230-290 couples nicheurs, au lieu des 120 connus antérieurement.

La plus grave menace, et la seule, qui pèse aujourd'hui sur cette espèce qui a toujours été très peu chassée, est l'extension agricole qui dévore annuellement 180 ha de coussous en moyenne. A un tel rythme, les pâturages, dont la surface ne représente déjà plus que 28 % de la surface primitive connue au 16ème siècle, auront disparu dans moins de trente ans à l'instar des plaines de l'Hérault au 18ème siècle et des plaines du Roussillon au 19ème. Si tel devait être le cas, le Ganga cata serait irrémédiablement éliminé de notre faune.

G. CHEYLAN

PIGEON BISET (Columba livia) Gmelin 1789

L'ancêtre de notre pigeon domestique vit encore, de nos jours, à l'état sauvage dans les falaises de Bretagne, du Diois dans les Alpes, de Haute Provence et de Corse. Les autres sites naturels où l'espèce se reproduit sont occupés par des individus d'origine domestique "ensauvagés".

Ce pigeon fut autrefois très répandu et abondant en Bretagne sur la côte normande et dans les régions de montagnes (Alpes, Pyrénées, Corse).

En Bretagne, sa régression est telle, que de nombreux sites de reproduction ont été abandonnés. Actuellement, Belle-Ile reste le bastion des derniers authentiques Biset du Nord de la France, mais la population qu'elle abrite ne s'élève guère à plus de 50 couples. La population alpine, provençale et corse n'est pas chiffrée mais à partir de renseignements disparates, elle peut être évaluée à moins de 500 couples. Actuellement, la Corse fait figure de "réservoir" de population du Biset sauvage.

Génétiquement, l'espèce est menacée par l'intrusion dans ses colonies d'individus d'origine domestique porteurs de toutes les fantaisies pigmentaires liées à la domestication.

Par ailleurs, la chasse fait peser une autre menace possible dont il serait urgent de se préoccuper. En effet, celle-ci ne se justifie guère puisque si le Pigeon Biset n'est pas sauvage, il est domestique ou voyageur et par conséquent, en principe interdit au tir.

G. JARRY

ALOUETTE CALANDRE (Melanocorypha calandra) (L.) 1766

Répandu sur tout le pourtour méditerranéen et le Proche-Orient, cet oiseau habite en France exclusivement les plaines méditerranéennes. Ses effectifs en forte diminution dès la fin du siècle dernier, sont actuellement inférieurs à 1000 couples, dispersés sur des stations peu nombreuses et isolées les unes des autres.

L'Alouette calandre habitait surtout les cultures de céréales des plaines et plateaux, comme c'est toujours le cas dans le centre de l'Espagne, divers milieux herbeux sur sol sec et parfois quelques terrains salés du littoral.

Source : MNHN, Paris

Dans le passé, la chasse a dû être une cause non négligeable de diminution de ses effectifs mais ce n'est plus le cas actuellement. Son déclin doit sans doute être attribué à la disparition des cultures de céréales, remplacées par le vignoble ou d'autres cultures moins accueillantes. Probablement aussi, interviennent d'autres causes non élucidées, puisque la régression est aussi très importante dans des régions espagnoles voisines (Ampourdan) où l'agriculture traditionnelle s'est beaucoup mieux conservée.

La protection des stations existantes et des milieux favorables constitueraient les mesures de sauvegarde à promouvoir. Il faudrait par ailleurs, encourager la culture des céréales dans les plaines mal adaptées à la production de vins de qualité.

G. AFFRE

PIE GRIECHE A POITRINE ROSE (Lanius minor) Gmelin 1788

Cette espèce occupe une vaste aire de reproduction s'étendant de l'Europe occidentale à la Sibérie centrale. Ses migrations la conduisent à hiverner dans le sud du continent africain.

La Pie grièche à poitrine rose fut, au début de ce siècle, relativement commune en France à l'exception toutefois de la Picardie, la Normandie, la Bretagne, l'Aquitaine et le Béarn. Un rapide processus de déclin des effectifs s'est dessiné à partir de la seconde moitié du siècle. Actuellement, la population française n'excède pas 100 couples.

Les causes de régression ne sont guère facile à cerner. En raison du caractère thermophile de l'espèce, "l'atlantisation" du climat constitue l'une des causes invoquées. Il est également supposé que la modernisation de notre agriculture par la raréfaction des coléoptères (proies favorites de cette Pie grièche) qu'elle a entraînée, ainsi que la détérioration de son habitat, aient pu contribué à son rapide déclin.

Mais ne doit-on pas en rechercher également les causes à travers l'altération des milieux qu'elle fréquente en hiver sous l'effet conjugué du développement agricole et de graves accidents climatiques en Afrique du Sud ?

En fait, l'espèce a peut-être souffert de la conjonction de toutes ces causes.

G. JARRY

Source : MNHN, Paris

OISEAUX
DONT LA POPULATION NICHE PONCTUELLEMENT
OU SUR UNE AIRE TRES RESTREINTE,
SES EFFECTIFS ETANT TRES FAIBLES

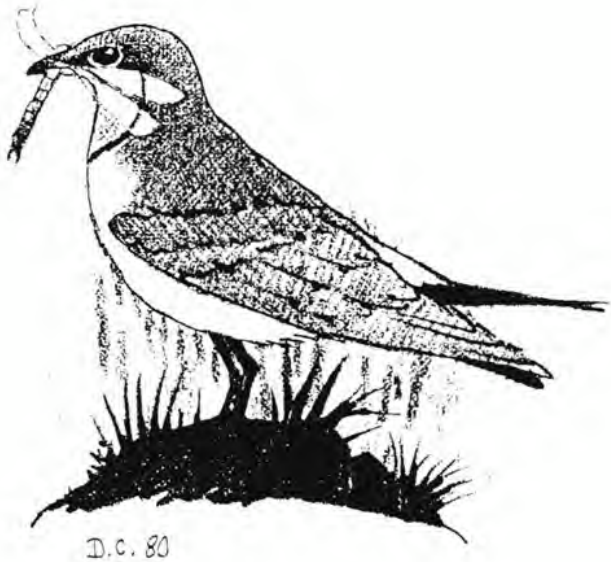

Source : MNHN, Paris

PUFFIN CENDRE (Calonectris diomedea) Boie 1835

Il existe d'importantes colonies en Sardaigne et en Tunisie, de ce Puffin qui ne semble pas menacé en Méditerranée actuellement.

On connaît une dizaine de colonies, réunissant moins d'un millier de couples reproducteurs sur des îlots de Provence, du Var et de Corse.

La concentration en quelques colonies, sur un nombre limité d'îlots parfois lotis (Frioul, Marseille), mérite que l'espèce soit suivie d'une façon régulière. Les surpopulations cycliques de rats limitent la production en jeunes, certaines années, mais ne mettent pas en danger les colonies.

La libre circulation des chiens sur certains îlots, constitue une menace pour les poussins.

Toutes les colonies recensées devraient faire l'objet de mesures particulières de protection en limitant ou interdisant la fréquentation humaine des îlots.

J.-C. THIBAULT

EIDER A DUVET (Somateria mollissima) (L.) 1758

Ce canard marin niche en abondance sur les côtes d'Europe septentrionale et atteint en France l'extrême sud de son aire de reproduction. Il a niché avec une régularité toute relative dans deux localités de Loire-Atlantique et du Morbihan, une fois au Cap Gris Nez et dans le Bassin d'Arcachon. Actuellement, il ne niche plus avec certitude que dans les Côtes du Nord. Cette espèce pourrait presque se ranger dans la catégorie des nicheurs occasionnels.

G. JARRY

BARGE A QUEUE NOIRE (Limosa limosa) (L.) 1758

A l'extrême Sud-Ouest de l'aire de reproduction actuelle de l'espèce, l'effectif des nicheurs en France ne doit pas dépasser quelques dizaines de couples localisés en quatre ou cinq stations isolées et restreintes. Dans les dix dernières années, quelques couples se sont implantés en Bretagne et s'y maintiennent. L'ensemble est une relique de très grande valeur, au statut précaire.

Cette espèce dépend de la conservation en l'état de quelques grandes surfaces couvertes de prairies naturelles humides et pâturées de façon extensives et de la quiétude absolue de ces zones actuellement convoitées pour une "mise en valeur" agro-alimentaire.

Il importerait de mettre en oeuvre un ensemble de mesures exceptionnelles comportant la protection absolue des zones de reproduction, le maintien de leur exploitation traditionnelle et de leur régime hydraulique, alliée à une interdiction absolue de fréquentation touristique et d'autres perturbations de mars à août.

O. FOURNIER

Source : MNHN, Paris

CHEVALIER COMBATTANT (Philomachus pugnax) (L.) 1758

L'espèce à la même répartition que la Barge à queue noire mais son statut est encore plus précaire puisque le nombre total des couples nicheurs en France est actuellement estimé à environ dix couples, localisés en trois stations sur le littoral atlantique. C'est l'une des espèces nicheuses les plus menacées de disparition en France.

Les mesures de protection et de conservation à prendre sont les mêmes qu'en ce qui concerne la Barge à queue noire.

O. FOURNIER

AVOCETTE (Recurvirostra avosetta) L. 1758

Grâce à la création de réserves dans les marais d'Olonne en Vendée et au Marquenterre dans la Somme, les effectifs nicheurs d'Avocettes françaises se sont renforcés pendant la dernière décennie. Ils comptent actuellement près de 1000 couples répartis en sept colonies principales dont quatre d'entre elles regroupent 800 couples (Baie de Somme, Loire-Atlantique, Vendée, Camargue). Le maintien des effectifs est étroitement lié à la protection des sites de reproduction et à la quiétude que l'espèce y trouve.

G. JARRY

GLAREOLE A COLLIER (Glareola pratincola) (L.) 1766

Strictement méditerranéenne, une petite population marginale est limitée généralement à la Camargue et parfois au littoral Languedoc-Roussillon. Elle a disparu de la Crau et est en régression ailleurs. La population française se résume à 60 à 70 individus dont 10-20 couples nicheurs aujourd'hui contre des effectifs de 30 à 60 couples dans les années 1960-1970. Le succès de reproduction est très faible.

Les Glaréoles arrivent en Camargue au début avril et fréquentent les deltas des fleuves, les steppes salées avec une végétation halophile éparse, les bordures des marais d'eau douce fréquentés par les grands mammifères, les hautes sansouires, pelouses et champs non cultivés situés à proximité de l'eau, et surtout les grandes roselières ou elles chassent leurs proies en vol.

Les menaces sont fréquentes tout au long de la saison de reproduction : transformation du milieu naturel, drainage, inondations par mauvais temps, changements de techniques et d'aménagements agricoles, aménagement des terrains de chasse par les groupes cynégétiques et la chasse elle-même.

Protégées en France depuis très peu de temps (1979), il faut commencer par un recensement de tous les sites de nidification connus, et les préserver de toute sorte de dégradation future. L'espèce est vulnérable et très rare !

J. WALMSLEY

STERNE HANSEL (Gelochelidon nilotica) (Gmelin) 1789

Cette espèce cosmopolite possède une population estimée à 12000 couples dans l'ensemble de l'Ancien monde. En Europe occidentale elle niche en petite quantité au Danemark, en Espagne et en France.

Les deux seules colonies que possède la France sont installées en Camargue et totalisent entre 150 et 250 couples seulement. La haute protection de ses sites de reproduction est recommandée.

G. JARRY

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

ROLLIER D'EUROPE (Coracias garrulus) L. 1758

Sa distribution, en France, est liée au climat méditerranéen. Limitée à la Camargue, en 1936, elle s'étendit progressivement à la basse vallée du Rhône, au Languedoc jusqu'à Narbonne et dans quelques localités de la Côte d'Azur.

Très récemment, un affaiblissement des effectifs a été décelé sans qu'il soit possible d'en préciser l'ampleur.

Ce phénomène est sans doute à mettre en rapport avec l'expansion du Choucas qui, en occupant les cavités dans les vieux arbres, prive le Rollier de ses sites de reproduction.

Pour assurer le maintien du Rollier, il importe de lui conserver ses sites de nidification que sont les vieux arbres creux.

G. JARRY

PIC A DOS BLANC (Dendrocopus leucotos) (Bechstein) 1803

Cet oiseau vit dans les vieilles forêts épaisses des zones tempérées de l'Ancien monde mais reste, en Europe, limité aux régions orientales.

Toutefois, une population relique, résultant de l'époque glaciaire se trouve isolée dans l'ouest de la chaîne pyrénéenne. Celle-ci, connue dès le siècle passé, fut considérée éteinte durant la première moitié du 20ème siècle. Elle fut redécouverte en 1953. Son statut reste néanmoins très précaire car ses effectifs ne sont constitués que de quelques dizaines de couples seulement. Par ailleurs, son habitat se voit très menacé par l'exploitation des forêts de montagne. La sauvegarde des forêts qu'il occupe constituerait un des garants de sa pérennité.

G. JARRY

PIC TRIDACTYLE (Picoïdes tridactylus) (L.) 1758

Le pic tridactyle vit dans les vieilles forêts de conifères boréales de l'arc alpin et des Balkans. Il atteint, en France, la limite occidentale extrême de son aire de répartition européenne. Il n'est nicheur que dans quelques forêts de Savoie et Haute-Savoie où ses effectifs comprennent au mieux quelques dizaines d'individus.

Les forêts encombrées de troncs morts constituant son biotope de prédilection, il appartient de les lui maintenir pour assurer sa protection.

G. JARRY

COCHEVIS DE THEKLA (Galerida theklae) (Brehm) 1858

L'espèce ne bénéficie d'aucun statut, ni protégée, ni gibier. Elle a été oubliée dans l'arrêté de 1981. Elle n'a été découverte en France qu'en 1931. La population française limitée aux Albères et au sud-est des Corbières et située sur la limite septentrionale de l'aire de distribution, dépasse très probablement la centaine de couples. Ses effectifs sont apparemment stables.

Le Cochevis de Thekla habite surtout un milieu relativement accidenté, sur sol rocailleux couvert de végétation herbacée ou arbustive plus ou moins lacunaire. Cette espèce, actuellement peu ou pas chassée, est menacée à long terme par l'extension des reboisements et l'évolution naturelle du milieu vers le maquis et la forêt, par suite de la disparition de l'élevage ovin ou caprin.

Source : MNHN, Paris

Pour maintenir cette espèce, il importerait de limiter les reboisements et encourager l'élevage extensif du mouton et de la chèvre.

G. AFFRE

HIRONDELLE ROUSSELINE (Hirundo daurica) L. 1771

La nidification, en France, de l'Hirondelle rousseline fut constatée pour la première fois en 1963. Sa répartition, révélée par l'Atlas des oiseaux nicheurs, se limite au Roussillon, dans un seul endroit des Gorges de l'Ardèche et une localité possible dans le nord de la Corse. Récemment, le site de reproduction ardéchois a été délaissé. Cette hirondelle se reproduit dans les grottes et sous les ponts maçonnés obscurs. Son nid, pourvu d'un goulet d'accès est fixé sur les voûtes.

Ses effectifs en France, ne dépassent pas 5 à 10 couples. En raison de sa grande rareté, l'espèce est potentiellement très menacée. Il ne semble, toutefois pas nécessaire d'envisager d'autres mesures de protection à prendre que celles dont elle jouit actuellement.

G. JARRY

SITELLE CORSE (Sitta Whiteheadi) Sharpe 1884

La Sitelle corse, espèce endémique, n'habite en Corse que les forêts de certains conifères entre 700 m et 1800 m d'altitude : Pins laricios surtout, sapins pectinés en limite des pins maritimes.

La Sitelle corse est assez commune dans les forêts montagnardes, mais l'importance de ses effectifs est forcément limitée par l'importance des forêts propices de l'île (moins de 25.000 hectares de futaie de Pins laricios).

Les incendies de forêts et leur mauvaise régénération à cause du pacage libre pourraient constituer les principales menaces pour cette espèce.

M. TERRASSE

TRAQUET RIEUR (Oenanthe leucura) (Gmelin) 1789

Ce traquet régresse depuis deux siècles. Il nichait autrefois dans le Gard (19ème siècle) et en Provence (première moitié du 20ème siècle) d'où il a vraisemblablement disparu actuellement en tant que nicheur. La petite population française de la chaîne des Albères, en Roussillon, semble actuellement stable (1980 : 16 + 2 couples nicheurs, en incluant quelques couples frontaliers).

Habitant les pelouses sèches et rocailleuses, il ne supporte pas le développement du maquis consécutif à la disparition du pastoralisme. Il est aussi susceptible d'être éliminé par les travaux de reboisement, le creusement de banquettes en terrasse (développement d'une végétation adventice dense sur les terrains fraîchement remués) et l'urbanisation du littoral.

Son existence dépend essentiellement du maintien de groupements herbacés ras et ouverts par le pâturage et par les incendies périodiques (contrôlés ou non), de même que de la protection du littoral rocheux méditerranéen contre l'urbanisation.

R. PRODON

Source : MNHN, Paris

LUSCINIOLE A MOUSTACHES (Lusciniola melanopogon) (Temminck) 1823

Son aire de reproduction en Europe occupe la zone méditerranéenne et une bonne partie de l'Europe de l'extrême sud-est. La lusciniole y niche dans les grandes roselières.

En France, elle n'habite qu'une zone très restreinte limitée aux roselières de quelques étangs du Languedoc, de la Camargue, dans la région d'Hyères en Provence et dans une seule station du nord-est de la Corse.

Ses effectifs estimés à quelques centaines de couples seulement, peuvent être menacés par la pratique du faucardage des roselières pendant sa période de reproduction ainsi que par les hivers très rigoureux.

G. JARRY

PIE GRIECHE GRISE (Lanius excubitor) L. 1758

Au début de ce siècle, la Pie grièche grise nichait partout en France à l'exception de la Bretagne. Depuis 1950 environ, son aire de reproduction se réduisit dans sa partie occidentale et la densité des nicheurs déclina de façon alarmante. Actuellement, elle est devenue une espèce peu commune voire rare dans beaucoup de régions. L'effondrement de sa population peut avoir pour cause probable la destruction de ses biotopes, la réduction de ses ressources alimentaires et sa contamination par les pesticides ; ces trois éléments étant liés au développement de notre agriculture. On peut également supposer que les modifications du climat, particulièrement par les printemps frais et pluvieux, portent aussi une part de responsabilité.

G. JARRY

Source : MNHN, Paris

OISEAUX
DONT LA REPRODUCTION EST RECENTE
OU OCCASIONNELLE EN FRANCE

L'aire de reproduction est très réduite ou ponctuelle, et les effectifs très modestes.

Source : MNHN, Paris

GREBE JOUGRIS (Podiceps griseigena) (Boddaert) 1783

C'est un nicheur très occasionnel en Europe moyenne, mais en expansion sur sa limite occidentale de répartition, d'Europe sud-orientale aux pays baltes. Seulement deux cas de reproduction sont connus en France, le plus récent datant de 1978.

Sa nidification régulière ne peut s'appuyer que sur une conservation des marais et étangs peu profonds riches en végétation et à l'écart des perturbations.

O. TOSTAIN

PETREL FULMAR (Fulmarus glacialis) (L.) 1761

Le Pétrel Fulmar, espèce à répartition exclusivement arctique, atteint en France son extrême limite Sud. Comme dans ses habitats plus nordiques, il fréquente chez nous les corniches de falaises difficilement accessibles, mais la reproduction effective n'intervient qu'après plusieurs années de présence sur le site.

La répartition de l'espèce se limite actuellement, en France, aux seules côtes de la Manche et du Finistère. Une douzaine de localités y sont occupées régulièrement. C'est aux Sept Iles que la première nidification fut notée en 1960. Actuellement, l'extension se poursuit tant en Bretagne qu'en Normandie bien que les effectifs restent encore très modestes, les reproducteurs atteignant à peine la centaine de couples.

Cette extension vers le Sud, débutée au siècle dernier, à partir de la colonie islandaise des îles Westmann, a été jalonnée par une forte implantation en Grande-Bretagne. Elle semble due plus encore qu'à la prospérité de la pêche au chalut, à la faculté des jeunes oiseaux à découvrir et utiliser des endroits nouveaux et à s'adapter aux eaux tièdes.

Les implantations du Fulmar en France ont lieu dans des endroits où existaient déjà d'importantes colonies d'oiseaux de mer. L'effet attractif de telles concentrations dues la plupart du temps à l'existence de réserves, est particulièrement à noter.

A. GUILLEMONT

CIGOGNE NOIRE (Ciconia nigra) (L.) 1758

La répartition européenne de la Cigogne noire se divise en deux aires bien distinctes. La première en Europe orientale, à l'est d'un axe joignant la frontière Germano-Polonaise aux Balkans et l'autre, dans la partie méridionale du centre de la péninsule ibérique.

En France, l'espèce n'apparaît ordinairement que sous la forme de faibles contingents de migrateurs observés surtout à la fin de l'été.

A partir de 1976, un premier cas de nidification a été constaté en Franche-Comté.

Source : MNHN, Paris

Un second cas fut découvert en 1978 dans le centre ouest de la France. Ceux-ci ne semblent pas liés à une expansion vers l'ouest, de la population d'Europe orientale, qui s'observe depuis quelques années certes, mais dans de faibles proportions. Ils n'apparaîssent pas, non plus, être en rapport avec la population ibérique pour laquelle une légère régression est constatée.

De récentes observations faites en France pendant la période de reproduction laissent supposer que d'autres cas de nidification restent à découvrir ou à attendre.

G. JARRY

CANARD PILET (Anas acuta) L. 1758

Le nord de la France était considéré comme la marge sud-ouest de l'aire de reproduction du Canard pilet bien que quelques cas de nidification sporadique aient été notés jusqu'en Camargue. Très récemment, les cas de reproduction réussie de couples ou groupes de couples se sont multipliés surtout près du littoral atlantique laissant espérer une implantation durable. La situation reste très précaire et les effectifs reproducteurs en France ne dépassent pas quelques dizaines de couples surtout localisés dans des réserves aménagées.

Cette espèce dépend du maintien et de la multiplication de zones humides en eau douce ou saumâtre. Sa chasse pratiquée dès juillet dans certains départements français constitue un facteur limitant essentiel.

O. FOURNIER

HARLE BIEVRE (Mergus merganser) L. 1758

Le Harle bièvre, espèce holarctique, occupe en Europe occidentale, quelques stations, un peu au sud de la distribution normale, comme le Lac Léman. Sa rive française est occupée par une population d'une cinquantaine de couples, en progression.

Cette espèce est actuellement limitée par la rareté des cavités disponibles où le nid est caché (trous d'arbres surtout). La survivance des vieux arbres et la pose de nichoirs artificiels sont les meilleurs garants de son avenir.

M. TERRASSE

GOELAND CENDRE (Larus canus) L. 1758

A la limite sud de l'aire de répartition paléarctique, le Goéland cendré habite seulement le département du Pas-de-Calais avec des effectifs nicheurs inférieurs à 30 couples. Les nids sont situés sur le littoral, en milieu dunaire ou dans des marais de l'intérieur.

En compétition avec l'espèce envahissante qu'est le Goéland argenté, ce petit goéland souffre surtout de bouleversement de ses milieux natuels. La protection urgente des dernières dunes du littoral du nord de la France est impérative pour sauver cette petite population de Laridés.

A. GOULLIART

Source : MNHN, Paris

MOUETTE MELANOCEPHALE (Larus melanocephalus) Temminck 1820

Le gros des effectifs niche en U.R.S.S. (rives ukrainiennes de la Mer Noire), en Grèce et en Turquie (Anatolie). Depuis environ quatre décennies, quelques couples nichent çà et là chaque année dans divers autres pays d'Europe, toujours en association avec des Mouettes rieuses ou, plus rarement, avec des Goélands cendrés. En Camargue, elle niche plus ou moins régulièrement depuis 1965 à raison de 1 à 7 couples par année. En 1977 et 1978, sa nidification eut également lieu dans le Pas-de-Calais.

P. ISENMANN

GOELAND RAILLEUR (Larus genei) Brème 1839

Ce goéland des milieux lagunaires niche d'une manière très discontinue et sous des effectifs fluctuants d'une année à l'autre, dans le sud du Paléarctique, depuis le Sénégal à l'ouest, jusqu'au Kazackstan à l'est. En Camargue, il a niché épisodiquement jusqu'en 1971 puis sa nidification fut régulière à partir de 1972, parfois sans succès, avec des effectifs variant de quelques unités à une vingtaine de couples.

P. ISENMANN

Source : MNHN, Paris

OISEAUX DONT LA REPRODUCTION EST TRES FLUCTUANTE SELON LES ANNEES ET DONT LES EFFECTIFS SONT TOUJOURS FAIBLES

Source : MNHN, Paris

L'ECHASSE BLANCHE (Himantopus himantopus) (L.) 1758

L'espèce niche régulièrement sur la façade atlantique entre le Morbihan et l'estuaire de la Gironde, ainsi que sur le littoral méditerranéen en Languedoc et en Camargue.

Sa nidification est également assez régulière dans la Dombes et en Brenne. Les fluctuations annuelles d'effectifs, sans doute liés aux conditions de reproduction dans la péninsule ibérique, peuvent entraîner des nidifications épisodiques dans certaines régions favorables (Normandie, Somme, Sologne). La population nicheuse comprend environ 700 à 800 couples principalement répartis dans trois départements : Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Hérault.

L'Echasse fréquente les eaux peu profondes, souvent en milieu saumâtre. Les perturbations qu'elle rencontre sur les lieux de nidification (tourisme, photographie) et l'ouverture de la chasse avant la fin de la reproduction constituent les plus graves dangers.

La conservation des milieux de nidification, l'interdiction d'y accéder pendant toute la période de reproduction, y compris la période d'installation des couples ainsi que le report de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau au plus tôt à la mi-août seraient les mesures conservatoires à mettre en oeuvre.

Enfin, en limitant localement les populations de Goélands argentés, la prédation qu'ils exercent sur les colonies d'Echasse se réduirait.

Ch. RIOLS

HIBOU DES MARAIS (ou BRACHYOTE) (Asio otus) (Pontoppidan) 1763

Espèce holarctique en limite de son aire de nidification, ce Hibou est distribué très sporadiquement en France, surtout dans la moitié septentrionale où sa reproduction est irrégulière dans la plupart des sites.

La population française du Brachyote, localisée et très fluctuante, en relation avec les variations des effectifs de campagnols, est de l'ordre de 100 couples lors des meilleures années.

Il est étroitement dépendant des milieux ouverts non cultivés (landes, marais, friches humides ou sèches), mais il peut nicher dans des clairières de forêt ainsi que dans les prairies et cultures (luzerne, céréales) où la réussite des couvées est aléatoire.

Son maintien est lié à la conservation des milieux ouverts non cultivés : landes, marais, friches diverses (même de faible étendue dans les grandes plaines agricoles).

L. KERAUTRET

Source : MNHN, Paris

OISEAUX AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE
ET QUI ONT DEJA DISPARU DE CERTAINES REGIONS

Source : MNHN, Paris

HERON POURPRE (Ardea purpurea) L. 1766

L'aire de répartition en France du Héron pourpré occupe le sud d'un axe joignant Nantes à Châlons-sur-Marne.

Dans l'ensemble, la population est affectée par un déclin sensible de ses effectifs. En 1980, un recensement complet de la population camarguaise et du littoral méditerranéen, a montré un total de 1276 nids ; par ailleurs, 300 couples habitent la Brenne. On estime la population française à environ 2500 couples. Les Hérons pourprés ont besoin de grands étangs d'eau douce avec des phragmitaies pour y nicher et occasionnellement des Saulaies. Les principales menaces sont le faucardage des roselières, le tir des jeunes non volants en juillet (interdit depuis 1975) et la pollution des eaux.

J. WALMSLEY

HERON CRABIER (Ardeola ralloides) (Scopoli) 1769

La petite population française subit des fluctuations annuelles importantes (de 50 à 100 couples), caractéristiques d'une espèce à la limite de son aire de reproduction. De 1930 à la fin des années soixante, cette population aurait évolué de 10 à 20 couples, mais "l'augmentation récente" est peut-être due à une observation plus attentive. L'essentiel de cette population se trouve en Camargue, la reproduction en Dombes ne concernant que 3 à 5 couples.

L'espèce dépend des ripisylves ou des pinèdes situées à proximité de marécages où elle niche avec les autres hérons arboricoles. Les marais permanents de faible profondeur, ceinturés de roseaux et riches en invertébrés et amphibiens, sont ses lieux d'alimentation préférés.

Le maintien de ces habitats est primordial. Par ailleurs, les touristes, photographes, braconniers spécialisés qui "visitent" les colonies peuvent causer des dégâts et pertes importants au sein des nichées. L'ouverture de la chasse a lieu lorsque beaucoup de nids contiennent encore des poussins ; des adultes se font tuer à cause de leurs moeurs crépusculaires. N'oublions pas enfin que l'espèce hiverne en Afrique tropicale et que c'est là sans doute le facteur clef des fluctuations annuelles.

Protégé en France : la Communauté Européenne a proposé récemment (avril 1979) de maintenir la protection intégrale au sein de la Communauté.

H. HAFNER

HERON BIHOREAU (Nycticorax nycticorax) (L.) 1758

Le Héron bihoreau bénéficie d'une très vaste répartition mondiale. L'espèce niche en colonies au sud du 53ème degré de latitude nord dans l'ancien monde (Europe, Afrique, Asie) ainsi qu'en Amérique du Nord et du Sud. En France, les zones de nidification se situent essentiellement au sud d'une ligne Nantes-Belfort. L'espèce, en Europe, est totalement migratrice. La majeure partie des individus hiverne au sud du Sahara.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Par le passé, les Hérons bihoreaux ont été plus nombreux en Europe qu'ils ne le sont de nos jours. Leur régression est due aux persécutions dont ils furent l'objet tant sur les lieux de pêche que dans les colonies ainsi qu'à la disparition progressive de leurs biotopes. En effet, la coupe des forêts galeries, l'endiguement des cours d'eau, l'assèchement des marais sont autant de catastrophes pour ces oiseaux.

La population française de Bihoreau augmenta durant les années soixante pour atteindre un maximum en 1968 avec 2160 couples nicheurs. En 1974 on ne comptait plus que 1550 couples. Ce déclin pourrait être attribué à la sécheresse qui sévissait à cette époque dont les zones sahéliennes de l'Ouest Africain où se situent ses quartiers d'hiver. Depuis 1974, la population augmente lentement sans avoir atteint son niveau antérieur.

Il importe d'assurer à ce héron une efficace protection des colonies ainsi que la sauvegarde des milieux dont il dépend. Dans ce but, il est essentiel de maintenir au moins certains tronçons des cours d'eau à l'état naturel, c'est-à-dire bordé de forêts galeries ou de taillis, entourés de zones régulièrement mises en eau, tels que bras morts et marais.

C. VOISIN

BUTOR ETOILE (Botaurus stellaris) (L.) 1758

Strictement inféodé aux roselières et nichant selon un cantonnement individuel (couples isolés nécessitant un grand territoire), le Butor étoilé est maintenant localisé et rare : 2700 couples estimés pour l'Europe (21 pays). L'effectif pour la France est difficile à préciser ; il est de l'ordre de 220 couples en étant très optimiste. Il se maintient relativement bien en Picardie, dans le Nord et en Camargue mais subsiste en petit nombre dans d'autres régions de la France (Lac de Grand Lieu, Grande Brière, Brenne, Sologne, Haute-Loire) et peut-être en Champagne humide, Alsace, Languedoc-Roussillon où il se reproduisait autrefois.

La sévérité des hivers peut faire sensiblement diminuer ses effectifs. Cependant, la régression continue est due avant tout, du moins localement, au développement touristique et piscicole des zones marécageuses, à l'aménagement des marais pour la chasse (faucardage) et à l'exploitation commerciale des roseaux. Il est protégé en France. La Communauté Européenne a proposé récemment (avril 1979) de maintenir sa protection intégrale au sein de la Communauté.

H. HAFNER

SARCELLE D'ETE (Anas querquedula) L. 1758

Espèce gibier, elle atteint en France la limite Sud-ouest de son aire de nidification. Elle se reproduit régulièrement dans toute la France y compris la Corse, dans la végétation herbacée dense, en bordure de plans d'eau petits et grands. Ses effectifs accusèrent une régression accélérée entre 1969 et 1977, suivie d'une légère amélioration entre 1978 et 1979, puis, de nouveau, une diminution en 1980. Ses quartiers d'hiver principaux se situent dans les grands complexes humides de l'Ouest Africain (delta du Sénégal, delta intérieur du Niger, bassin du Tchad).

La sécheresse prolongée dans ses zones d'hivernage du Sahel, particulièrement au Sénégal, est considérée comme la cause principale de sa diminution récente et rapide en Europe occidentale.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

En France, la destruction des zones humides, le "nettoyage" des rives des plans d'eau, l'aménagement piscicole et touristiques des étangs, défavorisent sa nidification. La suppression de la chasse en mars favorise le cantonnement des couples, mais l'ouverture précoce de la chasse en juillet pourrait contrarier le succès final, directement ou indirectement.

La préservation des zones humides naturelles de l'Afrique sahélienne occidentale, en sauvegardant la qualité de ses sites d'hivernage, constitue une des principales mesures à promouvoir.

En France, le maintien de la végétation sur les rives des étangs et plans d'eau, ainsi que la quiétude absolue d'avril à juillet, seraient utiles.

O. FOURNIER

SARCELLE D'HIVER (Anas crecca) L. 1758

Espèce gibier. L'aire de nidification de la Sarcelle d'hiver atteint en France sa limite sud-ouest. C'est l'un des canards les plus exigeants dans le choix du site de reproduction : marais boisés, saulaies, tourbières en altitude. Elle a toujours niché en France de manière sporadique et isolée en petits nombres dispersés difficiles à évaluer. Toutefois, de nombreuses stations de nidification ont disparu, surtout depuis vingt ans.

Elle dépend de zones humides, souvent de petites dimensions, en milieu assez fermé, surtout en régions continentales. La "mise en valeur" agricole et l'extension de la polyculture font disparaître en priorité ces zones ; secondairement, elles sont dénaturées par le tourisme ou la chasse qui perturbent en été.

Afin de préserver ses sites de nidification, il importerait de conserver les marais boisés, même de petite dimension et maintenir une quiétude absolue pendant la nidification.

O. FOURNIER

AUTOUR DES PALOMBES (Accipiter gentilis) (L.) 1758

Espèce forestière nécessitant le plus souvent de grands massifs boisés, l'Autour peut dans certaines conditions favorables se reproduire en terrain bocager pour peu qu'il dispose d'un petit bois tranquille où construire son aire.

L'Autour a été détruit par les gardes-chasse en raison de son régime alimentaire qui en fait un consommateur d'oiseaux et de mammifères d'assez forte taille. Bien qu'aujourd'hui protégé, il continue à se faire détruire parfois dans certains élevages de gibier de repeuplement. Ce sont, dans ce cas surtout, de jeunes Autours erratiques ou migrateurs qui paient le plus lourd tribut. Les palombières sont également une cause fréquente de sa destruction. En outre, les organochlorés constituent un facteur de contamination parfois aux lourdes conséquences.

Après une chute importante jusqu'en 1970, la population d'Autour semble accuser une certaine stabilité, voire ponctuellement une légère augmentation. Elle est estimée en France, avec une grande marge d'incertitude, à environ 500 couples.

La mise en place d'infra-structures de protection des élevages et la suppression des lâchers de gibier de repeuplement constitueraient les meilleures mesures de protection pour cette espèce.

M. TERRASSE

Source : MNHN, Paris

EPERVIER D'EUROPE (Accipiter nisus) (L.) 1758

L'Epervier, l'un des rapaces les plus communs de France jusqu'en 1950 a subi une régression catastrophique, difficile à chiffrer mais pouvant atteindre probablement 90 % dans certaines régions. Rapace forestier, l'Epervier occupe tous les milieux boisés ou bocagers des côtes jusqu'aux montagnes. Il est difficile d'avoir une idée de sa population actuelle de l'ordre de quelques milliers de couples reproducteurs, dont les effectifs semblent en bien des régions (Ouest, Massif Central) en augmentation depuis 1972, ceci étant lié sans doute, à la fois à la protection légale dont les rapaces jouissent et à l'amélioration de la réglementation et de l'utilisation des pesticides.

Il faut signaler cependant le lourd tribut que l'Epervier paie encore à certaines méthodes de capture de petits oiseaux qui ont pu le faire disparaître en tant que nicheur de certaines forêts du Sud-Ouest.

M. TERRASSE

BUSARD SAINT-MARTIN (Circus cyaneus) (L.) 1766

Le Busard Saint-Martin, espèce à vaste répartition, holarctique, est le rapace des régions de landes sèches ou humides. Il s'adapte à la rigueur aux zones de reboisement tant que les jeunes peuplements ne sont pas trop grands.

Ses effectifs sont estimés à quelques milliers de couples. En altitude, dans le Massif Central par exemple, il est environ 10 fois plus rare que le Busard cendré.

Ce Busard a besoin pour survivre, de milieux favorables et la protection des marais et des landes est une priorité absolue.

M. TERRASSE

BUSARD CENDRE (Circus pygargus) (L.) 1758

Rapace de steppes et de plaines, le Busard cendré occupe presque toute la France hormis quelques régions comme la Normandie, avec une répartition très capricieuse : landes marécageuses de l'Ouest de la France, prairies humides de Lorraine, laîches et brandes du Massif Central... Ce Busard s'adapte très bien aux cultures modernes, et devant la dégradation de ses milieux naturels, il est capable de nicher dans les champs de colza ou les prairies de fauche.

Là où les busards se sont adaptés aux milieux de cultures, les succès de reproduction s'avèrent souvent désastreux, les jeunes disparaîssent souvent avec les moissons ou les fenaisons.

La persécution directe par la chasse est donc maintenant une menace de second plan derrière la disparition des milieux naturels. Cette espèce migratrice hiverne en Afrique tropicale où elle pourrait souffrir gravement des campagnes anti-acridiennes.

La protection à long terme de cette espèce passe par la conservation des milieux qui lui sont indispensables : marais, friches et landes...

M. TERRASSE

BUSARD DES ROSEAUX (Circus aeruginosus) (L.) 1758

Le Busard des roseaux a besoin d'étangs, de plaines marécageuses pour chasser et de roselières inondées pour dissimuler son aire.

Source : MNHN, Paris

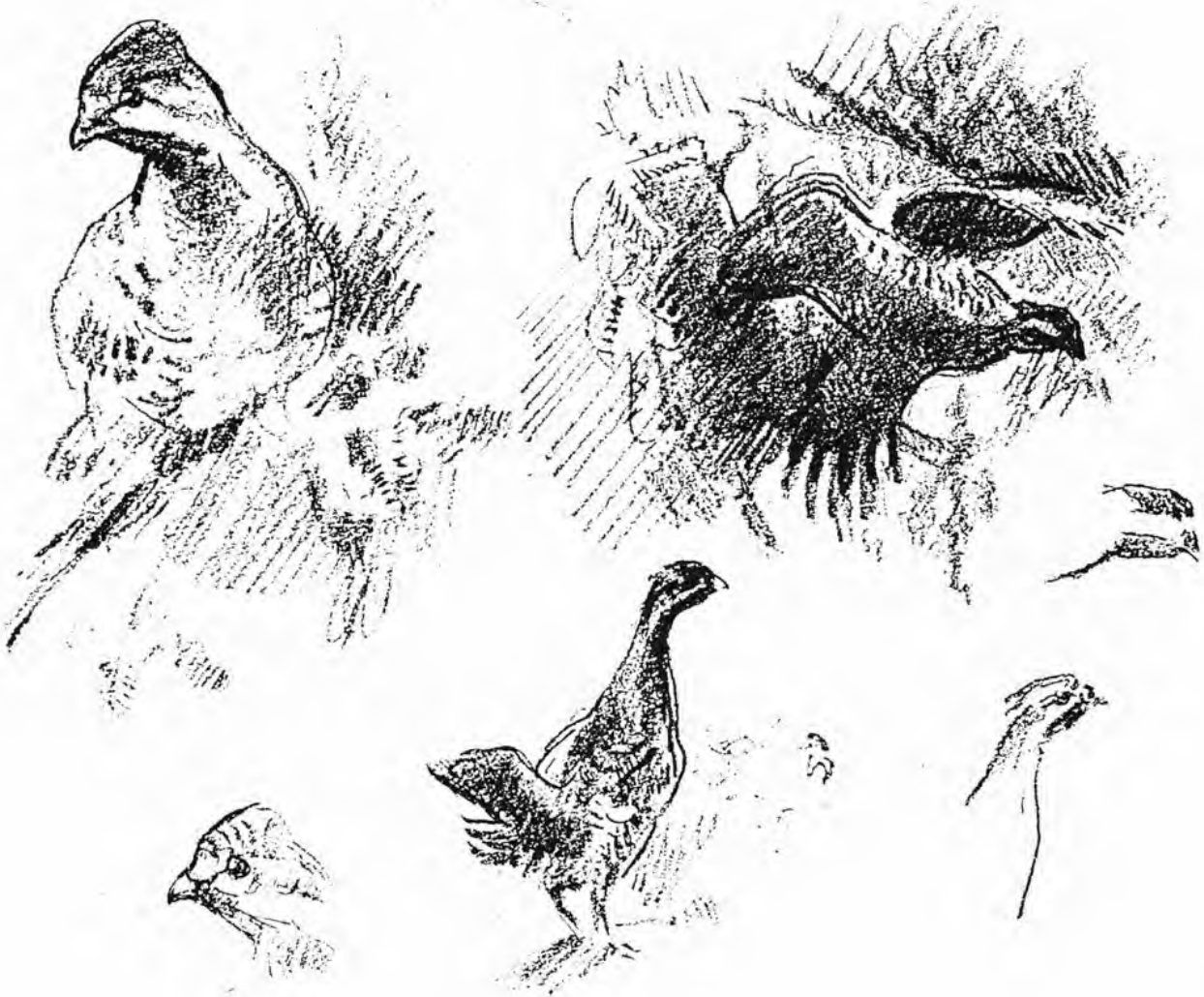

Source : MNHN, Paris

Les meilleures densités en France de cette espèce aux effectifs assez clairsemés, sont observées en Camargue et dans le Languedoc, dans les marais de l'Ouest (Vendée), dans les étangs de l'Est (Lorraine-Argonne), dans la vallée de la Somme et dans certaines régions marécageuses du Centre, Sologne, Brenne...

La population française de quelques centaines de couples a considérablement souffert de destruction par les gardes-chasse qui voyaient en cette espèce un concurrent dangereux.

Aujourd'hui, cette menace s'est nettement amenuisée et l'avenir du Busard des roseaux dépend essentiellement de la persistance des zones humides et des roselières.

M. TERRASSE

FAUCON HOBEREAU (Falco subbuteo) L. 1758

Ce petit faucon était jadis répandu dans presque tous les milieux de plaines, forêts, petits bois, bocages, étangs, collines basses ... Une régression parfois évaluée à 80 % a vu le Hobereau disparaître de certaines régions.

La population actuelle est surtout importante sur le littoral atlantique, des Landes à la Basse-Bretagne et dans le Massif Central, où localement il ne semble pas avoir subi de diminution. La population française est de l'ordre de quelques centaines de couples.

Pour expliquer cette régression, on a avancé la disparition des gros insectes par les pesticides alliée à une action directe de ces produits sur cet oiseau par ailleurs peu exposé aux destructions par la chasse, en raison de son passage très bref dans nos contrées.

M. TERRASSE

GRAND TETRAS (Tetrao urogallus) L. 1758

Autrefois présent dans toutes les forêts à résineux, depuis les Ardennes jusqu'au sud des Alpes et depuis la plaine d'Alsace jusqu'aux Pyrénées atlantiques en passant par le Massif Central.

En régression constante surtout depuis 1930, devant les activités humaines (déforestations, plantations, pénétration routière des massifs, braconnage ...).

Il reste actuellement environ 500 individus dans les Hautes Vosges (stabilité relative depuis 10 ans), 350 dans le Jura au-dessus de 1100 m (diminution continue), moins de 50 dans les Alpes du Nord (au bord de l'extinction) et de 4000 à 5000 dans les Pyrénées (baisse peu visible mais probable depuis 20 ans).

Il exige pour sa survie de grands massifs non morcelés de forêt mélangée, diversifiée, assez claire, au riche tapis d'herbes et d'arbrisseaux.

B. LECLERCQ

GELINOTTE DES BOIS (Tetrastes bonasia) (L.) 1758

D'un comportement extrêmement discret, vivant dans les zones de régénération forestière assez dense, elle est très difficile à étudier ; de plus, ses effectifs sont sujets à de grandes variations d'une année à l'autre.

Au début du siècle, elle était encore signalée nicheuse dans tout l'est de la France, des Ardennes au Briançonnais et jusque dans le Cantal et le Puy-de-Dôme, sa présence pyrénéenne étant controversée.

Source : MNHN, Paris

Actuellement, elle n'existe plus dans le Massif Central et ses effectifs s'amenuisent partout ailleurs malgré le maintien de biotopes favorables. Très sensible à la chasse, au braconnage (rappel au sifflet, lacets ...) et aux chiens errants, elle semble, en revanche, assez bien supporter certaines formes de sylviculture qui respectent les noisetiers et les sorbiers.

Encore classée gibier et chassée régulièrement, il serait souhaitable de la protéger localement. Elle serait sans aucun doute bénéficiaire d'une suppression de la circulation des chiens (errants ou accompagnés) en forêt.

B. LECLERCQ

CAILLE DES BLES (Coturnix coturnix) (L.) 1758

Cette espèce gibier subit des variations annuelles d'effectifs et même de répartition assez importantes. Elle niche normalement partout en France, mais devient toutefois rare ou localement absente en Normandie, en Bretagne et en Provence.

A l'instar des autres espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux de grande plaine, Perdrix grise, Outarde canepetière et Oedicnème criard, elle accuse une très forte régression d'effectifs, principalement depuis une dizaine d'années et pouvant atteindre entre 50 et 80 %. Il est impossible de donner une estimation sérieuse des effectifs nichant en France mais ceux-ci ne dépassent certainement pas 50.000 couples et sont, selon toute vraisemblance, plutôt voisins de 10 à 15.000 couples.

Dans l'Atlas des oiseaux nicheurs de France de 1976, la population française était estimée à 100.000 couples.

A cette régression d'effectifs, plusieurs causes sont à invoquer. D'une part la destruction ou la dégradation de certains biotopes de reproduction (prairies de fauche, friches) et l'action néfaste de la mécanisation agricole pour la récolte des fourrages responsables de la destruction de nichées et de couvées, et d'autre part, dans les champs de céréales, la lutte phytosanitaire intensive, cause de dégradation du milieu, de dérangement et d'empoisonnement. La chasse de printemps conduite intensivement en Afrique du Nord et en Italie sur les migrateurs porte une lourde responsabilité.

Enfin, en zone sahélienne où la Caille hiverne, le déficit des pluies pendant douze ans a provoqué une forte dégradation et réduction de ses biotopes d'hivernage.

Pour permettre à la Caille de restaurer ses effectifs, il importerait de réaménager les milieux agricoles par création de zones de friches, de bandes de plantes fourragères (Trèfle, Luzerne etc...), limiter l'utilisation des pesticides, et enfin, rendre les techniques de fauche moins meurtrières.

Ch. RIOLS

MAROUETTE PONCTUEE (Porzana porzana) (L.) 1766

Cette espèce connue d'Europe et d'Asie occidentale est présente dans la presque totalité de la France, mais sa distribution est très localisée. Elle fréquente les zones humides à végétation dense, même de superficie réduite.

Sans doute était-elle jadis beaucoup plus abondante. Si on se réfère aux ouvrages ornithologiques et aux carnets de chasse du siècle dernier, cette marouette était considérée comme "commune" avec parfois de "gros passages migratoires".

Source : MNHN, Paris

Ses effectifs actuels, comme ceux des deux autres espèces de marouettes, sont très difficiles à évaluer, en raison de sa vie très cachée et de ses moeurs nocturnes. L'Atlas des oiseaux nicheurs de 1976 estime la population à quelques milliers de couples, mais admet que les données sont insuffisantes pour une évaluation précise.

Protégée seulement depuis avril 1979, il est certain que la chasse a effectué des ponctions importantes dans les effectifs surtout au début du siècle. Mais la Marouette ponctuée a principalement souffert de la suppression ou l'altération de biotopes jadis très répandus. Il serait donc très souhaitable de préserver les zones humides même celles dont les superficies sont modestes.

A. GUILLEMONT

LA MAROUETTE DE BAILLON (Porzana pusilla) (Pallas) 1776

La Marouette de Baillon connue de toute l'Eurasie, atteint en France la limite nord de son aire de répartition principale.

Très semblable à la Marouette Poussin, elle fréquente comme elle les zones marécageuses avec quelques centimètres d'eau, montrant toutefois une prédilection pour les caricaies plutôt que pour les phragmitaies.

Elle est donnée comme plus fréquente que la Marouette poussin au siècle dernier, ainsi que dans l'inventaire des oiseaux de France de 1936. N'était-ce pas dû à une erreur d'identification ? Son véritable chant n'est connu que depuis 1964.

Sa répartition semble en fait encore plus ponctuelle que celle de la Marouette poussin. Elle se limite à 6 points probables ou certains et encore, ceux-ci sont loin d'être occupés régulièrement chaque année.

Ses effectifs, évalués à moins de 100 couples au début des années 70, sont même peut-être bien inférieurs à ce chiffre. Cette espèce souffre des mêmes causes de raréfaction que la précédente.

Une enquête approfondie serait à réaliser sur cette espèce très mal connue, afin de déterminer quelles sont exactement ses exigences écologiques et les raisons de sa rareté.

A. GUILLEMONT

MAROUETTE POUSSIN (Porzana parva) (Scopoli) 1769

Cette espèce migratrice exclusivement européenne et nord-ouest asiatique, atteint en France l'extrême limite ouest de son aire de répartion, celle-ci s'étendant dans le sud et surtout l'est du continent.

Chez nous, il semble que l'espèce se maintienne seulement en quelques points de l'est (Ried alsacien et étangs de Lorraine, Champagne) et du centre (Brenne et Creuse) mais peut-être n'a-t-elle jamais été plus répandue.

Ses effectifs, très fluctuants, les années humides étant plus favorables, ont été estimés à moins de 100 couples dans les années 70-75 et encore, parmi ceux-ci, combien repérés seulement au chant, correspondaient à des nicheurs réels et non à des migrateurs fixés temporairement et cherchant un partenaire.

La Marouette poussin a souffert de la disparition des milieux humides aussi bien des rigoles et fossés que des grandes phragmitaies qui constituent un de ses biotopes de prédilection.

Le maintien d'une végétation et surtout d'un niveau d'eau favorable, au besoin artificiellement comme le font par exemple les chasseurs qui souhaitent avoir des "prairies à bécassines", permettrait peut-être un maintien, voire une extension, de cette espèce qui, vu l'exiguité de son territoire, peut atteindre de fortes densités dans ses habitats préférés.

A. GUILLEMONT

Source : MNHN, Paris

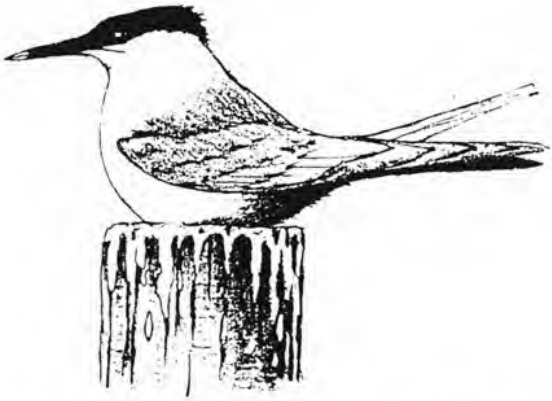

Source : MNHN, Paris

BECASSINE DES MARAIS (Gallina gallinago) (L.) 1758

La Bécassine niche dans les marais herbeux, les prairies humides, les tourbières. Sa distribution en France couvre les trois quarts nord de notre territoire. Ses effectifs actuels sont estimés à près de 1000 couples pour la France mais mériteraient d'être précisés. Signalons que, pour la Bretagne, le nombre des nicheurs est voisin de 200 couples.

Gibier très recherché, les populations françaises de Bécassines des marais paient un lourd tribut à la chasse qui est permise à partir de la seconde moitié de l'été, bien avant l'arrivée des migrateurs. La mise en valeur des zones humides, en la privant de ses sites de nidification, constitue une menace encore plus grave.

Aménager sa période de chasse et maintenir son habitat de reproduction seraient les deux mesures importantes à promouvoir en vue de conforter ses effectifs.

G. JARRY

OEDICNEME CRIARD (Burhinus oedicnemus) (L.) 1758

L'Oedicnème criard, appelé localement "Courlis de terre", a une large distribution à travers toute l'Europe. Sa limite de répartition nord corrrespond à la latitude 54° passant par les villes de Liverpool, Hambourg, Gdansk. Il fréquente généralement des terrains découverts et pierreux dans des paysages aussi différents que collines, plateaux et plaines clacaires cultivées ou non, landes nues et dunes littorales.

Si, théoriquement, cet oiseau aux activités nocturnes occupe l'ensemble de la France, on ne le rencontre plus guère sur le littoral et il ne subsiste que dans les grands espaces découverts caillouteux des plaines et plateaux calcaires (Poitou, toutes les régions du Centre et du Massif Central, les Causses, la Crau) où la population serait supérieure à 3000 couples.

La pression touristique (projets immobiliers, fréquentation) est probablement à l'origine de son abandon des dunes.

Il a pu s'adapter aux méthodes et pratiques agricoles modernes en plaine cultivée où il fait preuve d'opportunisme mais à la condition qu'aucun labour ni traitement chimique ne soient réalisés en mai et juin, époque de sa nidification.

M. METAIS

STERNE CAUGEK (Sterna sandvicensis) Latham 1787

La Sterne caugek a toujours niché qu'en quelques points des côtes françaises. Les sites de reproduction accueillent généralement d'importantes colonies aux effectifs fluctuants. L'exemple nous est donné par la colonie installée sur l'île de Méaban près de Quiberon qui, en 1968, comprenait 3800 couples mais n'en comptait plus que 2000 l'année suivante. Approximativement, durant cette même période, les grandes colonies de la Mer du Nord se sont très fortement dépeuplée. Ce phénomène fut peut-être à l'origine de l'installation en 1966, puis en 1970, d'une grande colonie sur le Banc d'Arguin dans le Bassin d'Arcachon. Sa présence chaque année depuis 1944 et son essor florissant (4000 couples) résulte en grande partie de la prévention contre les méfaits du tourisme marin par une surveillance constante durant toute le période de reproduction et par le statut de réserve naturelle accordé à ce site.

Actuellement, la population française comprend environ 8000 couples (3000 en Bretagne, 4000 en Aquitaine, 1000 en Camargue).

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

En période de reproduction, l'espèce souffre de l'incursion des touristes marins dans les colonies qui, par le dérangement prolongé et répété, provoque d'importantes hécatombes de poussins, la destruction et l'abandon des nids.

Les Goélands argentés peuvent se comporter en véritables prédateurs des oeufs ou des poussins et contriuber à l'érosion des colonies.

Dans ses zones d'hivernage, sur les côtes atlantiques de l'Afrique tropicale, les Sternes caugek paient un lourd tribut au piègeage très actif pratiqué par les enfants.

Les mesures de protection à promouvoir ou à étendre, consistent à assurer la plus grande quiétude des colonies pendant la totalité de la période de reproduction en interdisant le débarquement des touristes sur les îlots occupés par les colonies et en limitant la population de Goélands nichant dans leur voisinage.

P. CAMPREDON & G. JARRY

HIBOU GRAND-DUC (Bubo bubo) (L.) 1758

Le Hibou Grand-Duc est un rapace de montagne et de colline rocheuse. Il nichait jusqu'en 1940 dans les falaises du Morvan et de Bourgogne et a niché dans le Limousin, les Vosges et le Jura.

Sa population a considérablement chuté à la suite des innombrables persécutions dont il a été victime par le tir et le piégeage. On capturait aussi ces hiboux pour en faire des appelants pour le tir des corvidés et des rapaces. La myxomatose en décimant le lapin, sa proie favorite, lui a aussi porté un coup très dur.

On le trouve actuellement nicheur dans les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes. Depuis 1970, l'espèce a tendance à se mieux porter et dans certains cas, cette prospérité est due à la présence de décharges qui attirent les rats surmulots capturés facilement par ce prédateur éclectique.

Les estimations avancées en 1976 (Yeatman) de moins de 100 couples, mériteraient d'être revues. Les effectifs doivent plutôt se situer autour de quelques centaines de couples nicheurs, avec des densités assez fortes dans certains départements du Midi de la France.

A signaler la présence du Hibou Grand-Duc dans le nord des Vosges, provenant d'essaimage de projet de réintroduction en Allemagne et son retour dans le massif du Jura.

M. TERRASSE

CHOUETTE CHEVECHE (Athene noctua) (Scopoli) 1769

Sa distribution s'étend à toute la France y compris la Corse. L. YEATMAN, dans l'Atlas des oiseaux nicheurs de France a estimé ses effectifs à plusieurs dizaines de milliers de couples dans notre pays.

Bien que l'on sache qu'elle est en régression depuis une trentaine d'années, il est impossible de savoir dans quelle proportion. Il est certain que si dans certaines régions sa diminution est très importante, dans d'autres il semble que cette espèce se maintienne, principalement dans les pays "reculés" encore non remembrés.

Les facteurs principaux de régression : le plus important est la modification du milieu dans lequel cette espèce vit et se reproduit : arasement des haies, abattage des arbres creux, transformation des petites surfaces cultivables en de vastes monocultures.

Source : MNHN, Paris

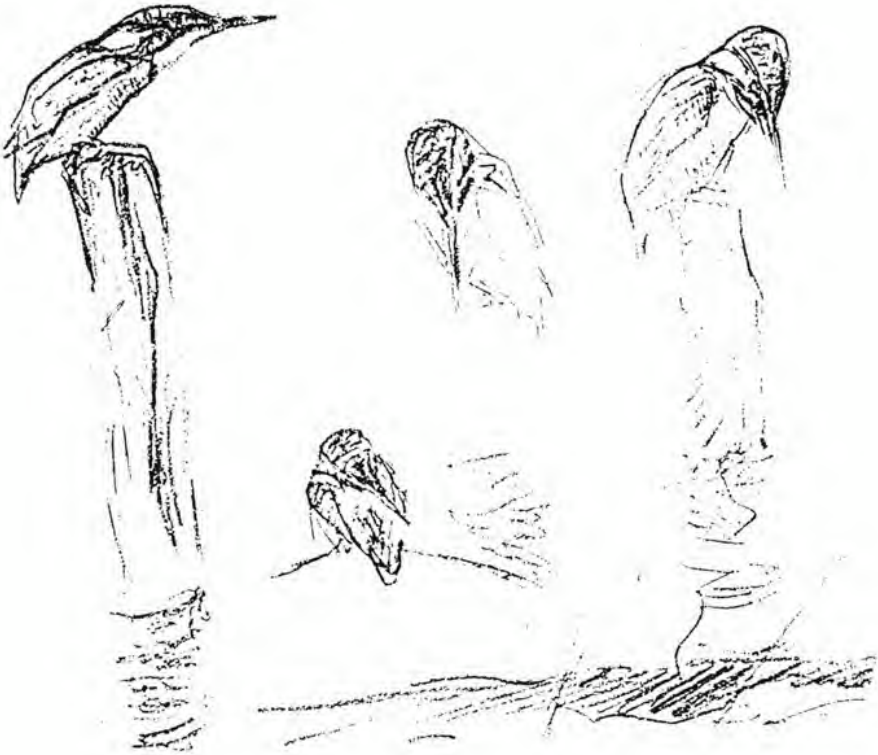

Source : MNHN, Paris

Dans une moindre mesure, la disparition des grands insectes, les insecticides utilisés à profusion pour une agriculture intensive et enfin l'augmentation du trafic routier ont des conséquences néfastes sur les jeunes oiseaux.

Les mesures protectrices à prendre : maintenir les vieux arbres creux, conservation d'un minimum de haies et boquetaux. Si le milieu est encore propice, remplacement des cavités naturelles détruites par des nichoirs.

B. BONIN

MARTIN PECHEUR (Alcedo atthis) (L.) 1758

Le Martin pêcheur est nicheur sur l'ensemble du territoire national.

Deux vagues de froid d'une extrême rigueur, celle de février 1956 puis celle de l'hiver 1962-1963, par le gel prolongé des cours d'eau, des étangs et des lacs, ont décimé la population de Martins pêcheurs. La pollution des eaux de surface et l'aménagement des cours d'eau (berges artificielles, curage, recalibrage) ont largement contribué à la poursuite de l'érosion de ses effectifs. Se surajoutant à cet ensemble, un piégeage parfois intense, conduit par les pisciculteurs soucieux de préserver leurs élevages d'alevins, fit de nombreuses victimes. Plus récemment, en janvier 1979, la nouvelle vague de froid qui affecta la moitié nord de la France entraîna une importante mortalité supplémentaire. Il en résulte une population dont les effectifs sont peu importants. En 1981, un très léger accroissement des effectifs semble cependant se dessiner, lié probablement à l'amélioration de la qualité des eaux et peut être également à l'interdiction formelle de naturaliser l'espèce.

Le maintien ou la restauration de son habitat, l'arrêt des piégeages autour des piscicultures constituent les mesures à prendre pour que ses effectifs se reconstituent.

G. JARRY

HUPPE FASCIEE (Upupa epops) (L.) 1758

Répandue à l'ouest de l'Europe, hormis les pays Scandinaves, la Huppe étend son aire de répartition au-delà de la Mandchourie.

La raréfaction de l'espèce en Europe n'est pas récente puisque dès le 19ème siècle, elle s'éteignait au Danemark ; la population du nord-ouest de l'Allemagne fédérale quant à elle, voyait ses effectifs décroître comme ceux d'Europe Centrale.

En France, nous pouvons distinguer deux phases distinctes de régression : l'une se situant au début du siècle dernier, l'autre à partir de 1960, les effectifs ayant remonté entre temps aux alentours des années 1950.

La Huppe se reproduisait sur l'ensemble du territoire avec une densité plus faible dans la moitié nord du pays. Elle habite de préférence les milieux secs et chauds et elle est donc probablement sensible aux printemps humides et froids expliquant de facto les variations annuelles du nombre des nicheurs enregistrées dans différentes régions situées au nord de la Loire (Bretagne, Ile de France).

Le déclin observé en Normandie et dans le Bassin Parisien est beaucoup plus marqué (aire marginale) que dans la moitié sud (Rhône-Alpes, Languedocienne) où la Huppe est encore relativement abondante.

De nombreuses causes sont à l'origine de cette régression. En période de reproduction, elle peut être victime des insecticides de l'agriculture intensive, de la chasse (taxidermie) et surtout de la pénurie des cavités dans lesquelles elle niche (remembrement, concurrence de l'Etourneau).

Source : MNHN, Paris

Lors de ses migrations elle est abattue en nombre sur tout le pourtour de la Méditerranée et principalement dans les pays d'Afrique du Nord (vertus miraculeuses de certains organes).

Enfin, sur les zones d'hivernage, la sécheresse sévissant dans les savanes de type sahélo-soudanien aggrave la situation de l'espèce.

J. F. DEJONGHE

TORCOL FOURMILIER (Jynx torquilla) L. 1758

Il se reproduit dans toute l'Europe occidentale et centrale, en Asie, jusqu'à la mer du Japon, mais est absent du Moyen-Orient ainsi que des régions himalayennes et du Sud-Est asiatique.

La régression de ce grand migrateur nocturne fut foudroyante entre 1900 et 1950. Le processus se ralentissait entre 1951 et 1966, dans les régions situées en limite de répartition (Grande-Bretagne, Danemark).

En France, le Torcol nichait d'après Mayaud, sur l'ensemble du territoire, Corse comprise. L'Atlas des oiseaux nicheurs de France a montré que la plus grande partie de la moitié nord du pays (hormis les départements de l'Est) était désertée. En Bretagne, il apparaît que la phase de recul fut évidente entre 1974 et 1975. Dans le sud, la situation semble moins préoccupante.

Sur les lieux de nidification, le Torcol souffre de la disparition du bocage et de l'abattage systématique des vieux arbres riches en cavités. Cependant, le remembrement ne peut expliquer à lui seul le déclin de cette espèce qui n'a guère d'autres causes de diminution. Les insecticides ont sûrement provoqué une baisse des ressources alimentaires mais les populations de fourmis sont assez nombreuses pour nourrir une espèce à faible densité.

Sur les zones d'hivernage, situées au-delà du Sahara, dans les régions boisées et forestières, l'espèce ne rencontre pas de problèmes particuliers. Peut-on supposer qu'il existe, chez le Torcol, un affaiblissement génétique comme le suggèrent plusieurs auteurs ?

J. F. DEJONGHE

MESANGE REMIZ (Remiz pendulinus) (L.) 1758

Au début de ce siècle, la Mésange rémiz se reproduisait dans les marais littoraux du Languedoc et du Roussillon, dans la basse vallée du Rhône, en Camargue notamment. Entre 1970 et 1975, l'Atlas des oiseaux nicheurs de France faisait apparaître une distribution approximativement équivalente, mais cette mésange ne nichait plus que dans quelques localités. Elle semble avoir disparu de Camargue depuis, et ne niche plus avec certitude qu'en deux ou trois localités du Languedoc et du Roussillon. Les effectifs de la Mésange rémiz sont connus pour fluctuer parfois de façon très ample.

Pour lui assurer des sites de reproduction convenables, il serait urgent de conserver les marais littoraux méditerranéens boisés comportant notamment des Tamaris.

G. JARRY

LOCUSTELLE LUSCINIOIDE (Locustella luscinioïdes) (Savi) 1824

L'aire de reproduction, en France, de la Locustelle luscinioïde, s'étend essentiellement au nord d'un axe reliant Bordeaux à St-Etienne. Toutefois, elle niche dans quelques localités plus méridionales, dans la vallée de l'Adour et les marais littoraux méditerranéens.

Source : MNHN, Paris

Ses migrations la conduisent à hiverner au sud du Sahara dans les rares zones couvertes de haute végétation palustre.

Hôte des marais couverts d'une haute végétation herbacée et arbustive, cette Locustelle eut à souffrir, pendant les cinquante dernières années, de la mise en valeur des milieux palustres à des fins agricoles. Par ailleurs, le déficit pluvial en Afrique tropicale pendant la dernière décennie ayant entraîné la dégradation de son habitat africain, a contribué à augmenter sa mortalité hivernale.

Sans que sa population soit véritablement menacée, il faudrait cependant éviter que la dégradation des zones marécageuses d'Europe ne se poursuive.

G. JARRY

PHRAGMITE DES JONCS (Acrocephalus schoenobaenus) (L.) 1758

Le Phragmite des joncs niche dans une grande partie de l'Europe mais ne se reproduit pas dans le quart sud-est de notre pays. Le biotope qu'il occupe consiste en prairies naturelles humides peuplées où prédominent scirpes, laîches, spirées et saules de petite taille.

Les populations d'Europe occidentale hivernent dans les zones humides des régions sahéliennes d'Afrique occidentale.

Les milieux dans lesquels il se reproduit ont subi de fortes dégradations ou pire, ont été détruits car facile à assainir pour leur mise en culture.

Dès 1969, ses populations ont brusquement chuté de moitié consécutivement au grave état de sécheresse du Sahel de l'ouest Africain.

Sa situation n'est pas alarmante mais risquerait de rapidement le devenir s'il n'est pas mis un frein à la frénésie d'assècher les zones marécageuses.

G. JARRY

Source : MNHN, Paris

OISEAUX DONT LA POPULATION N'A PAS SENSIBLEMENT DIMINUE
MAIS DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES
DONC EN DANGER LATENT

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

GREBE A COU NOIR	Podiceps nigricollis C.-L. Brehm, 1831
PETREL TEMPETE	Hydrobates pelagicus (L., 1758)
FOU DE BASSAN	Sula bassana (L., 1758)
GRAND CORMORAN	Phalacrocorax carbo (L., 1758)
CORMORAN HUPPE	Phalacrocorax aristotelis (L., 1761)
AIGRETTE GARZETTE	Egretta garzetta (L., 1766)
HERON GARDE BOEUF	Bulbucus ibis (L., 1758)
TADORNE DE BELON	Tadorna tadorna (L., 1758)
CANARD SOUCHET	Anas clypeata L., 1758
NETTE ROUSSE	Netta rufina (Pallas, 1773)
CIRCAETE JEAN LE BLANC	Circaetus gallicus (Gmelin, 1778)
MILAN ROYAL	Milvus milvus (L., 1758)
AIGLE BOTTE	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)
TETRAS LYRE	Tetrao tretix L., 1758
RALE D'EAU	Rallus aquaticus L., 1758
HUITRIER PIE	Haematopus ostralegus L., 1758
GRAND GRAVELOT	Charadrius hiaticula L., 1758
GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU	Charadrius alexandrinus L., 1758
COURLIS CENDRE	Numenius arquata (L., 1758)
CHEVALIER GAMBETTE	Tringa totanus (L., 1758)
CHEVALIER GUIGNETTE	Tringa hypoleucos (L., 1758)
MOUETTE TRIDACTYLE	Rissa tridactyla (L., 1758)
GUIFETTE MOUSTAC	Chlidonia hybrida (Pallas, 1811)
STERNE NAINE	Sterna albifrons Pallas, 1764
STERNE PIERREGARIN	Sterna hirundo L., 1758
COUCOU GEAI	Clamator glandarius (L., 1758)
HIBOU PETIT DUC	Otus scops (L., 1758)
CHOUETTE CHEVECHETTE	Glaucidium passerinum (L., 1758)
CHOUETTE DE TENGMALM	Aegolius funereus (L., 1758)
PIPIT ROUSSELINE	Anthus campestris (L., 1758)
LOCUSTELLE TACHETEE	Locustella naevia (Boddaert, 1783)
FAUVETTE SARDE	Sylvia sarda Temminck, 1820
FAUVETTE A LUNETTES	Sylvia conspicillata Temminck, 1820
GOBE MOUCHE A COLLIER	Ficedula albicollis (Temminck, 1815)
PIE GRIECHE ECORCHEUR	Lanius colluria L., 1758
PIE GRIECHE A TETE ROUSSE	Lanius senator L., 1758
CASSENOIX MOUCHETE	Nucifraga caryocatactes (L., 1758)
ETOURNEAU UNICOLORE	Sturnus unicolor Temminck, 1820

Source : MNHN, Paris

GORGEBLEUE (Luscinia svecica (L.) 1758)

En 1938, Mayaud décrivait une nouvelle sous-espèce de Gorgebleue habitant le littoral atlantique ; elle a été nommée Luscinia svecica namnetum.

Son aire de répartition va du sud de la Bretagne au Bassin d'Arcachon et se décompose en trois groupes : le premier occupe le sud du Morbihan, toute la côte de Loire-Atlantique et le nord de la Vendée, le second les marais charentais et le troisième le pourtour du Bassin d'Arcachon.

En Bretagne méridionale, l'essentiel de la population niche dans des foyers épars et restreints. Dans son biotope optimal de reproduction que représentent les marais salants de la région de Guérande en Loire-Atlantique, la densité des nicheurs atteint 9 couples pour 10 ha. dans les zones de saliculture. Toutefois, la densité décroît avec la dessalure des milieux ; elle ne comprend que trois couples pour 10 ha. dans les zones fortement dessalées.

Ailleurs en France, se rencontre une autre race de Gorgebleue : Luscinia svecica cyanecula. Celle-ci niche de manière très clairsemée dans le Bourbonnais, en vallée du Doubs et du Rhône, en Argonne et dans le sud des Flandres. Cette sous-espèce compte moins de 200 couples.

Quant à la sous-espèce atlantique dont les effectifs sont probablement très inférieurs à 2.000 couples, son avenir serait gravement compromis par transformation, voire la disparition de son habitat extrêmement fragile.

P.B. ; P.C. ; J.D. ; M.C. ; J.T.

Source : MNHN, Paris

OISEAUX DONT UNE REGRESSION S'EST MANIFESTEE

SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEFINIR DANS QUELLE MESURE

Source : MNHN, Paris

BONDRE APIVORE	Pernis apivorus (L., 1758)
BUSE VARIABLE	Buteo buteo (L., 1758)
FAUCON CRECERELLE	Falco tinnunculus L., 1758
PERDRIX ROUGE	Alectoris rufa (L., 1758)
PERDRIX GRISE	Perdix perdix (L., 1758)
BECASSE DES BOIS	Scolopax rusticola L., 1758
CHOUETTE EFFRAIE	Tyto alba (Scopoli, 1769)
ALOUETTE CALANDRELLE	Calandrella brachydactyla (Leisler, 1814)
ALOUETTE LULU	Lullula arborea (L., 1758)
FAUVETTE GRISETTE	Sylvia communis (Latham, 1787)
CRAVE A BEC ROUGE	Pyrrhocorax pyrrhocorax (L., 1758)
BRUANT ORTOLAN	Emberiza hortulana (L., 1758)

Source : MNHN, Paris

RECAPITULATION DES OISEAUX ENDEMIQUES

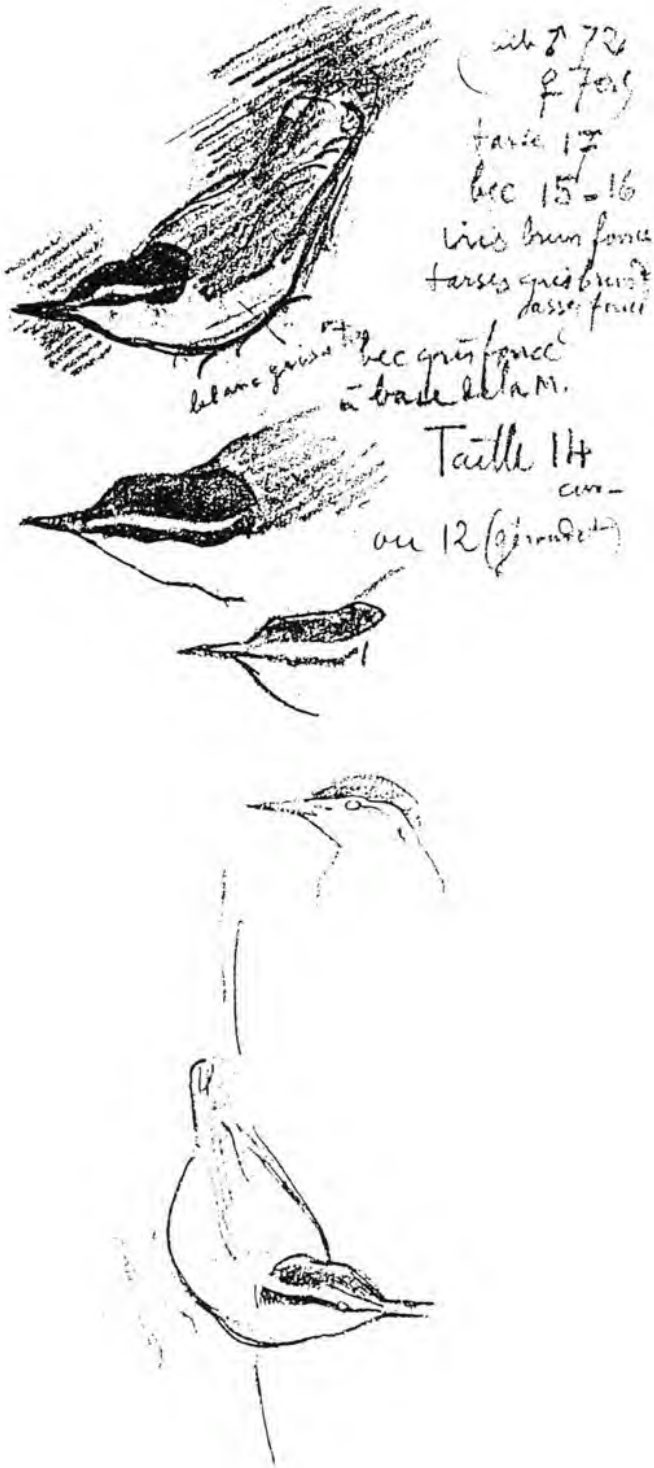

Source : MNHN, Paris

AUTOUR DE CORSE	Accipiter gentilis arrigonii
EPERVIER DE CORSE	Accipiter nisus wolterstorffi
GRAND TETRAS DES PYRENEES	Tetras urogallus aquitanicus
CHOUETTE EFFRAIE DE CORSE	Tyto alba ernesti
PIC EPEICHE DE CORSE	Dendrocops major harterti
PIE GRIECHE A TETE ROUSSE DE CORSE	Lanius senator badius
GORGEBLEUE DE L'OUEST	Luscinia svecica namnetum
FAUVETTE SARDE	Sylvia sarda sarda
MESANGE NOIRE DE CORSE	Parus ater sardus
SITELLE CORSE	Sitta whiteheadi
GRIMPEREAU DES BOIS DE CORSE	Certhia familiaris corsa
VENTURON MONTAGNARD DE CORSE	Serinus citrinelle corsicana
GEAI DES CHENES DE CORSE	Garrulus glandarius corsicanus

Source : MNHN, Paris

BIBLIOGRAPHIE DES OISEAUX

BRUDERER B., THONEN W. et GEROUDET P. - Liste rouge des espèces d'oiseaux menacées et rares en Suisse. Supplément à la revue "Nos Oiseaux", vol. 34.

GEROUDET P. - La Vie des Oiseaux. Delachaux et Niestlé : Neuchâtel, Paris.

GUERMEUR Y. et MONNAT J.-Y. - Histoire et géographie des oiseaux nicheurs de Bretagne. S.E.P.N.B./D.P.N. - Ministère de l'Environnement : Paris.

HEINDZEL H., FITTER R. et PARSLOW J. - Oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Delachaux et Niestlé : Neuchâtel - Paris.

LEBRETON Ph. - Atlas ornithologique Rhône-Alpes. Centre Ornithologique Rhône-Alpes. Direction de la Protection de la Nature : Lyon - Paris.

PETERSON R.-T., MOUNTFORT G., HOLLOM P. et GEROUDET P. - Guide des Oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé : Neuchâtel - Paris.

TERRASSE J.-F. et TERRASSE M. - Je découvre les Rapaces. Leson : Paris.

YEATMAN L. - Atlas des oiseaux nicheurs de France. Société Ornithologique de France : Paris.

SELECTION DU READER'S DIGEST : PARIS - Guide des Oiseaux.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

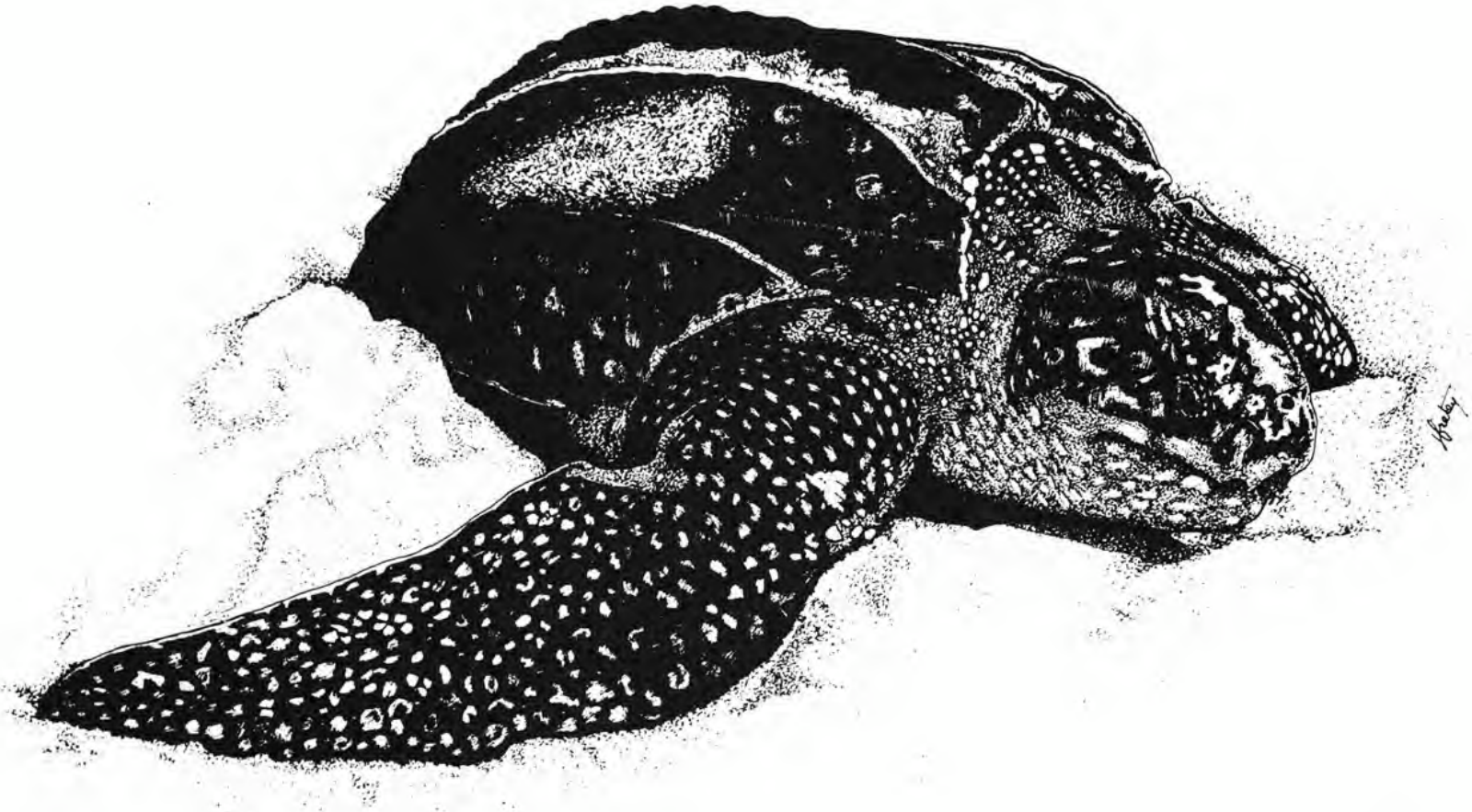

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

FASCICULE 21 Année 1983

LIVRE ROUGE DES REPTILES MENACES

Coordonnateur : J. FRETEY (J. F.)

Préface : J. LESCURE (J. L.)

Auteurs : M. CHEYLAN (M. C.)
J. FRETEY (J. F.)
G.-H. PARENT (G.-H. P.)
H. SAINT-GIRONS (H. S. G.)

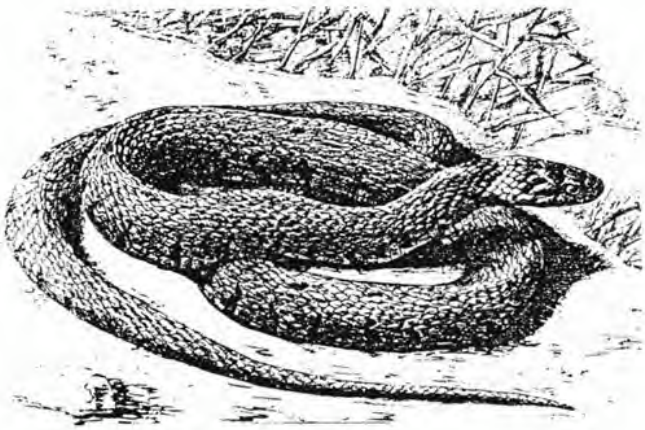

Sous les auspices de la Société Herpétologique de France

PARIS

SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

INTRODUCTION
AU LIVRE ROUGE DES REPTILES MENACES EN FRANCE

par J. FRETEY

Contrairement à beaucoup d'autres vertébrés, les reptiles français ne sont pas chassés en tant que gibier. On ne peut accuser les quelques coutumes régionales utilisant des serpents à des fins alimentaires (marinade provençale de grosses couleuvres, eau de vie dans laquelle a été noyée une vipère ...), d'être à l'origine du déclin de ces espèces. Par contre, notre herpétofaune a souffert de tout temps de l'ignorance et de la bêtise humaine. Nous sommes loin en France de l'ophiolâtrie indienne ! Tout ce qui rampe est un serpent, tout serpent est dangereux, donc tout serpent vu doit être tué. Le danger potentiel représenté par l'appareil venimeux de quelques espèces, d'ailleurs peu agressives, et l'assimilation du serpent au mal, dans quelques textes religieux, ont fait jeter un discrédit sur le groupe des reptiles tout entier.

Combien de jardiniers suppriment tous les inoffensifs orvets qu'ils rencontrent dans leur potager et répandent ensuite des produits chimiques autour de leurs salades pour éliminer les limaces ? Combien d'agriculteurs se plaignent de voir leurs céréales engrangées envahies de rongeurs, mais massacrent par ailleurs tous les serpents rativores des environs ? Natrix natrix et N. maura mangent certes des alevins sains, mais aussi des poissons affaiblis, peu rapides car malades. Ces couleuvres devraient donc être protégées, voire vénérées par les pêcheurs. Au lieu de cela, ces derniers exterminent ces serpents aquatiques qu'ils nomment "vipères d'eau" et ce vocable explique à lui seul l'acharnement au massacre.

L'arrêté du 24 avril 1979 vise la protection de tous les reptiles français, à l'exclusion des tortues marines. Cette législation récente reste théorique, n'étant pas ou peu connue encore du grand public. L'application à la lettre de ce texte ne garantirait malheureusement pas le sauvetage de l'herpétofaune métropolitaine. Les facteurs favorisant l'appauvrissement des populations reptiliennes sont bien plus graves et plus nombreux que les simples destructions manuelles. Ces facteurs non spécifiques des reptiles peuvent être classés grossièrement en deux groupes : pollution chimique, disparition des biotopes.

L'écobuage des champs, le brûlage des talus, l'élargissement et le goudronnage des chemins, l'exploitation intensive des résineux sont quelques-unes des causes de disparition des populations de Lacerta agilis. Cette espèce, comme les couleuvres du genre Coronella, est durement éprouvée également par la suppression des haies par arrachage ou pulvérisation de désherbant ; ces pratiques de plus en plus répandues détruisent non seulement le refuge végétal, mais aussi toutes les proies de ces reptiles.

La démoustication et l'emploi d'herbicides aquatiques exterminent efficacement toute la faune et toute la flore des points d'eau, simples mares ou lacs. Les poissons et les larves d'amphibiens sont sensibles aux biocides même à des doses très faibles. Cette contamination se poursuit vers le sommet de toutes les chaines alimentaires où se retrouvent des reptiles comme les couleuvres du genre Natrix. La pollution des eaux par les purins, les égoûts, les rejets industriels, les goudrons, les vidanges, les dépôts d'ordures etc..., a des effets tout aussi catastrophiques, directs ou indirects sur la biocénose aquatique. Cette dégradation du milieu aquatique par empoisonnement et l'assèchement des étangs dans les régions touristiques, sont responsables de la raréfaction d'Emys orbicularis classée d'autre part nuisible par les pêcheurs.

Source : MNHN, Paris

L'urbanisation sans limite des zones incultes telles que friches, marécages, maquis, versants montagneux, conduit à une réduction considérable des biotopes et à une disparition des proies. L'impact de la construction d'une autoroute est de même nature. Les bulldozers sont surtout meurtriers pour les reptiles en période d'hibernation, alors que ceux-ci sont enterrés en groupes. Il y a quelques années, j'ai vu ainsi sur un chantier bordant une forêt humide, des dizaines de cadavres d'orvets et couleuvres à collier, dûs au travail d'engins de terrassement. On pourrait citer aussi les meurtrières mises sous l'eau de régions entières pour les besoins d'usines hydro-électriques, la lutte du béton contre l'arbre, la croissance monstrueuse des agglomérations, l'occupation anarchique des terrains ruraux par de gigantesques usines etc...

Le tourisme devient, dans beaucoup de régions, un facteur important de destruction de populations reptiliennes. Les intensives campagnes estivales de démoustication, l'aménagement irraisonné du littoral, le remplacement de champs cultivés ou de marais salants par des terrains de camping, le tracé de nombreux chemins de randonnées à travers forêts et montagnes sont quelques-unes des réalisations perturbatrices faites pour le tourisme. Les incendies annuels des massifs forestiers méditerranéens mettent en péril la survie de la tortue d'Hermann et de la nature provençale en général. Tous les moyens de prévention et de lutte contre ces feux sont à revoir au niveau national.

On ne doit pas oublier, dans la revue rapide des menaces pesant sur l'herpétofaune française, la pollution croissante de nos eaux marines métropolitaines. Il semble, d'après les examens pratiqués par le Museum de la Rochelle sur les tortues marines échouées, que la pollution ne soit pas étrangère à la mortalité de ces animaux.

De par la dégradation, voire la destruction complète de leurs biotopes, tous les reptiles français sont en danger. Il convient donc plus, de chercher des solutions générales à la sauvegarde des milieux et des écosystèmes que des seuls reptiles. J'ai cependant choisi de présenter ci-après quelques espèces dont la survie est extrêmement compromise dans les dix années prochaines, et dont il nous semble prioritaire de s'occuper.

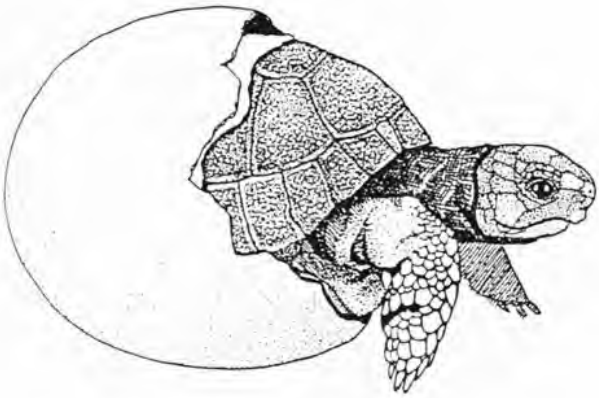

Source : MNHN, Paris

LISTE ROUGE DES REPTILES MENACES EN FRANCE

LES REPTILES DISPARUS					Pages
Caouanne		*	*		169

LES REPTILES AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS

Tortue d'Herman	*	*	*	T	173
Vipère d'Orsini	*	*		T	176

LES REPTILES AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS

Cistude d'Europe	*	*		T	181
Tortue luth		*	*		183

LES REPTILES DONT LA POPULATION N'A PAS SENSIBLEMENT DIMINUE MAIS DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES, DONC EN DANGER LATENT

Algyroïde	*			T	186
Lézard montagnard pyrénéen			*	T	186
Lézard hispanique					186
Lézard sicilien				T	186
Hémidactyle commun	*		*	T	186
Vipère de Séoane				T	186
Couleuvre à collier corse				T	186

LES REPTILES DONT UNE REGRESSION S'EST MANIFESTEE SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEFINIR DANS QUELLE MESURE

Lézard ocellé	*			T	187
Lézard des souches	*		*	T	187
Lézard vivipare	*	*	*	T	187
Vipère péliade	*	*	*	P	187

Source : MNHN, Paris

RECAPITULATION DES REPTILES ENDEMIQUES

					Pages
Lézard montagnard corse				T	188
Lézard des murailles de la Pointe du Raz				T	188
Lézard des murailles de l'Ile d'Yeu				T	188
Lézard niçois				T	188
Lézard sicilien				T	188
Lézard tyrrhénien				T	188
Vipère d'Orsini	*	*		T	188

RECAPITULATION DES REPTILES MIGRATEURS

Tortue verte	*	*	189
Tortue imbriquée	*	*	189
Caouanne	*	*	189
Tortue du Mexique	*	*	189
Tortue luth	*	*	189

Source : MNHN, Paris

LES REPTILES DISPARUS

CAOUANNE

Caretta caretta caretta (Linné, 1758)

Ordre CHELONIENS Famille Chélonidés

DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE.

Présente en Méditerranée, dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien.

France : souvent signalée dans les eaux méditerranéennes. Très rare dans la Manche mais rencontrée assez souvent le long de la côte atlantique.

L'espèce nidifiait autrefois en Corse, entre Aléria et Cervione ; l'aménagement du littoral semble avoir fait disparaître cette plage de ponte et c'est pour cette raison que cette tortue a été classée dans la catégorie.

POPULATION.

Aucune estimation ne semble avoir été faite.

CAUSES DE DISPARITION.

Les raisons du déclin de l'espèce sont les mêmes que pour les autres tortues marines : captures par les pêcheurs, noyades par accident dans les filets et les câbles marins, pollutions marines, aménagement touristique des zones de nidification, naturalisation des jeunes et des adultes pour être vendus en souvenirs, ...

La diminution spectaculaire du nombre de plages de ponte de Caretta caretta le long de la côte atlantique des Etats-Unis a fait l'objet de plusieurs études. L'aménagement de ces plages pour des usages commerciaux, militaires, touristiques et résidentiels empêchent désormais les atterrissages de tortues. L'électrification de toute la côte est particulièrement catastrophique : les lumières nocturnes des maisons et des réverbères en bordure de plage désorientent les tortues à terre, lesquelles pondent alors en des endroits inadéquats (McFarlane, 1963). Ces perturbations entrainent une réduction du nombre de nids et par conséquent de la population juvénile. Brongersma (1972) pense que ces facteurs permettent d'expliquer la raréfaction de l'espèce sur les côtes européennes de l'Atlantique.

Il est probable que la désertion totale ou partielle des plages de ponte en Mer Tyrrhénienne peut s'expliquer également par l'aménagement intensif du littoral.

MESURES PRISES.

La Caouanne doit être intégralement protégée dans l'arrêté de la Loi de Protection de la Nature à paraître et déjà accepté par le C.N.P.N.

L'espèce figure en Annexe II de la Convention de Berne (1979), et en Annexe I de la Convention de Washington.

Source : MNHN, Paris

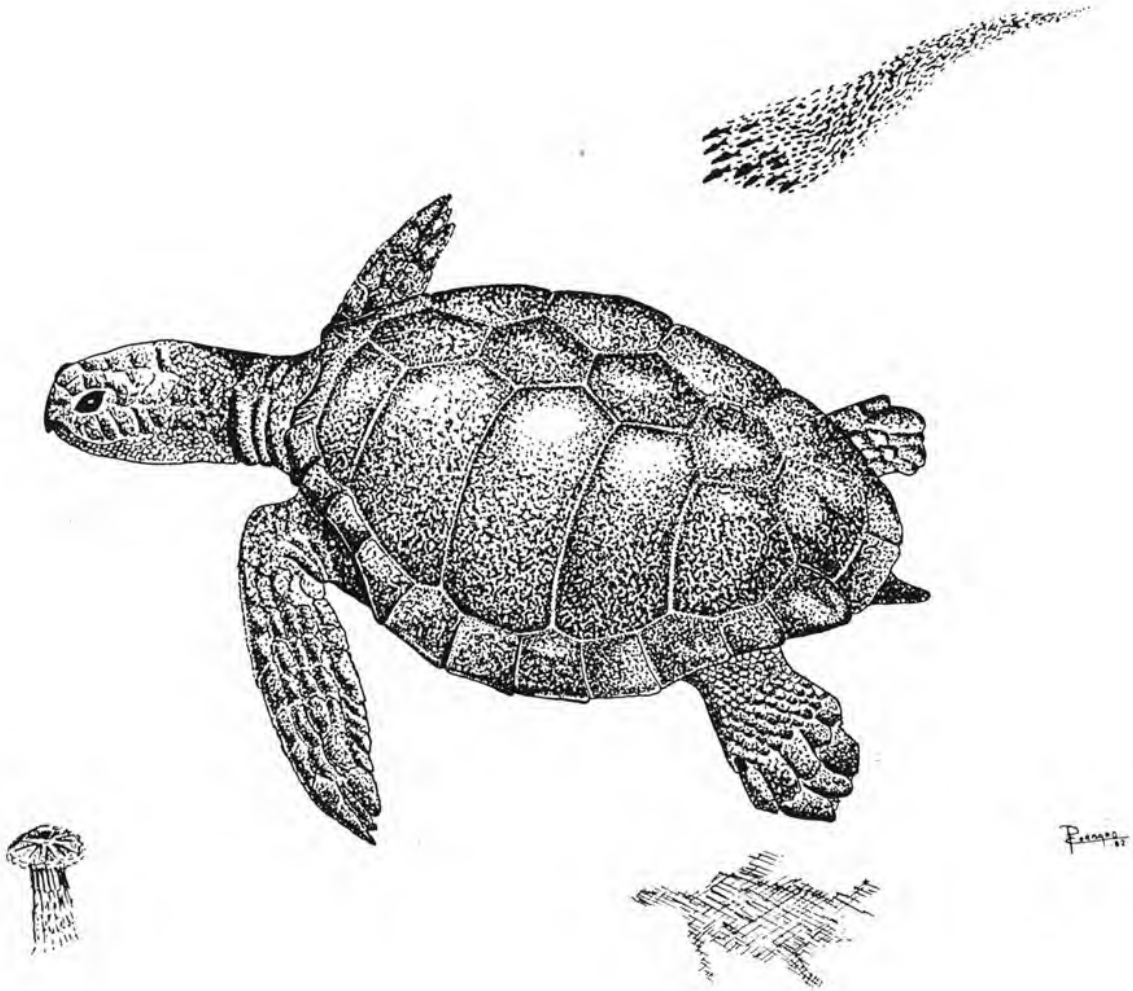

Source : MNHN, Paris

MESURES A PRENDRE.

Application stricte de l'arrêté. Mise en réserve d'une grande partie de la façade maritime est de la Corse, comme cela a déjà commencé à l'ouest dans la Presqu'île de Scandola.

BIBLIOGRAPHIE.

BRONGERSMA, L. D. (1972) - European Atlantic Turtles. Zool. Verh., Leiden, 318 p., pls., tabs., phs.

BRUNO, S. (1973) - Anfibi d'Italia (Studi sulla Fauna erpetologica italiana, XVII). Nat. Soc. Ital. Sc. Nat. Mus. Civ. Milano, 64 (3 - 4) : 209 - 450.

DUMONT, M. (1974) - Les chéloniens de France : leur avenir, leur protection. Courr. Nat., 33 : 224 - 227.

McFARLANE, R. W.(1963) - Disorientation of Loggerhead Hatchlings by Artificial Lighting. Copeia, 1963 (1) : 152.

PETIT, G. & L. P. KNOEPFFLER (1959) - Sur la disparition des amphibiens et des reptiles méditerranéens. In 7ème tech. meeting UICN, Athènes : 50 - 53.

J. F.

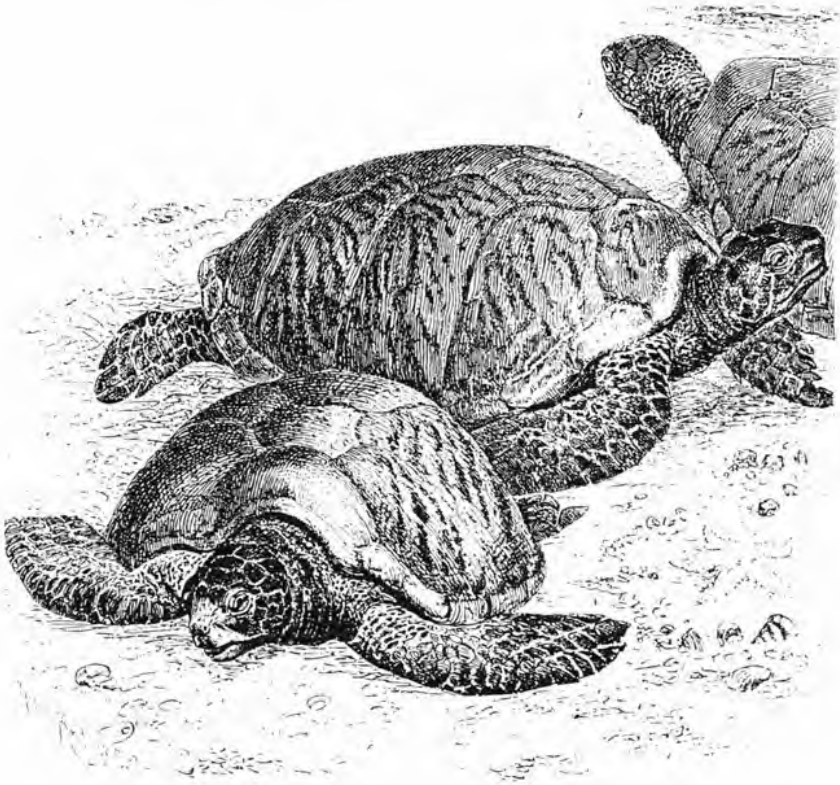

Source : MNHN, Paris

LES REPTILES AMENES PAR LEUR REGRESSION

A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS

Source : MNHN, Paris

TORTUE D' HERMANN

Testudo hermanni robertmertensi (Wermuth, 1952)

Ordre CHELONIENS Famille Testudinidés

DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE.

Espagne : La sous-espèce est habituellement citée de Catalogne, Valencie et des îles Baléares. En Catalogne, elle fut trouvée par Maluquer (1917) non loin de la frontière française mais n'a plus été signalée depuis (Alberch, in litt. ; de Juan, in verbis). En ce qui concerne la Valencie, Mertens (1952) rapporte un exemplaire des environs de Valence mais l'on ne connaît pas l'importance des populations dans cette région. Dans les îles Baléares, elle est présente en petit nombre sur Minorque (Cheylan, inéd.) et, sur Majorque, essentiellement dans le sud-est de l'île (Mertens, 1952). Elle semble en revanche totalement absente sur Ibiza (Muntaner, in verbis) d'où elle aurait disparu depuis le début du siècle (Maluquer, 1918). Même remarque peut être faite en ce qui concerne Formentera.

Italie : Cette tortue a pratiquement disparu de la majeure partie de son habitat côtier (Bruno, 1973) et l'on ne connaît pas l'importance actuelle des populations péninsulaires ; bon nombre des observations données par Bruno & Maugeri (1976) pouvant être le fait d'individus échappés de captivité. Dans les îles, l'espèce se rencontre en Sicile (Bruno, 1970) où elle semble être peu abondante. En Sardaigne, ses populations sont faibles et très localisées (Cheylan, inéd. ; Orsini & Launay, in litt.). Sur l'île d'Elbe, Lortet (1887) l'indiquait comme très abondante à son époque mais elle semble depuis s'être considérablement raréfiée (Stemmler, 1968). Sa présence sur Pianosa, Pantelleria, Lampedusa et Linosa est donnée par plusieurs auteurs, mais n'a pas été récemment confirmée.

France : La distribution actuelle se limite aux massifs des Maures et de l'Estérel (Var) et à la Corse. Dans les Pyrénées-Orientales, cette tortue était présente au XIXème siècle (Campanyo, 1863), mais elle semble à présent pratiquement éteinte (Petit & Knoepffler, 1959), bien que des observations récentes aient signalé encore quelques individus dans cette région (Baumgart, in litt. ; Risch, 1978).

POPULATIONS.

Répandue au Chalcolithique (2.500 ans avant J.-C. environ) et jusqu'aux IV - VIème siècles de notre ère dans la plupart des départements de la côte méditerranéenne (Cheyla, 1980), l'espèce semble avoir régressé très tôt dans notre pays, sans doute sous l'effet des défrichements et de l'intense mise en culture qui caractérisent la période médiévale. Au XIXème siècle, et au tout début du XXème, sa répartition se limite à quelques îlots refuges : massif des Albères, massifs des Maures et de l'Estérel, Corse et peut-être quelques stations dans les Bouches-du-Rhône (Cotte, 1930). Actuellement, seuls les départements du Var et de la Corse possèdent encore des populations de quelque importance.

Source : MNHN, Paris

Dans le Var, l'espèce se limite de façon quasi exclusive aux massifs des Maures et de l'Estérel, soit une surface d'environ 60 x 30 km. représentant 0,32 % du territoire national métropolitain. Dans cette région, la densité atteint 0,19 individu à l'hectare dans les biotopes les plus favorables, ce qui permet d'estimer par extrapolation la population totale à 22.800 individus. Ce chiffre est toutefois surestimé compte-tenu des surfaces urbanisées et des biotopes peu propices à l'espèce, aussi doit-il plus raisonnablement se situer autour de 10.000 individus, peut-être moins encore.

En Corse, cette tortue est assez largement répandue dans toutes les zones de maquis et principalement sur la côte orientale. Comme dans le Var, elle est en forte régression depuis quelques années.

CAUSES DE DISPARITION.

La régression actuelle de l'espèce en France, de même que dans les autres parties de son aire de distribution, a pour seule origine l'action de l'homme. Par ordre d'abondance, le déclin de l'espèce est dû :

1/ aux incendies de forêts ;
2/ à l'urbanisation ;
3/ aux récoltes.

Les incendies de forêts occasionnent les destructions les plus importantes. Le seul incendie des Payons en 1979 a ainsi détruit entre 800 et 1.000 individus, et sans doute en a-t-il été de même lors de l'incendie spectaculaire de la Garde-Freinet en 1970. Annuellement, c'est 5 à 10 % de ses biotopes qui sont livrés aux flammes. Or, plusieurs dizaines d'années sont vraisemblablement nécessaires à la reconstitution d'une population. Il faut de plus souligner que les efforts de lutte contre l'incendie se portent principalement sur les secteurs urbanisés et négligent le plus souvent les zones de maquis économiquement sans valeur mais riches en chéloniens.

L'urbanisation est également une des principales causes de régression de l'espèce. Dans le Var, elle affecte presque toute la façade maritime des Maures et s'étend depuis peu au coeur du massif sous forme de lotissements groupant plusieurs dizaines de résidences. Parallèlement, l'aménagement de pistes forestières, chemins de lutte contre l'incendie et pare-feux a amené ces dix dernières années la création d'un réseau de voies carrossables extrêmement dense dans les secteurs les plus sauvages du massif, d'où augmentation des risques d'incendie et de la fréquentation humaine.

Les récoltes contribuent également de façon non négligeable au déclin de l'espèce. Elles sont surtout le fait des touristes en été, des chasseurs et chercheurs de champignons à l'automne. Sans doute cette ponction sur la population représente-t-elle annuellement quelques centaines d'individus mais il est difficile d'en connaître l'importance exacte.

MESURES PRISES.

Cette tortue est à présent inscrite sur la liste des espèces protégées, mesure qui n'a dans la pratique qu'une valeur purement symbolique.

Un projet d'élevage et de réintroduction tenté à partir de 1975 dans le Parc National de Port-Cros s'est soldé par un échec.

En Corse, le Parc Naturel Régional envisage l'édition en 1980 de documents destinés à informer le public des graves menaces qui pèsent sur l'avenir de l'espèce.

Source : MNHN, Paris

MESURES DE PROTECTION A ENVISAGER.

Parmi les mesures les plus urgentes, il conviendrait de freiner autant que ce peu l'urbanisation dans le massif des Maures et obtenir de la part de l'Office National des Forêts et de la Défense des forêts contre l'incendie une concertation avec les scientifiques lors des projets d'aménagement des massifs forestiers en vue de la lutte contre l'incendie. En particulier, il serait bon que soit condamné l'accès des pistes de défense contre l'incendie aux véhicules particuliers. Ces mesures pourraient être assorties de création de réserves destinées à protéger certains secteurs particulièrement intéressants de la pénétration touristique et de la construction, tout en conservant la chasse et les activités traditionnelles.

Une des actions les plus souhaitables reste cependant la création de petits élevages en enclos extérieurs qui pourraient à la fois assurer la survie de l'espèce, et permettre un repeuplement progressif des secteurs incendiés.

Les récoltes de tortues sont par contre incontrôlables et seule une limitation de la pénétration automobile en forêt pourra à l'avenir en limiter ses effets.

BIBLIOGRAPHIE.

CHEYLAN, M. (1980) - La tortue d'Hermann, Testudo hermanni Gmelin 1789, Ecologie, Biologie et Paléontologie. Mémoires et Travaux de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Institut de Montpellier.

PETIT, G. & KNOEPFFLER, P. (1959) - Sur la disparition des amphibiens et reptiles méditerranéens. Colloque U.I.C.N. Athènes 19-58. Suppl. Terre et Vie : 50-53.

RISCH, J.-P. (1978) - Les tortues terrestres paléarctiques (Testudo spp.) en France : présence à l'état sauvage, maintien et reproduction en captivité, protection (Reptilia, Testudines, Testudinidae). Bull. Soc. Zool. Fr. T. 103 (4) : 524-527.

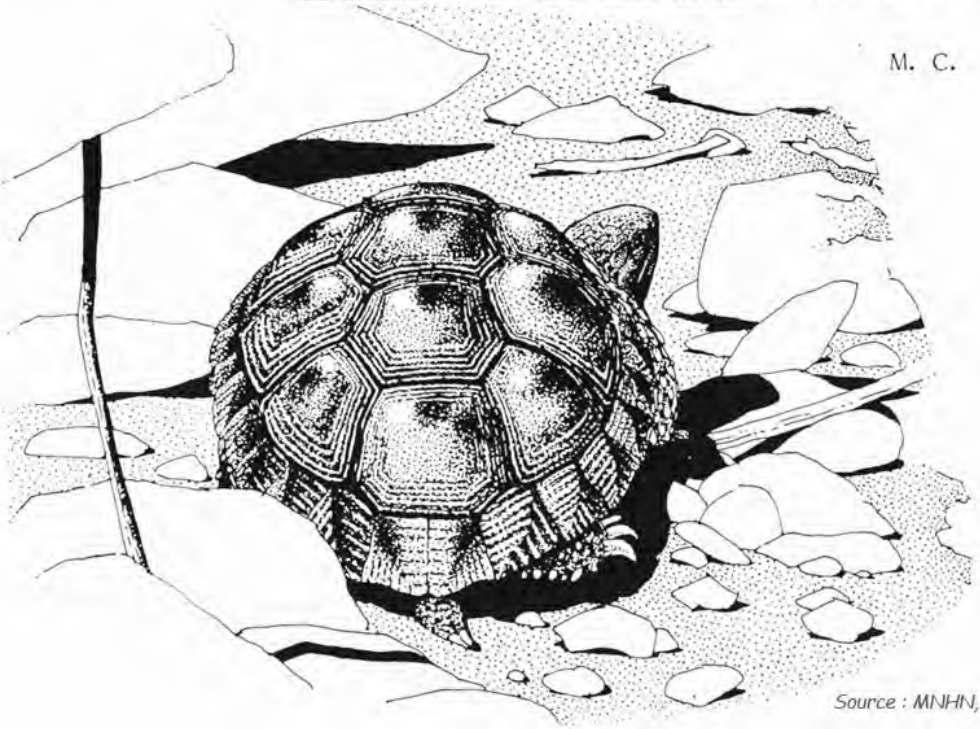

Source : MNHN, Paris

VIPERE D' ORSINI

Vipera ursinii ursinii (Bonaparte, 1835)

Ordre OPHIDIENS Famille Vipéridés

DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE.

Italie : Abruzzes (Mertens & Wermuth, 1960 ; Bruno, 1973), Balkans (Saint-Girons, 1978).

France : Alpes méridionales. Du fait de ses exigences écologiques, la répartition de cette vipère est essentiellement discontinue dans ce pays, par petites taches séparées les unes des autres par 20 à plus de 100 km. On connait actuellement 9 stations de V. u. ursinii. Toutes n'ont certainement pas été recensées et il est probable que leur nombre réel atteint au moins le double de ce chiffre.

Vipera ursinii est fondamentalement une espèce de régions découvertes à hiver froid et été chaud. La forme que l'on trouve en France a très vraisemblablement, comme la Marmotte, envahit l'Europe occidentale au cours d'une phase climatique sèche et sans doute froide. Actuellement, ces petites vipères ne subsistent plus que dans les rares biotopes qui lui sont encore favorables, c'est-à-dire les pelouses à génévriers nains des Alpes du Sud, aux environs de la limite supérieure des forêts de pins. Le sol calcaire fissuré leur fournit de bons abris d'hivernage et les génévriers un couvert suffisant en été, sans limiter l'insolation, tandis que les herbes favorisent l'existence de très nombreux Orthoptères qui constituent une part importante du régime des adultes et la quasi-totalité de l'alimentation des nouveaux-nés. En outre, elles n'y subissent pas la concurrence des deux autres espèces de vipères communes, qui ne fréquentent guère les zones découvertes.

POPULATION.

Aucun décompte précis n'a été fait mais, par comparaison avec les autres vipères, on peut estimer qu'une densité moyenne de l'ordre de un adulte par hectare n'est pas exceptionnelle. Compte-tenu de la superficie restreinte de la plupart des stations (environ 120 ha. pour le Mont Ventoux, nettement plus dans la montage de Lure, mais parfois moins ailleurs), ceci correspond à des populations d'adultes allant de plusieurs dizaines à deux ou trois centaines d'individus. Tous les écologistes savent que d'aussi petites populations sont très fragiles.

Deux stations seulement ont été plus ou moins suivies au cours des 35 dernières années : Mont Ventoux et montagne de Lure.

CAUSES DE DISPARITION.

Mont Ventoux : Cette population a souffert d'une forte fréquentation touristique, due à la présence d'un hôtel à sa périphérie et à la construction de plusieurs chalets.

Source : MNHN, Paris

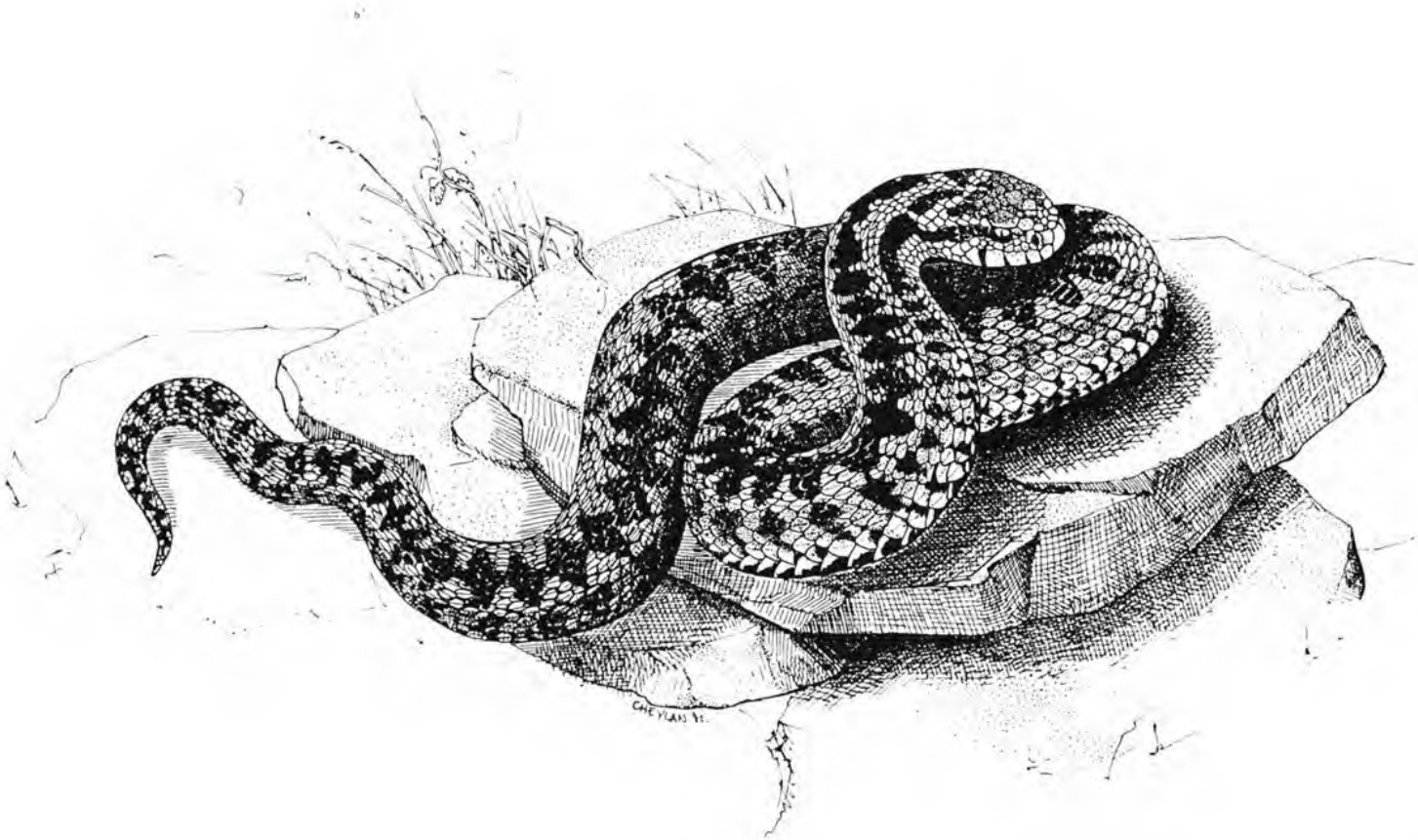

Source : MNHN, Paris

Montagne de Lure : Cette population, plus importante parce que plus étendue, a été décimée par des zoologistes, pour la plupart étrangers.

Les autres stations sont beaucoup moins accessibles et moins connues, donc moins menacées dans l'immédiat. Représentée par un petit nombre de populations modestes et dispersées, V. ursinii est certainement une espèce très vulnérable et même rare à l'échelle de la région, bien qu'elle puisse atteindre encore localement une densité normale. Un chasseur de serpents (éventuellement payé par une municipalité désireuse de favoriser le tourisme) pourrait, en deux mois, détruire complètement une station. Et une colonie de vacances de jeunes gens, pour peu qu'ils se prennent à ce jeu, obtiendrait le même résultat en 15 jours.

MESURES PRISES.

Espèce théoriquement protégée par l'arrêté de mai 1979 de la Loi de Protection de la Nature. Figure à l'annexe II de la Convention européenne de Berne.

MESURES DE CONSERVATION PROPOSEES.

Une circulaire du Préfet aux maires des communes intéressées, la pose de quelques affiches dans les hôtels de la région et une certaine information auprès des colonies de vacances et dans les centres de loisirs, devraient donner de bons résultats - ou tout au moins éviter le pire. Cette opération pourrait d'ailleurs se faire dans le cadre de la protection des espèces de montagne, V. ursinii n'étant pas la seule espèce menacée dans ces lieux. Sont concernées par ces mesures de protection un petit nombre de communes des départements du Vaucluse, des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, ainsi peut-être que du sud-est de la Drôme et du sud-ouest des Hautes-Alpes.

NOTA. Les taxonomistes s'accordent aujourd'hui à reconnaître que la forme présente en France est la sous-espèce nominale et non pas wettsteini Knoepffler & Sochurek. Il convient de rappeler que cette petite vipère, ne disposant que d'une très faible quantité d'un venin beaucoup moins toxique que celui de V. aspis, n'est pas dangereuse pour l'homme. Aucun cas d'envenimation n'est signalé dans la littérature.

BIBLIOGRAPHIE.

BRUNO, S. (1973) - Problemi di conservazione nel campo dell' Erpetologia. Atti del III Simposio Nazionale sulla Conservazione della Nature. V, II : 117 - 226, Bari.

HONEGGER, R.-E. (1978) - Amphibiens et Reptiles menacés en Europe. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 127 p.

KNOEPPFLER, L.-P. & SOCHUREK, O. (1955) - Neues über die Rassen der Wiesnotter (Vipera ursinii Bonap.). Burgenländ. Heimatb., 4, 17.

MERTENS, R. & WERMUTH H. (1960) - Die Amphibien und Reptilien Europas, 3. Liste. Senckenb., 38.

Source : MNHN, Paris

MOURGUE, M. (1909) - Les Vipères du Ventoux. Feuilles j. natur., 39 : 70 - 71.

SAINT-GIRONS, H. (1978) - Vipère d'Orsini. In : Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France. Montpellier, 132 - 133, carte.

SAINT-GIRONS, H. (1978) - Morphologie externe comparée et systématique des vipères d'Europe (Reptilia, Viperidae) - Rev. suisse Zool., 85 (3) : 565 - 595, figs., tabs., phs.

(1980) - Biogéographie et évolution des vipères européennes. C. R. Soc. Biogéograp., 496 : 146 - 172, figs.

SALGUES, R. (1937) - Faune des Ophidiens de Provence. Soc. Sci. Nat. Toulon, 21.

H. S. G.

Source : MNHN, Paris

LES REPTILES AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS

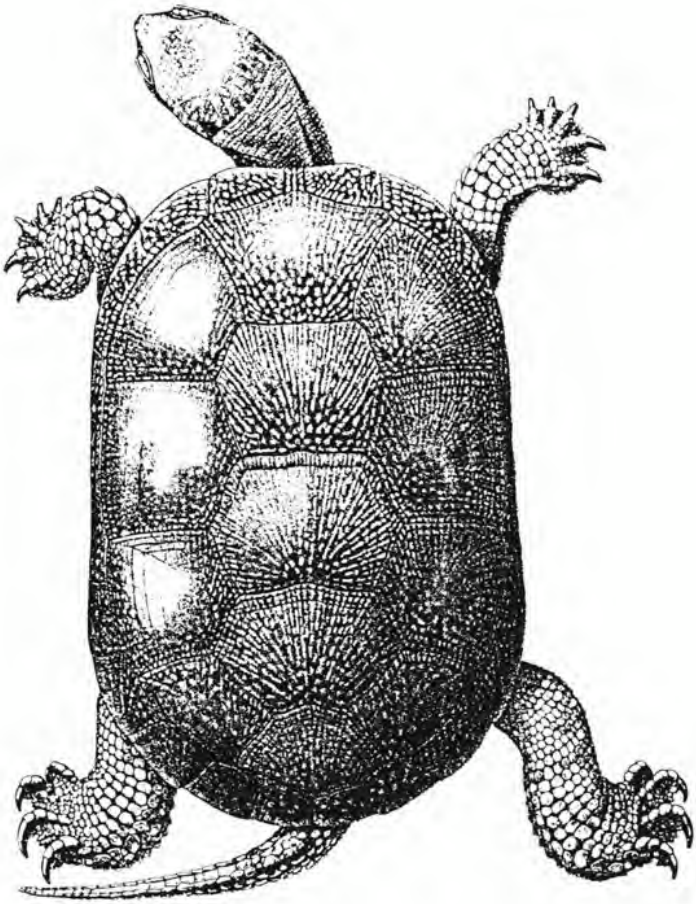

Source : MNHN, Paris

CISTUDE D'EUROPE

Emys orbicularis (Linné, 1758)

Ordre CHELONIENS Famille Emydidés

DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE.

Espèce connue d'Europe centrale et méridionale, de la partie occidentale de l'Asie, et d'Afrique du Nord. Elle a disparu au Würm en Grande-Bretagne, à l'Atlantique et au Subboréal en Scandinavie, au Subatlantique au Danemark, au Néolithique final aux Pays-Bas, après le Subboréal en Belgique, à l'époque gallo-romaine en Vendée, à l'époque historique en Hongrie (VIe - VIIIe siècles), en Allemagne, en Suisse et dans les Vosges (XVIIe siècle) ou plus récemment encore de différents départements français (XIXe et XXe siècles).

La Cistude est connue avec certitude des départements suivants (cités avec leur chiffre-code) : 01, 03, 06, 11, 13, 17, 18, 19, 20, 24, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38 (W), 40, 47, 48, 49 (populations éteintes au XIXème siècle, mais réintroductions récentes ?), 64, 66, 67, 69, 73, 74, 79, 81, 83, 84. Disparue en 85. Encore présente au XIXème siècle, mais aujourd'hui incertaine en 37, 58, 86. Présence à confirmer en 23, 63, 87. Introduite et naturalisée en 39, 41, 71 (indigène ?). Stations marginales non indigènes : 02, 08, 51, 53, 55, 57, 59, 62, 72, 77.

Cette tortue vit dans les complexes de grands étangs, les tourbières et les marais d'origine naturelle et les vieux bras des rivières dans les grandes vallées. Elle peut s'accommoder de divers habitats secondaires : biefs de moulins, fossés de rouissage, gravières, étangs artificiels le plus souvent dans des sites partiellement soustraits à l'influence anthropique (propriétés privées, réserves naturelles, terrains militaires), canaux et rivières canalisés, ruisseaux. Les pariades se produisent fin mai - début juin (parfois en automne), les pontes au début de juillet et les éclosions fin juillet et août.

POPULATION.

Inconnue à l'échelon national.

CAUSES DE DISPARITION.

La contraction de l'aire de cette espèce s'inscrit dans le contexte d'un recul généralisé et ancien d'une aire mise en place au Boréal. Le phénomène est inéluctable. Ce processus naturel a été accéléré par des prélèvements d'abord préhistoriques et protohistoriques (culte associé à des rites funéraires, consommation au Néolithique avec survivance jusqu'à l'époque historique récente), ensuite historiques (élevages, transferts, commerce, consommation, vente aux pharmacies au XIXème siècle encore). Les assèchements de marais sont responsables de la disparition de nombreuses colonies (Camargue, Languedoc, Landes).

Source : MNHN, Paris

MESURES DE PROTECTION A ENVISAGER.

L'adoption urgente d'une politique sévère de préservation des sites à Cistudes est impérieuse. Elle sera double :

1°/ Création de réserves ponctuelles pour tenter la préservation des dernières colonies localisées de tout le Midi de la France, des gaves des Pyrénées et de quelques stations situées dans divers départements.

2°/ Réalisation de parcs naturels de grande étendue dans la zone atlantique de l'aire (des Landes à la Charente Maritime), en Brenne et dans les Dombes.

Dans les deux cas, une police de surveillance est indispensable. L'effort portera en priorité sur les zones non marginales de l'aire. On découragera les expériences de transfert, mais des essais de réintroduction * pourront être réalisés à condition qu'ils soient entourés de toutes les garanties requises, surtout du point de vue écologique (complexes d'étangs suffisamment à l'abri de l'influence humaine, avec bordure d'hélophytes, végétation aquatique abondante, présence de préférence de la châtaigne d'eau, Trapa natans, et existence de sols meubles autour de ces étangs pour les pontes).

BIBLIOGRAPHIE.

PARENT, G.-H., 1979 - Contribution à la connaissance du peuplement herpétologique et des régions limitrophes. Archives Grand Duché du Luxembourg, 38 (1977-78) : 129-182.

G. H. P.

* Des dossiers sont à l'étude à la Société Herpétologique de France pour les départements 38, 71 et 74.

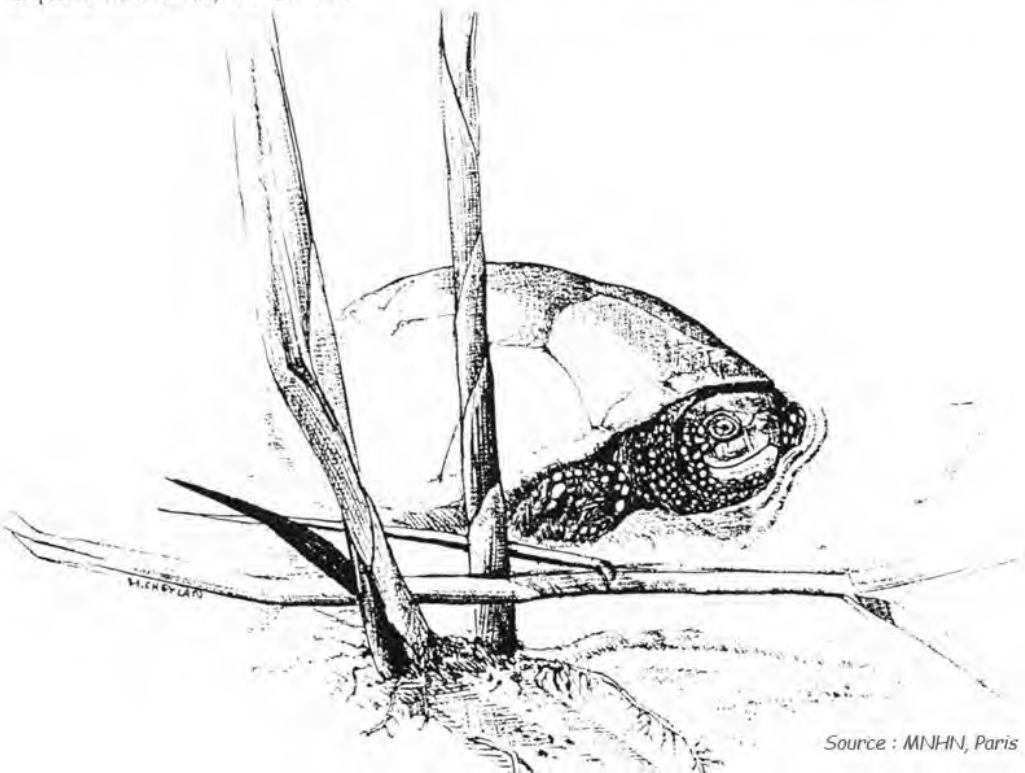

Source : MNHN, Paris

TORTUE LUTH

Dermochelys coriacea (Vandelli, 1761)

Ordre CHELONIENS Famille Dermochelyidés

DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE.

Espèce pélagique présente en Méditerranée, dans les Océans Atlantiques et Pacifique, ainsi que dans l'Océan Indien (Wermuth & Mertens, 1977).

France : Espèce se rencontrant sporadiquement en été le long des côtes françaises métropolitaines. Sur 193 observations répertoriées, 122 d'entre elles ont été faites dans la région des Pertuis charentais (Duron, 1978). Les cas d'échouage et de capture le long du littoral méditerranéen sont plus rares, malgré la découverte à Macconi di Gela, en Sicile, d'une plage de ponte (Bruno, 1969 et 1978). Pritchard (1971), Schulz (1975), Fretey (1976), Fretey & Lescure (1976, 1979) considèrent les plages de Guyane française comme la plus importante zone de nidification de l'espèce au monde, avant Trengganu (Malaisie).

POPULATION.

Grâce à des missions subventionnées par le W.W.F. - U.I.C.N. (contrat n° R.22.7-1/1481), le Ministère Français de l'Environnement et le Museum National d'Histoire Naturelle de Paris, la quasi totalité des Luths femelles nidifiant en Guyane ont été marquées. Le comptage des nids a également été fait quotidiennement sur les plages principales depuis 1977. Considérant que le nombre moyen de pontes par saison et par femelle est de 5-7, l'estimation de la population de Luths femelles venant de Guyane est de 13.996 à 19.596. Les plages malaises connaissent une population de 4.000 femelles. Quant aux plages de Guyana, Surinam, Costa Rica, Trinidad et Tongaland (Afrique du Sud), elles n'accueillent que quelques rares femelles par nuit en saison de ponte.

Le sex ratio de l'espèce étant inconnu, toute extrapolation sur la population mondiale est prématurée et douteuse.

CAUSES DE DISPARITION.

Encore mal définies. Il n'existe pas pour la Luth de pêche industrielle, ni d'importants massacres comme pour d'autres espèces de tortues marines. Certains indigènes la tuent pour sa chair (laquelle peut être toxique), d'autres pour son huile abondante ou ses oeufs. Sur les lieux de ponte, la mortalité des femelles à cause d'éléments naturels peut être élevée (Fretey 1977). En mer, à part l'Homme, seuls certains requins et l'Orque s'attaquent aux adultes. L'extraordinaire destruction des oeufs dans les nids et des nouveaux-nés à l'émergence n'est certes pas nouvelle, mais sans doute aujourd'hui trop excessive pour qu'un nombre suffisant de jeunes puissent remplacer les tortues adultes massacrées, la maturité sexuelle étant de plus très tardive.

Le long des côtes françaises métropolitaines, les Luths se font prendre accidentellement dans les filets des pêcheurs ou se noient, les pattes prisonnières des câbles retenant les casiers à homards (Duguy 1968). Une menace nouvelle et grave pèse sur l'espèce : la pollution des mers : confondant par exemple les sacs de matière plastique flottant entre deux eaux avec des Méduses, les Luths les avalent et en meurent.

Source : MNHN, Paris

MESURES PRISES.

Sur les lieux de ponte et d'échouage sont faites régulièrement des interventions pour sauver des tortues adultes. Les campagnes de protection et d'information menées depuis 1971 en Guyane ont fait régresser de façon spectaculaire les massacres. La stérilisation des chiens indiens, les plus gros prédateurs actuels des jeunes tortues, a commencé avec l'accord des populations locales. Les équipes du Museum de Paris et du Museum de La Rochelle sont maintenant aidées dans leurs actions de sauvegarde de la Luth par la gendarmerie nationale, les pompiers, les Affaires Maritimes, les sociétés locales de protection de la nature et les préfectures.

MESURES DE CONSERVATION PROPOSEES.

Toutes les plages importantes de ponte de Guyane vont être protégées dans le cadre de la future réserve naturelle de la Basse-Mana. Une écloserie destinée à sauver les nids menacés par la mer va être construite à l'intérieur de cette même réserve en 1980, financée par le Ministère de l'Environnement, le W.W.F., le Conseil Général Guyanais, Greenpeace, etc...

Dermochelys coriacea est sur l'Annexe I de la Convention de Washington et sur l'Annexe II de la Convention de Berne. Sa protection intégrale est envisagée dans le futur arrêté sur les tortues marines de la Loi de Protection de la Nature de 1976.

Une affiche intitulée "Luth contre la mort" a été éditée en 1979 par la Société Nationale pour la Protection de la Nature et la Société Herpétologique de France.

BIBLIOGRAPHIE.

DUGUY, R. (1968) - Note sur la fréquence de la tortue Luth Dermochelys coriacea L. prés des côtes de la Charente Maritime. Ann. Soc. Sci. Nat. Char. marit., 4 (8) : 8 - 16.

DURON-DUFRESNE, M., 1978 - Contribution à l'étude de la Biologie de Dermochelys coriacea (Linné) dans les Pertuis Charentais. Thèse Univ. Bordeaux I, 112 p., bibliogr., phs.

FRETEY, J. (1976) - Les tortues marines de Guyane française. Courr. Nat., 41 : 10 - 21, phs., figs.
(1977) - Causes de mortalité des tortues Luths adultes (Dermochelys coriacea) sur le littoral guyanais. Courr. Nat., 52 : 257 - 266, phs.

FRETEY, J., & J. LESCURE (1976) - Guyane française : les infortunes de la tortue marine. La Recherche, 7 (70) : 778 - 781. (1979) - Rapport sur l'étude de la protection des Tortues marines en Guyane française. Minist. Cult. et Environn., 56 p.

PRITCHARD, P. C. H. (1971) - The Leatherback or Leathery Turtle, Dermochelys coriacea. UICN Monograph., n° 1, 1 - 39.

SCHULZ, J. P. (1975) - Sea Turtles nesting in Surinam. Mededeling., 23 : 1 - 143, tabls., figs., phs.

Source : MNHN, Paris

WERMUTH, H. & R. MERTENS (1977) - Liste der rezenten Amphibien und Reptilien. Testudines, Crocodylia, Rhynchocephalia. Tierreich, 100 : 1 - 174.

J. F.

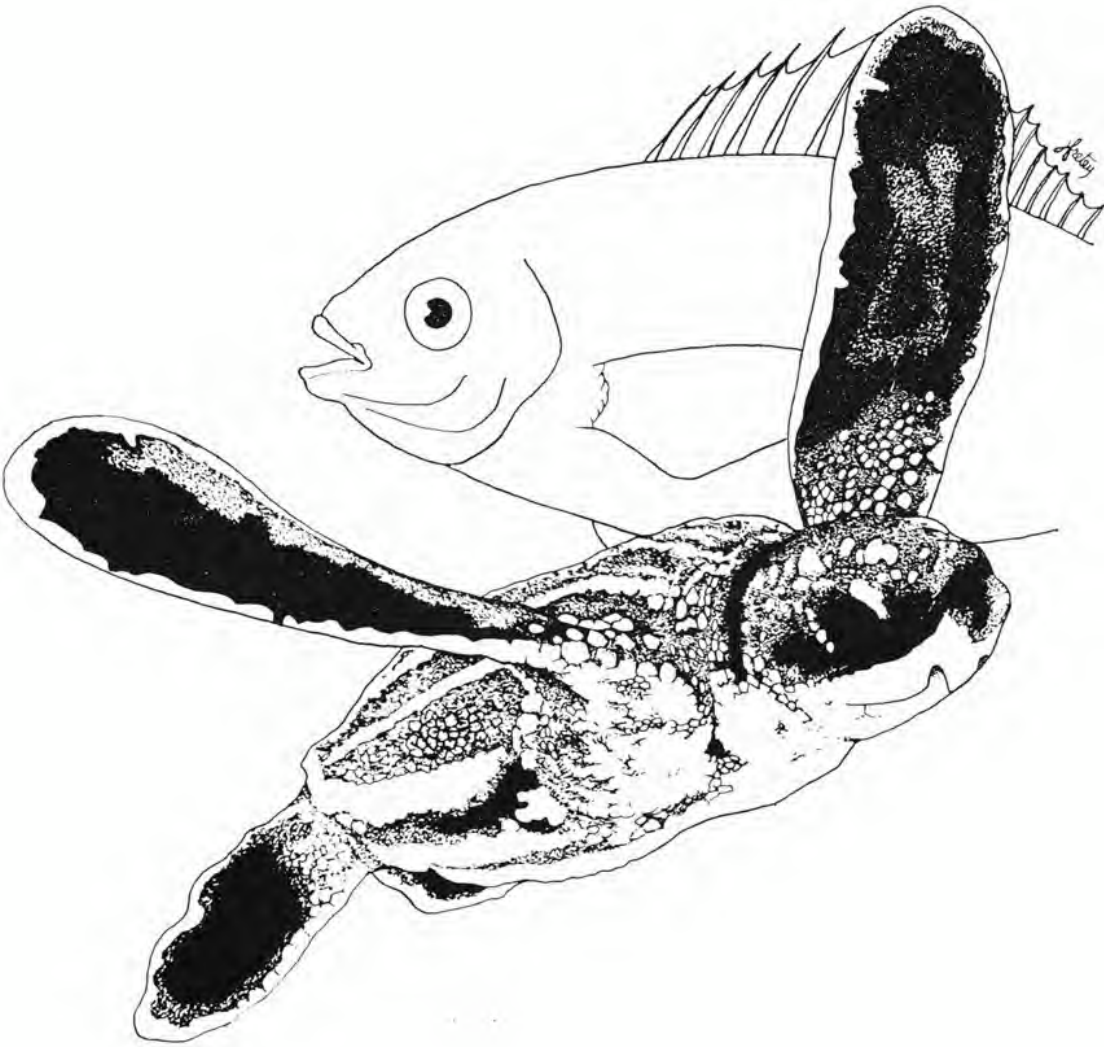

Source : MNHN, Paris

LES REPTILES DONT LA POPULATION N'A PAS SENSIBLEMENT DIMINUE MAIS DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES, DONC EN DANGER LATENT

OPHIDIENS

Vipéridés

. Vipère de Séoane, Vipera seoani Labaste 1879

Colubridés

. Couleuvres à collier corse, Natrix natrix corsa (Hecht.) 1930

SAURIENS

Lacertidés

. Algyroïde, Algiroïdes fitzingeri (Wiegmann, 1834)
. Lézard montagnard pyrénéen, Lacerta monticola bonnali Lantz. 1927
. Lézard hispanique, Lacerta hispanica Steindachner 1870
. Lézard sicilien, Podarcis sicula cettii, Cara. 1870

Geckos

. Hémidactyle commun, Hemidactylus turcicus (Linné, 1758).

J. F.

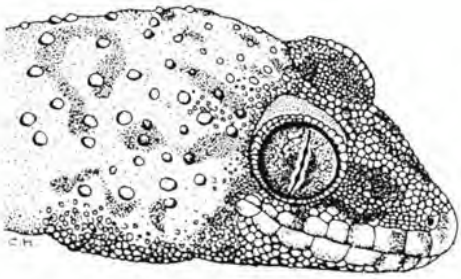

Source : MNHN, Paris

LES REPTILES DONT UNE REGRESSION S'EST MANIFESTEE SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEFINIR DANS QUELLE MESURE

SAURIENS

Lacertidés

. Lézard ocellé, Lacerta lepida Daudin, 1802
. Lézard des souches, Lacerta agilis Linné, 1758
. Lézard vivipare, Lacerta vivipara (Jacquin, 1787)
(régression des populations du Sud-Ouest)

OPHIDIENS

Vipéridés

. Vipère péliade, Vipera berus (Linné, 1758)

J. F.

Source : MNHN, Paris

RECAPITULATION DES REPTILES ENDEMIQUES

SAURIENS

Lacertidés

. Lézard montagnard corse, Lacerta bedriagae bedriagae Camarano, 1885

. Lézard des murailles de la Pointe du Raz, Podarcis muralis calbia Blanchard 1891

. Lézard des murailles de l'Ile d'Yeu, Podarcis muralis oyensis Blanchard 1891

. Lézard niçois, Podarcis muralis merremia (Risso) 1826

. Lézard sicilien, Podarcis sicula campestris (de Bretta) 1857

. Lézard tyrrhénien, Podarcis tiliguerta tiliguerta (Gmelin, 1789)

OPHIDIENS

Vipéridés

. Vipère d'Orsini, Vipera ursinii wettsteini Knoepffler et Sochurek 1955

Nota : Quelques-unes de ces sous-espèces endémiques voient leur valeur mise en doute par les systématiciens. Réelles ou pas du point de vue taxonomique, elles sont de toute façon, sensibles en tant que populations très localisées.

J. F.

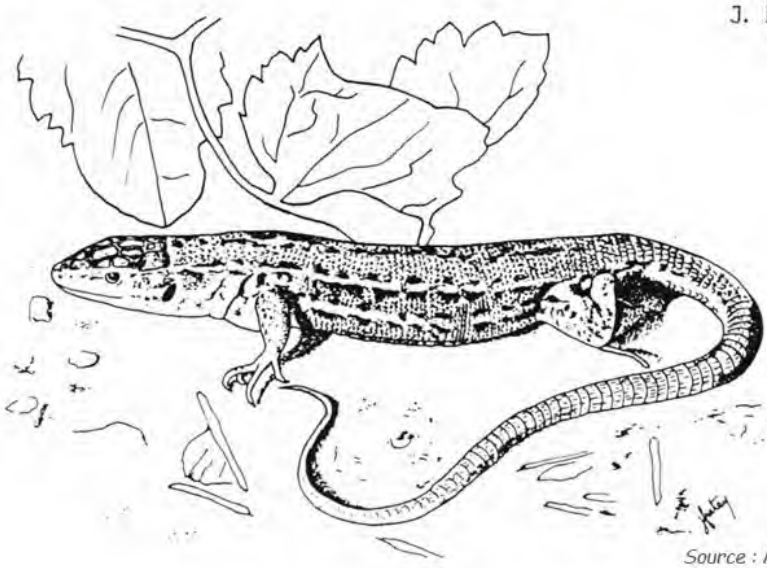

Source : MNHN, Paris

RECAPITULATION DES REPTILES MIGRATEURS

CHELONIENS MARINS

Chélonidés

. Tortue verte, Chelonia mydas mydas (Linné, 1758)
. Tortue imbriquée, Eretmochelys imbricata imbricata (Linné, 1766)
. Caouanne, Caretta caretta (Linné, 1758)
. Tortue du Mexique, Lepidochelys kempii (Garman, 1798)

Dermochelyidés

. Tortue luth, Dermochelys coriacea (Vandelli, 1761)

J. F.

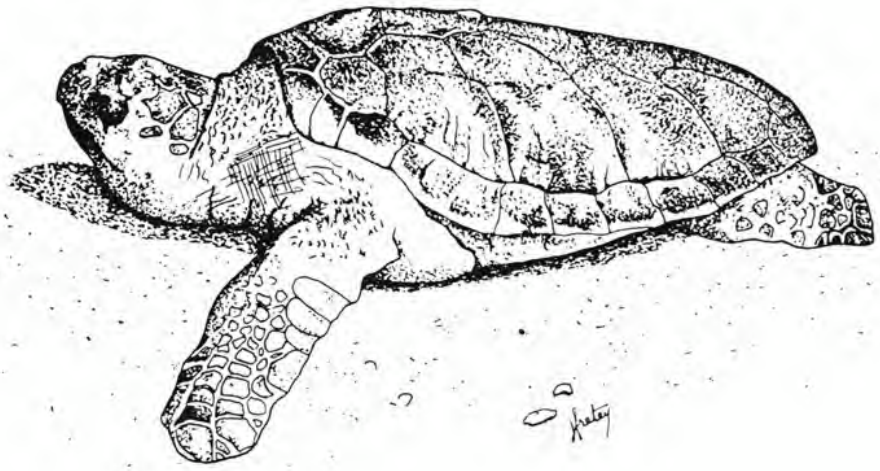

Source : MNHN, Paris

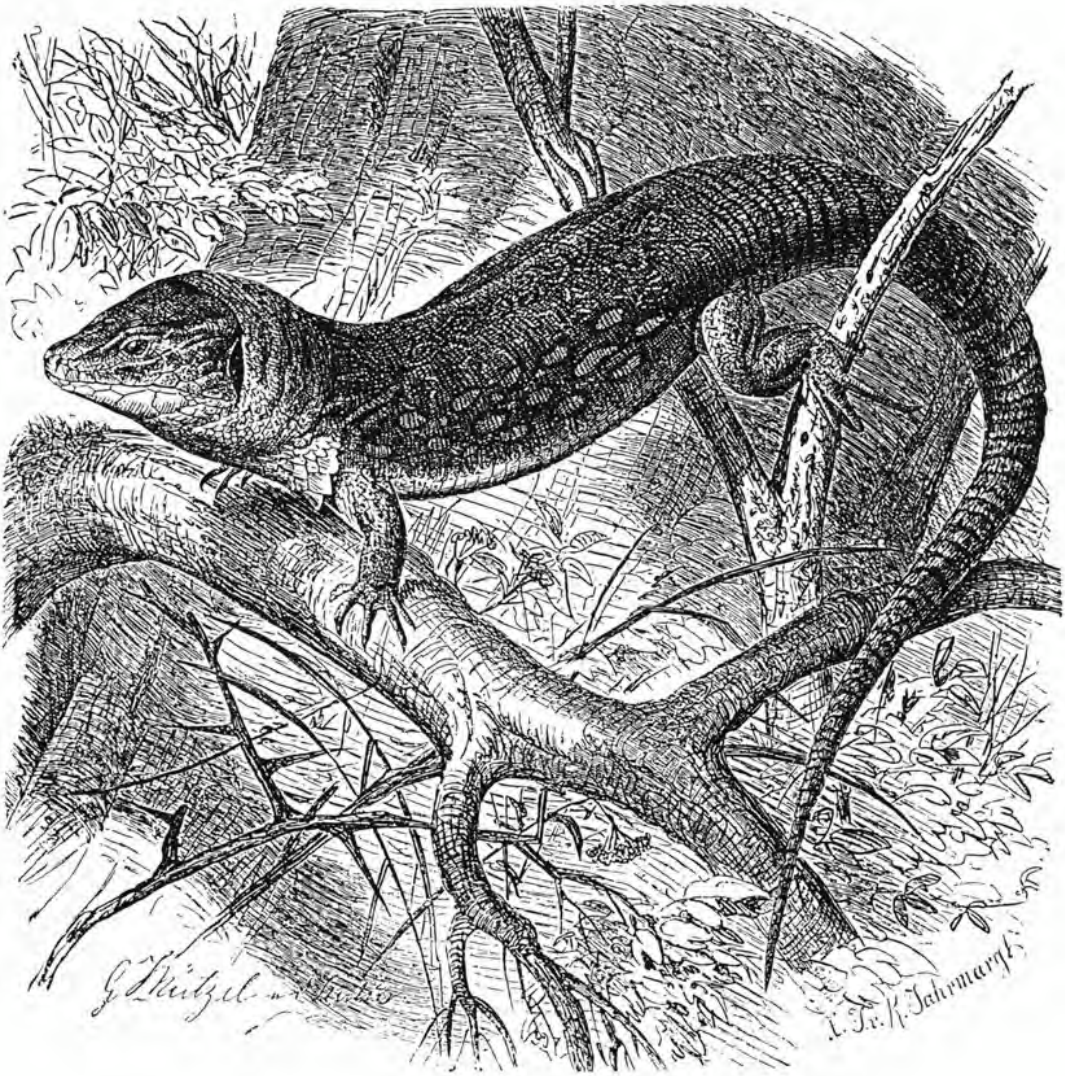

Source : MNHN, Paris

FASCICULE 22 Année 1983

LIVRE ROUGE DES AMPHIBIENS MENACES

Coordonnateurs : R. GUYETANT (R. G.)
M. THIREAU (M. T.)

Préface : J. LESCURE (J. L.)

Auteurs : Urodèles : G.-H. PARENT (G.-H. P.)
R. THORN (R. T.)

Anoures : R. GUYETANT (R. G.)

Sous les auspices de la Société Herpétologique de France

PARIS

SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

INTRODUCTION

AU LIVRE ROUGE DES AMPHIBIENS MENACES EN FRANCE

par J. LESCURE

Dans l'évolution des Vertébrés, la sortie des eaux a été réussie grâce à trois modifications importantes de l'organisme :

1 - la présence de poumons qui, se substituant aux branchies, permettent une respiration aérienne,

2 - la possession de membres adaptés à la marche, c'est-à-dire formés d'éléments articulés remplaçant les nageoires,

3 - l'apparition de structures particulières qui, entourant l'embryon, lui transmettent sa nourriture, permettent sa respiration et le protègent du milieu extérieur.

N'ayant pas acquis ces structures particulières de l'oeuf, les Amphibiens, qui sont cependant le groupe de Vertébrés ayant le plus efficacement assuré le passage de la vie aquatique à la vie terrestre, ont une existence partagée entre une phase aquatique et une phase terrestre. Leur nom même d'Amphibiens traduit bien ce mode de vie lié à deux mondes différents sinon opposés, et les exemples qui sont les plus familiers aux naturalistes d'Europe répondent pleinement à cette définition : nos grenouilles, rainettes et crapauds commencent leur vie à l'état de têtards aquatiques, nés d'oeufs pondus dans l'eau, et la poursuivent en menant une vie surtout terrestre, respirant l'air de l'atmosphère. Ils devront nécessairement retourner à l'eau pour la reproduction, la ponte et la fécondation exigeant un milieu aquatique.

A mesure que s'accroît notre connaissance des Amphibiens, particulièrement de ceux des pays tropicaux, il apparaît que dans un nombre de plus en plus élevé d'espèces, le cycle vital tend à se dégager de la nécessité d'un milieu aquatique pour la reproduction et le développement. Dans nos contrées, le crapaud accoucheur avec sa ponte enlacée entre les pattes du père et la Salamandre noire, qui est vivipare, sont les seuls exemples de ces tendances adaptatives à l'affranchissement du milieu aquatique.

Les Batraciens de France, qu'ils soient Urodèles ou Anoures, dépendent donc des points d'eau pour leur reproduction et leur phase larvaire. De cette exigence écologique découle la grande fragilité de cette classe de Vertébrés. Le comblement d'une mare isolée équivaut à la destruction d'une population. Nous sommes tous témoins actuellement de la disparition d'un grand nombre de points d'eau : mares, marécages, prés inondables pour des raisons souvent bien futiles. Ceux qui subsistent, notamment dans des forêts périurbaines, deviennent des décharges publiques, la plupart des espèces d'Amphibiens ne peuvent pas cohabiter avec les déchets de notre civilisation de consommation. Dans les régions arboricoles, le déversement d'herbicides et d'insecticides, de plus en plus nocifs, aboutit aux mares par les eaux de ruissellement. Là où on cultive le maïs, il n'y a quasiment plus de Batraciens ! Les têtards d'Anoures, qui sont les plus fragiles, n'arrivent pas à se métamorphoser ... On peut voir encore quelques adultes plus résistant, qui risquent, quant à eux, d'arriver dans l'assiette d'un "mangeur de Grenouille" mais, attention, c'est un cadeau empoisonné car il aura absorbé une bonne dose de pesticide en avalant des proies contaminées.

Source : MNHN, Paris

Devant la diminution alarmante des populations de tous les Amphibiens de France, provoquée par de multiples facteurs : disparition ou pollution des lieux de reproduction, des biotopes, des proies tuées par les insecticides, Crapauds et autres animaux écrasés sur les routes, consommation humaine excessive, etc..., le Ministère de l'Environnement - à la demande de la Société Herpétologique de France - a déclaré tous les Amphibiens intégralement protégés avec une exception pour les Grenouilles verte et rousse, dont la capture et le transport pour la consommation individuelle sont seuls permis (Arrêtés des 24 avril 1979 et 6 mai 1980). Le commerce des Grenouilles verte et rousse de France est absolument interdit mais il y a malheureusement des fraudes.

La classe des Amphibiens, qui comprend environ 3.000 espèces au monde est divisée en trois ordres :

1) - les Gymnophiones ou Apodes (env. 100 sp.)

Ils ont un corps allongé et vermiforme, sans membre. Ils vivent dans les pays tropicaux, la plupart mènent une vie souterraine, quelques-uns sont aquatiques.

2) - Les Urodèles (env. 300 sp.)

Ils ont un corps allongé, une queue persistant toute leur vie, ont souvent une phase terrestre et une phase aquatique.

3) - Les Anoures (entre 2.500 et 3.000 sp.)

Ils n'ont pas de queue, ont un tronc raccourci, des pattes inégales en longueur, les postérieurs allongés et plus ou moins adaptés au saut et (ou) à la nage. Ils ont des larves totalement différentes de l'adulte, sans tronc apparent (têtard) et une queue plus longue que le corps.

Source : MNHN, Paris

LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS MENACES EN FRANCE

LES AMPHIBIENS AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS

ANOURES						Pages
Crapaud vert	*	*	*		T	212
Pélobate brun	*		*		T	212

LES AMPHIBIENS AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS

URODELES						
Triton crêté	*	*	*		T	198
Triton marbré	*	*	*		T	199
Triton de Blasius	*	*	*		T	199
ANOURES						
Pélobate cultripède	*		*	*	T	213
Sonneur à ventre jaune	*				T	213

LES AMPHIBIENS DONT LA POPULATION N'A PAS SENSIBLEMENT DIMINUE MAIS DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES, DONC EN DANGER LATENT

URODELES						
Spélerpès de Gorman	*	*		*	T	201
Spélerpès brun de Strinati	*	*		*	T	201
Salamandre noire	*	*		*	T	202
Salamandre des Monts Cantabriques	*	*	*	*	T	202
Salamandre tachetée	*	*	*	*	T	202
Triton alpestre des Alpes apuanes	*		*		T	203
ANOURES						
Discoglosse peint	*		*	*	T	215
Grenouille oxyrhine	*	*	*		T	215

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS DONT UNE REGRESSION S'EST MANIFESTEE SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEFINIR DANS QUELLE MESURE

ANOURES				Pages
Pélodyte ponctué	*	*	T	216
Crapaud des joncs	*		T	216

LES AMPHIBIENS REMARQUABLES, SENSIBLES OU JOUANT UN ROLE IMPORTANT DANS LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES OU COMME INDICATEURS

URODELES						
Euprocte des Pyrénées	*	*		*	T	205
Euprocte de Corse	*	*	*	*	T	205
Salamandre terrestre	*	*	*	*	T	206
Salamandre de Corse	*		*	*	T	206
Triton alpestre	*		*		T	207
Triton palmé	*		*		T	208
Triton ponctué	*		*		T	209
ANOURES						
Grenouille rousse	*	*	*		P	217

RECAPITULATION DES AMPHIBIENS ENDEMIQUES

URODELES	
Spélerpès brun de Gorman	210
Spélerpès brun de Strinati	210
Euprocte des Pyrénées	210
Euprocte de Corse	210
Salamandre noire	210
Salamandre de Corse	210
Salamandre des Monts Cantabriques	210
Triton alpestre des Alpes apuanes	210
Triton marbré	210
Triton de Blasius	210

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS URODELES AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS

G.-H. P. et R.T.

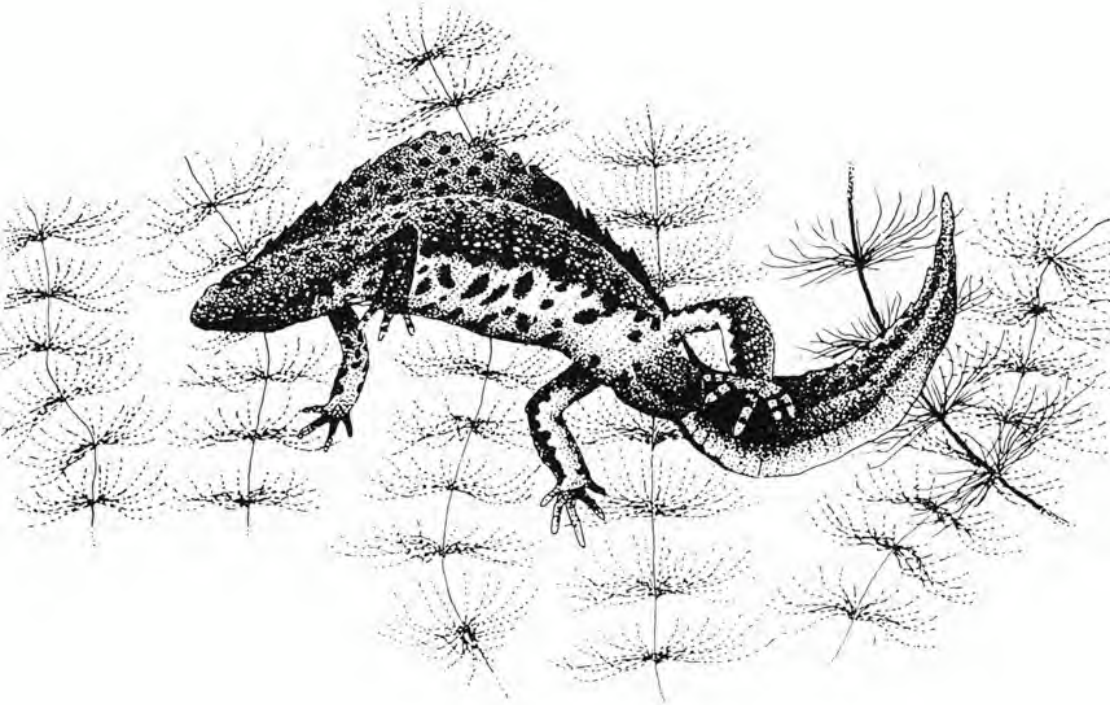

Source : MNHN, Paris

LE TRITON CRETE

Triturus cristatus cristatus (Laurenti, 1768)

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Connu de la plupart des départements situés au nord d'une ligne passant par les départements suivants cités avec leur chiffre-code : 17 (N), 79 (S), 16 (NE), 87, 19, 15 (N), 43, 42 ?, 69, 01, avec des aires disjointes plus au sud, à contrôler, par exemple en limite 12/48, en limite 81/34, en 38, 15, 07. La carte de Arnold et Burton (1978) paraît très proche de la réalité.

Le Triton crêté recherche des eaux relativement chaudes, généralement des mares de faible profondeur, le plus souvent sur des substrats crayeux, marneux ou argileux. Il est souvent observé dans des briqueteries, des marnières, des gravières, des sablières ou des carrières inondées, mais on peut l'observer dans toute une gamme d'autres biotopes, notamment des fossés et des ruisseaux.

Le déclin de cette espèce a pris des proportions alarmantes depuis 1950 et il s'est généralisé à toute l'aire française. Le même phénomène a été observé dans divers pays d'Europe et l'espèce figure dans la liste des espèces menacées dressée par le Conseil de l'Europe (Honegger 1978).

Les menaces qui frappent le Triton alpestre valent également pour cette espèce, mais elle est beaucoup plus vulnérable en raison de ses exigences écologiques plus strictes. Le Triton crêté et le Triton marbré sont les espèces les plus menacées de tous les tritons de France. Il serait donc judicieux d'accorder une priorité à la préservation des mares qui les abritent.

Le Triton crêté fait l'objet de prélèvements par les marchands d'animaux pour terrariophiles et par les enfants. Des transferts ont été effectués par les Hollandais en vue de repeupler les zones où l'espèce avait disparu chez eux.

Il existe un danger d'altération génétique par suite de l'introduction d'autres sous-espèces, surtout Tr. cristatus carnifex, ou bien de Tr. marmoratus marmoratus.

La Perche-Soleil (Eupomotis gibbosus = Lepomis gibbosus) a été rendue responsable en Allemagne occidentale de la destruction des larves de ce triton.

Une politique d'information du public (affiches, TV, etc.) et des enfants (par les instituteurs) s'impose.

Les populations en limite d'aire ou en aire disjointe devraient être protégées par priorité.

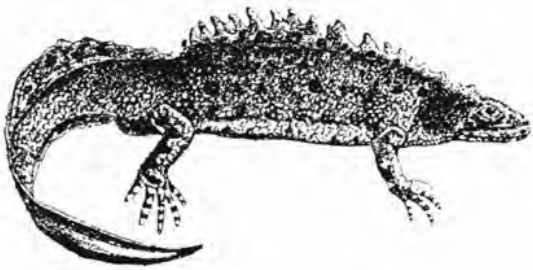

Source : MNHN, Paris

LE TRITON MARBRE

Triturus marmoratus marmoratus (Latreille, 1800)

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Endémique franco-ibérique.

Connu de presque tous les départements au sud ou à l'ouest d'une ligne courbe passant par les départements suivants cités avec leur chiffre-code : 50 (SW), 14, 53, 72, 28, 78 (extr. S), 77 (extr. S), 89 (S), 58 ?, 03, 42, 43 ? 07 ?, 30.

L'écologie est comparable à celle du Triton crêté, mais il paraît moins aquatique que le crêté. On l'observe également dans les tourbières et les mares situées au sein des landes à bruyères atlantiques.

Le Triton marbré a fait l'objet de prélèvements par les amateurs, les enfants et les marchands d'animaux pour terrariophiles. Des transferts en dehors de l'aire d'indigénat ont été constatés, notamment en France et en Belgique.

L'espèce se trouve dans une situation de vulnérabilité comparable, ou même supérieure, à celle du Triton crêté.

Les populations en limite d'aire devraient être protégées par priorité.

LE TRITON DE BLASIUS

Hybride de Triturus cristatus cristatus et de Triturus marmoratus marmoratus (= "Triton blasii" De Lisle, 1862 = "Triton trouessarti" Peracca, 1886).

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Connu en France de l'aire sympatrique des deux espèces parentales, avec certitude des départements suivants : 18, 35, 36, 44, 49, 53, 79, 86 et à confirmer pour 03 (W), 22, 23, 37, 63, 72. Peut donc être considéré comme endémique.

L'écologie est celle du Triton marbré.

Les menaces sont les mêmes que pour les deux espèces parentales.

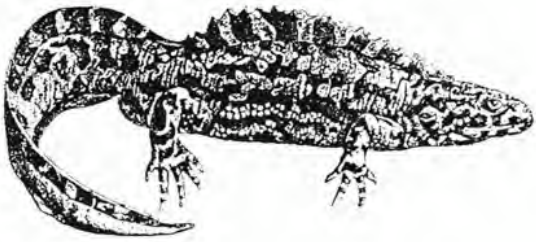

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS URODELES
DONT LA POPULATION N'A PAS SENSIBLEMENT DIMINUE
MAIS DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES, DONC EN DANGER LATENT

G.-H. P. et R. T.

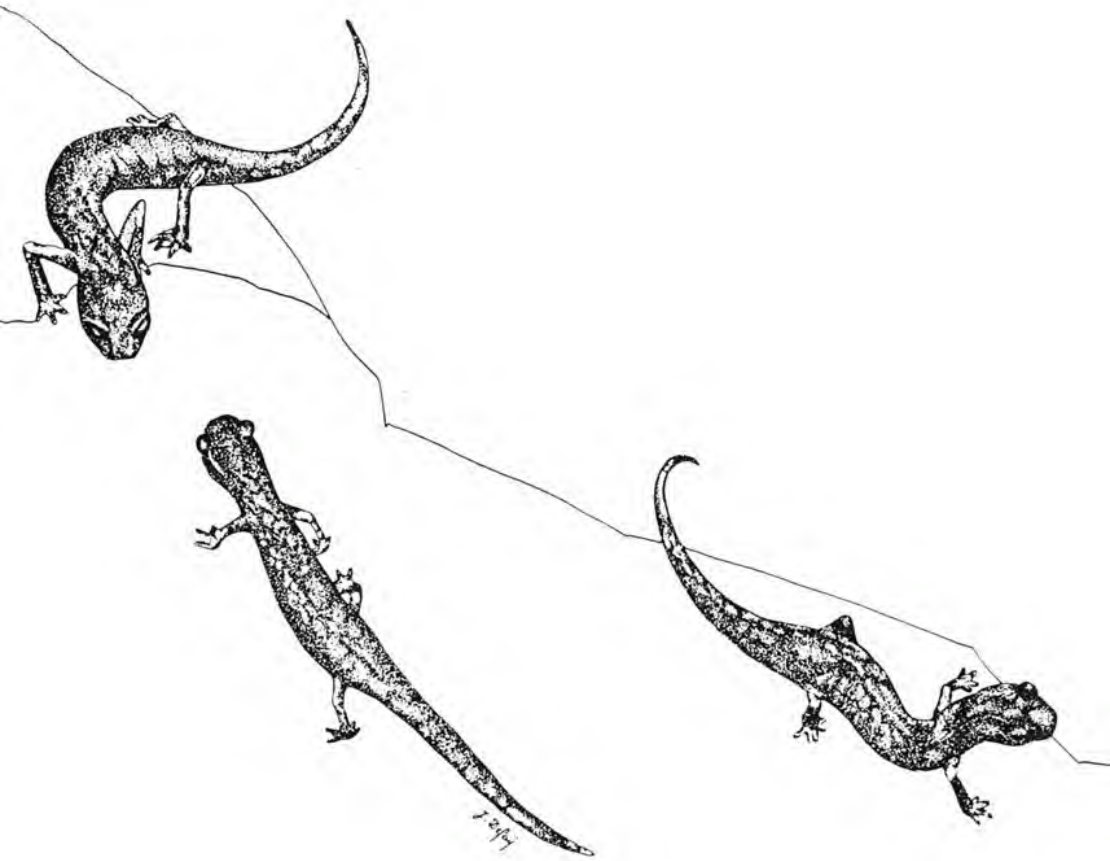

Source : MNHN, Paris

LE SPELERPES BRUN DE GORMAN

Hydromantes italicus gormani Lanza, 1952

Ordre URODELES Famille Plethodontidés

Endémique ligure, connu en France uniquement des Alpes-Maritimes (21 stations) et des Alpes de Haute-Provence (1 station). Il s'agit d'une espèce terrestre recherchant des endroits frais et humides, riches en cachettes souterraines. Elle s'observe jusqu'à 1800 mètres d'altitude.

Les prélèvements par des amateurs, par des scientifiques ou par des marchands d'animaux pour terrariophiles pourraient provoquer la disparition de cette espèce qui est également menacée par la destruction des biotopes occasionnée par l'aménagement touristique de la région.

La seule politique conséquente consisterait à établir, pour chacune des 22 stations actuellement connues, un périmètre de protection et d'adopter, selon les cas, les mesures les plus appropriées pour en assurer la pérennité : classement, création de réserves naturelles éventuellement ponctuelles, enregistrement aux plans particuliers d'aménagements du caractère réservé de ces secteurs. Une surveillance de l'accès à certains sites souterrains s'imposerait également.

On demandera également aux agents forestiers de veiller à la conservation des vieux arbres dans les endroits où existent les Spélerpès, car ils s'y abritent parfois.

LE SPELERPES BRUN DE STRINATI

Hydromantes italicus strinatii Aellen, 1958

Ordre URODELES Famille Plethodontidés

Endémique des Alpes-Maritimes.

Connu uniquement des Alpes maritimes (environ 10 stations connues).

Même écologie que pour la sous-espèce précédente, mais celle-ci s'observe à plus faible altitude.

Les menaces et les mesures à adopter sont les mêmes que pour la sous-espèce précédente, mais les stations proches de Nice, de Monacco et de Menton sont évidemment beaucoup plus menacées et seules des mesures absolument draconiennes pourront assurer la survie de cette sous-espèce.

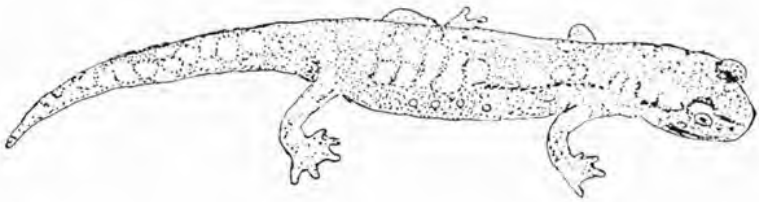

Source : MNHN, Paris

LA SALAMANDRE NOIRE

Salamandra atra Laurenti, 1768

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Endémique alpin.

Connu actuellement avec certitude des Hautes-Alpes (Queyras), du Jura et de la Haute-Savoie. A rechercher dans les Alpes-Maritimes, les Alpes de Haute-Provence, le Doubs, la Savoie (en limite de la Haute-Savoie) et l'Isère.

Cette espèce se rencontre surtout dans les étages subalpins et alpins ; en France, elle est connue avec certitude de sites entre 1500 et 2500 mètres d'altitude. Elle s'observe dans des endroits ombragés et humides mais aussi en plein alpage au soleil. Il s'agit d'une espèce vivipare et donc indépendante de l'eau. La reproduction a lieu entre la mi-mai et la mi-août.

La rareté de l'espèce la rend particulièrement vulnérable aux prélèvements effectués par des amateurs ou par des marchands d'animaux pour terrariophiles.

L'aménagement touristique des hautes vallées alpines, en particulier pour le ski, et le tracé des itinéraires touristiques, devraient épargner les sites où subsiste encore la Salamandre noire.

LA SALAMANDRE DES MONTS CANTABRIQUES

Salamandra salamandra fastuosa Schreiber, 1912

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Endémique pyrénéo-(oriental) cantabrique.

N'existe en France que dans les Pyrénées occidentales et centrales, atteignant l'ouest de la Haute-Garonne.

Des intergrades avec S. s. terrestris sont connus dans les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées orientales. Ils existent peut-être aussi dans l'Ariège.

L'écologie et les menaces sont les mêmes que pour S. s. terrestris (espèce remarquable, ...) mais ce sont les sites d'implantation touristique qui constituent la menace majeure pour cette sous-espèce. C'est ainsi qu'un terrain de camping a été implanté à Cauterets à l'emplacement d'une population vivipare de cette sous-espèce (J. Joly, 1968 : Ann. Sc. Nat. Zool., Paris (12), 10 (3) : 301-366).

LA SALAMANDRE TACHETEE

Salamandra salamandra salamandra (Linné, 1758)

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Source : MNHN, Paris

Connue de l'Est des Alpes de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et de l'Est du Var ; toutes les autres mentions sont erronées ou correspondent à des individus introduits.

L'espèce se trouve en limite (occidentale) de son aire. En France, ses effectifs sont réduits et l'on peut considérer la situation comme précaire.

L'écologie et les menaces sont les mêmes que pour la Salamandre terrestre, Salamandra salamandra terrestris (espèce remarquable, ...), mais la disparition des biotopes représente ici le risque majeur.

LE TRITON ALPESTRE DES ALPES APUANES

Triturus alpestris apuanus (Bonaparte, 1839)

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Endémique ligure atteignant la Toscane centrale (43°05' N), connu en France des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes.

Espèce se trouvant en limite (occidentale) de son aire, ses effectifs sont réduits et dès lors en situation précaire. Une politique de préservation de tous les biotopes abritant cette espèce en France s'impose. La création de réserves naturelles ponctuelles est à préconiser.

L'aménagement touristique de cette partie des Alpes et en particulier les projets de routes et de lotissements devraient à tout prix épargner ces colonies.

L'introduction de truites dans certains petits lacs alpins où vit ce triton devrait être interrompue au plus vite et interdite.

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS URODELES
REMARQUABLES, SENSIBLES, OU JOUANT UN ROLE IMPORTANT
DANS LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES OU COMME INDICATEURS

G.-H. P. et R.T.

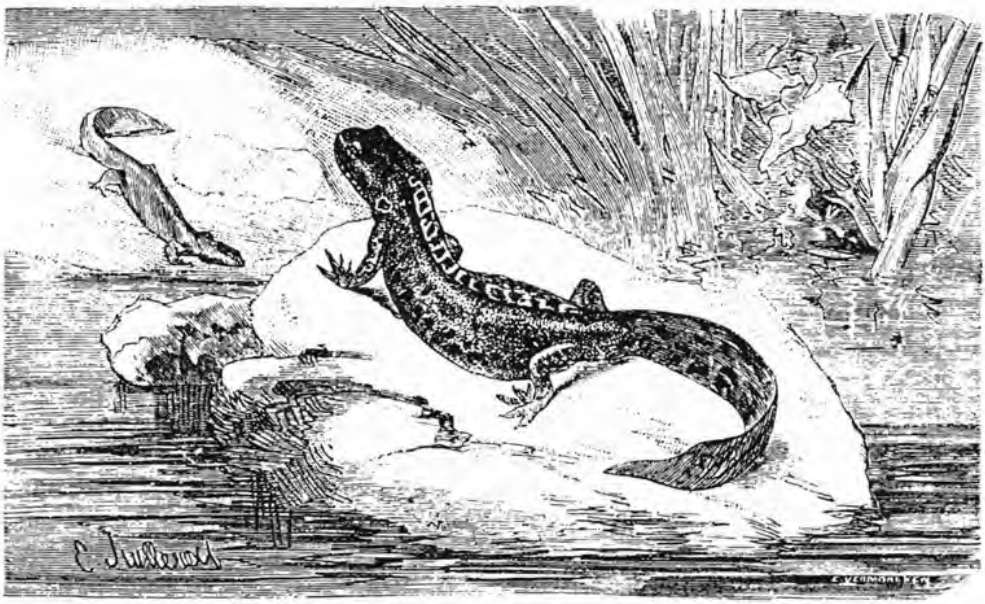

Source : MNHN, Paris

L'EUPROCTE DES PYRENEES

Euproctus asper (Dugès, 1852)

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Espèce confinée aux Pyrénées, versants français et espagnol, du méridien de Larrau à l'Ouest jusqu'au méridien de Céret à l'Est, généralement de 700 à 2500 mètres d'altitude. Connue sous terre dans l'Ariège. La forme "castelmouliensis" Wolterstorff 1925, connue des Hautes-Pyrénées (Bagnères-de-Bigorre) n'a pas la valeur d'une sous-espèce.

L'Euprocte des Pyrénées vit dans les torrents, les ruisseaux et les lacs de montagne et s'observe parfois dans les flaques d'eau.

Cette espèce est menacée, dans une certaine mesure, par les récoltes commerciales des marchands d'animaux pour terrariophiles.

L'introduction de truites arc-en-ciel (Salmo gairdneri = S. irideus) dans certains lacs pyrénéens, notamment dans le massif de Néouvieille, a provoqué la régression des populations d'Euproctes, dont les truites consomment les oeufs et les larves. Si cette pratique devait se généraliser, elle mettrait certainement la survie de l'Euprocte en danger ; elle est donc à proscrire avec fermeté dès maintenant et elle devrait concerner tous les poissons carnivores, en particulier les truites (Salmo spp.) et les ombres (Thymallus thymallus). Au lac Long, dans la réserve d'Estibère et dans certaines rivières du Pays Basque, les truites importées ont peut-être introduit des parasites qui ont provoqué des anomalies au tube digestif des Euproctes (Clergue-Gazeau. M. 1971 : Ann. Spéléo., 26 (4) : 853).

L'aménagement hydro-électrique des hautes vallées pyrénéennes devrait s'efforcer d'épargner les sites hébergeant des Euproctes. Des déboisements risquent localement de compromettre la survie de l'espèce qui est lucifuge.

Les mesures générales de protection des sites karstiques souterrains sont de mise pour les sites souterrains où vit cette espèce.

L'EUPROCTE DE CORSE

Euproctus montanus (Savi, 1838)

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Endémique corse.

Cette espèce vit dans les ruisseaux et les lacs de montagne, surtout entre 500 et 1500 mètres d'altitudes, mais elle peut s'observer à très basse altitude aussi bien qu'à plus de 2000 m.

Les mêmes menaces pèsent sur cette espèce que sur l'Euprocte des Pyrénées (espèces remarquables, ...), mais les prélèvements restent la menace potentielle prépondérante dans ce cas-ci.

Source : MNHN, Paris

Comme cette espèce est eurytherme, qu'elle peut s'éloigner des ruisseaux et qu'elle s'observe même à basse altitude, elle est plus susceptible d'être victime de l'aménagement touristique de l'île et des incendies de maquis.

Une politique de préservation de tous les ruisseaux abritant l'Euprocte devrait être adoptée, à la fois du point de vue de l'aménagement du territoire et de la pollution des eaux.

En Sardaigne, la campagne de démoustication a provoqué une régression de l'Euproctus platycephalus en raison, d'une part des pulvérisations de D.D.T., et, d'autre part, du comblement de certaines mares. Semblable erreur devrait être évitée en Corse

LA SALAMANDRE DE CORSE

Salamandra salamandra corsica Savi, 1838

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Endémique corse.

L'écologie est assez proche de celle de Salamandra salamandra terrestris et les menaces sont les mêmes. L'impact touristique entraînant le risque de voir détruire les biotopes constitue pour cette sous-espèce la principale menace.

LA SALAMANDRE TERRESTRE

Salamandra salamandra terrestris Lacépède, 1788

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Connue de tous les départements français sauf les Alpes-maritimes et la Corse où elle manque, et des départements suivants pour lesquels on ne dispose pas d'information pour le moment : Hautes-Alpes, Creuse, Lot-et-Garonne, Savoie, Haute-Savoie.

Des intergrades avec S. s. salamandra sont connus du Doubs (ainsi que du Vaud, en Suisse). Les intergrades avec S. s fastuosa sont cités à propos de cette sous-espèce.

La Salamandre terrestre est une espèce de l'étage collinéen et de l'étage montagnard, liée aux forêts de feuillus (le plus souvent aux hêtraies). Les larves sont déposées dans des ruisseaux à eau fraîche et fortement oxygénée : ruisseaux à cascatelles des forêts de ravin, tufs calcaires, sources. L'adulte se cache dans des cavités souterraines, naturelles ou artificielles. Ses moeurs sont nocturnes et l'animal est sédentaire.

La Salamandre a été victime localement de prélèvements larvaires en vue de la réintroduction de l'espèce dans certaines stations du Limbourg hollandais !

De nombreux captages de sources ou bien l'installation de bassins clandestins d'élevage de truites aux abords des sources ont provoqué la destruction de certaines colonies.

Source : MNHN, Paris

Des prélèvements importants furent effectués lors des sorties en masse après les pluies d'orage ou lors des rassemblements automnaux. Ils étaient destinés soit au commerce des animaux pour terrariophiles, soit pour la recherche scientifique dans les universités. Des adultes regroupés pour l'hivernage ont été détruits lors de travaux de terrassements.

La destruction des forêts, les enrésinements monospécifiques, l'empierrement des chemins forestiers, la canalisation des ruisseaux, l'installation de zones récréatives (campings-caravanings, châlets de seconde résidence) à proximité des ruisseaux à salamandres, la pollution des ruisseaux par les eaux d'égoûts ou par des dépôts sauvages d'ordures ou de déchets industriels, constituent d'autres causes, plus locales, de disparition de la salamandre terrestre. Des trous de pédologue, non comblés, forment des pièges pour les adultes. Des animaux sont parfois écrasés sur des routes et chemins forestiers où la circulation nocturne devrait être interdite.

Les mesures à préconiser se déduisent des considérations précédentes, mais on peut insister en particulier sur l'opportunité de conserver les forêts feuillues aux environs des zones de sources, d'épargner toujours l'une ou l'autre source lors des captages, de protéger les résurgences au même titre que les sources et de conserver l'intégrité des sites karstiques souterrains où ces animaux se réfugient assez fréquemment.

Les transferts ou les introductions d'autres sous-espèces sont à proscrire, en raison du risque génétique que cela représente. Salamandra salamandra algira, la Salamandre d'Algérie, par exemple, a été importée dans les Vosges.

Les populations qui comportent des albinos ou bien la variante rouge (var. "coccinea" von Schweizerbath) ou encore des néoténiques devraient ête spécialement protégées.

LE TRITON ALPESTRE

Triturus alpestris alpestris (Laurenti, 1768)

Ordre URODELES — Famille Salamandridés

Connu actuellement de presque tous les départements situés au nord d'une ligne sinueuse passant par les départements suivants, cités avec leur chiffre-code : 22, 56, 44, 49, 72, 28, 45, 89, 58, 03, 23, 19, 15, 43, 42, 38, 73.

L'espèce est liée aux mares, étangs, ornières forestières, fossés, drains, ruisseaux, noues des grandes vallées, lacs de montagne etc...

L'empierrement des chemins forestiers et le comblement des mares constituent les deux causes principales de la régression de cette espèce. La disparition en outre des mardelles, des douves, des fortifications, des drains, des fossés inondés, des tourbières, des zones de sources ou de suintements, des carrières inondées, des abreuvoirs, des noues, des bras-morts, chaque fois à la suite d'interventions humaines, est responsable de la réduction de l'aire de cette espèce.

L'éducation scolaire, au niveau des écoles primaires, devrait permettre de réduire considérablement les récoltes effectuées par les enfants.

La pollution des mares par les pesticides utilisés en agriculture, par des détergents ou par des dépôts d'ordures ou de déchets d'industrie devrait être sévèrement pénalisée.

Source : MNHN, Paris

Les étangs et les mares qui abritent des populations isolées de tritons et qui ne pourraient donc pas être recolonisées spontanément en cas de destruction de la population devraient faire l'objet d'un classement ou d'une mise en réserve naturelle.

On évitera surtout d'y introduire des poissons, surtout des épinoches (Gasterosteus aculeatus et Pungitius pungitius) et des canards qui risquent fort de détruire les tritons. Même des carpes ont une influence néfaste : elles détruisent la végétation où les tritons déposent leur ponte et où ils peuvent s'abriter. Le taux d'oxygénation de l'eau peut également être fortement réduit dans ces conditions.

On veillera aussi à ne pas créer des zones récréatives dans des secteurs où la population de tritons est menacée. On conservera aux berges et aux abords des mares une diversité maximale surtout du point de vue du relief et de la végétation.

La préservation du lit majeur des rivières et des fleuves, compte tenu des impératifs économiques, est un voeu fondamental des écologistes. On évitera d'ouvrir de nouvelles routes à proximité des lieux de reproduction des tritons.

Les réserves cynégétiques de sangliers provoquent également la régression des tritons, soit par consommation des adultes, soit par destruction des ornières forestières qui abritent les larves.

Les colonies où existent des néoténiques devraient faire l'objet d'une attention privilégiée. Les populations en limite d'aire et éventuellement en aire disjointe devraient être protégées par priorité.

LE TRITON PALME

Triturus helveticus helveticus (Razoumowsky, 1789)

Ordre URODELES — Famille Salamandridés

Présent dans toute la France, sauf en Corse, dans les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes et la Drôme ; on présume que l'aire présente des lacunes dans le SW et le SE de la France.

L'écologie est comparable à celle du Triton alpestre, mais le Triton palmé s'observe parfois jusque dans la zone littorale, où on peut même le rencontrer dans des eaux légèrement chlorurées par les embruns.

Les menaces sont les mêmes que celles qui frappent le Triton alpestre (espèces remarquables ...).

Dans plusieurs régions, on constate que la proportion entre Triton palmé et Triton vulgaire est en train de s'inverser en faveur de ce dernier ; cette dérive est due à l'altération des biotopes, par suite de la pollution, situation à laquelle le Triton vulgaire s'adapte mieux que le Triton palmé.

Il existe des mares où l'on observe des cas de néoténie ; elles devraient faire l'objet de mesures de protection particulières. Certaines populations présentant du nanisme et qui restent à étudier, devraient également être spécialement protégées.

Source : MNHN, Paris

LE TRITON PONCTUE ou TRITON VULGAIRE

Triturus vulgaris vulgaris (Linné, 1758)

Ordre URODELES Famille Salamandridés

Connu de presque tous les départements au nord d'une ligne passant par les départements suivants cités avec leur chiffre - code : 85, 79 (N) ? 86 (N), 36 (N), 18 (N) ?, 89, 21, 39, avec une aire disjointe à confirmer en 03, 15, 19, 23, 42 (N), 63, 87.

Le Triton ponctué recherche des mares, étangs, fossés, dans des sites ensoleillés et généralement en plaine. Il s'accommode de zones cultivées totalement déboisées, supporte les eaux saumâtres et résiste mieux à la pollution que les autres tritons.

Les menaces sont les mêmes que celles qui frappent le Triton alpestre (espèces remarquables ...), le Triton palmé (espèces remarquables...) et le Triton crêté (espèces disparues ou en forte régression).

Les stations où l'on observe des cas de néoténie, de même que celles qui se trouvent en limite d'aire ou en aire disjointe, devraient faire l'objet de mesures de protection privilégiées.

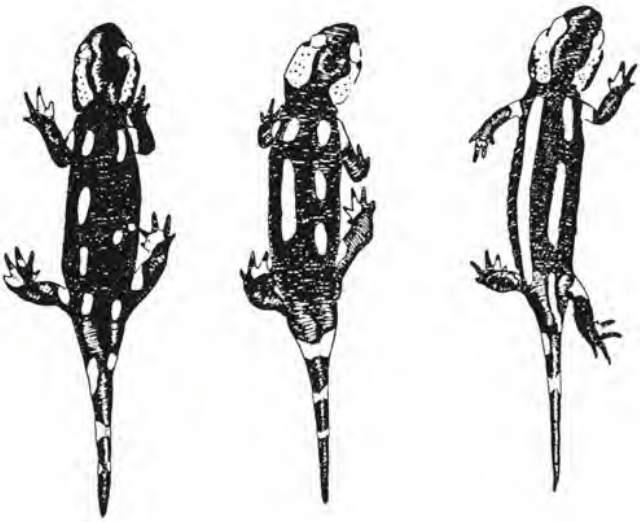

Source : MNHN, Paris

RECAPITULATION DES AMPHIBIENS URODELES ENDEMIQUES

SPELERPES BRUN DE GORMAN Hydromantes italicus gormani Lonza, 1952

SPELERPES BRUN DE STRINATI Hydromantes italicus strinatii Aellen, 1958

EUPROCTE DES PYRENEES Euproctus asper (Duges, 1852)

EUPROCTE DE CORSE Euproctus montanus (Savi, 1838)

SALAMANDRE NOIRE Salamandra atra Laurenti, 1768

SALAMANDRE DE CORSE Salamandra salamandra corsica Savi, 1838

SALAMANDRE DES MONTS CANTABRIQUES Salamandra salamandra fastuosa Schreiber, 1912

TRITON ALPESTRE DES ALPES APUANES Triturus alpestris apuanus (Bonaparte, 1839)

TRITON MARBRE Triturus marmoratus marmoratus (Latreille, 1800)

TRITON DE BLASIUS Triturus Blasii De Lisle, 1862 = Triturus trouessarti Peracca, 1886

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS ANOURES AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS

Source : MNHN, Paris

LE CRAPAUD VERT

Bufo viridis viridis (Laurenti, 1768)

Ordre ANOURES Famille Bufonidés

Le crapaud vert a une aire de répartition assez vaste ; celle-ci couvre une grande partie de l'Asie, de l'Europe Centrale et de l'Afrique du Nord, approximativement entre le 26ème et le 58ème degré de latitude Nord.

En France, l'espèce n'est connue avec certitude que dans la région de l'Est et plus particulièrement dans la plaine d'Alsace où on le rencontre parfois en présence du crapaud commun. Il est signalé aussi dans certains secteurs des Alpes et en Corse.

En ce qui concerne sa présence dans le centre et dans l'ouest de la France, il est vraisemblable que des confusions aient été faites avec Bufo calamita.

Les populations actuelles de crapaud vert sont menacées par l'assèchement de certains marais, ainsi que par l'utilisation des mares et des plans d'eau à des fins piscicoles.

Par ailleurs, les terrariophiles sont tentés de le prélever à cause de sa livrée particulière. Il faut absolument veiller à ce que les zones qui hébergent Bufo viridis soient protégées et surveillées au moment de la reproduction.

Une politique d'information du public (affiches, TV, etc...) et des élèves devrait être mise en place dans les secteurs où l'espèce est représentée.

R. G.

LE PELOBATE BRUN

Pelobates fuscus fuscus (Laurenti, 1768)

Ordre ANOURES Famille Pelobatidés

Le Pélobate brun est une espèce du centre de l'Europe qui affectionne les terrains sableux des plaines alluviales étendues. Ses moeurs fouisseuses le mettent à l'abri des prédateurs, mais les têtards sont très vulnérables surtout dans les premières semaines de leur vie.

Il est connu en France dans la région Nord de l'Alsace et en Lorraine mais il doit vraisemblablement exister dans toute la plaine du Rhin. En ce qui concerne les autres localisations, elles doivent être examinées avec une extrême prudence ; la carte de répartition donnée par ARNOLD et BURTON est selon nous, beaucoup trop étendue à l'Ouest.

Comme pour le crapaud vert, une bonne connaissance des milieux susceptibles de l'abriter peut maintenir les populations à un niveau acceptable. Il faut veiller particulièrement à ce que les trous d'eau et les mares ne soient pas considérés comme des lieux de décharge comme cela est souvent le cas.

R. G.

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS ANOURES AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET CONTINUE ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS

LE PELOBATE CULTRIPEDE

Pelobates cultripes (Cuvier, 1829)

Ordre ANOURES Famille Pelobatidés

Le Pélobate cultripède est une espèce du sud de l'Europe occidentale et du nord-ouest du Maroc. En France, on le rencontre dans les départements de la côte Atlantique au sud de la Loire ainsi que dans les départements de la côte méditerranéenne. Comme le Pélobate brun, cette espèce affectionne les sols meubles sablonneux du littoral où les adultes peuvent s'enfouir facilement.

Si les Pélobates sont relativement bien protégés du fait de leur mode de vie, les biotopes de reproduction en revanche, situés le plus souvent dans les zones touristiques, sont très exposés à des modifications irréversibles (comblements, assèchements, traitements anti-moustiques par exemple). Il s'en suit que les populations de Pélobate cultripède, autrefois abondantes près des étangs littoraux, s'amenuisent d'année en année. Il devient urgent de conserver les rares milieux, peu perturbés par l'homme, qui permettront à l'espèce de se maintenir.

R. G.

LE SONNEUR A VENTRE JAUNE

Bombina variegata variegata (Linné, 1758)

Ordre ANOURES Famille Discoglossidés

Le Sonneur, Bombina variegata occupe une grande partie de l'Europe centrale. En France, sa présence est certaine sur une grande partie du territoire mais les régions du Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud ne semblent pas l'héberger de manière constante. On devrait aboutir à des résultats plus probants en intensifiant les recherches sur cette espèce qui ne peut être confondue avec une autre.

Le biotope le plus fréquent est constitué par des flaques d'eau ou de petites mares situées à la lisière de forêts (chênaie-charmaie, hêtraie-charmaie, le plus souvent). Les ornières des chemins forestiers constituent aussi des milieux très favorables. Dans les mares abreuvoirs de nombreuses pâtures, les Sonneurs cohabitent avec les Rainettes (Hyla arborea L.). La raréfaction de tels biotopes, le faible nombre d'individus dans la majorité des milieux, le curage régulier des fossés à l'aide d'engins mécaniques contribuent à la régression sensible des populations sur tout le territoire. Le débardage des bois réalisé à l'aide d'engins de plus en plus puissants et pendant les périodes de reproduction élimine à coup sûr les micro-milieux si utiles pour la pérennité de l'espèce.

Source : MNHN, Paris

Il faut rapidement prendre des mesures de protection pour maintenir les populations à un niveau acceptable et n'autoriser, par exemple, le débardage qu'à certaines périodes de l'année. De même le drainage des fossés et le comblement des mares ne seront pas systématiquement recherchés dans le but d'une hypothétique augmentation de rendement des surfaces cultivées.

R. G.

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS ANOURES DONT LA POPULATION N'A PAS SENSIBLEMENT DIMINUE MAIS DONT LES EFFECTIFS SONT FAIBLES, DONC EN DANGER LATENT

LE DISCOGLOSSE PEINT

Discoglossus pictus (Otth, 1837)

Ordre ANOURES — Famille Discoglossidés

Le Discoglosse peint est une espèce fréquente dans la péninsule ibérique et en Afrique du Nord. Sa répartition en France est limitée à la région des Pyrénées orientales où il occupe le plus souvent les mares, citernes, bordures de ruisseaux. Les adultes ne dédaignent pas non plus les infiltrations d'eau saumâtre situées en bordure du littoral. Les populations situées sur la côte (étang de Canet, plaine d'Argelès) semblent en régression du fait de la modification de nombreux biotopes (aménagements pour le tourisme, construction de résidences de vacances, campagnes de démoustication, etc...).

Dans les secteurs plus montagneux de l'intérieur, le Discoglosse peint est beaucoup plus abondant ; la protection des mares et le maintien d'une bonne qualité de l'eau des ruisseaux sont les garants de la présence des populations de cette belle espèce.

Les touristes doivent être informés sur la biologie de cet Anoure qui ressemble à une grenouille rousse.

R. G.

LA GRENOUILLE OXYRHINE

Rana arvalis arvalis (Nilsson, 1842)

Ordre ANOURES — Famille Ranidés

La Grenouille oxyrhine est une espèce d'Europe centrale et orientale ; elle occupe une aire comprise entre le 45ème et le 68ème degré de latitude nord. On ne la connaît avec certitude que dans le Nord-Est de la France et c'est évidemment dans ces secteurs qu'il faut la rechercher avec soin : (Haut-Rhin, Lorraine). La carte donnée par ARNOLD et BURTON délimite assez bien l'aire occupée par l'espèce en Europe occidentale.

Les autres informations concernant Rana arvalis sont sans doute dues à une confusion avec d'autres espèces de Ranidés (Rana temporia et Rana dalmatina).

Les mêmes menaces que celles évoquées à propos de Pelobates fuscus et de Bufo viridis, se présentent pour cette espèce mais en plus la prédation humaine en vue de la consommation est à craindre particulièrement.

Il faut donc surveiller étroitement les étangs au moment de la reproduction si l'on veut maintenir cette espèce dans les départements où elle existe actuellement. Là encore, la nécessité d'une information du public se fait sentir de manière impérative.

R. G.

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS ANOURES DONT UNE REGRESSION S'EST MANIFESTEE SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEFINIR DANS QU'ELLE MESURE

LE PELODYTE PONCTUE

Pelodytes punctatus (Daudin, 1802)

Ordre ANOURES Famille Pelodytidés

Le Pelodyte ponctué est une espèce d'Europe occidentale exclusivement : (Péninsule ibérique, France, Italie du Nord-Ouest). En France, il semble rare ou même absent des régions du Nord, du Nord-Est et de l'Est. Par ailleurs, sa répartition altitudinale basse exclut vraisemblablement l'espèce des massifs montagneux (Pyrénées centrales, Alpes, Nord du Massif Central). Du fait de sa petite taille et de sa coloration discrète, il passe souvent inaperçu d'autant plus qu'il s'enfouit très souvent dans les galeries du sol. Il est parfois confondu avec l'Alyte ou crapaud accoucheur. C'est en grande partie la pollution des mares qui est la cause de sa régression sensible sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, le manque de diversité de certains secteurs ne contribue pas à l'extension des populations. Les mêmes problèmes que ceux évoqués à propos de nombreuses espèces d'Amphibiens se posent pour ce petit Anoure (assèchements, comblements de mares, etc...).

R. G.

LE CRAPAUD DES JONCS

Bufo calamita (Laurenti, 1768)

Ordre ANOURES Famille Bufonidés

Le Crapaud calamite est présent en Europe de l'Ouest ; son aire de répartition s'étend vers l'Est jusqu'à l'U.R.S.S. mais uniquement au-dessus du 48ème degré de latitude Nord. En France, il est observé sur la majeure partie du pays mais de manière très inégale selon les régions.

Il semble en régression dans bien des secteurs et plus particulièrement aux abords des villages lorsque les mares ont été comblées.

Les prairies inondées périodiquement constituent des endroits favorables aux rassemblements de reproduction mais l'espèce s'accommode fort bien de milieux neufs telles que des gravières ou des ballastières, même peu importantes. Parmi les Amphibiens Anoures, le Crapaud calamite dénote une grande plasticité d'adaptation et joue souvent le rôle de pionnier.

Bien que l'animal se rencontre aussi en altitude (1.000 m.) sa présence est beaucoup plus localisée; les marais inondables à certaines périodes de l'année contribuent à la dispersion des jeunes individus.

R. G.

Source : MNHN, Paris

LES AMPHIBIENS ANOURES REMARQUABLES, SENSIBLES, OU JOUANT UN ROLE IMPORTANT DANS LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES OU COMME INDICATEURS

LA GRENOUILLE ROUSSE

Rana temporaria (Linné, 1758)

Ordre ANOURES Famille Ranidés

Bien que la Grenouille rousse soit répartie sur presque toute l'Eurasie à l'exception des régions méridionales, il n'est pas possible d'affirmer que l'espèce maintiendra dans l'avenir ses effectifs au niveau actuel. Les marais d'altitude (Vosges, Massif Central, Alpes en particulier) semblent être actuellement des secteurs relativement privilégiés et Rana temporaria y atteint des densités approchant les 100 individus à l'hectare. Les forêts d'une certaine étendue constituent aussi des biotopes favorables à l'espèce.

En revanche, les zones de culture voient une régression nette des populations. Parallèlement, une prédation due à l'homme s'accentue d'année en année et ce d'autant plus qu'un commerce lucratif frauduleux s'établit à l'époque de la reproduction ainsi qu'en automne.

Si l'on veut maintenir les populations à un niveau acceptable, il faut surveiller étroitement les biotopes de reproduction au printemps et à l'entrée de l'hiver. Une règlementation stricte n'autorisera les prélèvements à but non commerciaux que pendant la belle saison (juillet, août, septembre), période où les adultes ne sont plus concentrés sur les lieux de ponte.

R. G.

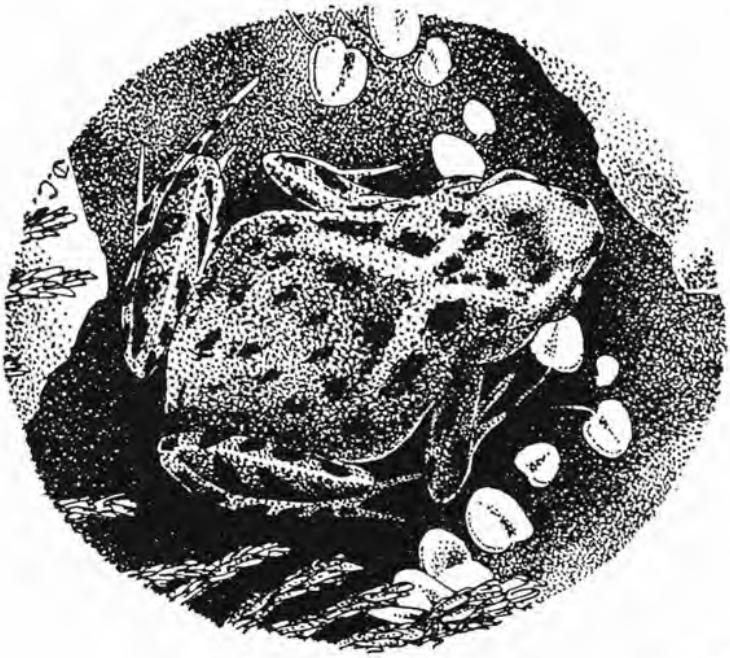

Source : MNHN, Paris

Références citées dans le chapître Amphibiens ou utiles au lecteur

ANGEL F., 1946 - Faune de France, n° 45, Reptiles et Amphibiens, F.F.S.S.N., Lechevalier, Paris : 1-204.

ARNOLD E.N., BURTON J.A. et OVENDEN D.W., 1978 - Tous les reptiles et Amphibiens d'Europe en couleurs, un multiguide nature. Elsevier, Paris : 1-271.

CIHAR J. et CEPICKA A., 1979 - Reptiles et Amphibiens, atlas illustré, collection Approches de la Nature. Gründ, Paris : 1-189.

CLERGUE-GAZEAU M., 1971 - L'Euprocte pyrénéen, conséquences de la vie cavernicole sur son développement et sa reproduction. Ann. Spéléol., 26 (4) : 825-960.

DOTTRENS E. et AELLEN V., 1963 - Batraciens et Reptiles d'Europe, collection Les Beautés de la Nature. Delachaux et Niestlé : 1-261, 52 pl. h. t.

EISELT J., 1958 - Der Feuersalamander. Abh. Ber. Mus. Naturk. Vorgesch. Magdeburg, 10, 6 : 77-154.

FRETEY J., 1975 - Guide des Reptiles et Batraciens de France. Hatier, Paris : 1-239.

GOIN C.J., GOIN O. et ZUG G.R., 1978 - Introduction to Herpetology, 3ème éd. Freeman and C°, San Francisco : IX + 378.

GROOMBRIDGE B., 1981 - World Checklist of Endangered Amphibians and Reptilians. Wildlife Advisory Branch, Nature Conservancy Council, London : 1-63.

GUIBE J. et THIREAU M., 1977 - Les Batraciens. Collection Que sais-je ? 2ème éd. P.U.F., Paris : 1-127.

GUYETANT R., 1974 et 1975 - Les Amphibiens de France. Extrait des numéros 2, 3, 1974 et 1, 2, 1975 de la Revue française d'Aquariologie, Herpétologie : 1-30.

HONEGGER R.E., 1975-1979 - Red data book, Amphibia and Reptilia. U.I.C.N., Morge, vol. III.

HONEGGER R.E., 1978 - Threatened amphibians and reptilians in Europe. Council of Europe, Nature and Environment series n° 15, Strasbourg : III + 123.

JOLY J., 1968 - Données écologiques sur la salamandre tachetée, Salamandra salamandra salamandra (L.). Ann. Sci. Nat. Zool., Biol. An., Paris, 12, 10 (3) : 301-366.

STEWARD J.W., 1969 - The tailed amphibians of Europe. David & Charles, Newton Abbot : 1-180.

THORN R., 1969 - Les Salamandres d'Europe, d'Asie et d'Afrique du Nord. P. Lechevalier, Paris : IV + 376.

De WITTE G.F., 1948 - Faune de Belgique, Amphibiens et Reptiles. Musée royal d'histoire naturelle de Belgique : 1-321.

Source : MNHN, Paris

FASCICULE 23 Année 1983

LIVRE ROUGE DES POISSONS MENACES

Coordonnateur J. ALLARDI
et
Co-auteurs : J. DAGET

Sous les auspices de la Société Française d'Ichtyologie

PARIS

SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

LISTE ROUGE DES POISSONS D'EAU DOUCE MENACES EN FRANCE

LES POISSONS AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS

						Pages
Esturgeon	*	*			T	226
Saumon	*	*	*		P	226
Grande Alose	*	*			P	226
Alose feinte	*				P	227
Lamproie marine	*	*	*		P	227
Lamproie fluviatile	*	*	*		P	227

LES POISSONS AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS

Ombre commun	*		*		P	228
Brochet	*	*			P	228
Ide mélanote	*		*		P	228
Bouvière			*		P	229
Silure glane				*	P	229
Blennie fluviatile	*		*		P	229
Apron	*		*		P	229

LES AUTRES POISSONS PLUS OU MOINS DIRECTEMENT MENACES

Truite de rivière	*	*	*		P	230
Omble chevalier	*	*	*		P	230
Huchon	*	*	*		P	230
Corégones	*	*	*		P	230
Black bass	*	*			P	230
Crapet de roche	*	*			P	230
Carpe chinoise					P	230

RECAPITULATION DES POISSONS ENDEMIQUES

Blageon du Var	P	230
Vandoise rostrée	P	230
Vandoise aubour	P	230

Source : MNHN, Paris

RECAPITULATION DES POISSONS MIGRATEURS

	Pages
Esturgeon	231
Saumon	231
Grande Alose	231
Alose feinte	231
Lamproie marine	231
Lamproie fluviatile	231
Flet	231
Mulet doré	231
Anguille	231

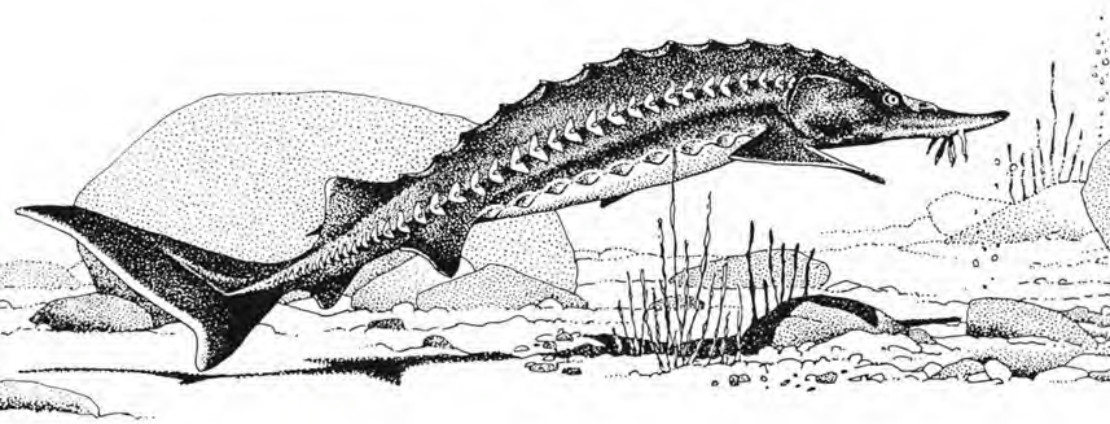

NOTE DE L'EDITEUR - Un texte récent protège maintenant totalement l'esturgeon. Le lecteur voudra bien en tenir compte dans le texte qui suit.

Source : MNHN, Paris

LES POISSONS D'EAU DOUCE

LES POISSONS DISPARUS ET LES PRINCIPALES CAUSES D'EXTINCTION.

On possède peu de données précises sur les poissons qui ont, ou auraient disparu des eaux douces de France de façon définitive. Dans sa "Zoologie des Alpes maritimes", parue en 1862, Verany cite parmi les espèces existantes, le Cyprinodon de Cagliari (Aphanius fasciatus). Moreau en 1881, dans le Supplément à son "Histoire naturelle des Poissons" le signale dans le même département, mais ajoute qu'il y est "excessivement rare" car lui-même n'avait pas réussi à en voir un seul exemplaire en provenance de cette région de France. En fait, ces deux auteurs s'étaient basés sur le témoignage de Risso (1827) et sur sa description de l'Alpesmer marbré, mais il n'est pas évident qu'il s'agisse du même poisson. Toujours est- il que Spillmann en 1961 écrit à ce propos : "après enquête sur place, notre conviction est que cette espèce n'existe pas dans les Alpes maritimes". En revanche, elle se trouve encore en Corse, en Sardaigne, en Italie, en Tunisie etc.. Si donc Alphanius fasciatus a réellement fait partie de la faune française, il aurait disparu de nos côtes provençales au cours du XIXème siècle pour des causes inconnues.

Deux autres Cyprinodontidés, Aphanius iberus et Valencia hispanica posent un problème. Ces deux espèces ont été signalées pour la première fois en France par Arnoult en 1957, la première dans les canaux d'irrigation de Coursan (Aude) et la seconde dans les eaux courantes de la région de Collioure (Pyrénées Orientales). Il est curieux que ces deux poissons, caractéristiques des eaux douces et saumâtres de la côte orientale d'Espagne n'aient jamais été observés avant 1957 dans le Languedoc-Roussillon. S'agissait-il de populations autochtones ou introduites et existent-elles encore ? Il est malheureusement impossible de répondre à ces questions tant que des enquêtes approfondies n'auront pas été effectuées sur place.

Enfin, il faut mentionner le cas très particulier des Corégones. Jusque vers les années 1900, deux formes coexistaient sans s'hybrider dans le lac Léman : La Gravenche vivait pendant 11 mois en profondeur et venait frayer durant le mois de décembre dans la zone littorale sur fonds graveleux alors que la Féra ne commençait à frayer qu'à la mi-janvier et déposait ses oeufs dans les bas-fonds. La question de savoir s'il s'agissait de deux véritables espèces, Coregonus hiemalis et Coregonus fera, comme le pensait Fatio (1882) ou simplement de deux populations d'une même espèce adaptées à des modes de vie et de reproduction différents a fait l'objet de bien des controverses sans qu'une réponse définitive ait pu être formulée. Le seul point important à souligner ici, et sur lequel tous les spécialistes sont d'accord, est que les déversements d'alevins de Corégones, commencés dès 1881, pour restaurer les stocks en voie d'amenuisement se sont finalement soldés par l'extinction totale des Gravenches et des Féras. Entre 1903 et 1946, 310 millions d'alevins de différentes espèces ont été introduits dans le Lac Léman (Porchet, 1947 ; Laurent 1972). Or actuellement, on ne trouve qu'une seule forme de Corégone, la Palée, qui résulterait de l'hybridation d'espèces importées, notamment en provenance du lac de Neuchâtel. Cet exemple illustre fort bien le danger des introductions d'espèces étrangères et des repeuplements faits à partir de populations d'origines diverses.

Cependant, si la faune française ne s'est, jusqu'à présent, guère appauvrie en espèces, elle n'en est pas moins de plus en plus gravement menacée. Les dangers qui pèsent sur elle et qui pourraient, si l'on n'y prend garde, provoquer l'extinction d'un certain nombre d'espèces, peuvent être regroupés en six grandes catégories.

Source : MNHN, Paris

a) Obstacles à la remontée des cours d'eau.

Il existe déjà sur les fleuves et rivières de France de nombreux barrages. D'autres sont en construction ou en projet. Ces ouvrages ont pour but de créer des dénivellations pour la production d'énergie hydro-électrique, de régulariser les débits en ecrêtant les crues et en restituant à l'étiage les eaux emmagasinées, ou encore, d'aménager des plans d'eau pour les loisirs et les sports nautiques. Sur certains cours d'eau, la réglementation peut imposer des ouvrages (passes, échelles ou ascenseurs) pour assurer la libre circulation des poissons. De bons nageurs, notamment les Saumons, devraient pouvoir remonter grâce à ces dispositifs, mais encore faut-il que leur accès soit facile. Or ce n'est pas toujours le cas, soit que leur emplacement ait été mal choisi, soit que leur conception ait été techniquement mauvaise, soit que le lit du cours d'eau se soit modifié depuis leur construction. En outre, la multiplication des obstacles rend de plus en plus difficiles et fatigants les parcours que doivent effectuer les poissons anadromes pour accéder aux frayères, but essentiel de leurs migrations.

b) Détérioration ou disparition des frayères.

Beaucoup d'espèces sont très exigeantes sur la qualité des sites choisis pour déposer leur ponte ou des supports pour coller leurs oeufs. Certains, comme les Salmonidés, ont besoin de graviers et de galets propres, sous un courant d'eau claire et bien oxygénée, pendant toute la durée d'incubation. Celle-ci dure environ 3 mois à 7° C pour le Saumon et de 30 à 40 jours à 10° C pour les Truites. Le colmatage des frayères par des boues ou des limons provoque à coup sûr l'asphyxie des oeufs. Les dragages et les extractions de graviers, qui s'intensifient un peu partout, entraînent un surcreusement des lits et dans presque tous les cas des altérations profondes des sites favorables à la reproduction de nombreux poissons.

D'autres espèces déposent leurs oeufs sur des feuilles ou des tiges de végétaux, en eau peu profonde, dans des zones marécageuses ou inondées temporairement. Le drainage et l'assèchement de ces zones en vue de récupérer des terres utilisables à des fins agricoles ou autres, peut compromettre le frai. Quant aux variations brusques de niveau causées par des délestages ou des chasses d'eau, elles risquent en période de reproduction de causer la mort de tous les oeufs déposés en zones peu profondes. Enfin, signalons le cas très particulier des Bouvières qui pondent dans des Moules d'eau douce, la raréfaction de celles-ci entrainant inévitablement la régression du poisson.

c) Rectification des cours d'eau.

Autrefois, les riverains assuraient régulièrement le curage des rivières ainsi que le débroussaillage des rives et l'entretien des berges. Maintenant, de plus en plus souvent, il est fait appel à des engins mécaniques pour ces travaux. On profite de la présence des engins pour leur faire creuser des chenaux, aplanir des seuils, supprimer des méandres en vue de permettre un écoulement plus régulier des eaux. Refaites à la pelleteuse et au bull-dozer, les rivières deviennent semblables à des fossés ou à des canaux de drainage aux berges nues, rectilignes, sans végétation, sujettes à l'érosion et aux éboulements. Les fonds et tous les organismes benthiques sont détruits. Les poissons ne trouvant plus ni abris ni nourriture, sont forcés d'émigrer à la recherche de lieux plus accueillants s'il en existe encore.

Source : MNHN, Paris

d) Pollutions.

Certaines pollutions par déversement de produits toxiques provoquent des mortalités massives et spectaculaires de poissons. Généralement localisées dans le temps et l'espace, elles ne sont pas les plus dangereuses au point de vue de la conservation des espèces car, une fois leur cause éliminée, le peuplement peut se reconstituer. Les pollutions chroniques, dont les effets ne sont pas immédiatement visibles, paraissent plus alarmantes. Elles sont dues à tous les produits d'usage maintenant courant et difficilement bio-dégradables (détergents, herbicides, pesticides etc..) qui arrivent aux rivières avec les eaux de ruissellement et d'égoûts. Certains poissons y sont très sensibles, au moins à certaines périodes de leur existence. Ils disparaissent alors, ce qui entraîne un appauvrissement et une uniformisation des faunes. Les chocs thermiques dûs à des rejets irréguliers d'eaux chaudes par les centrales thermo-électriques ou nucléaires sont également nocifs, de même que les apports de substances organiques (eaux, vannes, purins etc...) en quantité trop importantes pour être rapidement oxydées et dégradées.

e) Introduction et repeuplements.

Les introductions d'espèces non autochtones sont pratiquées depuis longtemps. La Carpe commune a été, pense-t-on, importée par les Romains, mais elle est maintenant considérée comme un élément de notre faune indigène. C'est vers la fin du XIXème et le début du XXème siècle qu'ont été tentées les acclimatations de nombreuses espèces d'origine nord-américaine. Certains essais se sont soldés par un échec et ont sombré dans l'oubli ; d'autres ont trop bien réussi (Poisson-chat) ; la plupart, il faut le reconnaître, (Perche soleil, Black bass, Crapet de roche, Truite arc-en-ciel, Saumon de fontaine, Cristivomer etc...), n'ont fort heureusement causé aucun tort irréparable à notre faune indigène. Il faut cependant rester extrêmement prudent en matière d'introductions car, dans d'autres pays, on a vu des espèces importées concurrencer les formes locales et les éliminer.

Il ne faut pas non plus sous-estimer le danger d'introduire involontairement des maladies infectieuses, virales ou parasitaires dont les ravages seraient d'autant plus graves chez les espèces indigènes que celles-ci n'ont aucun mécanisme de défense innée contre des maladies inconnues auparavant dans leurs eaux. Enfin, on doit prendre conscience des risques encourus en mélangeant à une souche locale des alevins de même espèce provenant d'une autre région. On introduit ainsi dans le pool génique de la population parfaitement adaptée au milieu des gènes étrangers dont les effets sont rarement bénéfiques et qui entrainent parfois une dégénérescence ou un abâtardissement irréversible. Ce phénomène est parfois appelé "pollution génétique".

f) Pêche excessive.

En France, la pêche n'est totalement interdite pour aucune espèce. Elle est seulement soumise, dans les eaux douces, à une réglementation qui porte sur les périodes d'ouvertures, les heures, les engins et techniques autorisés ainsi que sur les tailles minimales au-dessous desquelles les poissons capturés doivent être relâchés. Ces tailles mesurées du bout du museau à l'extrêmité de la queue existent pour l'Esturgeon, le Huchon, le Saumon, le Brochet (sauf dans les eaux de la première catégorie), le Sandre, les Aloses, l'Ombre commun, la Truite, le Saumon de fontaine, l'Omble chevalier, les Corégones, la Lotte, le Mulet, les Lamproies marines et fluviatiles. Malgré ces restrictions réglementaires, qui ne protègent d'ailleurs les migrateurs que dans les limites du domaine continental, une pression de pêche excessive s'exerce sur certaines espèces dont les effectifs ont été abaissés à un niveau critique par la détérioration des conditions de vie et de reproduction.

Source : MNHN, Paris

Aucun des dangers signalés ci-dessus ne serait très inquiétant pour la conservation des espèces s'il se présentait isolément et sporadiquement. Ce qui rend la situation dramatique c'est que ces différents dangers se multiplient et s'aggravent les uns les autres par un effet de synergie. Ils ne pourront être combattus efficacement que par des mesures visant à la protection et à la restauration du milieu aquatique dans son ensemble et non par des mesures de plus en plus contraignantes pour les pêcheurs.

LES POISSONS AMENES PAR LEUR REGRESSION A UN NIVEAU CRITIQUE DES EFFECTIFS.

ESTURGEON Acipenser sturio L., 1758

C'est un migrateur anadrome qui remonte les fleuves au printemps pour frayer et retourne en mer après la ponte. Il atteint 2,50 m à l'âge d'une quarantaine d'années. En Gironde, les mâles sont matures vers 14-15 ans et les femelles vers 18-20 ans, aussi la capture d'individus de moins de 1,45 m de long est-elle interdite en France en zone fluviale.

L'Esturgeon est devenu très rare dans nos cours d'eau et ne remonte plus que dans l'Adour, la Garonne et la Dordogne. Il se nourrit d'invertébrés benthiques, est très sensible aux pollutions et franchit difficilement les barrages. L'espèce a beaucoup souffert de la capture d'individus immatures (pêche au chalut en mer, braconnage en eau douce), de la surexploitation des adultes recherchés pour le caviar et de la destruction des frayères dues aux extractions intensives de graviers. Sa raréfaction est arrivée à un point tel que seul l'élevage en pisciculture et des repeuplements d'entretien pourraient sauver l'espèce dans les eaux qui lui conviennent encore. A titre de conservation, la pêche de l'Esturgeon a été interdite pour une durée de 5 ans (1980-1984) dans la Garonne et la Dordogne.

SAUMON Salmo salar L., 1758

Le Saumon est un migrateur anadrome remontant les fleuves et les rivières pour frayer. Les jeunes ou tacons passent 14 à 26 mois en eau douce. Devenus smolts, ils gagnent la mer où ils séjournent de 1 à 3 ans, allant jusque sur les côtes occidentales du Gröenland avant de revenir, guidés par leur mémoire olfactive, sur les lieux qui les ont vus naître. Epuisés par la reproduction, les Saumons se laissent dévaler. Certains réussissent à survivre et à faire une seconde fraie.

Les Saumons, autrefois nombreux dans tous les cours d'eau se jetant dans l'Atlantique, ont été décimés par la pêche commerciale en mer et la pêche en eau douce lors de leur remontée. Les géniteurs ont de plus en plus de mal à accéder aux frayères souvent très éloignées de la côte, par exemple dans le bassin de l'Allier. Ces frayères sont menacées par les extractions d'agrégats, souillées par les pollutions et les oeufs enfouis dans les graviers peuvent être asphyxiés par les dépôts de limons. Là où aménagement des rivières et restauration des frayères ne peuvent être réalisés, on doit recourir à la production artificielle de tacons pour sauver les stocks.

GRANDE ALOSE ou ALOSE VRAIE Alosa alosa L., 1758

Les grandes Aloses sont arrêtées dans leurs migrations par les barrages et les pollutions. La pêche professionnelle en capture chaque année un nombre appréciable et contribue aussi à leur régression. Enfin, les frayères et les

Source : MNHN, Paris

lieux de nourrissage des alevins étant situés dans les zones à fond sablo-graveleux, les grandes Aloses sont particulièrement touchées par les extractions de graviers, notamment dans le bassin de la Loire. Dans le Rhône, sa migration est actuellement arrêtée au niveau du barrage de l'usine de Beaucaire.

ALOSE FEINTE Alosa fallax (Duhamel) 1772

C'est un migrateur anadrome remontant en eau douce pour frayer, mais restant plus près des côtes que la grande Alose, aussi bien en mer que dans les rivières. L'Alose feinte ne dépasse guère 40 cm et un poids de 0,5 à 1 kg. On distingue en général la forme atlantique, Alosa fallax fallax Lacépède 1803 et la forme méditerranéenne, Alosa fallax nilotica Geoffroy Saint-Hilaire 1808 (= Alosa ficta rhodanensis) qui, en France, remonte dans le Rhône.

Les frayères étant moins éloignées des estuaires que celles de la grande Alose, l'Alose feinte rencontre moins d'obstacles pour accéder à ses lieux de ponte. Elle subsiste encore dans la Seine, dont la grande Alose a disparu, et dans des rivières côtières où la grande Alose ne remonte pas. Elle est donc moins menacée que sa congénère, mais comme tous les migrateurs anadromes finira par disparaître si des mesures efficaces ne sont pas prises pour sauvegarder au moins les frayères.

LAMPROIE MARINE Petromyzon marinus L., 1758

C'est un migrateur anadrome remontant pour frayer en eau douce. Les oeufs sont déposés dans un nid et recouverts de sable. L'incubation dure une quinzaine de jours et après l'éclosion, les larves demeurent encore dans le nid durant environ un mois. La métamorphose se produit après 4 à 5 ans passés en eau douce. Les jeunes Lamproies mesurant de 15 à 20 cm gagnent alors la mer et y restent une ou plusieurs années, vivant en parasites des poissons. Elles remontent pour pondre en mai-juin et les géniteurs épuisés ne survivent pas à la reproduction.

Bien que bonnes nageuses, les Lamproies marines ont de plus en plus de difficultés à accéder aux frayères en raison de la multiplication des barrages. Les pollutions et la pêche, ces animaux étant particulièrement appréciés dans certaines régions pour la confection de matelotes, contribuent également à la régression de l'espèce.

LAMPROIE FLUVIATILE Lampetra fluviatilis L., 1758

Souvent confondue avec la précédente, la Lamproie fluviatile en diffère par sa taille plus faible (45 à 50 cm au lieu de 1 m) et par la disposition des dents cornées dans l'entonnoir buccal. La biologie est essentiellement la même, mais la période de ponte est plus précoce (février-avril) et les frayères situées plus loin des estuaires que celles de la Lamproie marine.

La Lamproie fluviatile est affectée par les mêmes causes de régression que la Lamproie marine : multiplication des obstacles à franchir entre la mer et les frayères, pollution des lieux de ponte et surexploitation du stock de géniteurs.

Source : MNHN, Paris

LES POISSONS AFFECTES D'UNE REGRESSION FORTE ET QUI ONT DEJA DISPARU DE NOMBREUSES REGIONS.

OMBRE COMMUN Thymallus thymallus L., 1758

Ce Salmonidé affectionne les eaux pures, fraîches et claires, à courant pas trop rapide. Dans nos régions, il dépasse rarement une taille de 30 à 40 cm et un poids de 500 g. La ponte a lieu au printemps, sur fonds de graviers et sous une faible épaisseur d'eau. L'incubation dure 20 à 30 jours suivant la température. L'Ombre commun vit en groupes d'individus plus ou moins nombreux et se déplace facilement car il n'est pas territorial.

L'espèce est autochtone dans le nord-est de la France, bassins du Rhin et de la Moselle, ainsi qu'en certains points du bassin du Rhône, de la Loire et de l'Allier. Sensible aux pollutions et aux altérations de son milieu naturel, ce poisson est également très recherché par les pêcheurs sportifs.

Oeufs et alevins pour le repeuplement sont produits dans certaines stations de pisciculture, mais à une échelle encore expérimentale. Les essais de repeuplement à partir de jeunes sujets d'élevage sont rarement couronnés de succès.

BROCHET Esox lucius L., 1758

Le Brochet est un poisson d'eaux calmes, carnassier et à moeurs territoriales. Il chasse à l'affût et se jette sur les autres poissons qui passent à sa portée. Il peut atteindre 1 m de long et un poids de 20 kg., rarement plus. La ponte a lieu à une température de 6 à 14-15° C. Les oeufs sont collés par petits paquets sur des herbes aquatiques dans des zones marécageuses ou inondées. L'incubation dure 10 à 12 jours à 10° C et les alevins restent fixés aux objets immergés pendant une durée équivalente jusqu'à résorption de leur vésicule vitelline.

Le Brochet existe dans presque toute la France, mais partout il est signalé en constante régression. Il trouve en effet de moins en moins d'emplacements favorables au frai et les brochetons sont souvent capturés au-dessous de la taille autorisée (40 cm de long, sauf dans les eaux de première catégorie). Cette espèce très recherchée par les pêcheurs fait l'objet de réempoissonnements fréquents.

IDE MELANOTE Leuciscus idus L., 1758

L'Ide mélanote habite les eaux fraîches, claires et peu profondes, courantes ou stagnantes. Au printemps, il remonte les rivières pour aller frayer sur fonds sablonneux ou herbeux. Il atteint 30-40 cm de long et un poids de 1-2 kg., parfois un peu plus. Une variété rouge est élevée comme poisson ornemental et a été répandue dans de nombreuses pièces d'eau du domaine public et privé.

La forme sauvage de l'Ide mélanote est autochtone dans le bassin du Rhin et se rencontre dans l'est de la France. Son maintien dans cette région est de plus en plus menacé par les pollutions et la dégradation du milieu naturel. L'Ide mélanote a été récemment signalée dans le bassin de la Loire. Il ne faut cependant pas confondre avec la forme autochtone sauvage des individus issus de la variété ornementale, mais ayant perdu leur couleur rouge, et que l'on peut rencontrer sporadiquement dans les eaux libres de diverses régions.

Source : MNHN, Paris

BOUVIERE Rhodeus sericeus Pallas 1776

La Bouvière est un petit Cyprinidé ne dépassant pas 6 à 7 cm de long, vivant par petits groupes dans des eaux peu courantes ou stagnantes, sur fonds de sable ou de vase. La reproduction a lieu en avril-mai et la femelle, à l'aide d'un long tube de ponte, dépose une quarantaine d'oeufs mesurant 3 mm de diamètre entre les valves entrebaillées de moules d'eau (Unio ou Anodonte). Les alevins ne sortent de la coquille du mollusque qu'à un âge de trois à quatre semaines et à une taille de 18-20 mm.

La Bouvière est autochtone dans le nord et l'est de la France, ainsi que dans quelques affluents de la Loire. Elle a été signalée récemment en Camargue et dans le bassin du Rhône. Cette espèce est fortement affectée par la raréfaction des moules d'eau douce, due elle-même à la dégradation du milieu naturel, aux pollutions et surtout à la prédation par le Ragondin ou Rat musqué. Ce rongeur a d'abord été élevé en captivité pour sa fourrure, mais les individus qui se sont échappés des élevages et qui sont retournés à la vie sauvage, envahissent de plus en plus les eaux libres.

SILURE GLANE Silurus glanis L., 1758

C'est le plus grand poisson des eaux douces européennes, après les Esturgeons. Le record est un individu pesant 306 kg. C'est un carnassier extrêmement vorace et à activité essentiellement nocturne. Il affectionne les zones calmes des grands fleuves et des lacs. Sa reproduction nécessite une température d'au moins 20° C. Les oeufs sont déposés dans un nid creusé par le mâle et celui-ci surveille la ponte jusqu'à l'éclosion.

Considéré comme autochtone dans le bassin du Rhin et dans le Doubs, le Silure glane était déjà très rare en France au siècle dernier. Ses captures sont devenues exceptionnelles. Un individu de 1,73 m de long pesant plus de 122 kg. a été pris en avril 1977 dans la région de Strasbourg. Comme toutes les espèces de grande taille à faible résilience, le Silure glane est très vulnérable et menacé d'extinction totale. En raison de sa voracité et du préjudice qu'il cause aux autres espèces, il n'est d'ailleurs pas souhaitable de le voir se multiplier outre mesure. Il est parfois élevé en station de pisciculture et des individus introduits dans des étangs peuvent s'échapper et se faire ensuite capturer en eau libre. Le cas s'est produit dans la Saône.

BLENNIE FLUVIATILE Blennius fluviatilis Asso 1784

La Blennie fluviatile habite les lacs de faible altitude, les cours d'eau peu rapides et les canaux. Elle recherche les fonds rocheux, les eaux claires et peu profondes. Sa nourriture se compose de menues proies vivantes. La ponte a lieu en été, entre 17 et 23° C. L'incubation dure deux semaines à 20° C et, à l'éclosion, les alevins mesurent 3 mm de long.

La Blennie fluviatile est une espèce d'origine marine qui s'est complètement adaptée à la vie dans les eaux douces. On la rencontre sur tout le pourtour de la Méditerranée occidentale. En France, sa limite septentrionale est le lac du Bourget. Elle est toujours localisée et jamais très commune. En raison de ses exigences écologiques et de la vulnérabilité de sa ponte, l'existence de cette espèce peut être mise en danger par la dégradation du milieu naturel et la pollution.

APRON Zingel asper L., 1758

L'Apron recherche les eaux claires et courantes des rivières à basse

Source : MNHN, Paris

altitude. Benthique et de moeurs nocturnes, il vit isolément sur les fonds de graviers. Sa taille maximale ne dépasse pas 20 cm. La ponte a lieu en mars-avril. L'incubation dure 30 à 35 jours à 13° C. La résorption de la vésicule vitelline demande encore 21 jours, puis l'alevin se nourrit de plancton en surface et enfin, lorsqu'il atteint une taille de 2 cm, il devient benthique et se nourrit de menues proies comme les adultes.

Autochtone dans le bassin du Rhône, l'Apron est depuis longtemps devenu rare et son extinction définitive paraît inéluctable. Comme pour la Blennie fluviatile, ses exigences écologiques et la vulnérabilité de sa ponte le rendent très sensible aux modifications du milieu naturel et aux pollutions. Une petite population très localisée dans le Bas Verdon (gorges de Beaudinard) est vouée à disparaître lors de la mise en eau de la retenue de Quinson.

LES AUTRES POISSONS PLUS OU MOINS DIRECTEMENT MENACES.

Ont été regroupées ici quelques espèces qui ne sont pas en danger immédiat comme celles qui ont été citées précédemment, mais qui méritent cependant d'être surveillées en raison de la faiblesse de leurs effectifs, de leur vulnérabilité, de leur sensibilité aux menaces de toutes sortes qui pèsent sur le milieu aquatique en général ou du rôle qu'elles jouent dans le maintien des équilibres biologiques. Certaines sont autochtones, d'autres (indiquées par un astérisque dans la liste ci-dessous) ont été acclimatées pour remplir des niches ecologiques vides de sorte que leur incorporation, déjà effective ou en voie de l'être, dans la faune française est considérée comme souhaitable et bénéfique. Les dangers qui sont susceptibles de nuire à ces espèces sont cochés dans l'ordre adopté au paragraphe I :

1 - Obstacles à la remontée des cours d'eau
2 - Détérioration ou disparition des frayères
3 - Rectifications des cours d'eau
4 - Pollutions
5 - Introductions et repeuplements
6 - Pêche excessive

Espèces	1	2	3	4	5	6
Truite de rivière Salmo trutta fario		x	x	x		x
Omble chevalier Salvelinus alpinus		x	x	x		x
Huchon Hucho hucho		x	x	x		x
Corégones Coregonus spp.		x	x	x	x	x
Black bass Micropterus salmoides		x				x
Crapet de roche Amblopites rupestris		x				x
Carpe chinoise Ctenopharyngodon idella	en cours d'introduction					

RECAPITULATION DES POISSONS ENDEMIQUES.

Il n'existe aucune espèce de poissons endémiques en France. L'Apron du Rhône cité plus haut n'est probablement pas distinct de l'Apron du Danube au niveau spécifique et n'en serait qu'une sous-espèce. Toutefois, comme il a été dit plus haut, cet Apron est en danger d'extinction définitive. Trois autres sous-espèces sont endémiques sur notre territoire, mais ne sont pas directement menacées à l'heure actuelle. Ce sont les suivantes :

Blageon du Var Leuciscus soufia soufia, assez commun dans le bassin du Var.
Vandoise rostrée Leuciscus leuciscus burdigalensis, du bassin de la Garonne.
Vandoise aubour Leuciscus leuciscus bearnensis, des gaves pyrénéens.

Source : MNHN, Paris

La seule véritable menace qui pèse sur ces sous-espèces locales est celle d'éventuels repeuplements comportant les sous-espèces banales de la faune française, Leuciscus soufia agassizi ou Leuciscus leuciscus leuciscus. L'hybridation et l'introgression risquerait de faire perdre à la forme locale son individualité et ses caractéristiques génétiques de façon irrémédiable.

RECAPITULATION DES POISSONS MIGRATEURS.

Tous les migrateurs anadromes qui remontent en eau douce pour frayer sont en danger de disparition. Ils ont été cités au paragraphe II. Ce sont les espèces suivantes :

Esturgeon Acipenser sturio
Saumon Salmo salar
Grande Alose Alosa alosa
Alose feinte Alosa fallax
Lamproie marine Petromyzon marinus
Lamproie fluviatile Lampetra fluviatilis

D'autres espèces remontent parfois en eau douce et peuvent même se rencontrer assez loin des côtes. Cependant, comme elles se reproduisent en mer, elles pourraient subsister même si fleuves et rivières leur devenaient inaccessibles :

Flet Platichthys flesus
Mulet doré Liza aurata et à un degré moindre, tous les autres Mulets.

Enfin, les migrateurs catadromes allant se reproduire en mer sont représentés en France par l'Anguille Anguilla anguilla actuellement menacée par les pollutions des estuaires et les captures massives de civelles sur nos côtes.

89

90

91

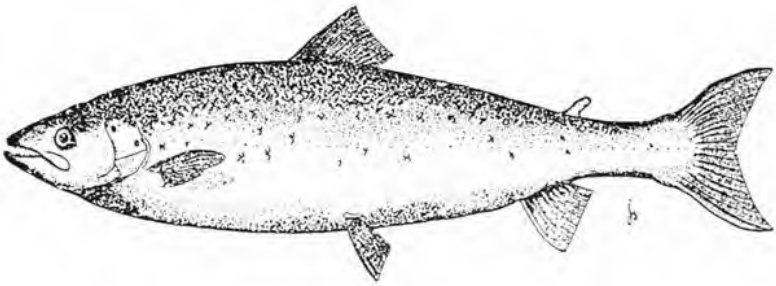

Source : MNHN, Paris

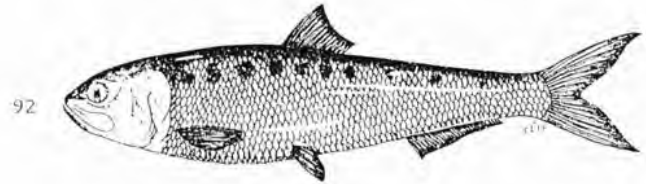

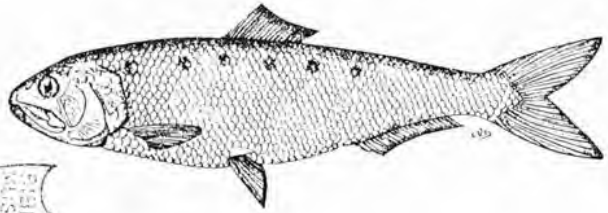

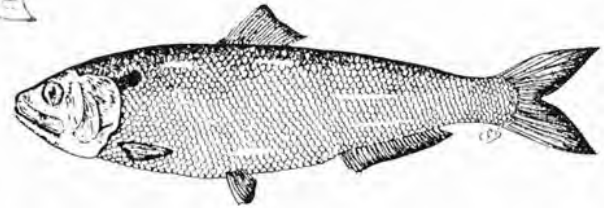

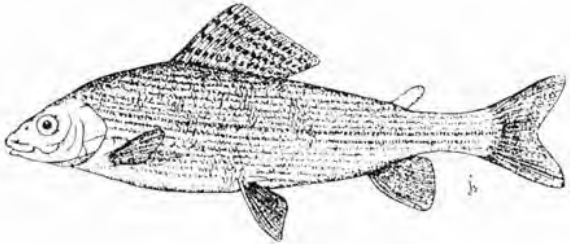

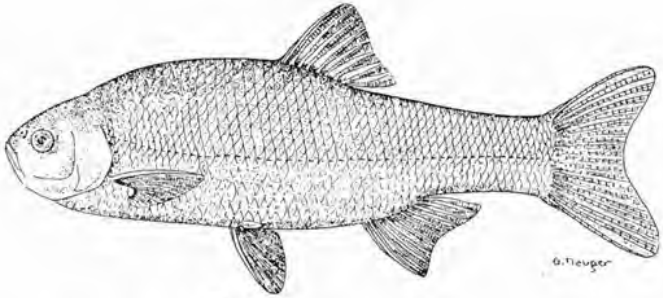

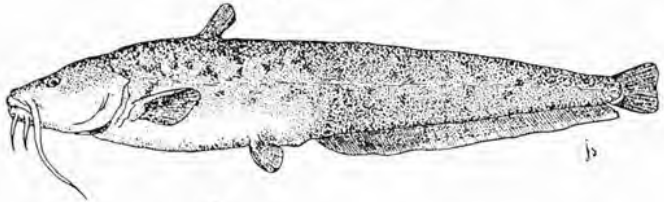

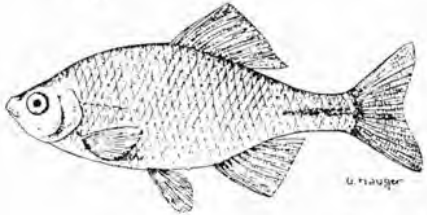

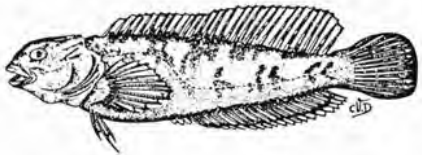

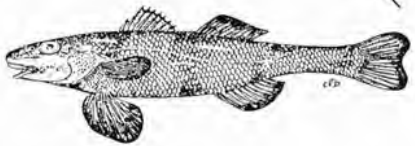

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Sauvegarder les milieux naturels sauver les espèces animales et végétales, c'est assurer l'avenir de l'homme.

Aujourd'hui, l'homme a besoin d'être sauvé malgré lui. Il faut arrêter la destruction accélérée de l'environnement et des équilibres naturels qui préservent la vie sur terre. C'est une question de survie.

Le World Wildlife Fund (Fonds Mondial pour la Nature) a été créé à cette fin.

Qu'est-ce que le WWF ?

C'est la seule fondation privée de conservation de la nature à caractère international et apolitique. Elle agit sur les cinq continents, dans des pays aussi différents que les USA, la Chine, le Kenya, La Suisse, la France, etc. Son symbole, le grand panda de Chine, une des espèces les plus menacées témoigne bien de l'esprit et des objectifs du WWF:

1) faire prendre conscience à l'opinion publique des réels périls menaçant l'environnement pour que ces problèmes deviennent ceux de chaque nation, de chaque individu.

2) Etudier les dangers qui pèsent sur chaque espèce animale et végétale, les modes d'action propres à les combattre efficacement.

3) Collecter les fonds nécessaires au financement des projets de conservation des milieux de notre planète. Susciter l'adhésion morale et financière des gouvernements, des sociétés privées et des particuliers concernés.

Les réalisations du WWF

Depuis sa création, le WWF a collecté et réparti plus de 500 millions de Francs sur quelque 3.000 projets de par le monde. Il a réussi à sauvegarder de l'extinction des espèces aussi spectaculaires que le tigre de l'Inde et de l'Indonésie, le rhinocéros de Java, l'antilope oryx d'Arabie, l'orang-outan de Sumatra et bien d'autres encore...

tour, de zones protégées en Lorraine et en Bretagne, au sauvetage des phoques gris et des phoques veaux-marins, à la protection de l'ours brun des Pyrénées, des castors du Rhône, des tortues marines de Guyane, des cigognes en Normandie, de la flore des îles Mascareignes, etc...

Le WWF s'est également fixé pour objectif la réintroduction d'espèces disparues de notre pays : lynx dans les Vosges et les Alpes, bouquetin dans les Pyrénées, vautour dans les Cévennes (avec le Fonds d'Intervention pour les Rapaces), gypaète barbu dans les Alpes, cerf en Corse. Toutes ces opérations sont actuellement en cours.

Le WWF a besoin de vous.

Il reste cependant beaucoup à faire: 1.088 espèces ou races de vertébrés sont menacés de disparition, ainsi qu'un nombre encore plus grand d'invertébrés ou de plantes. Des milieux essentiels comme les forêts tropicales et les zones humides sont en voie de destruction.

Pour informer le public, éduquer la jeunesse, financer un nombre croissant de programmes de conservation en France, pour continuer l'action du WWF International dans le monde, le WWF France a besoin de chacun de vous, si modeste que soit votre apport.

Pour nous rejoindre, pour participer aux actions du WWF, il vous suffit de découper le bon au verso.

L'apport du WWF a également permis la création de plus de 260 parcs nationaux et réserves dans 114 pays destinés à conserver, dans leur intégralité des écosystèmes naturels.

En France, le WWF a collecté et consacré à la protection de la nature près de 150 millions de centimes. Il a déjà contribué à un grand nombre de réalisations : achat de 12.000 hectares pour agrandir la réserve de Camargue, participation à la création du Parc National du Mercan-

WWF FRANCE

Source : MNHN, Paris

Pour conserver toutes les formes de vie sur terre
Adhérez au WORLD WILDLIFE FUND

Rien de ce qu'a réalisé le WWF n'aurait été possible sans le soutien de centaines de milliers de personnes qui, *comme vous*, ont découvert qu'elles pouvaient jouer un rôle actif dans la conservation en soutenant le World Wildlife Fund.

En France comme dans 26 autres pays déjà, le WWF s'attache à promouvoir la conservation par l'information du public en général — et des jeunes en particulier — et par la récolte de fonds affectés à des projets de protection de la nature dans le pays et à l'étranger.

En France, le WWF a déjà contribué à un grand nombre de réalisations: achat de 12.000 hectares pour agrandir la réserve de Camargue, participation à la création du Parc National du Mercantour, de zones protégées en Lorraine et en Bretagne (zone de nidification des oiseaux marins), au sauvetage des phoques gris et des phoques veaux-marins, à la protection de l'ours brun des Pyrénées, des castors, etc.

Le WWF va également contribuer à introduire des espèces disparues de notre pays: Lynx, Loutre, Bouquetin des Pyrénées, Cerf de Corse, Gypaète, etc.

Le WWF a besoin de vous

Pour informer le public, éduquer la jeunesse, financer un nombre croissant de programmes de conservation en France, pour continuer l'action du WWF International dans le monde, le WWF France a besoin de chacun de vous, si modeste que soit votre apport.

Que pouvez-vous faire ?

Pour soutenir l'action du WWF, vous pouvez d'abord informer ceux qui vous entourent. Si vous avez moins de 18 ans, ou si vos enfants ont moins de 18 ans, informez-vous sur le fonctionnement de notre section jeunesse. (Panda-club: tél.: 527 58 02).

Vous pouvez aussi verser un don*, ou mieux, devenir membre de notre association (remplissez alors le bon ci-dessous).

** Les dons faits aux associations reconnues d'utilité publique sont déductibles des impôts dans la limite de 3 % (article 87, Loi de Finances parue au J.O. du 31 décembre 1981).*

BULLETIN D'ADHESION

à retourner accompagné du règlement de la cotisation et d'une enveloppe libellée
à votre nom et adresse et timbrée à:
WWF France - 14, rue de la Cure - 75016 Paris. Tél.: 527 58 02

Je soussigné (1) M. Mme Mlle _____ Prénom _____ Age _____

Demeurant: Rue _____ N° _____

Ville _____ Code Postal |_|_|_|_|_|

Tél.: _____ Profession: _____ Année de naissance: _____

☐(2) déclare adhérer à l'Association Française du Fonds Mondial pour la nature WWF France en qualité de membre:
— Junior (Ju) ☐(2) 30 F
— Adhérent (Ad) ☐(2) 50 F
— Bienfaiteur (Bi) ☐(2) 150 F et +

☐(2) souhaite recevoir la revue trimestrielle du WWF, Panda, et verse le montant de l'abonnement annuel, soit 40 F ☐

☐(2) souhaite obtenir des informations sur les sections de jeunesse, les Panda Clubs et, à cet effet, joins un timbre de 1,60 Frs.

Je verse le montant de ma cotisation pour l'année _____
☐(2) par chèque ci-joint au nom du WWF France
☐(2) par chèque postal versé au compte n° 873307 C de l'AF WWF, 14 rue de la Cure, 75016 Paris
☐(2) par mandat

Fait à: le: (signature)

(1) Écrire en lettres majuscules - (2) Cocher la case correspondante.

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

EXPRESS TIRAGES - 664-55-15 -

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris

Source : MNHN, Paris